



MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME VI



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1890

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

faire connaître les hommes, les choses et la littérature de la Russie.

En 1883, il a édité, d'après le manuscrit original, les *Mémoires du comte Horace de Viel-Castel,* qui fut sous le second empire secrétaire-général de la direction des Musées. Le terme de mémoires n'est pas tout à fait exact ; en effet, nous dit l'éditeur dans sa préface : « C'est l'his-« toire par la chronique, la chronique dans sa plus saisis-« sante actualité, car elle suit les événements jour par « jour, souvent heure par heure. » Le journal va ainsi de 1851 à 1864, et on n'a pas oublié ce que ce livre beaucoup trop cru par places a soulevé en son temps de protestations et de rumeurs. Qu'on s'imagine les Historiettes de Tallemant des Réaux, publiées alors que vivaient encore les souvenirs directs, les hommes et surtout les femmes dont il s'était fait le chroniqueur et le peintre. Encore faudrait-il remonter non à Tallemant des Réaux ni même à Brantôme, mais aux Anecdotes du Byzantin Procope, pour trouver l'analogue du journal intime — du livre noir, comme l'appelle l'auteur lui-même, — de M. le comte Horace de Viel-Castel. Hâtons-nous de dire que l'éditeur n'avait nullement cherché le scandale, la curiosité de l'érudit toujours en quête du document nouveau l'avait seul guidé et personne, sans doute, ne fut plus surpris, plus affligé de l'effet qui suivit. Il est regrettable, en vérité, que la recherche à outrance de l'anecdote scandaleuse contemporaine gâte un livre, intéressant d'ailleurs à d'autres titres.

Sans être arrivé aux premiers rangs et sans que ses ouvrages personnels puissent assurer à son nom une renommée durable, Léouzon-Leduc n'en a pas moins tenu une place honorable dans les lettres contemporaines. Si son principal titre est sa contribution à l'étude des choses du Nord, mais il faut reconnaître que d'autres sont venus, comme M. le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, qui ont pénétré plus profondément dans l'âme même du peuple russe et nous ont révélé les œuvres les plus vraiment nationales de ses

écrivains; Léouzon-Leduc n'en conserve pas moins l'honneur d'être entré des premiers dans la voie élargie par d'autres, et c'est toujours quelque chose, beaucoup même que d'être dans les lettres ou dans les arts, un des pionniers d'une route nouvelle. On ajoutera que l'homme était du caractère le plus estimable, et à ces titres, l'écrivain qui vient de mourir mérite la sympathie et le souvenir de ses compatriotes.

Séance du 13 décembre 1889

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. Gaffarel annonce que l'échange de publications avec les sociétés de Nancy, Rome et Madrid a été accepté par celles-ci. Déjà même MM. les Secrétaires généraux de Nancy et de Madrid ont adressé leurs publications ; quant à la *Société bourguignonne*, l'envoi des siennes est fait aux trois sociétés.

M. le Président remet à la bibliothèque les volumes reliés revenus de l'Exposition Universelle.

M. Gaffarel, rapporteur des commissions nommées pour l'examen des candidatures au titre de membres honoraires, de MM. Coello et Palha, expose que M. Coello, né en 1839, a servi sous les ordres d'Espatero, duc de la Victoire. Il a été colonel en 1863 ; directeur des travaux géographiques, il s'est retiré en 1866 pour raisons politiques. En 1846, M. Coello a commencé la publication de son grand Atlas d'Espagne ; il a été nommé membre de l'Académie d'Histoire, en

1874, et a entrepris un travail d'ensemble sur les Voies Romaines en Espagne. Fondateur et président honoraire de la *Société de Géographie* de Madrid, commandeur de la Légion d'Honneur et officier de l'Instruction publique, il est enfin le promoteur infatigable de toutes les études géographiques et topographiques en Espagne.

Quant à M. Palha, il doit tout à lui-même. Issu d'une humble origine, il est arrivé à une grande fortune, a été ministre de l'Instruction publique en Portugal, et a produit de nombreux ouvrages. Pair du royaume, maire de Lisbonne, président de la Société de Géographie et de l'Académie de Lisbonne, il est la tête du mouvement historique en Portugal.

En conséquence, M. Gaffarel conclut à l'admission de MM. Coello et Palha comme membres honoraires.

Après le dépouillement du scrutin, MM. Coello et Palha sont proclamés membres honoraires de la Société ; avis leur en sera donné par M. le Secrétaire général.

Il est procédé ensuite à l'élection de trois membres titulaires présentés à la dernière séance, MM. Pâris, curé de Maligny ; Morizot, curé de Messigny et Charles Gariod, avocat.

Ils sont proclamés membres titulaires de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.*

L'ordre du jour appelle l'élection des secrétaires, du trésorier, du bibliothécaire et du Comité de publication.

M. Gaffarel obtient 26 voix comme secrétaire général ; M. Oubert, 2, et M. Bonnamas, 1.

M. Gaffarel est proclamé secrétaire général, pour un an.

M. Bonnamas obtient 28 voix comme secrétaire ; M. Oubert, 27 ; M. Garnier, 2 ; M. Cornereau, 1 ; M. Cornu, 1 ; M. Mocquery, 1.

En conséquence, les deux secrétaires élus pour 1890, sont MM. Bonnamas et Oubert.

M. Darantiere est réélu trésorier par acclamation.

28 voix sont données à M. Cornereau, comme bibliothécaire ; 1 à M. Mallard et 1 à M. Milsand. M. Cornereau est élu bibliothécaire.

Vient enfin l'élection de dix membres du Comité de publication. Sur 31 votants, MM. Noël Garnier et Lory obtiennent 31 voix ; MM. d'Arbaumont, G. Dumay, colonel Duban, Gerson, A. Lejeay et Milsand, 29 ; M. Jules Regnier, 28 ; M. Mocquery, 13 ; M. Cornu, 11 ; M. Serrigny, 5 ; M. Vincent, 4 ; M. Huguenin, 2, et MM. Bertin, Dietsch, Golliet, Mallard, Millon, Pinon, Taitot et Weill, 1.

Neuf membres sont donc élus au premier tour. Ce sont MM. Noël Garnier, Lory, d'Arbaumont, G. Dumay, colonel Duban, Gerson, A. Lejeay, Milsand et J. Regnier.

Au second tour, 16 voix sont données à M. Mocquery, 10 à M. Cornu, 2 à M. Serrigny, 2 à M. Vincent et 1 à M. Bertin.

M. Mocquery est élu membre du Comité de publication.

Une commission est ensuite nommée pour l'examen des comptes du trésorier ; elle se compose de MM. le colonel Duban, Huguenin et Vincent.

Une candidature nouvelle, celle de M. Etienne Coureau, 7, place Darcy, présenté par MM. Gaffarel et Lejeay, sera soumise au vote dans la prochaine séance.

M. Cornereau a la parole pour lire un fragment d'une monographie du Palais des Etats dont il est l'auteur. Ce travail, une fois terminé, sera renvoyé au Comité de publication.

M. Gaffarel donne lecture du rapport de M. Muteau au Conseil général, sur la situation de notre Société.

M. le Président rappelle qu'il a remercié au nom de la Société et au sien, M. Muteau, président honoraire.

A propos d'une note sur l'étymologie du nom de Claus Sluter, remise par M. le b[on] A. d'Avout, membre de la Société, M. Chabeuf fait la communication suivante :

M. Joseph Garnier a retrouvé dernièrement le sceau de Claus Sluter, l'auteur du Puits de Moïse, apposé sur six pièces de comptabilité de 1392 à 1396 faisant partie du riche dépôt des Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne. Ce sceau, de 0m022 de diamètre et en cire rouge, présente un écu portant deux clés en pal, aux pannetons affrontés et soutenu par deux oiseaux indéterminés, au-dessus, en caractères du temps, le prénom, Claus et au-dessous le nom, Sluter. On s'est demandé naturellement si, soit dans les oiseaux, soit dans les deux clés, il n'y avait pas quelque allusion parlante au nom de l'artiste et la ré-

ponse nous est donnée par une note de M. le chanoine Habets, président de la Société archéologique du Limbourg, à Maëstricht (Hollande), que veut bien nous communiquer M. le b[on] d'Avout, membre de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire. *Sluter*, qui vient du verbe *sluten*, fermer, signifie en hollandais, *claviger*, en français nous disons portier, le mot dérivé de l'emploi de la clé n'existant pas dans la langue, ainsi les deux clés de l'écu sont bien comme on le supposait une traduction en langage figuré du nom du grand sculpteur devenu bourguignon par ses œuvres, sa carrière d'artiste passée tout entière à Dijon où elle s'est terminée comme nous l'allons voir, et l'école qui est sortie de lui.

Quant au prénom aucun doute n'est possible, Claus est en hollandais une variante de Claès, Nicolas, et la lecture Claux donnée par quelques auteurs est fautive. Plusieurs se demandent même si les deux clés ne seraient pas une double allusion au prénom aussi bien qu'au nom de famille, étant donné l'analogie entre Claus et Clavis.

La reproduction du sceau de Claus Sluter accompagne une savante étude de M. Joseph Garnier — *Notes inédites sur des artistes bourguignons aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles.* — Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. XII, I[er] fascicule. — Elle sera reproduite dans le *Bulletin archéologique du comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Comme la Hollande ne faisait point partie encore des états de la maison de Bourgogne — elle n'y sera incorporée que sous Philippe le Bon — il est très probable que Claus Sluter exerça d'abord son art dans une ville des Flandres, peut-être à Lille, peut-être à Tournay, où M. Eugène Müntz est tenté de placer le foyer primitif de l'école bourguignonne. Dans deux articles judicieux et savants comme toujours, publiés par la *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, p. 158 et 291 : — *l'Art dans les Flandres avant le* XV[e] *siècle, d'après l'ouvrage de M. le chanoine Dehaisnes,* M. Alfred

Darcel identifie volontiers Jean ou Hennequin de Marville qui commença le tombeau de Philippe le Hardi vers 1383, avec ce Jean de Menreville dont on cite le nom en 1366 à propos d'un travail exécuté à l'église Saint-Pierre de Lille ; quoi qu'il en soit, Jean de Marville fut nommé imagier de Philippe le Hardi en 1372 et l'année suivante le duc lui assigna Dijon pour résidence. Il amena sans doute avec lui quelques-uns de ces artistes à noms étrangers qui vont implanter les traditions de l'art flamand parmi nous en les transformant toutefois au contact du génie propre de la nation, et il n'est pas douteux que Claus Sluter n'ait travaillé avec lui. Mais il eut tout d'abord une situation distincte et c'est son nom seul avec celui de ses élèves personnels qui est attaché aux statues du portail de la Chartreuse commencées en 1387.

Jean de Marville mourut en 1389 et par lettres de provisions données à Melun le 23 juillet, Philippe le Hardi fit Claus Sluter son imagier en titre et son valet de chambre, aux mêmes gages de VIII gros par jour, plus un valet ouvrier, un autre valet et un cheval. Dans les comptes de Jean d'Auxonne, de 1390 et 1391, M. de Saint-Mesmin a trouvé que par lettres données à Dijon, le 29 mars 1390 — 1391 n. s., l'année ayant commencé le 3 avril, — le duc avait nommé Claus Sluter ou Celoistre son *imagier d'autels* en remplacement de Jean de Marville ; on fait cette citation sans l'expliquer. — V. *Rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse* dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités*, t. II, in-4°.

Claus Sluter avait son atelier dans les dépendances du palais ducal, mais la topographie de celui-ci est fort obscure surtout pour la période antérieure à la reconstruction presque entière qui eut lieu sous Philippe le Bon et bien reconnaissable aux briquets de la Toison d'Or, mis en plusieurs endroits comme une signature monumentale. On a bien vu à l'exposition de la Commission des monuments historiques au Trocadéro — Exposition universelle de 1889 — un

projet de restauration dû à M. Paul Selmersheim, architecte, inspecteur général des Monuments historiques, mais c'était plutôt une restauration habile des parties existantes qu'un travail d'ensemble. Quoi qu'il en soit, c'est du palais ducal que sont parties en 1401 pour la Chartreuse de Champmol les figures de David, Moïse et Jérémie dont les carrières d'Asnières avaient fourni les blocs dès 1395, tandis que la croix a été exécutée en pierre de Tonnerre extraite l'année suivante.

On ne sait rien de l'âge de Claus Sluter, peut-être était-il d'une santé délicate, car en 1399, par mandat du duc, daté de Rouen du 14 novembre 1399 et conçu dans les termes les plus flatteurs, il reçoit une gratification de LX écus, notamment pour dépenses faites « en phisiciens « et apothicaires à cause d'une grielve et périlleuse maladie « qu'il a eue. » — Le 28 août 1402 le duc lui mandate de Paris une nouvelle gratification de C écus « par grâce spéciale « pour les bons et agréables services qu'il lui a faits chaque « jour. » — Il s'agit sans doute de l'achèvement du Puits de Moïse qui eut lieu au cours de cette même année et fut livré à Jean Maluel pour être peint et doré, opération dans laquelle on employa 700 feuilles d'or et achevée seulement en 1404. On aime à noter ces témoignages d'estime et d'admiration du prince pour le grand artiste auquel il doit d'avoir laissé de vivantes images de lui à la postérité.

C'est peut-être pour des raisons de santé que peu de jours avant la mort du duc, survenue à Halle le 27 avril 1404, Claus Sluter par acte du 6 — l'année ayant commencé le 30 mars, jour de Pâques, — se fit *donné*, non de la Chartreuse comme le dit à tort M. Eugène Müntz d'après M. Alfred Michiels, — V. *Magasin pittoresque*, 1889, p. 386 — mais de l'abbaye de Saint-Étienne alors soumise à la règle de Saint-Augustin. L'emploi des mots *abbé* et *chanoines* inapplicables à un couvent de chartreux aurait dû avertir M. Michiels de son erreur avant même de recourir au texte. Claus Sluter ne renonça pas pour cela à son titre

[illegible] à [illegible] près Dijon. [illegible] marché [illegible] son neveu [illegible] ment du [illegible] la retraite [illegible] docu[illegible] de son m[illegible] comité de [illegible] manière appro[illegible] de sa mort.

[illegible] le 19 avril — [illegible] par Guil[illegible] des Deux Bour[illegible] [illegible] fol. 63, — [illegible] « Claus Vin[illegible] de Vouzonne, [illegible] « au lieu [illegible] trespassé. » Ainsi Claus [illegible] dans les der[illegible] les premiers de [illegible] sans doute en [illegible] — [illegible] des Fonts [illegible] Jean-Baptiste [illegible] qui a disparu à la Révolution — [illegible]

M. le b[illegible] d'Avout a ensuite la parole et lit une lettre inédite de Davout, alors général, servant en Égypte, et adressée à sa femme. Cette lettre, datée d'Aboukir, le 24 thermidor, an VII, 31 juillet 1798, est revêtue d'une apostille curieuse et bien britannique de l'amiral Sydney-Smith, commandant la croisière anglaise devant Alexandrie.

Elle sera soumise au Comité de publication.

M. Chabeuf termine la séance par le récit suivant :

UNE TRADITION DIJONNAISE

Dans les dernières années du XVIIe siècle, vivait à Dijon un homme de haute robe, M. le Président à mortier Jacob, qui passait pour un esprit fort, un libertin comme on disait alors; aucuns insinuaient même qu'il penchait pour Genève et n'était qu'un huguenot blanchi. Le Président ne s'en montrait pas moins convenablement assidu à l'église et dans sa dernière maladie, il reçut les sacrements, communia, bref mourut en homme qui sait vivre. L'inhumation eut lieu en l'église Saint-Michel sa paroisse, dans la chapelle située derrière celle des Rois Mages et que les Loysie ont marquée de leurs armes au grillage extérieur ; le service terminé, la dalle fut remise en son lieu et suivant l'usage quelques cierges demeurèrent allumés autour.

Le curé eut des affaires qui le tinrent hors de chez lui pendant le reste de la journée et ne rentra que fort avant dans la nuit. Il était plus de onze heures quand un coup impérieux est frappé au heurtoir, la vieille servante qui rôdait et grondait encore dans sa cuisine va au guichet et aperçoit un homme de haute taille enveloppé dans un manteau noir, un large feutre rabattu sur le front et accompagné de deux chiens dont les yeux luisaient comme braise : « Que demandez-vous ? — Monsieur le curé. — Monsieur le « curé n'est pas chez lui. — Il y est. — Monsieur le curé est « couché et dort. — Il n'est pas couché et ne dort pas, il lit son « bréviaire et en est aux derniers versets : allez le cher- « cher. » La vieille monte à la chambre de son maître et le trouve qui fermait son bréviaire. « Monsieur le curé, on vous demande. » Le curé soupire un peu, descend, ouvre la porte et voit l'homme aux chiens. « Que me voulez-vous ? — Mon- « sieur le curé, il faut venir avec moi. — Près d'un ma-

« lade? — Non, à l'église. — A cette heure l'église est « fermée. — Venez toujours. » Le curé surpris, un peu intimidé, suit l'homme, et on arrive bientôt à l'église. « Vous le voyez la porte est fermée; » l'autre ne répond rien, continue à marcher et devant lui les lourds battants s'écartent sans bruit. Les deux chiens s'arrêtent sur le seuil et attendent immobiles, l'homme entre et va droit au sanctuaire. « Monsieur le curé, prenez le saint ciboire dans « le tabernacle. — Le tabernacle est fermé et je n'en « ai pas la clé. — Allez toujours. » Le curé monte les degrés et fait sa génuflexion devant le tabernacle clos, quand il se relève la porte était ouverte ; il prend le saint ciboire et rejoint son guide qui se dirige vers la chapelle de Loysie, un cierge achevait de s'y consumer et laissait voir la dalle rejetée sur le pavé, le cercueil ouvert et la figure du mort enseveli apparaissant dans le suaire, la langue hors de la bouche et sur la langue, l'hostie. « Monsieur le « curé, prenez l'hostie que voilà, remettez-la dans le saint « ciboire et le reportez au tabernacle. » Saisi d'horreur le curé obéit, mais à peine a-t-il atteint le sanctuaire qu'il entend un cri épouvantable et aussitôt des hurlements de joie venus de l'enfer. Tout tremblant il replace le vase sacré dans le tabernacle et redescend vers l'entrée avec son guide ; ils retrouvent au dehors les deux chiens qui se lèvent et reprennent place aux côtés de leur maître. La porte se referme d'elle-même comme elle s'était ouverte, mais quand reprenant ses esprits le curé veut se tourner vers l'homme et l'interroger, il avait disparu et les deux chiens avec lui.

Rentré chez lui le curé passa le reste de la nuit en prière ; il comprenait qu'en recevant la communion, le défunt Président mort en état de péché mortel avait commis un horrible sacrilège et appartenait désormais à l'enfer. Au jour il retourne à l'église, tout était en ordre dans la chapelle de Loysie; mais voulant consacrer par un monument durable, qui servît d'enseignement aux pécheurs, le sou-

venir de ce qu'il avait vu, il fit mettre en face de l'autel, au-dessus de la piscine, un bas-relief dans lequel on voyait les démons se ruant sur le corps du Président Jacob que l'hostie sainte ne protégeait plus.

Tel est le récit qu'a fait bien souvent à son fils la mère de M. Joseph Garnier, morte à 95 ans, le 19 octobre 1879, en pleine possession de ses facultés intellectuelles ; elle se souvenait parfaitement d'avoir vu en place le bas-relief de la chapelle de Loysie. Il a disparu à la Révolution avec les admirables verrières du XVIe siècle, y compris la pièce de maîtrise d'Édouard Bredin, le compère d'Hugues Sambin, les retables, les écussons armoriés, tout ce qu'on appelait alors *les monuments du fanatisme* et *les signes de la féodalité.* Aucune trace n'en subsiste même dans les descriptions antérieures à 1789, notamment dans un m̅s̅ de la bibliothèque de Dijon. — Fonds Baudot — 142 — *Mémoire sur différents sujets de curiosité de la ville de Dijon, pour servir de supplément à toutes les descriptions de la même ville. Par M. Violet, mars 1789* — avec notes de Louis-Bénigne Baudot — Dijon, 12 mars 1765 — Pagny-la-Ville, 25 décembre 1844 — Violet mentionne seulement le grand bas-relief représentant la chute des Anges rebelles, placé autrefois dans la chapelle des Rois mages en face du *Saint-Jacques conduit au martyr*, signé 1727 NANINI BONONIENSIS INVENIT ET PINXIT. On serait tenté au premier abord d'identifier le bas-relief de la chapelle de Loysie avec cette chute des Anges rebelles, qui au dire de Courtépée faisait grand peur aux bonnes femmes, mais les souvenirs de Mme Garnier étaient parfaitement précis quant au sujet représenté et à la place occupée. Peut-être se trompait-on sur la date du monument, ces scènes propres à faire peur aux gens sont tout à fait dans le goût du Moyen Age, tandis qu'au commencement du XVIIIe siècle le diable commence à ne plus faire ses affaires.

François-Bernard Jacob, chevalier, conseiller du Roi en

ses conseils, seigneur de Courgy, Buffon et la Motte de Quetigny, est un personnage parfaitement historique. Nommé Président à Mortier au Parlement de Dijon, sur la résignation de Nicolas Brulard, avec dispense d'âge, par lettres de provision données à Paris en septembre 1656, reçu le 5 mai 1657, il mourut dans sa terre de Courgy le 8 octobre 1704. En exécution de ses dernières volontés, le corps fut ramené en l'église Saint-Michel où il avait fondé une chapelle desservie par quatre chapelains mépartistes, pour autant de messes quotidiennes et perpétuelles ; un marbre portant l'inscription commémorative de cette fondation se voyait dans la chapelle de Loysie, mais n'a pas été conservé. En vérité on se demande pourquoi une légende fort désobligeante assurément s'était attachée à la mémoire d'un aussi bon paroissien, mais que sert-il de discuter avec les traditions populaires ? Quoi qu'il en soit celle-ci devait être beaucoup plus ancienne et pour une cause inconnue, peut-être sans la moindre cause, aura été rajeunie en faveur du pauvre président Jacob qui n'en pouvait, mais. Après tout, qui sait ? Il a bien pu vivre et mourir en libre-penseur avéré, tout en donnant aux manifestations religieuses extérieures ce qu'il croyait devoir aux convenances de sa position et aux idées du temps, sans que l'instinct populaire s'y soit trompé.

V. sur ce personnage la notice biographique de Petitot — *Suite au Parlement de Bourgogne de Palliot*, p. 64 ; et la figure de ses armes — *de gueules à une rencontre* — alias — *à un massacre de cerf d'or* — supports — *deux cerfs de même*. V. aussi, sur la famille aujourd'hui éteinte, — *Armorial de la Chambre des comptes*, par J. d'Arbaumont, p. 242.

Séance du 10 Janvier 1890

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire de l'ouvrage de M. Gabriel Dumay : *les Évêques de Dijon* dont l'auteur fait hommage à la Société. La réunion décide immédiatement, sur la proposition de M. Chabeuf, que des remerciements seront adressés à M. Dumay.

M. le Président communique une circulaire de la *Société languedocienne de Géographie* relative au Congrès des Sociétés françaises de Géographie qui aura lieu à Montpellier, en 1890, et qui coïncidera avec les fêtes du VI[e] centenaire de l'Université de cette ville.

M. Vincent, au nom de la commission des finances, lit un rapport sur la situation de la Société, sur le compte des recettes et des dépenses de l'année 1889, et sur le projet de budget de 1890, établis par M. Darantiere, trésorier. Voici les principaux éléments de ces comptes :

Le nombre des membres de la Société ayant payé leur cotisation en 1889 a été de 351. Les recettes de l'année se sont élevées à 5,089 fr. 80; les dépenses à 5,003 fr. 30 et l'actif net, au 31 décembre 1889, s'élevait à 7,022 fr. 18.

Les recettes de 1890 sont prévues pour 4,474 francs 17 et les dépenses pour 3,396 fr. 35, d'où il résulterait au 31 décembre prochain un actif net

de 8,100 francs, en augmentation de plus de 1,000 francs sur l'exercice précédent.

Le rapport signale la parfaite régularité des comptes du Trésorier et conclut à ce qu'ils soient adoptés. En constatant que la Société se trouve, à tous les points de vue, dans une situation satisfaisante, le rapporteur propose quelques modifications de détail à introduire dans le compte de l'année prochaine, l'élévation du crédit des impressions en vue de l'insertion de planches dans le volume de Mémoires qui paraîtra en 1890; et le dépôt à la caisse d'épargne d'une somme de 1,000 francs qui demeurerait ainsi à la disposition de la Société ; — enfin, le rapport demande qu'il soit voté des remerciements à M. Darantiere, trésorier, pour les soins qu'il apporte au recouvrement des cotisations et des diverses recettes de la Société, et pour la bonne tenue de sa comptabilité.

Ces diverses propositions, successivement mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de M. Coureau (Etienne), et après dépouillement, le candidat est proclamé membre de la Société.

Le Président annonce ensuite les candidatures nouvelles suivantes :

M. Lacour (Honoré), instituteur à Bretigny, présenté par MM. Clausse et Artaud :

M. Dardelet (André), imprimeur à Dijon, présenté par MM. Darantiere et Chabeuf.

Il sera statué sur ces candidatures en séance de février prochain.

M. le Président fait connaître que M. Cornereau étant indisposé n'a pu se rendre à la convocation et que, par conséquent, la lecture portée à l'ordre du jour — *La Salle des États de Bourgogne* — devra être reportée à une séance ultérieure. M. le Président ajoute qu'il s'efforcera, en ce qui le concerne, de suppléer à l'absence de M. Cornereau et fait à la réunion les deux communications suivantes :

A propos de l'épidémie régnante, voici un passage assez curieux comme rapprochement, du *Journal d'un bourgeois de Paris* publié mais non pour la première fois, par Buchon dans la *Collection des chroniques nationales françaises*, tome XV, p. 371.

1428 « Environ quinze jours avant la St-Remy (1er « octobre), cheut ung mauvais air corrompu, dont une « très mauvaise maladie advint, que on appeloit le *dando ;* « et n'estoit nul ne nulle qui aucunement ne s'en sentist « dedans le temps que elle dura ; et la manière comment « elle prenoit, elle commençoit ès rains et ès espaules, et « n'estoit nul quant elle prenoit, qui ne cuidast avoir la « gravelle, tant faisoit cruelle douleur ; et après ce à tous « venoient les assées ou fortes frissons et estoit-on bien « huict ou dix ou quinze jours qu'on ne povoit ne boire, ne « manger, ne dormir, les ungs plus, les aultres moins ; « après ce venoit une toux si très mauvaise à chacun, que « quand on estoit au sermon, on ne pouvoit entendre ce « que le sermonneur disoit pour la grand noise des « tousseurs. »

« Item, elle ot très forte durée, jusqu'après la Toussaint, « bien quinze jours ou plus, et ne eussés guères trouvé

« homme ne femme qui ne eust la bouche ou le nez tout es-
« levé de grosse sangne ; et quand on encontrait l'ung
« l'autre, on demandoit : *as-tu point eu de la dando?*
« s'il disoit non, on lui respondoit tantost : *or te gard bien*
« *que vraiment tu en goutteras ung morcelet.* Vraiment
« on ne mentoit pas, que pour vrai il fust pou, fust peti ou
« grand, femme ou enffent, qui n'eust en ce temps ou
« frissons, ou la toux, qui trop duroit longuement ».

N'est-ce point trait pour trait *l'influenza* actuelle?

ACTE DE BAPTÊME DU DESSINATEUR MARILLIER, MORT EN 1808

(*Extrait de l'état-civil de Dijon, Paroisse Saint-Philibert*).

Clément Pierre, fils de Jean-Baptiste Marillier, joueur d'instrument, et de Catherine Brouée, son épouse, est né le 28, et a été baptisé le 29 juin 1740. Il a eu pour parrain Clémemt Marlier (sic), tixier en toille, et pour marraine Pierrette Deniset, femme de Claude Brouée, épicier, le parrain a déclaré ne savoir signer.

Pierrette Nizet ; J. Marillier ; Millot, prêtre.

On s'est demandé parfois si Marillier n'était pas Dijonnais seulement par le fait tout accidentel de sa naissance, et plusieurs ont pensé que ses parents étaient des oiseaux de passage sans aucune attache en Bourgogne. On peut faire remarquer cependant que depuis deux siècles le nom de Marillier se rencontre souvent à Dijon, dans les tables de l'état-civil, et qu'en tout cas la mère de Clément Pierre semble avoir été dijonnaise de race. En effet, Brouée ou Brouhée est un ancien nom local, porté à la fin du XVI[e] siècle par l'architecte qui donna les plans de la grande salle du Palais du Parlement, Hugues Brouhée ; quant au mari de la marraine, Claude Brouée épicier, établi par conséquen

à Dijon, c'est manifestement un parent très proche, quelque frère ou oncle de la femme Marillier, enfin, je me demande si le nom du parrain Marlier, ne serait pas une mauvaise leçon du nom de Marillier. En fait d'orthographe fantaisiste, les registres de l'ancien état-civil nous en font voir bien d'autres et dans le même acte le même nom est souvent écrit de plusieurs manières différentes. Je tiens donc Marillier pour un Dijonnais de race et on verra un peu plus loin qu'il a fait à Dijon même l'apprentissage de son art.

On sait quelle fut la passion du XVIIIe siècle pour le livre *historié*, nous dirions aujourd'hui le livre *illustré*, et dans le groupe innombrable et charmant des dessinateurs pour éditions de luxe, notre compatriote mérite assurément une place distinguée. Venu après Gravelot et Eisen, nés, le premier en 1699, le second en 1711, il représente avec Moreau jeune cet art fin de siècle moins agréablement chiffonné, plus rassis, qu'assez improprement d'ailleurs on appelle style Louis XVI, puisque dès 1764 Grimm signale dans le meuble, le bijou, l'orfévrerie, les décorations intérieures, etc., la réaction de la ligne droite contre les formes tortillées du goût pompadour, si bien que les œuvres les plus réussies du genre nouveau appartiennent précisément aux dernières années de Louis XV. Marillier a manié avec un égal succès le crayon et la pointe ; dessinateur ingénieux et spirituel dans les sujets à figures, il appartient à l'âge de Rousseau, de Sedaine, de Greuze, et cherche volontiers cette bonhomie villageoise et bourgeoise dont on était si fort engoué alors ; en passant ainsi de l'opéra à l'opéra-comique on s'imaginait avoir atteint à la vraie nature.

Marillier n'excelle pas moins dans la composition des vignettes, des fleurons, des culs-de-lampe, en un mot de tous ces accessoires exquis de la typographie française dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, qui ont ruiné bien des libraires mais par lesquels ont mérité d'être conservés en tant que beaux livres, maints ouvrages dignes du plus

complet oubli littéraire. Aussi l'abbé Galiani, ce Napolitain qui vint à Paris pour y être en français un des hommes les plus spirituels des salons du temps, disait-il de Dorat dont les pauvretés rimées étaient illustrées par Eisen, Marillier et autres : « C'est un naufragé qui se sauve de planche en planche. »

Comme cet article ne vise nullement à être un catalogue de l'œuvre de Marillier, je renvoie pour une bibliographie complète au *Guide de l'amateur de livres à gravures du* XVIII*e siècle*, par Henry Cohen, édition du baron Roger Portalis. Paris, Rouquette, 1886. — Bibliothèque de Dijon.

On doit de plus à Marillier, soit comme dessinateur, soit comme graveur, quelques-uns de ces recueils de motifs d'ornements où les maîtres français de toutes les époques ont mis tant d'invention, de grâce et en même temps de mesure ; ainsi je citerai les *Nouveaux Trophées, ou Cartouches représentant les arts et les sciences, composés avec les attributs qui les caractérisent inventés et dédiés à M. Morlot, peintre, par son élève et ami Marillier. A Paris, chez Mondhare, rue Saint-Jacques à l'hôtel Saumur*. S. D. dont un très bel exemplaire existe au Cabinet des Estampes à la Bibliothèque de Dijon. Le titre formant un joli frontispice avec ornements, médaillon et fleurs, porte à l'intérieur *Petit sculp.* et au bas *C. P. Marillier, inv. et del.* Suivent douze planches en hauteur, *l'Agriculture, la Théologie, l'Architecture, la Géographie, la Médecine, la Guerre, la Jurisprudence, la Peinture et la Sculpture, la Poésie, la Musique, l'Histoire, la Philosophie*, gravés par J. Le Roy, Jacob, P. N. Arrivet, le Chalmandrier, Bosc et Ch. Coupeau, les planches de la Guerre et de la Musique ne portent pas de nom de graveur. Le style de ces compositions très décoratives, mais un peu lourdes — c'est le défaut général de Marillier — accuse la date de 1770 à 1780, et chaque sujet porte une inscription explicative dans le style lapidaire et sentimental du temps ; les gravures, fort bonnes d'ailleurs, sont peut-être d'un

travail trop appuyé auquel beaucoup pourront préférer les grignotis alertes de la période précédente.

Morlot était un peintre en réputation à Dijon vers le milieu du XVIII[e] siècle ; on voyait des tableaux de lui à l'église des Carmes, mais il s'adonnait surtout au portrait dont il a laissé un grand nombre. Ce fut, comme on voit, le premier maître de Marillier qui se souvint de lui quand il fut venu chercher fortune à Paris où il étudia d'abord la peinture dans l'atelier de Hallé, membre de l'Académie, un pauvre artiste au jugement de Diderot, — « Hallé..... vous en » disait irrévérencieusement de lui le cher confrère Joseph Vernet — et que l'avisé Dijonnais quitta bientôt pour se vouer aux dessins de librairie. Quant à Morlot, c'est une figure du second, sinon du troisième rang même en province, mais qu'il y aurait cependant un certain intérêt à faire revivre, car cet oublié du XVIII[e] siècle a été le peintre de toute une génération bourguignonne.

Je signalerai encore de Marillier — *Premier, second et troisième Livres de Chiffres et de Fleurs*, suite de 18 pièces in-f°, — le *Livre de vingt-quatre Bouquets champêtres*, deux séries gravées par lui d'après Charles-Germain de Saint-Aubin — et un *Recueil de nouveaux ornements composés dans le goût le plus moderne, destinés à être exécutés en or, argent, cuivre et autres métaux. Dédié à Messieurs les orfèvres, fondeurs et ciseleurs par leur très humble et très obéissant serviteur Mondhare. Paris, 1763, Marillier, inv. et del. Berthault, sc.* 12 pièces en hauteur, dont la première seule est signée. Ce sont des modèles du plus pur style Louis XVI première manière, pour ustensiles sacrés ou profanes et bronzes pour meubles.

Dans un autre genre, mais au-dessous, je citerai *Les illustres Français ou Tableaux historiques des Grands Hommes de la France*, série de 9 livraisons qui parurent de 1790 à 1816 en 56 planches avec titre aux

armes de France, dessinées par Marillier, gravées par Ponce, ancien graveur ordinaire du cabinet du comte d'Artois et comprenant 129 portraits avec bas-reliefs, allégories et notices historiques.

On doit encore à Marillier les *Figures de l'Histoire sainte*, 114 planches gravées par Duflos. Enfin dans *Les Maîtres ornemanistes, par D. Guilmard, Paris, Plon, 1881*. T. 11ᵉ, p. 254, Bibliothèque de Dijon, on trouvera l'indication de plusieurs recueils factices d'ornements, composés par Marillier et conservés à la Bibliothèque nationale.

A une date qui ne nous est pas connue, Marillier quitta Paris pour vivre à la campagne, près de Melun ; l'auteur de l'article nécrologique inséré dans le *Journal de la Côte-d'Or, par Carion*, du jeudi 8 septembre 1808, dit de lui « qu'il vivait en sage dans sa maison de campagne, parta-« geant son temps entre les beaux-arts et les fonctions admi-« nistratives qu'il a toujours remplies avec autant de « désintéressement que de probité, lorsque plusieurs « attaques consécutives de paralysie l'enlevèrent aux arts « et à l'amitié, le 11 du mois dernier (août 1808). »

On ne nous dit pas quelles étaient ces fonctions et en quel lieu est mort Marillier, il semblait plus noble en ce temps de désigner les choses, comme le voulait Buffon, par es termes les plus généraux, et le goût du renseignement précis n'était pas encore né.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Chabeuf qui est portée sur les lettres de convocation sous le titre provisoire de : *Miettes d'Histoire Dijonnaise*. M. Chabeuf en prenant de nouveau la parole s'excuse de remplir ainsi une séance entière à lui seul. Il s'agit de demandes en décharge ou en remise d'impôt au xvᵉ siècle, extraites du fonds L des

Archives municipales de Dijon. L'auteur se propose d'en tirer les éléments d'un travail qui sera soumis au comité de publication, mais il cite dès à présent quelques extraits de ces demandes et en fait ressortir verbalement l'intérêt au point de vue de l'histoire des mœurs locales.

M. Gaffarel annonce qu'il sera fait à la prochaine séance, une lecture par un membre de la Société sur un voyage de Yokohama à Pékin au commencement de l'année 1888.

Séance du 14 février 1890

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président soumet à l'assemblée une proposition du Président de la *Société de Géographie de Stuttgart* qui, en envoyant les publications de cette Société demande l'échange ; cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages adressés à la Société. Ces ouvrages sont immédiatement remis au bibliothécaire, qui en a dressé une liste jointe au présent procès-verbal.

M. le Président communique une circulaire par laquelle la Société de Géographie de Madrid invite les Sociétés ses correspondantes « au nom de la « science et des droits consacrés par l'histoire, à « s'unir à la protestation solennelle de la Société « de Géographie de Lisbonne contre l'attentat

« commis par le gouvernement anglais » au sujet « des droits indiscutables du Portugal sur les ter- « ritoires de Mashova, Chire et Nyassa...... » en Afrique. A cette circulaire sont joints plusieurs exemplaires, 1° de la protestation de la Société de Géographie de Lisbonne, 2° d'une lettre des Directeurs de cette Société.

Après un échange d'explications entre M. le Président et MM. Gaffarel, Garnier et Mocquery, l'assemblée déclare : que les statuts de la Société lui interdisant toute manifestation ayant un caractère politique, et cette interdiction s'étendant aussi bien aux actes de la politique internationale qu'à ceux de la politique intérieure, elle doit se borner à donner acte, purement et simplement, aux Sociétés de Madrid et de Lisbonne de la communication qu'elles ont bien voulu lui faire.

La *Société académique indo-chinoise de France* fait part de la création d'un vice-consulat à Bakou et d'une agence consulaire à Noverossisk. C'est un commencement de réalisation du vœu émis par la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* dans sa séance du 8 mars 1889, répondant à une communication faite par la *Société académique Indo-Chinoise.*

M. Laillet, tant en son nom qu'en celui de M. Subervic, fait hommage d'un *Essai sur la géographie de Madagascar*, et d'une grande carte de cette île, en trois feuilles, à l'échelle de 1 : 1,000,000. M. le Secrétaire général est chargé d'adresser aux deux auteurs, les remerciements de la Société.

M. le Président annonce qu'un meuble-bibliothèque étant devenu nécessaire pour recevoir et classer les ouvrages qui sont journellement adressés à la Société, il a dû prescrire les mesures nécessaires pour que cette bibliothèque fut prochainement placée dans notre local ; il espère que cette installation sera effectuée lors de la séance de mars.

Il est procédé au scrutin sur les candidatures présentées à la séance de janvier : à la suite du dépouillement, MM. Lacour (Honoré), instituteur à Bretigny, et Dardelet (André), imprimeur à Dijon, sont proclamés membres de la Société.

Les candidatures suivantes sont présentées :

— *M. Guyot*, propriétaire, chemin de ronde, barrière de Paris, à Dijon, présenté par MM. Oubert et Chabeuf ;

— *M. Bazin* (Louis), membre de l'Académie de Mâcon, employé des postes et télégraphes à la Gare de Lyon, à Paris, par MM. E. Petit et H. Chabeuf.

L'ordre du jour appelle la lecture du *Voyage de Yokohama à Pékin*, par un membre de la Société, attaché à une légation française. Sur le désir exprimé par M. le Président au nom de la Société, il sera fait auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères des démarches pour obtenir l'autorisation de publier cet intéressant travail dans les Mémoires de la Société.

A propos d'une communication, faite en séance de janvier, sur les sauces usitées dans la cuisine au Moyen Age (*Miettes d'histoire dijonnaise*),

M. Vincent donne lecture de la note suivante extraite de l'*Histoire des Sciences mathématiques et physiques*, tome IV, p. 128 : « Pour apprê-« ter un poulet, des pigeons ou du veau à la « sauce piquante, on met ces viandes dans de « l'eau, avec du beurre et des épices ; puis on y « ajoute la quantité que l'on désire d'esprit de sel, « suivant le goût des personnes. On peut ainsi, « par son moyen, amollir et rendre mangeable la « viande la plus coriace, de vache ou de vieille « poule. » — Glauber, cité par Maximilien Marin. L'esprit de sel est l'acide chlorhydrique dont on connaît aujourd'hui la part d'action dans les phénomènes de la digestion.

Séance du 14 mars 1890

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Secrétaire général donne connaissance des publications diverses reçues dans le mois et adressées à la Société à titre d'échange. Les ouvrages ci-après sont également offerts à la Société :

Souvenirs de mon voyage chez Emin pacha el Soudani, par le docteur Zucchinetti, offert par l'auteur.

Notice historique sur les divers modes de transport par mer, par G. Trogneux, envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique ;

Carte de la plus grande partie de la Turquie d'Europe, par Gaëtan Palma ;

Essai sur l'histoire de la moutarde de Dijon, brochure par M. Joseph Garnier ;

Ces deux derniers ouvrages offerts par M. Noël Garnier.

Il est procédé au scrutin sur l'admission des deux candidats présentés à la dernière séance. Après le dépouillement, M. Bazin (Louis) et M. Guyot (Germain) sont déclarés membres de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

M. Cornereau propose à l'assemblée d'admettre le *Club Alpin français* parmi les sociétés correspondantes avec lesquelles a lieu l'échange de publications. Cette proposition est adoptée.

M. le Président annonce que la prochaine réunion est reportée au troisième vendredi d'avril, le second tombant pendant les vacances de Pâques.

M. Emile Bergeret donne lecture d'une *Notice sur l'hôtel et les collections de Jean-Bénigne Lucotte, seigneur du Tilliot*, qui sera soumise au Comité de publication, puis M. Noël Garnier a la parole pour une communication sur Hugues Sambin. En faisant des recherches aux archives municipales en vue d'une étude sur la vie et les œuvres de l'architecte dijonnais, il a trouvé dans la série L, déjà explorée par M. Chabeuf, deux documents inédits d'une certaine importance. Il résulte du premier, daté de 1554, que Sambin, qui se qualifie de *menuisier*, était alors au service de maistre Jehan

Baudrillet, son beau-père, et vivait chez lui sans feu, famille ou boutique séparés, ce pourquoi il demande à être déchargé de tout impôt. Le second document est une requête analogue du fils d'Hugues David, qui déclare en 1577 travailler sous l'autorité de son père, dans sa maison et sans posséder aucun bien personnel. — M. Garnier se propose de présenter ultérieurement à la Société le résultat des recherches qu'il poursuit aux archives municipales et départementales sur Hugues Sambin.

M. le Président remercie M. Garnier de sa communication, qui rectifie certains points erronés de la biographie du maître *architecteur* dijonnais.

Séance du 18 avril 1890

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau figurent deux beaux volumes offerts à la Société par M. le prince Roland Bonaparte : — *Premiers Etablissements des Neerlandais à Maurice*; — *Le Glacier de l'Aletsch et le lac Marjelen,* — et un volume offert par M. Cotteau : — *Une ascension au pic de Ténériffe.*

M. le secrétaire général est prié de remercier M. le prince Roland Bonaparte et M. Cotteau.

La Société académique Indo-Chinoise demande

à la Société de s'associer à un certain nombre de vœux qu'elle transmet à M. le ministre du Commerce; après observations de M. le Président et de M. Mocquery, il est simplement donné acte de la communication.

M. le Président invite les membres de la Société qui désireraient prendre part au Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne, du 27 au 31 mai, à lui adresser leurs demandes avant le 30 avril.

Le Congrès national des sociétés françaises de géographie doit avoir lieu cette année à Montpellier. Des exemplaires du programme sont distribués aux membres présents.

M. le Président annonce que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon décernera en 1890 des médailles aux meilleurs travaux sur les sciences exactes, physiques et naturelles ayant trait au département de la Côte-d'Or, ou dont les auteurs seraient nés dans le département; il dépose le programme des conditions à remplir.

M. Cuny fait don à la Société de huit photographies de Ténériffe et de la côte d'Afrique; des remerciements lui sont adressés par M. le Président. M. Cuny appelle l'attention sur une de ces photographies représentant les femmes d'une famille royale qu'on a pu photographier moyennant quelques sous; le roi lui-même a demandé cinq francs pour se laisser photographier mais le marché n'a pas été conclu.

Il sera statué à la prochaine séance sur la candi-

dature de M. Gabriel Saint-Père, avocat à Dijon, présenté par MM. Dumay et Dr Bertin.

En l'absence de l'auteur et de M. Dumay chargé de l'examen du travail pour le comité de publication, M. Noël Garnier lit *Un épisode des Ecorcheurs en Bourgogne*, par M. Louis Bazin.

M. Gaffarel donne lecture d'un mémoire sur l'origine du mot Amérique. Il établit que ce nom n'est pas, comme on l'a soutenu récemment, d'origine indigène ; il fut proposé par un groupe d'érudits Lorrains constitués en *Gymnase Vosgien*, à Saint-Dié, et Amerigo Vespucci ne se douta même pas de l'honneur qui lui fut fait sans le consulter et c'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir été l'usurpateur de la gloire de Colomb. Ainsi se trouve définitivement consacrée l'opinon traditionnelle sur l'origine du nom donné à la quatrième partie du monde. — M. le Président remercie M. Gaffarel de sa lecture ; le manuscrit est déposé sur le bureau et sera soumis au comité de publication.

M. Noël Garnier fait une nouvelle communication sur Hugues Sambin.

A notre dernière séance, j'ai lu quelques notes sur Hugues Sambin. Depuis j'ai fait de nouvelles recherches dont j'ai l'honneur de vous faire connaître les conclusions.

Aux Archives départementales, M. Joseph Garnier m'a communiqué quelques notes manuscrites de M. Boudot, ancien archiviste de la Côte-d'Or. J'ai pu vérifier la plupart de ces notes qui ont rapport à Sambin, et je les ai trouvées exactes. Mais dans la plus importante, M. Boudot affirme

que H. Sambin est né en 1483 et qu'il a marié une de ses filles en 1527. M. Boudot ne dit pas où il a trouvé ces dates, et je n'ai pu en découvrir la source, malgré toutes les recherches que j'ai faites. Il est cependant difficile d'admettre qu'il les ait inventées.

Or, dans les registres des délibérations de la Chambre de Ville de Dijon, nous trouvons que H. Sambin a pris part à l'élection du maire de Dijon en 1599 et en 1600.

S'il était né en 1483, il aurait eu 117 ans en 1600, ce qui est impossible.

Hugues Sambin fut reçu maître menuisier par la Chambre de Ville, le 8 mars 1548, ancien style, c'est-à-dire le 8 mars 1549. En admettant toujours la date de 1483 pour sa naissance, il aurait donc reçu ses lettres de maîtrise à 66 ans, ce qui n'est pas admissible.

De tout cela que peut-on conclure ? qu'il y a eu deux Hugues Sambin à Dijon, le père et le fils ? Dès lors toutes les difficultés soulevées au sujet de la part prise par Hugues Sambin à l'exécution des stalles de Saint-Bénigne en 1527, et à la construction de Saint-Michel à partir de 1537, pourraient s'expliquer : on aurait mis sous le nom de Hugues Sambin fils des travaux exécutés par Hugues Sambin père. Cette hypothèse expliquerait aussi le prénom de Hugues, pris par le fils pour se distinguer de son père.

Elle est donc très séduisante. Cependant je dois dire que jusqu'ici je n'ai rien trouvé qui pût la confirmer. Des découvertes nouvelles pourront seules permettre de se prononcer définitivement.

Des remerciements sont adressés à M. Noël Garnier par M. le Président, qui termine la séance en rendant compte de la manière suivante d'une conversation qu'il a eue dernièrement avec M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut :

Dans un ouvrage important qui va être publié prochainement, M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, traite d'une manière générale et avec son érudition ordinaire la question de l'origine des noms de lieux en France. S'il en est un grand nombre dont la signification celtique ou même antérieure à l'invasion des Celtes est encore et demeurera peut-être à jamais inconnue, beaucoup ne remontent qu'à la conquête romaine.

Il se produisit alors dans les Gaules un fait analogue à ce qui se passa au Moyen Age lors de la fondation des abbayes, qui furent d'abord comme on sait de grandes colonies agricoles et industrielles, à ce qui s'est passé et se passe encore en Amérique et en Algérie, une concession de territoire vacant à une communauté ou à un particulier, donnait lieu à la création d'une grande villa d'exploitation agricole et celle-ci devenait à son tour le noyau d'un bourg transformé quelquefois en ville.

Il ne faut pas oublier en effet que ces domaines, ces *latifundia* étaient immenses et exigeaient tout un peuple de colons et d'esclaves. Mais tandis qu'en Amérique ou en Algérie les noms des centres nouvellement créés sont le plus souvent impersonnels ou empruntés à des dénominations historiques ou géographiques, le Digeste montre, par d'innombrables exemples, que dans le monde romain les fonds portaient à perpétuité les noms de leurs premiers possesseurs. Or, d'après, M. d'Arbois de Jubainville, et ses idées sur ce point avaient été adoptées par feu Fustel de Coulanges, la racine d'un très grand nombre de noms de lieux en France et dans le monde des Gaules, serait précisément un nom de famille gallo-romain, un *Gentilice* comme on dit d'un seul mot aujourd'hui, avec le suffixe de lieu en *igny, ac, ville* etc. qui varie suivant les régions géographiques.

Quant à la forme en *io*, elle est plus rare, cependant M. d'Arbois de Jubainville a trouvé des exemples qui en font aussi le dérivé d'un gentilice ; ainsi le gentilice Avenius a

fait *Avenio*, Avignon, Divius, *Divio*, Dijon, etc. Dijon aurait donc pour origine un grand domaine créé par un Gallo-romain du nom de Divius et qui peu à peu par le bonheur de la situation, la fertilité du sol, la convergence de voies romaines, serait devenu le Divio gallo-romain et le Dijon du Moyen Age. Bien des cités d'Amérique et d'Algérie n'ont pas eu d'autres commencements.

Une théorie qui se présente sous les auspices de noms comme ceux de feu Fustel de Coulanges et de M. d'Arbois de Jubainville est en soi-même des plus considérables; cependant on peut se demander jusqu'à quel point il conviendrait de l'ériger en système, sinon absolu du moins général. Quoi qu'il en soit, la question est à l'ordre du jour de l'érudition et l'origine proposée pour le nom de Dijon mérite d'être signalée à la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Séance du 9 mai 1890

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

La Société académique indo-chinoise demande qu'on mette de nouveau à l'étude la question des vœux qu'elle a adressés à M. le Ministre du Commerce; après observations de divers membres, une commission composée de MM. Mocquery, Gaffarel et Garnier, est chargée de présenter un rapport à la prochaine séance.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Gaffarel du don qu'il a fait de son ouvrage : *le Sénégal et le Soudan français*, et M. Bonnamas qui offre deux cartes : un plan des environs de

Dijon, pour remplacer celui qui a été perdu, et un nouveau plan de la ville, où figure même le futur lycée en construction.

M. Cornereau propose à la Société de demander l'échange des publications à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. Saint-Père, avocat à Dijon. Après le dépouillement du scrutin, M. le Président proclame M. Saint-Père membre de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Deux nouvelles candidatures seront soumises à l'acceptation des membres de la Société, à la séance de juin, ce sont celles de :

1° M. d'Hotelans (Octave), propriétaire à Besançon, présenté par MM. Chabeuf et Cornereau ;

2° Mme La Mouche, directrice d'école maternelle, à Dijon, présentée par MM. Cornereau et Gaffarel.

M. Huguenin donne lecture de son travail sur un homme de guerre bourguignon au XVIIe siècle, Billard.

M. Cornereau lit ensuite un nouveau chapitre de son travail sur le Palais des Etats de Bourgogne.

M. le Président adresse à MM. Huguenin et Cornereau les remercîments de la Société.

En l'absence de M. Jules Regnier, M. le Président fait la communication suivante :

Un Français, habitant Stuttgart, M. Jules Janin a bien voulu confier à M. J. Regnier, pour les communiquer à la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, quatre autographes intéressants. Le premier est une lettre adressée au garde des sceaux le 31 décembre 1650, par le fameux avocat-général Millotet, vicomte-mayeur de Dijon, et relative à ses démêlés avec le président Brulard et le Parlement de Dijon. La seconde est une lettre de Bernard de Nogaret, de la Valette et de Foix, duc d'Epernon, et de la Valette, pair, comte de Candale, etc., etc., qui fut gouverneur de Bourgogne de 1751 à 1759; datée du 16 juillet 1653, elle semble adressée à un des partisans du duc à Dijon, mais qui n'est pas désigné; peut-être une étude des circonstances dans lesquelles cette lettre, relative aux difficultés de cérémonial soulevées par le premier président Bouchu, a été écrite, permettrait-elle de déterminer, avec une probabilité suffisante, le nom du destinataire inconnu.

La troisième pièce communiquée est un marché intervenu à Paris, le 25 janvier 1739, entre Buffon et le libraire-imprimeur Jean Debure, pour l'impression d'un des premiers ouvrages du grand naturaliste — la traduction de la Méthode de Fluxions, de Newton. — Ce traité, écrit en entier de la main de Buffon, est signé seulement Leclerc de Buffon, mais il n'y a pas lieu pour cela de considérer le document produit comme un simple projet, on a là sans doute le double demeuré entre les mains du libraire, qui selon une habitude encore très générale en matière d'actes sous signatures privées, n'y aura pas mis la sienne.

La quatrième pièce communiquée est une lettre d'Adolphe Joanne, contenant des détails de quelque intérêt sur la composition et l'impression de ses guides du voyageur; toutefois, par son sujet même, elle semble relever plutôt du *Club alpin français* que de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*.

M. le Président a remercié M. J. Janin de ses précieuses

communications et aussi M. J. Regnier à qui la Société doit de les avoir reçues. Il invite tous ceux qui s'occupent d'histoire locale à prendre connaissance de ces documents, dont les copies sont à la disposition de qui les voudra étudier; il ne peut être question, en effet, de les publier sans un commentaire qui les vivifie, en marque le sens et l'importance — il s'agit surtout ici des lettres de Millotet et du duc d'Epernon — et en fasse ainsi une contribution à l'histoire si troublée de la Bourgogne pendant la minorité de Louis XIV. M. le Président estime donc que les mémoires de la Société doivent profiter de la bonne fortune qui met entre ses mains des documents inédits d'un incontestable intérêt.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1890

Président honoraire : M. Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture;
Vice-présidents : MM. Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon, et d'Hugues, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon; élus pour trois ans, le 12 décembre 1888.

Secrétaire général : M. Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.
Secrétaires : MM. Bonnamas, secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, à Dijon, et Oudert, professeur au Lycée, à Dijon.
Trésorier : M. Darantière, notaire à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. Cornereau, juge suppléant, à Dijon; tous élus pour un an, le 13 décembre 1889.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau ci-dessus, et de dix sociétaires dont les noms suivent, élus pour un an le 13 décembre 1889 :

MM.

AARON dit GERSON, rabbin.

ARBAUMONT (Jules d'), vice-président de la Commission départementale des Antiquités.

DUBAN, colonel en retraite.

DUMAY (Gabriel), ancien magistrat;

GARNIER, professeur au lycée ;

LEJEAY (Auguste) ;

LORY, avoué, membre de la commission des Antiquités ;

MILSAND, bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon ;

MOCQUERY, ingénieur en chef, à Dijon ;

REGNIER (Jules), ancien Président du Tribunal de commerce.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.

Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major, au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Coëllo (le Colonel du génie), colonel de service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de Géographie de Lyon.

Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gaillardot-Bey, secrétaire-général du ministère de la justice, au Caire (Egypte).

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).

Houben (le baron de), consul du Pérou.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Nodot, consul de France, à Manille.

Palha, ancien Ministre, Pair du Royaume, maire de Lisbonne, Président de la Société de Géographie et de l'Académie, à Lisbonne.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 15 JUIN 1890

Nota — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

	MM.
9 juillet 1884.	Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, rue Charrue, 26, à Dijon.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, rue du Drapeau, 23, à Dijon.
10 février 1886.	Ameline (Charles), industriel, rue Franoy, à Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Angot (Léon-Camille), inspecteur primaire, à Châtillon-sur-Seine.
F. 6 mai 1881.	Arbaumont (Jules d'), vice-président de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, aux Argentières, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.
14 juin 1889.	Armand, libraire, rue de la Liberté, 24, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal, pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

	MM.
10 mai 1889.	Avout (Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), professeur à la Faculté de Droit, cours du Parc, 4 bis, à Dijon.
27 décembre 1882.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Bard (Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bargy (Amédée), député de la Côte-d'Or, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat de France à Pékin, place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
14 mars 1890.	Bazin (Louis, membre de l'Académie de Mâcon, employé des Postes et Télégraphes à la gare de Lyon, à Paris.
18 novembre 1881.	Beaubernard (Alfred), propriétaire, Cours du Parc, 16, à Dijon.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Belin (Fr.-Xavier), docteur en médecine, rue de la Préfecture, 24, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret, marbrier-sculpteur, à Nuits (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Berthaud, docteur en médecine, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Berthod (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
14 mai 1884.	Bizouard (l'abbé), aumônier à l'hôpital, à Auxonne.
14 janvier 1885.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.

	MM.
F. 6 mai 1881.	Bonnamas (Lucien), secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture, rue Jeannin, 43, à Dijon.
11 mars 1885.	Bonnard, instituteur, à Cuiserey (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis-greffier à la Cour d'appel, rue Paul-Cabet, 9, à Dijon.
9 mai 1883.	Bourgeot (Anatole), docteur en médecine à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).
15 décembre 1882.	Bourgeot (Ph.), instituteur à Prémery (Nièvre).
13 février 1884.	Bouvault, architecte du département, à Nevers (Nièvre).
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Buguet (Camille), conseiller d'arrondissement, à Diénay (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), secrétaire de l'administration des Hospices, impasse Saint-Michel, 2.
9 janvier 1889.	Burgkly (Adolphe), directeur-adjoint du gaz, à Dijon.
9 juillet 1884.	Camuset (Etienne) fils, propriétaire à Vosne (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	CARNOT (SADI), Président de la République, Palais de l'Elysée, à Paris.
14 juin 1889.	Castigliole (le comte de), propriétaire, boulevard Carnot, à Dijon.
17 juin 1881.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
F. 6 mai 1881.	Caumont-Bréon, propriétaire, à Meuilley (Côte-d'Or).
17 juin 1884.	Cazelles (Jules), trésorier-payeur général, à Montpellier (Hérault).
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

MM.

20 avril 1887.	Chalmandrier, instituteur à Gilly (Côte-d'Or).
14 janvier 1885.	Chambard, avoué, à Charolles (Saône-et-Loire).
14 janvier 1885.	Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chappuis (Charles), recteur de l'Académie, rue Crébillon, 2, à Dijon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Berbisey, 84, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
14 juin 1889.	Chauvenet, négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chervau, inspecteur des forêts, rue du Vieux-Collège, 4, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Meloisey (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Chopart, conseiller général, à Longecourt (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Clausing, juge de paix, place de la République, 1, à Dijon.
13 février 1884.	Clausse (Anatole), négociant, rue de Suzon, 10, à Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), instituteur, à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
26 mai 1882.	Clerget-Buffet, négociant, à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, rue Jean-Jacques-Rousseau, 121, à Dijon.
14 juin 1889.	Coffin (Charles), banquier, boulevard Carnot, à Dijon.
9 juillet 1884.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Constant, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Copie, instituteur, à Echenon (Côte-d'Or).

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, rue Berbisey, 3, à Dijon.

21 février 1883. Cornu (Louis), avocat, rue des Novices, 20, à Dijon.

14 janvier 1885. Corot (Henri), à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Coste, directeur régional d'assurances, boulevard Sévigné, 3, à Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, place Darcy, 7, à Dijon.

12 mai 1886. Coutaud (Albert), sous-préfet, à Châtillon (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Coville, professeur à la Faculté des lettres, à Caen (Calvados).

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.

11 mars 1886. Daguin, avocat, docteur en droit, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

F. 6 mai 1881. Dameron (Augustine), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Arthur), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

11 février 1890. Dardelet (André), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

27 décembre 1882. Deheurle, sous-préfet, à Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Delacre (Charles), négociant, à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

MM.

23 juin 1882.	Demartinécourt, capitaine au 1er régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg (Manche).
14 juin 1889.	Demimuid, maître d'études au lycée, à Dijon.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes, à Rouen.
13 janvier 1886.	Déresse (Ernest), ancien négociant, rue de la Préfecture, 40, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, rue Piron, 17, à Dijon.
9 juillet 1884.	Deruelle, principal du collège Monge, à Beaune.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosges, 41, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.
12 mars 1884.	Dhuissier, instituteur, à Larrey-les-Dijon.
18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
12 mars 1884.	Dietsch (Joseph), propriétaire, rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.
14 juin 1889.	Diétrich (Adolphe), professeur au conservatoire, boulevard Thiers, à Dijon.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
10 mars 1886.	Dorey (Auguste), percepteur à Autrey (Haute-Saône).
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), instituteur, rue du Nord, 12, à Dijon.
12 mars 1884.	Drouhaut, propriétaire à Selongey (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Drouhin, conseiller général, à Montceau (Côte-d'Or).
F. 6 avril 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, rue Piron, 15, à Dijon.

	MM.
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriétaire à Velars (Côte-d'Or).
10 mai 1889.	Duguey, substitut du procureur de la République à Beaune.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Amiral-Roussin, 9, à Dijon.
8 juillet 1885.	Dumont (Charles), propriétaire, rue des Moulins, 60, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 9, à Dijon.
14 mai 1884.	Dutrut (Pèdre), comptable à Nuits (Côte-d'Or).
9 décembre 1885.	Elie, au collège de Cusset (Allier).
F. 6 mai 1881.	Enfert (Nicolas), ancien maire de Dijon, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Estocquois (François d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1885.	Fauchereau, libraire, à Auxerre (Yonne).
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, professeur au Lycée, à Reims (Marne).
14 décembre 1887.	Fleurant, étudiant ès lettres, place Philippe-le-Bon, 5, à Lille (Nord).
12 mars 1884.	Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1886.	Fontaine (Honoré), principal clerc d'agréé, 12, rue Verrerie, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), à Haïphong (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, Dijon.

MM.

9 janvier 884.	Forgeot, étudiant en médecine à l'hospice maritime, à Toulon (Var).
10 mai 1889.	Fouchère (Joseph), juge suppléant à Langres (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, à Lozanne (Rhône).
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fourton, sous-lieutenant au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône.
21 mars 1853.	Frossard (Edmond), secrétaire à l'Asile départemental, rue Saumaise, 61, à Dijon.
F. 5 mai 1881.	Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres, membre de la Commission des Antiquités, rue Lenôtre, à Dijon.
2 avril 1884.	Gaillardet, relieur, rue du Chapeau-Rouge, 18 à Dijon.
14 juin 1889.	Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.
9 juillet 1884.	Gardiennet, proviseur du Lycée, rue Saint-Philibert, à Dijon.
18 novembre 1881.	Gareau (Léon), notaire, à Salmaise (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Gariod (Charles), rue Lenôtre, à Dijon.
23 juin 1882.	Garnier (Hippolyte), comptable, route de Paris, aux Génois, à Dijon.
10 février 1886.	Garnier (Noël), professeur au Lycée, place Saint-Jean, 1, à Dijon.
15 avril 1885.	Gascon, agent-voyer principal, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Gaulin-Dunoyer (Ernest), banquier, Président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.
12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue du Petit-Potet, 28, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.
11 juin 1884.	Gérault (Georges), rue de la Liberté, 55, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet, géomètre, rue Verrerie, 4, à Dijon.

14 mai 1884. Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.

13 juin 1883. Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château, (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Golliet (Aimé), Président de Chambre à la Cour, rue Devosges, 19, à Dijon.

14 mars 1889. Gorillon, propriétaire, rue Buffon, 5, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien Evêché, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Granjon (Mlle), institutrice, au collège d'Auxerre (Yonne).

17 juin 1881. Grapin (Paul), rue Verrerie, 42, à Dijon.

14 mai 1884. Gros (Mlle Alice), institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

21 février 1883. Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Gueneau, docteur en médecine, à Nolay (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guerby, censeur du Lycée, à Alençon (Orne).

18 novembre 1881. Guerreau, proviseur du Lycée, à Nevers (Nièvre).

13 février 1884. Guichard (François), horloger, rue des Godrans, 74, à Dijon.

14 mars 1890. Guiot, directeur-ingénieur des télégraphes en retraite, chemin de ronde, barrière de Paris, à Dijon.

10 février 1886. Hamel de Breuil (du), chef d'escadrons au 26e dragons, rue Ledru-Rollin, à Dijon.

9 mai 1888. Hamet, huissier, place des Ducs, 2, à Dijon.

11 mai 1887. Heluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Henry (Gustave), rue des Moulins, 6, à Dijon.

18 novembre 1881. Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

9 juin 1886. Hœnig, représentant de commerce, rue Docteur-Maret, 4, à Dijon.

13 juin 1890. Hotelans (Octave d'), propriétaire, à Besançon (Doubs).

F. 6 mai 1881. Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue de Seine, 93, à Paris.

8 mars 1889. Huguenin (Anatole), agréé près le tribunal de commerce, membre de la Commission des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Hugues (d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 7, à Dijon.

8 juin 1887. Hugues (Gustave d'), administrateur-adjoint, à Ouarsenis (Algérie).

12 janvier 1887. Huot, instituteur à Fixin (Côte-d'Or).

27 décembre 1882. Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

10 juin 1885. Jacotot (Louis), instituteur, à Aubigny-les-Sombernon (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

27 janvier 1882. Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.

2 avril 1884. Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.

14 décembre 1887. Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Saint-Placide, à Paris.

24 janvier 1883. Joliet (Albert), propriétaire, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), préfet du département de l'Ain, à Bourg.

9 décembre 1885. Jorand (Emile), surnuméraire-percepteur, à la Trésorerie Générale, à Dijon.

MM.

20 avril 1882. Jossot (Etienne), agent-général du *Phénix*, place Saint-Michel, 27, à Dijon.

12 décembre 1888. Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.

14 décembre 1887. Lacordaire, maître d'hôtel, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

11 février 1890. Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Laisné, conseiller à la Cour de Rennes (Ile-et-Vilaine).

18 novembre 1881. Lalande, proviseur honoraire, à Sens (Yonne).

18 novembre 1881. Lambert (Adrien), propriétaire, boulevard Carnot, 9, à Dijon.

13 juin 1890. La Mouche (Mme), directrice d'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.

9 janvier 1884. Lapérouse (Gustave), à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Laporte, trésorier de la caisse d'épargne, à Dijon.

27 janvier 1882. Latour (Louis), négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Latruffe, sous-intendant militaire, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

18 novembre 1881. Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).

17 février 1882. Lavoignat (Eugène), capitaine au 15e bataillon de chasseurs à pied, à Remiremont (Vosges).

9 janvier 1884. Le Blois, substitut du procureur de la République, à Lille (Nord).

2 avril 1884. Leclaire, ingénieur, boulevard Henri IV, 40, à Paris.

9 mai 1883. Lefaure, instituteur, à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).

17 février 1382. Lejay (Auguste), membre de la Commission des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.

9 juin 1886. Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).

MM.

27 janvier 1882. Lenief, principal du collège, à Montélimart (Drôme).

2 avril 1884. Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.

F. 6 mai 1881. Lévêque (Frédéric), député de la Côte-d'Or, rue François Ier, 39, à Paris.

10 décembre 1884. Lévêque (Jean-Baptiste-Marie), directeur du Conservatoire, boulevard Carnot, 25, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), avoué, membre de la Commission des Antiquités, rue Buffon, 1, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, gouverneur de la Banque de France, à Paris.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.

20 avril 1887. Maloir (Louis), propriétaire, membre de la Commission des Antiquités, rue Sainte-Anne, 1, à Dijon.

9 décembre 1886. Marchand, colonel du génie en retraite, maire de Dijon, rue Verrerie, 30, à Dijon.

18 novembre 1882. Marcilly (de), général de brigade, en retraite, à Auxerre (Yonne).

13 juin 1883. Marcotte, ancien professeur d'histoire, rue Madame, 61, à Paris.

23 juin 1882. Maréchal, lieutenant-colonel, à Quetigny (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.

12 décembre 1883. Mariéjol, maître de conférences à la Faculté des lettres, place Darcy, 16, à Dijon.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).

MM.

10 décembre 1884. Martin, instituteur, à Saint-Jean-de-Bœuf (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mazeau, sénateur, premier président de la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.

27 janvier 1882. Ménassier (Alfred), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.

12 janvier 1887. Mercey (de), instituteur à Vougeot (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mercier (Jean-Baptiste), pharmacien, rue de la Liberté, 54, à Dijon.

9 mai 1883. Merle (Mlle), institutrice à Selongey (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Metzger (Aaron), représentant de commerce, rue des Godrans, 5, à Dijon.

14 décembre 1887. Michaut, étudiant ès-sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.

14 juin 1889. Michaut, chef d'institution, rue Sambin, à Dijon.

2 avril 1884. Millon, président du Tribunal civil, place Darcy, à Dijon.

14 avril 1886. Milsand, sous-bibliothécaire de la ville, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue des Forges, 38, à Dijon.

18 novembre 1881. Misserey, notaire, à Beaune (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Mochot (Auguste), marchand tailleur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la Commission des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

17 février 1882. Moine (Gaspard), sous-préfet, à Saint-Marcellin (Isère).

8 juin 1887. Moingeon fils, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

8 juillet 1885. Molard (Francis), archiviste du département, à Auxerre (Yonne).

12 mars 1884. Monnot (François), agent général de l'*Abeille* boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

14 juin 1889. Mony, marchand de fer, rue Longepierre, 1, à Dijon.

MM.

13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Messigny (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 13, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
9 décembre 1885.	Moux, étudiant ès-lettres, à Chancenay (Haute-Marne).
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), rue de la Liberté, 29, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 2, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), capitaine de cuirassiers, quai de Bercy, 11, à Paris.
9 mai 1883.	Naijon, instituteur, à Hauteroche (Côte-d'Or).
8 février 1888.	Néault (Philibert-Grégoire), principal clerc de notaire, à Seurre.
18 novembre 1881.	Neftzer, commandant du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
14 juin 1889.	Noël, instituteur, à Seurre (Côte-d'Or).
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, avenue Victor-Hugo, 2, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 6, à Dijon.
13 décembre 1889.	Paris (l'abbé), curé de Maligny (Côte-d'Or).
10 juin 1885.	Parmain (Paul), télégraphiste, à Dijon.
18 novembre 1881.	Party (Léon), vice-président du Tribunal civil, rue de l'Arquebuse, 2, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
10 décembre 1884.	Pavie, chef de bureau au chemin de fer, rue Guillaume-Tell, 13, à Dijon.

MM.

12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur-adjoint des forêts, à Montbard (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gille, négociant, rue Buffon, 7, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat, rue Notre-Dame, 2, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet, étudiant ès-lettres, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, rue du Bellay, 8, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.
8 décembre 1886.	Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.
13 février 1884.	Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay, (Côte d'Or).
12 décembre 1888.	Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
10 février 1886.	Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1885.	Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 *bis*, à Dijon.
9 juillet 1884.	Potey, instituteur, à Vernot (Côte-d'Or).
12 avril 1889.	Pouy, trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, rue Paul-Cabet, 2, à Dijon.
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), sous-chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, rue Devosge, 24 *bis*, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881.	Regnier (Georges), rue de Mirande, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.
11 avril 1883.	Rémond-Carlet, négociant, rue de la Liberté, 4, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rigollot (Jean), secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Audra, 8, à Dijon.
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien Maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.
13 mai 1885.	Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).
12 décembre 1883.	Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Ronot (Charles), directeur de l'Ecole des Beaux Arts, cour de Bar, à Dijon.
18 novembre 1881.	Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
8 février 1888.	Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
9 mai 1890.	Saint-Père, avocat, rue des Godrans, 34, à Dijon.
18 novembre 1882.	Sallé, principal du Collège, à Auxerre (Yonne).
13 février 1884.	Sampré, instituteur, place Saint-Etienne, à Dijon.
10 mars 1886.	Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.

MM.

8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Schanowski (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration adjoint, à Oran (Algérie).
17 juin 1881.	Serriès (Mlle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, rue de Moscou, 30, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1885.	Sirdey, instituteur, à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue Vauban, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), député de la Côte-d'Or, conseiller général, rue Favart, 2, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Liberté, 89, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), typographe, rue de la Fontaine, 24, à Paris-Auteuil.

MM.

14 avril 1886. Telmat, capitaine adjudant-major, au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

13 juin 1888. Terrillon (Léonce), instituteur à Planay (Côte-d'Or).

17 février 1882. Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.

12 décembre 1883. Thomas-Bassot, négociant, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).

10 mars 1882. Tyszkiéwicz (Mme la comtesse), rue de Lisbonne, 66, à Paris.

10 mars 1882. Tyszkiéwicz (le comte), rue de Lisbonne, 66, à Paris.

13 juin 1883. Valby-Gérard, marchand-papetier, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.

2 avril 1884. Valby (Victor), greffier de justice de paix, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

23 juin 1882. Valdant, lieutenant de chasseurs à pied, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre, à Brienon (Yonne).

9 décembre 1885. Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Audra, 16, à Dijon.

11 juin 1884. Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Vallot (Gaston, ingénieur-électricien, rue Lecourbe, 206, à Paris.

18 novembre 1881. Vallotte, inspecteur d'Académie, à Nevers (Nièvre).

11 mai 1887. Verdunoy (l'abbé), professeur à l'école Saint-François, rue Saint-Philibert, à Dijon.

18 novembre 1881. Vernaux, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.

9 février 1887. Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, rue Colonel-de-Grancey, à Dijon.

12 avril 1889. Voisard (Alfred), clerc de notaire, rue Quantin, à Dijon.



M.

12 décembre 1888. Weill (Georges), professeur d'histoire au Lycée, place des Cordeliers, 17, à Dijon.

Nota. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux. — Société de géographie commerciale.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique du Châtillonnais.
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
Gap. — Société d'études des Hautes Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Union des touristes français.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie.
Nantes. — Société commerciale de Nantes.
— Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.

Paris. — Société géographique internationale.
— Société Franklin, journal des bibliothèques populaires.
— Société de topographie de France.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Saint-Valery-en-Caux. — Société de géographie de Saint-Valery-en-Caux.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie de Toulouse.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Algérie (Constantine). — Société de géographie de Constantine.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographischen Gesellchaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart). — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Sociedade de geographia commercial de Porto.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.



TROIS SCEAUX CISTERCIENS

SCEAUX CISTERCIENS



Sceau du chapitre général.



Sceau de justice de Cîteaux.



Sceau de Nivelle, abbé de St-Sulpice

1° SCEAU DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE CITEAUX XV° SIÈCLE. — Diamètre 45 m.m. — Reproduction en cuivre de la matrice originale. — Archives départementales, à Dijon.

La Vierge, patronne de l'Ordre de Cîteaux, couronnée et les bras étendus, abrite sous son manteau des abbés mitrés ou non mitrés, les uns agenouillés, les autres debout. C'est l'emblème de l'Ordre tel que le montre un bois du premier livre imprimé à Dijon, le — COLLECTIO PRIVILEGIORUM ORDINIS CISTERCIENSIS..... MCCCCIXC—On sait que l'imprimeur Metlinger ou Mettlinger, né à Augsbourg, avait été appelé de Dôle à Dijon par le grand abbé de Cîteaux Jean de Cirey et établit sa presse dans la maison de ville des abbés, que l'on connaît encore à Dijon sous le nom de Petit-Cîteaux. Seulement le bois de Metlinger nous donne une image synthétique de l'Ordre tout entier et les monastères de femmes y sont représentés à gauche de la Vierge; il est naturel d'ailleurs que les abbesses de la filiation ne figurent pas sur le sceau du Chapitre général, puisqu'elles n'étaient pas admises aux grandes assises de l'Ordre.

Légende — S· DIFFINITORVM CAPLI GENE-

d'une croix il est vrai, mais d'une étoile à cinq rais, au surplus la substitution d'une pièce secondaire à une autre dans un écu ancien n'a pas beaucoup d'importance. Quant à la couleur de l'émail du champ qui est rouge et non bleue, comme elle devrait être, il n'y a pas non plus à s'y arrêter puisque le bleu n'existait pas alors dans la palette des céramistes bourguignons.

Comme Pierre III Nivelle, docteur en théologie, élu XLIVe abbé-général de Cîteaux, en remplacement de Nicolas II Boucherat et après une longue délibération, le 3 novembre 1625, a fait travailler au château de Gilly et à la maison du Petit-Cîteaux, l'attribution que nous lui faisons ici des carreaux émaillés en provenant paraît des plus vraisemblables. Il serait fort dans les usages du temps, en effet, que l'abbé Pierre III eût mis comme une signature la pièce caractéristique de ses armes personnelles sur un carrelage exécuté par ses ordres et il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur l'emploi des armoiries, ou des meubles de blason dans les carrelages ornés ; on sait même que dans son *Parlement de Bourgogne*, Palliot a représenté les écus, de champ sur un carrelage en perspective où est reproduit le meuble principal de chacun. Nous ajouterons qu'au point de vue de l'exécution, nos carreaux appartiennent à une époque relativement basse et qui se rapporte

fort bien au premier quart du XVIIe siècle; la belle industrie bourguignonne qui a eu son foyer principal à Aubigny-en-Plaine — canton de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), — va bientôt disparaître et ses derniers produits ressemblent peu aux œuvres si délibérément décoratives du XVe siècle. Il en est d'ailleurs partout de même en France et le XVIIe siècle ne produira rien qui rappelle, même de loin, les merveilles rouennaises du précédent, comme le carrelage du château de Polisy (Aube), qui est daté de 1547 et celui de la chapelle des Fonts à la cathédrale de Langres qui l'est de 1551.

Bien que connus depuis longtemps à Dijon



les carreaux de Gilly n'avaient jamais été repro-

duits ni décrits avant un article publié dans le *Magasin Pittoresque* de 1889, p. 317, avec un bois que nous devons à l'obligeance de M. le Directeur de pouvoir donner ici.

Quant au chef de Savoie, qui figure dans le sceau de la collection Milsand, nous supposions naturellement qu'il donnait les armes de l'abbaye de Saint-Sulpice, et, consulté par nous comme étant l'homme le plus au fait de tout ce qui concerne l'histoire de Savoie, sans compter le reste, M. François Rabut, ancien professeur d'histoire au lycée de Dijon, a bien voulu changer notre hypothèse en certitude. Saint-Sulpice portait en effet de Savoie plein en l'honneur et par concession de ses fondateurs; néanmoins la date exacte de la fondation et les origines de l'abbaye sont assez obscures. D'après le P. Léopold Janauschek qui, dans son — *Originum cisterciensium tomus I* — a donné le livre définitif sur l'innombrable filiation cistercienne, Saint-Sulpice aurait appartenu d'abord aux bénédictins de Cluny puis aux Chartreux ; enfin sous Amédée III, comte de Savoie, l'abbaye fut agrégée à l'Ordre de Citeaux, alors dans toute sa force d'expansion, événement que le P. Janauschek place au 21 avril 1133. L'abbaye devint ainsi la Ve fille de Pontigny IIe fille de Citeaux, et la LXVe de la filiation générale. Saint-Sulpice est aujourd'hui une petite com-

mune de 200 habitants, située en plaine, sur un affluent de la Reyssouce, canton de Bagé-le-Châtel, arrondissement de Bourg-en-Bresse, à 24 kilomètres du chef-lieu du département.

Pierre Nivelle cessa naturellement de porter la croix de Saint-Sulpice en chef quand il fut élu abbé-général ; comme la plupart de ses prédécesseurs et successeurs, il écartela alors de Citeaux ses armes personnelles.

Pierre Nivelle, d'une famille originaire de Troyes, où il était né lui-même, fut de bonne heure moine à Citeaux, puis docteur en théologie. Quand Louis Dinet, XXXVIIIe abbé de Saint-Sulpice, fut élevé à l'évêché de Mâcon, où il succéda à son oncle Gaspard Dinet, LXXIIIe évêque, — il prêta serment entre les mains du Roi à Fontainebleau, le 13 avril 1621, et fut sacré à Paris en l'église des Dominicains de la stricte observance, le 25, par Gilles de Souvré, évêque de Saint Bertrand de Comminges — Pierre Nivelle lui succéda comme abbé régulier de Saint-Sulpice.

Nous avons vu qu'il fut élu abbé-général en 1625 ; mais en 1635 le cardinal de Richelieu eut envie de Citeaux, le plus riche bénéfice de France après Saint-Germain-des-Prés, et qui donnait juridiction sur le peuple immense de l'Ordre. Il fut d'ailleurs à demi trompé dans son ambition, car si de plus ou

moins bon gré il obtint la résignation de Pierre III, et si le couvent de Cîteaux ne refusa pas d'élire le Premier-Ministre tout puissant, ni le Pape, ni l'Ordre ne le reconnurent pour général ; quoi qu'il en soit, Pierre III reçut l'évêché de Luçon, d'un bon revenu d'ailleurs mais qui était bien loin de valoir Cîteaux. Il y remplaça le successeur de Richelieu, Imeric de Bragelone, devint le XXVIII[e] évêque du siège, fut sacré à Paris en l'église du collège des Bernardins, par Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, le 25 janvier 1637, et mourut en son palais épiscopal le 10 février 1661.

Il avait eu pour successeur à Saint-Sulpice Nicolas le Goux de la Berchère, prieur de Mouchy, docteur en théologie, procureur-général de l'Ordre, fils de Jean-Baptiste le Goux de la Berchère, premier président au parlement de Dijon, et de Marguerite Brulard.

Henri CHABEUF.



UNE LETTRE INÉDITE

DU

MARÉCHAL DAVOUT



ARMES
DE LA FAMILLE D'AVOUT
(Bourgogne)

En présentant une lettre inédite du maréchal Davout, nous croyons devoir offrir en même temps quelques détails sur sa famille et sur lui-même. On verra par là que, si Davout a été un brillant homme de guerre, il avait derrière lui une nombreuse ascendance de guerriers, justifiant de tout temps le vieux dicton bourguignon :

Quand naît un Davo,
Une épée sort du *fourro*.

C'est en effet du village d'Avot (*aliàs* Avoul), en latin *Avotum*, — bailliage de Dijon, subdélégation d'Is-sur-Tille, anciennement châtellenie de Saulx-le-Duc, — que la famille d'Avout tire son nom. Elle a toujours porté : *de gueules, à la croix d'or, chargée de cinq molettes d'éperon de sable.* L'orthographe de ce nom a beaucoup varié dans la suite des temps : les chartes latines du XIVe siècle portent l'appellation *Dominus de Avoto;* plus tard, on écrit indifférement *Avo, Avot, Avou, Avoul, Avoult*, et par suite *Davo, Davot, Davou, Davoul, Davoult*, l'apostrophe étant alors d'un usage peu fréquent. Quant à la forme *Davoust*, qui apparaît au

En 1422, Jehan *Davoul*, seigneur de Senailly, défend l'abbaye de Moutier-Saint-Jean contre les ennemis du Duc, et obtient du monastère, le 18 octobre de la même année, donation du fief de Vignes qui, depuis cette époque, est demeuré en la possession de l'aîné de la famille (1). Vers le même temps, en 1433, la maison-forte d'Avot est démolie par ordre du duc. Ce double événement fixe les d'Avout dans l'Auxois d'une manière définitive.

Ils y possèdent, outre la terre de Vignes, les seigneuries de Prey, Thory, Marcilly, Lucy-le-Bois, Étaules, Sainte-Colombe — en la vieille tour de Prey, au-dessus d'une cheminée, se voit encore leur écusson, — et y contractent alliance avec les familles de Cussigny, de Chalon, de Dinteville, de Chappes; cette dernière union les rattache au sang de saint Bernard. Ils s'allient encore aux l'Enfernat et aux Sainte-Maure, aux Bretagne et aux Fresne; un mariage avec l'héritière de la maison de Vezon leur donne possessions à Annoux, où naîtra le maréchal.— En 1478, après la mort de Charles le Téméraire, *Jehan Davol*, seigneur de Prey, figure en tête des nobles du bailliage d'Avallon (2), pour prêter serment de fidélité au Roi et à *Monseigneur le*

(1) Archives du château de Vignes, titre original sur parchemin.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11,888.

Dauphin. En 1560, *Claude Davoul* est homme d'armes des Ordonnances du Roi, en la compagnie de Blaise de Montluc (1); il reçoit convocation pour assister aux États généraux de la province, lesquels se tiendront à Dijon le 1er février 1570 (2). De même, en 1649 et 1651, *Nicolas Davot* est convoqué pour élire les députés qui siégeront aux États généraux d'Orléans et de Tours (3).

Mais leur existence est surtout militaire. Les d'Avout sont officiers au régiment de Conti, à l'époque de la *belle défense* de Saint-Jean-de-Losne, puis au régiment de Bussy-Rabutin, au régiment d'Aligny; ils versent leur sang sur tous les champs de bataille d'Allemagne et de Flandre. Au XVIIIe siècle, ils servent aux Carabiniers et au Royal-Champagne-Cavalerie; ils sont à l'armée de Bohême, à Minden, à Crevelt; cinq d'Avout font ensemble la guerre de Sept ans, période de tristesses et de désastres; un demi-siècle plus tard, cinq d'Avout figurent encore sur les champs de bataille d'Auerstaedt et d'Iéna.

En 1789 enfin, Jean-François d'Avout, seigneur de Vignes, prend part à l'Assemblée de

(1) Archives du château de Vignes, acte sur parchemin.
(2) Id.
(3) Id.

la noblesse du bailliage d'Auxois, pour l'élection des députés aux États généraux (1).

Le maréchal Davout appartient à la branche cadette de cette famille, dite branche d'Annoux. Il naît à Annoux, petit village de l'Avallonnais, le 10 mai 1770; son acte de baptême porte les mentions suivantes : « Louis-Nicolas *Davoult*, « fils de messire Jean-François *Davoult*, écuyer, « lieutenant au régiment du Roy Champagne- « Cavallerie, seigneur d'Annoux, et de dame « Adélaïde Minard de Velard son épouse..... (signé) *le chevalier d'Avout.* » — Les Minard sont d'une vieille famille avallonnaise; sous François Ier et Henri II, ils comptent deux conseillers au Parlement de Paris; ils possèdent les fiefs de Vélards et de Villiers-les-Pautot, en la paroisse de Quarré-les-Tombes, et fournissent de nombreux officiers à l'armée. — Le chevalier d'Avout meurt en 1779, blessé à la chasse par un garde, dont il prit soin d'atténuer l'imprudence, afin de lui épargner toute poursuite. Restée veuve avec quatre enfants en bas âge, Adélaïde Minard achète le château de Ravières, appartenant à la famille du Potet; elle y vivra jusqu'au 10 septembre 1810, jouissant de la gloire de son fils aîné.

Louis d'Avout est élevé à l'école militaire

(1) Archives parlementaires, bailliage d'Auxois.

d'Auxerre où il passe six ans, puis il entre à celle de Paris en 1785, au moment où en sortait Napoléon Bonaparte ; contrairement à l'opinion de quelques historiens, les deux héros ne furent donc point condisciples. Le 2 février 1788, il est nommé sous-lieutenant, et reçoit en même temps un cheval des écuries du Roi, privilège qu'il partage avec les trois écuyers de l'Ecole, et trois élèves sortis comme lui de la cavalerie. Il entre au régiment Royal-Champagne, où ont servi son père et son oncle, ce dernier avec le grade de Major. Le colonel est le comte d'Hargicourt, un frère de ces deux du Barry, qui ont eu Jeanne Vaubernier, l'un pour maîtresse, l'autre pour femme, et l'ont cédée au Roi ; le troisième du Barry a repoussé, autant qu'il était en lui, la solidarité de ces hontes, et a quitté son nom souillé, pour prendre celui d'une de ses terres. L'un des lieutenants porte un nom illustre, celui de *du Lys ;* il se rattache en effet à la famille de Jeanne d'Arc, dont il possède l'anneau : un cercle d'or, et, enchâssée dans le chaton, une agate portant les armes données par Charles VII à la famille de la Pucelle.

Le jeune officier, quoique pourvu de son brevet, passa par tous les grades, et s'initia ainsi aux détails du métier. Il était studieux et appliqué, lisant les philosophes, Voltaire et Jean-Jacques, y mêlant aussi Polybe et Végèce..... La

Révolution éclate, Louis Davout embrasse avec ardeur les idées nouvelles; le 22 septembre 1791, il est appelé au commandement du 3e bataillon des Volontaires de l'Yonne. Il sert à l'armée du Nord, sous Dumouriez. Un moment, il est rayé des cadres, par application du décret qui expulse les nobles des armées de la République; il y rentre le 21 septembre 1794, avec le grade de général de brigade, qu'il a déjà deux fois refusé, et qu'il accepte enfin. Il est à l'armée de la Moselle, et se signale au siège de Luxembourg (mai 1795). En 1796, il passe à l'armée du Rhin, avec Marceau et Desaix; un lien d'étroite amitié s'établit entre les trois jeunes généraux. Desaix le présente à Bonaparte, qui l'emmène en Égypte, et lui donne le commandement de la cavalerie Il se distingue aux Pyramides, dans la Haute-Egypte contre les Mameluks de Mourad-Bey, à Aboukir lors du débarquement de l'armée turque; il proteste contre la convention d'El-Arich, qui doit livrer l'Égypte aux Anglais, et rentre en France avec Desaix qui va mourir à Marengo.

Général de division le 23 juillet 1800, Davout épouse la sœur du général Leclerc, qui avait épousé lui-même la sœur de Bonaparte. Maréchal d'Empire à 34 ans, le 19 mai 1804, il prend le commandement des trois divisions Morand, Friant, Gudin, qui auront de si belles pages

dans l'histoire de nos guerres, jusqu'à ce qu'elles viennent s'engloutir dans le désastre de Russie. — A Austerlitz, le 2 décembre 1805, il poursuit les débris de l'armée ennemie, et va faire prisonnier l'empereur de Russie, lorsqu'une lettre de Kutusof, bientôt appuyée d'un billet d'Alexandre lui-même, l'avise d'une suspension d'hostilités. Davout en réfère à l'Empereur : « Mais il n'y a pas un mot de vrai là-dedans ! » s'écrie Napoléon. — C'était en effet un stratagème peu recommandable..... — Puis, après réflexion : « Dites au maréchal qu'il a bien fait de croire à la parole de l'empereur Alexandre. »

Dans la campagne de Prusse, abandonné par Bernadotte, il soutient seul, pendant une journée entière — 14 octobre 1806, — l'effort de la principale armée ennemie ; avec 26,000 hommes, il barre le chemin aux 66,000 soldats que conduit Brunswick, sous les ordres du roi de Prusse lui-même ; l'ennemi repoussé laisse 10,000 morts et 115 pièces de canon sur le champ de bataille. C'est la glorieuse journée d'Auerstaedt, sœur cadette d'Iéna, éclipsée contre toute justice par son aînée, mais dont l'Empereur reconnaissait bientôt le mérite : le 2 juillet 1808, Davout est créé duc d'Auerstaedt ; il porte « d'or, à deux lions « léopardés rampants de gueules, tenant dans « la patte dextre une lance polonaise de sable, « l'un en chef à dextre, l'autre contourné à

« senestre en pointe, à la bordure componée « d'or et de gueules, chef des ducs d'Empire — (de gueules aux étoiles d'argent sans nombre) « — brochant sur le tout. »

Le 15 août 1809, Davout est fait prince d'Eckmühl, nouveau titre qui rappelle une nouvelle victoire ; mais ses armes d'Auerstaedt ne sont pas modifiées : il n'en pouvait avoir de plus glorieuses. — Chacun de ces titres est appuyé de dotations territoriales et pécuniaires; de tous les lieutenants de l'Empereur, Davout est le plus richement doté : « Il faut bien que je lui « donne, disait Napoléon, car *il ne prendrait* « *rien lui-même.* »

En aucune circonstance, le Maréchal n'oublie la Bourgogne ; il se rattache avec amour à son pays natal. Chef de la 6ᵉ cohorte de la Légion d'honneur, dont le siège est à Dijon, il préside en 1805 le collège électoral du département de l'Yonne, en 1810 celui de la Côte-d'Or ; il fait don à l'Église Saint-Étienne d'Auxerre d'une série d'ornements de grande valeur. Ses concitoyens d'ailleurs apprécient la gloire qui rejaillit sur eux : une délibération du Conseil municipal d'Auxerre, du 15 février 1808, décide qu'un buste en marbre du Maréchal sera érigé dans la salle de ses séances ; mais Davout refuse : « Une « manifestation de ce genre, écrit-il, est tou- « jours dangereuse, du vivant de l'homme qui



ARMES

DU MARÉCHAL DAVOUT

Duc d'Auerstædt, Prince d'Eckmühl

« en est l'objet. » Auxerre s'incline ; soixante ans plus tard seulement, ses vœux seront réalisés par l'érection d'une statue.

Nommé Gouverneur des villes hanséatiques, Davout prend en 1812 le commandement du 1er corps de l'armée de Russie. Il renouvelle à Mohilew les prodiges d'Auerstædt. Blessé grièvement à Borodino, il est chargé, au début de la retraite, de conduire l'arrière-garde : il remplit cette lourde tâche du 26 octobre jusqu'au 9 décembre, ne la cédant à Ney que pendant quinze jours, pour la reprendre bientôt, après l'entière destruction du 3e corps. Dans ce désastre, et jusqu'au dernier moment, le 1er corps est le seul *qui ait conservé quelque tenue militaire* (Thiers). — L'Empereur quitte l'armée ; dans les derniers temps, il s'est montré injuste pour le prince d'Eckmühl. A Gumbinnen, le 17 décembre, dans une réunion des maréchaux, Murat se plaint de Napoléon, *qui les conduit à l'abîme*, et il regrette *de n'avoir pas fait sa paix avec l'Angleterre;* mais Davout lui impose silence, en disant : « Qu'il est roi par la grâce « de l'Empereur et le sang des Français, et qu'il « ne peut faire la paix avec les ennemis de « l'Empereur, sans son assentiment. »

Relégué sur un théâtre secondaire, à l'embouchure de l'Elbe, pendant la campagne de 1813, Davout chasse les Russes de Hambourg,

met la place en état de défense, et tente vers Berlin une diversion que le désastre de Leipzig vient rendre inutile. Bloqué dans Hambourg, il repousse avec énergie toutes les attaques, reste sourd à toutes les insinuations, à toutes les nouvelles vraies ou fausses que lui fait parvenir l'ennemi. Les avant-postes ont reçu défense formelle de *communiquer avec l'assiégeant*, et de *s'amuser à parlementer*. Le moral des troupes ainsi maintenu, Hambourg résiste pendant cinq mois, et le Maréchal ne consent à se retirer, que sur la nouvelle expresse apportée de France par un de ses parents (1), que Napoléon est à l'île d'Elbe, et Louis XVIII sur le trône.

Pendant les Cent jours, Davout accepte le portefeuille de la guerre, regrettant toutefois que l'Empereur ne lui donne pas un poste à la tête de ses troupes. Après Waterloo et la chute de Napoléon, il a la douloureuse mission de licencier l'armée. Il prôteste énergiquement contre l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui proscrit les généraux demeurés fidèles à l'Empereur : « Certains d'entre eux, dit-il, n'ont fait qu'obéir « aux ordres que je leur ai donnés ; il faut donc « substituer mon nom aux leurs ; » et : « puissé- « je attirer sur moi seul tout l'effet de cette

(1) François-Claude d'Avout, cousin-germain du maréchal, et adis son compagnon d'armes au Royal-Champagne.

« proscription! » — Pour le punir de cette attitude courageuse, le gouvernement de la Restauration l'exile à Louviers ; en 1817 seulement, il est admis à reprendre son rang de maréchal de France, et rétabli dans ses traitements. En 1819, il est appelé à la Chambre des Pairs ; mais il se mêle peu à la politique, et réside le plus souvent à Savigny-sur-Orge, dans la belle habitation de campagne qu'il avait achetée, et qu'il affectionnait d'une façon toute particulière. Au cours de l'année 1823, à la suite d'une partie de chasse chez le maréchal Jourdan, il tombe malade, et se fait transporter à Paris, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, jadis hôtel Monaco ou Valentinois ; il y meurt le 1er juillet. Ses obsèques ont lieu en la petite église Sainte-Valère, attenante à l'hôtel. Comme on craignait une manifestation de la part des vieux soldats du maréchal, les Invalides sont consignés ; une soixantaine d'entre eux escaladent les grilles, et se joignent au convoi ; ils sont frappés d'expulsion, mais la maréchale intercède, et obtient leur grâce.

Le corps fut inhumé au Père-Lachaise ; l'éloge funèbre y fut prononcé par le maréchal Jourdan, et, au Sénat, par le maréchal Suchet, deux caractères qui sympathisaient tout particulièrement avec celui du défunt. Cet éloge peut se résumer en ces quelques mots : Davout a fourni

une longue carrière militaire, *il n'a jamais été battu.*

A Aboukir, ce 24 Thermidor an 7 de la République (1).

Croyez, ma chère Maman, que je suis vivement affecté de toutes les inquiétudes que je vous occasionne ainsi qu'à toute ma famille : au moins si quelqu'unes de mes lettres parvenaient en France! maman seroit tranquille sur la santé et l'existence de ses trois fils. Nous nous portons tous les trois aussi bien que possible. C'est avec plaisir que je vous annoncerai qu'Alexandre (2) se conduit on ne peut pas mieux; il est toujours dans l'état-major du général Bonaparte; il y jouit de toute l'estime de ses camarades et de ses chefs..... Charles (3) est toujours Sous-Lieutenant dans le 20e; son chef de brigade est content de sa bonne volonté. Voilà des détails qui satisferont le cœur d'une tendre mère.

(1) 11 août 1799, peu de jours après la victoire remportée sur l'armée turque de débarquement. Davout a pris à cette bataille (25 juillet) une part éclatante; il n'en dit pas un mot néanmoins. De même il ne fournit, sur la situation et les mouvements de l'armée, aucun renseignement de nature à éclairer l'ennemi. C'est modestie et discrétion de sa part; ce sera la règle constante de sa carrière.

(2) *Alexandre*, frère cadet du maréchal, né à Etivey (Yonne), le 15 septembre 1773, fait les campagnes de la Révolution. Général aide-de-camp de son frère pendant les guerres de l'Empire, il meurt à Ravières, le 4 septembre 1820.

(3) *Charles*, le plus jeune des trois frères, né à Etivey le 30 septembre 1776, fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, retraité comme chef d'escadrons de Dragons; il est le père du duc d'Auerstædt actuel.

J'ai eu la nouvelle indirectement de l'arrivée de Labarre (1) à Livourne ; je désire bien vivement que l'établissement dont je vous ai parlé dans le temps avec ma sœur (2) ait eu lieu, et qu'à mon retour en France je me trouve un oncle que de petits marmots caresseront bien. Labarre me paraissoit désirer vivement ce mariage ; je ne doute pas d'après cela qu'il ne soit consommé, si ma sœur a vû du même œil que moi, les bonnes qualités de mon ci-devant aide-de-camp. — Dites à la bonne Madame Leroi et à son respectable mari (3), qu'au milieu des sâbles brulants de l'Égypte je me rappelle d'eux, et que mon vœu le plus ardent est de les retrouver en parfaite santé. Rapellez moi aussi au souvenir de toutes mes connoissances de Ravierre (4), de la famille Boisgérard (5), et généralement à celui de toutes les personnes qui vous parlerons de moi.

Vous ne serez pas fâché d'apprendre que je n'ai jusqu'à présent laissé en Égypte qu'une *mauvaise dent;* une *mauvaise dent* de moins dans l'intérieur d'une famille est une bonne chose. Donnez de mes nouvelles à mon oncle de Somme (6); assurez-le que lorsque je reviendérai en France,

(1) *M. de la Barre*, aide-de-camp de Davout pendant la campagne d'Egypte.

(2) *Julie*, sœur de Davout, née à Etivey le 16 septembre 1771, épouse le 10 juillet 1801 Marc-Antoine de la Bonninière de Beaumont, général de cavalerie.

(3) Monsieur *Leroi*, habitant de Ravières, ami de la famille.

(4) *Ravières*, bourg du département de l'Yonne, arrondissement de Tonnerre ; la mère du maréchal y avait acheté un château appartenant à la famille du Potet, et s'y était établie après la mort de son mari. Cette demeure appartient aujourd'hui à Mesdemoiselles de Chappedelaine, petites-nièces du maréchal.

(5) *Boisgérard*, famille de Ravières.

(6) Jacques-Louis de Somme, ancien capitaine dans la Légion royale, mort à Arnay le 1er septembre 1815.

je m'arrangerai de manière à passer quelques jours chez lui.

Dans quelques mois je tâcherai de vous faire un envoi du double de celui de Malte pour vous et Julie; c'est le citoyen Jacqueson (1) fils qui a dû remettre à Julie les 63 livres de *bon caffé;* 100 à 120 cette année ne vous seront pas nuisibles.

Je n'ai pas encore reçu une ligne de France de qui que ce soit. Les Anglois assurent que s'ils arrêtent nos lettres, c'est qu'un arrêté du Directoire ordonne d'arrêter les leurs. Cet arrêté est bien immoral, et contraire à tous les usages reçus; c'est nous qui en sommes les victimes. Cette ignorance où je suis du sort de tous mes proches et de toutes mes connoissances est bien poenible; mais si j'avois au moins la certitude qu'on reçoit de tems à autre quelqu'une de mes lettres, mon cœur seroit bien soulagé.

Les *deux* Junot (2) jouissent d'une parfaite santé; instruisez-en leur oncle Maldan. A Dieu, ma chère maman; jouissez toujours d'une bonne santé; c'est le vœu le plus ardent de votre cher fils.

L. D.

P. S. — Pour que vos lettres me parviennent, envoyez-les à une de vos connoissances à Paris, que vous chargerez de les remettre au Ministre de la marine ou à un de ses premiers commis, en lui faisant promettre de ne pas ou-

(1) *Jacquesson* de Vauvignol, de famille bourguignonne, frère servant aux chevaliers de Malte. Lors du passage en cette île de l'expédition française, il avait rendu à Davout le service de lui prêter 2,400 fr. Plus tard, le maréchal le fit nommer inspecteur dans le service de la poste aux chevaux.

(2) Les deux frères *Junot*, de Bussy-le-Château (Côte-d'Or). Andoche Junot, né le 24 octobre 1771, plus tard général de division, duc d'Abrantès, conquérant du Portugal, qu'il dut évacuer devant les forces supérieures de Wellington; mort le 28 juillet 1813.

blier de les envoyer par le premier aviso ou bâtiment que le Gouvernement enverra en Egypte.

Le Général Marmont (1) de Châtillon-sur-Seine est ici très bien portant; je suis fort aise d'avoir fait sa connoissance. Cet officier est aussi estimable par les qualités du cœur que par ses talents.

A la citoyenne Minard Davout, — A Ravierre, par Ancy-le-Franc, — Département de l'Yonne.

Vu par le commandant anglois W. Sidney Smith (2) qui acheminera volontiers toute lettre qui ne traite que des affaires de famille. L'écrivain s'est trompé en croyant que la conduite du Directoire peut jamais servir d'exemple à ses opposants.

Devant Alexandrie, 11 août.

L'original de cette lettre, dont l'orthographe a été scrupuleusement respectée, est entre les mains de Mlles de Chappedelaine, au château de Ravières (Yonne).

Bon Auguste d'AVOUT,
Ancien Magistrat.

(1) *Marmont* (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), né à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774, aide-de-camp de Bonaparte, plus tard maréchal de France, duc de Raguse, mort en 1852. Après sa mort ont paru ses Mémoires, où la personnalité de Davout est tout particulièrement attaquée.

(2) William *Sidney Smith,* marin anglais, né en 1764, mort en 1840. Adversaire heureux de Bonaparte sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, il commandait au mois d'août 1799 la croisière anglaise qui bloquait les côtes d'Egypte. L'épigramme est froide et hautaine, bien digne de la grande nation qui, dans ses belles actions comme dans ses forfaits, n'entend du moins prendre exemple de personne.

RÉCLAMATIONS

EN MATIÈRE D'IMPOT AU XV[e] SIÈCLE

Il existe aux archives municipales de Dijon, série L, Impositions, un fonds de 180 liasses, comprenant chacune environ 500 pièces, qui sont presque toutes des demandes en remise ou réduction de taxes présentées à MM. les Maire et Echevins composant la Chambre de Ville. Ces requêtes vont de la fin du XIV[e] siècle à 1789 et sont à peine classées aujourd'hui, mais M. Vallée, archiviste municipal, s'y emploie activement, et d'ailleurs le fonds a été exploré déjà par M. Joseph Garnier, qui a bien voulu nous indiquer quelques-unes des pièces les plus intéressantes, notamment la demande en décharge du sculpteur Claux de Werne ou de Vouzonne (1). Les pièces sont toutes sur papier libre, comme nous dirions aujourd'hui, le Timbre et l'Enregistrement étant des raffinements financiers inconnus à ces époques lointaines.

Ce n'est pas sans un vif intérêt, et même sans une certaine émotion que l'on parcourt ces pièces innombrables, où se rencontrent tant de noms dijonnais, les uns distingués dans

(1) Nous avons aussi beaucoup d'obligations à M. Vallée pour les extraits et copies qu'il nous a faits avec toute l'exactitude possible.

l'histoire locale, tandis que les autres en plus grand nombre évoquent les figures modestes d'inconnus, artisans, ouvriers, petites gens qui revivent ici avec l'indication de leur métier, de leur domicile, de leurs charges de famile. Assurément cette simple nomenclature de ceux qui vécurent il y a quatre siècles là où nous vivons nous-mêmes, serait déjà précieuse, il n'y a jamais trop de noms propres en histoire, surtout dans l'histoire restreinte à la cité, mais il nous semble que l'on peut dégager encore de la série L la synthèse de mille renseignements de détail sur la vie des classes inférieures au Moyen Age. On sait quel parti M. A. Babeau a tiré des anciennes archives du notariat pour nous peindre avec une précision toute hollandaise les mœurs, le logis, le mobilier, les vêtements et les parures de l'ouvrier, du petit bourgeois, du paysan de l'ancienne France ; sans essayer ici une de ces amples généralisations dont il nous a donné de si excellents modèles, nous allons tenter de montrer, par quelques exemples limités au XV[e] siècle, l'intérêt documentaire que nous avons cru rencontrer dans la série L.

Nous n'entrerons pas ici dans la théorie de l'assiette et du recouvrement de l'impôt au Moyen Age ; c'est là une question assez obscure encore et qui sera certainement élucidée d'une manière définitive par M. Joseph Garnier,

dans son introduction aux Chartes d'affranchissement en Bourgogne. Il ne faut pas s'attendre d'ailleurs à des règles de comptabilité d'une mécanique aussi parfaite que celles de notre fiscalité moderne, mais enfin les principes généraux étaient sensiblement les mêmes. Les Etats votaient une taille ou une aide et la répartissaient par bailliages ; ceux-ci la répartissaient à leur tour par paroisses et chacune de celles-ci nommait un ou plusieurs collecteurs, percepteurs d'occasion, qui n'étaient pas responsables comme les curials de l'empire romain. Peut-être donnait-on dès lors à ferme telle ou telle taxe déterminée, mais le système de la perception directe semble avoir été la loi générale au Moyen Age et même au XVIe siècle. Quant à la juridiction de la Chambre de Ville, elle est toute gracieuse ; Messieurs les Maire et Echevins modèrent ou déchargent en équité selon les circonstances de fait. Et cette justice-là en valait bien une autre.

1417. — JEAN MARCHAND

Voici d'abord « Jehan Marchand saulcier de « madame la duchesse de Bourgoingne, demou- « rant à Dijon, devant chez Girard Malisot, « chargié de femme et de deux petits enfans,

« et sa femme qui a esté longtemps en maladie « et n'ont ne champs ne vignes ne héritaiges « quelconques et a despendu grant argent à « refaire sa maison dont il doit par an à Mon- « siegneur III florins (1). » On l'a imposé pour l'année à dix gros, dont six pour les fouaiges, c'est-à-dire les taxes assises sur les foyers, et quatre pour le présent de Monsieur de Charolois ; le jeune comte Philippe, qui deux ans plus tard — nous sommes en 1417 — succédera au duc Jean-sans-Peur, vient d'épouser Michelle de France, fille de Charles VI et naturellement le Duché lui a fait un beau présent payé par les contribuables. Mais le pauvre Jehan Marchand ne reçoit rien de ses gages, le métier ne va pas, sa femme est toujours malade et sa belle-mère qui à la vérité vient de trépasser leur a coûté beaucoup d'argent en remèdes. Il demande donc humblement une diminution, moyennant quoi — et c'est avec des variantes une formule consacrée, — « il priera Dieu pour le bon gouvernement de la ville de Dijon. »

Par délibération du 20 décembre 1417, on lui remet deux gros sur les six auxquels il a été imposé pour l'emprunt dont il s'agit ; on appelait volontiers ces taxes-là des emprunts.

(1) Voir l'appendice sur l'évaluation des monnaies anciennes rapprochées de celles de nos jours.

Bien que les sauces fussent fort en vogue au Moyen Age, le saulcier était dans les derniers rangs parmi les officiers de bouche et venait après les tourneurs de broche et les valets de poulaillers. Quelques-unes des sauces en vogue au XV[e] siècle, par exemple la sauce blanche que l'on servait déjà avec les asperges, la sauce poivrade et la sauce Robert sont à peu près celles qui figurent encore dans nos livres de cuisine. D'autres ne sont plus que des curiosités archéologiques, ainsi la *sauce verte* dont il est question dans Rabelais ; comme la base en était le blé vert écrasé, elle n'avait qu'une saison; quant à la *sauce dodine*, c'était un composé de pain grillé réduit en poudre, de vin, de saindoux, d'oignons, de cannelle, de muscade, de clous de girofle, de sucre et de sel, additionné de la graisse du canard, avec lequel on la servait, et M. Alfred Franklin, qui a poussé le dévouement à la science jusqu'à faire exécuter scrupuleusement certains plats de la cuisine du Moyen Age, d'après les recettes de Taillevent lui-même, déclare que les cheveux lui en dressent encore sur la tête (1). Le Moyen Age

(1) V. *La Vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin. — *La cuisine*. — Guillaume Tirel dit Taillevent fut maître-queux des rois Charles V et Charles VI. — V. aussi le *Menagier de Paris* 1393, *par un bourgeois de Paris*, édité en 1846 par le baron J. Pichon.

raffolait des épices et en mettait même dans le vin généreux de la Bourgogne. Après tout, le XVIIᵉ et même le XVIIIᵉ siècle eurent bien la rage de prodiguer les parfums jusque dans la cuisine. Nos ancêtres du XVᵉ siècle étaient de formidables mangeurs, point délicats d'ailleurs, et il fallait des ragoûts incendiaires, pour leur exciter les papilles nerveuses du palais; dans les grands festins, on entassait les viandes, les légumes et les poissons cuits ensemble dans d'immenses bassins, dont la mode persistera pendant plus de deux siècles, et chacune de ces pyramides de victuailles portait le nom de *mets*, vraie pot-bouille dont le fameux rôt du dîner ridicule de Boileau n'est qu'un représentant fort dégénéré. Quand les sauces n'étaient pas versées sur ou sous les mets, on les faisait circuler dans des vaisseaux d'argent à deux anses, d'une forme élégante et commode, qui s'était sensiblement conservée jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle et reprend faveur depuis quelques années après le long règne des lampes funéraires mises à la mode par l'école de David. Ce retour au bon goût des ustensiles anciens est un des mille services que l'archéologie a rendus au confortable contemporain.

Jean Marchand est manifestement non un fournisseur breveté, mais un officier de la cuisine ducale; en effet, il a des gages, qu'à la

vérité on ne lui paie guère, et il habite en ville : de plus il tient boutique à l'usage du public et sans doute selon un usage français qui disparaîtra seulement à la fin du dernier siècle, où l'on criait encore le vinaigre et la moutarde dans les rues, il fait crier sa marchandise par la ville, mais il ne semble pas que le titre d'officier de Madame la Duchesse ait eu une grande influence sur les affaires du pauvre saulcier. Peut-être, après tout, et il ne serait pas le seul, se fait-il plus malchanceux qu'il n'est.

On voit, par la requête de Jean Marchand, que la Duchesse, femme de Jean-sans-Peur, devait avoir sa maison montée, et il n'en pouvait guère être autrement, car les ducs de la seconde race, ainsi que le démontrent les itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean-sans-Peur, publiés par M. Ernest Petit, sont sans cesse en route, mais les duchesses les accompagnaient rarement, et Marguerite de Bavière résidait volontiers au château de Rouvres, où quelques auteurs placent même la naissance de Philippe le Bon.

1425-6-1431-2. — HENRY BELLECHOSE

Le peintre Henry Bellechose a été déjà l'objet d'une mention de M. de Saint-Mesmin : « 1415-« 1416 — Comptes de Jehan Moisson. Henry

« Bellechose est retenu par le duc pour son « peintre et valet de chambre, en place de feu « Moulone (1). » Comme Hennequin Moulone avait succédé à Jehan de Beaumes, un des auteurs des vitraux de la chapelle ducale à la Chartreuse, M. de St-Mesmin a cru pouvoir faire de Bellechose un peintre verrier, mais il résulte des recherches faites dans les archives municipales de Dijon, par M. Noël Garnier, professeur d'histoire au Lycée de Dijon, qu'Henry Bellechose de Brabant succéda le 23 mai 1415, à l'artiste qui avait peint le Puits de Moïse, Jehan Maluel, et que cette même année il fit pour la Chartreuse deux tableaux, représentant l'un la Vie de Saint Denis, l'autre la Mort de la Vierge. Bellechose n'est donc pas un simple peintre verrier, mais un peintre tout court et qui tient pension d'élèves; ainsi en juillet 1421 et décembre 1424 lui et sa femme ouvrent leur hôtel et leur atelier à Jean Chrestien, fils d'un marchand de Troyes, et à Michellet Estellin de Cambray, qui s'intitule déjà peintre. Du reste il s'adonne à tous les genres et M. Noël Garnier a trouvé, dans le protocole du notaire Jean le Bon, 1428-1429, un marché passé par Henry Bellechose, peintre et valet de chambre du Duc, avec les fabri-

(1) *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, II, p. 60.

ciens de l'église Saint-Michel de Dijon, pour la peinture du Tabernacle en pierre du grand-autel, de l'image de Saint Michel terrassant le Démon placée au-dessus, d'un tableau en bois représentant le Christ au milieu des Douze Apôtres, et d'un retable de l'Annonciation, également en bois, le tout pour la somme de vingt-sept francs. — Or, nous pensons qu'il s'agit ici de peinture et dorure à appliquer à des morceaux de sculpture existants, et non de tableaux proprement dits. Les artistes du temps ne considéraient pas comme indigne d'eux d'enluminer les œuvres des autres, et c'est ce qui explique la perfection du travail décoratif à cette époque.

En 1425, Henry Bellechose est imposé pour fouaiges à trois francs, ce qu'il trouve excessif, car il n'a, dit-il, « en icelle ville que la mai-« son où il demeure, chargié de six florins de « cense dehus à la chapelle de Monseigneur, et « sy est chargiés de femme qu'est à plein jour des « couchié et d'autres enfans... il souloit pren-« dre gaiges de mondit Seigneur, n'en prant nuls « et gaingne pourtant de présent très poul. » — Il a déjà payé dix-huit gros et demande à être tenu quitte du reste, mais il s'accommodera de toute modération équitable.

Par délibération du 3 décembre 1425, on lui remet six gros.

On voit qu'à cette date Henry Bellechose habite une maison appartenant à la Sainte-Chapelle ; au moment de la suppression, celle-ci en avait un peu partout, mais la plupart provenaient d'acquisitions faites aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; au XVe, elle possédait surtout celles qui, suivant l'usage constant des communautés religieuses, avaient été appliquées dans les interstices de l'église et des bâtiments canoniaux, ces constructions en bordure sur la voie publique étaient une source de revenus qu'on augmenta à mesure que le terrain acquit de la valeur dans l'intérieur des villes. Nous avons vu disparaître de Notre-Dame, il y a une trentaine d'années, les masures nichées entre les contreforts du transept et de l'abside, mais l'église Saint-Etienne conserve encore sur la rue Vaillant les constructions de rapport élevées en placage au XVIIIe siècle.

Il semble, par le texte de la requête, que Bellechose n'avait pas été conservé comme peintre et valet de chambre par le successeur de Jean-sans-Peur. Toutefois l'omission de ce double titre n'est pas une preuve absolue.

Dans le cours de la même année, mais en 1426 (nouv. style) Bellechose adresse une nouvelle requête à Messieurs de la Chambre de ville.

L'on remet au suppliant sur son impost six gros. Escript le XI de mars IIII^c XXV (1).

Bolier (2).

A messeigneurs les maieur et eschevins de la ville et commune de Diion.

Supplie humblement Henri Belle Chose, paintre, chargié de femme et d'anfans, liquelx na en la dicte ville ne ou finaige d'icelle aucuns héritaiges que la maison en la quelle il demeure, en la quelle il a mise partie de sa chevance pour y avoir sa demeurance, car quant il a prit elle estoit inhabitable et en estoit la rue toute deffaicte, et si est chargié de VI florins dehuz à la chapelle. Et si prenoit et avoit gaiges de feu Mgr. de Bourgoingne cui Dieu pardoint, de son mestier comme son paintre, et de présent n'a de Mgr aucuns gaiges. Ainsin n'a que ce qu'il peut faire de sa brace (3) qu'est petite chose sur quoy ilui fault maintenir son estat. Et toutes voiez du premier paiement des fouaiges qui se lièvent il en a paie III fr., et présentement l'on lui en demande II fr. dei (demi) qu'est chose misérable et importable à lui, car il n'est pas de plus riches de la rue qui n'ent paient pas tant. Il vous plaise Messieurs de votre grâce avoir pitié dudict suppliant en le quictant avec ce qu'il a ja paie pour XVIII gros, qu'est plus que a lui ne appartient, et ce faisant ferez bien et il priera Dieu pour vous, et se vous avez mestier de lui il est prest de vous servir.

En 1431, nouvelle demande.

(1) 1426, l'année commençait le 31 mars.
(2) Bolier fut longtemps secrétaire de la Chambre de ville.
(3) De sa brace, de son travail manuel.

A messeigneurs les mayeurs et éschevins de la ville
et commune de Diion.

Supplie humblement Henry Belle Chose, painctre, demeurant à Diion, lequel n'a en icelle ville ne ou finage d'icelle aucuns héritaiges que la moitié d'une maison en laquelle il demeure, et n'a de quoy vivre que de ce qu'il peut faire moiennant sondit mestier et pour ce que moiennant sondit mestier proffite petit, fait occuper sa femme à vendre sel et d'autres petites danrées pour gaingner sa vie par le moien d'un poul d'argent qu'elle a eu pour le vendaige de son héritaige qu'elle avoit au lieu de Seurre à cause de sa mère, néantmoins, mes chers seigneurs on la imposé pour le darrenier paiement des fouaiges darrier ouctroiés à monseigneur le duc de Bourgoingne, à quinze frans, qu'est chose très excessive et importable à luy et chargée de conscience à ceulx qui à tant l'ont imposé et toutevoies a lettres de mondit seigneur qui veult ly estre franc de tous succides d'icelle ville. Il vous plaise mes chers seigneurs de votre grace veu ce que dit est et que ladite maison est chargiée de six florins de cense ledit impost modérer à six frans, qu'est encore grant charge à lui en deschargent les consciences de ceulx qui l'ont si excessivement imposé. S'y ferois bien et aumosne, et il priera Dieu pour vous.

Par décision du 7 avril 1431-2 — l'année commence le 1er avril — on remet au suppliant un franc sur son imposition, « pourvu qu'il « n'ait autres fois eu rémission. »

M. Joseph Garnier conservateur des archives de la Côte-d'Or, a retrouvé la trace de Belle-

chose en 1440. Le 20 juillet de cette année, en l'absence de notre artiste, qui vraisemblablement suivait la cour dans ses incessantes pérégrinations pour peindre les écus, bannières, etc., dont on faisait une si grande consommation en ce temps de fêtes perpétuelles, la mairie de Dijon faisait dresser l'inventaire après décès de sa femme Alixant, fille de Jean le Bon notaire; et comme on ignorait le lieu de sa résidence, la mairie avait nommé un curateur à leur fils Guillaume, demeuré chez son aïeul maternel (1).

Nous ne savons à quelle époque mourut Henry Bellechose, qui, à partir de cette époque, disparaît des documents actuellement mis au jour. Comme ses requêtes semblent autographes, nous donnons un fac-simile de son écriture.

1424-5-1434-5. — CLAUX DE WERNE

Nous rencontrons maintenant un nom presque illustre dans l'histoire de l'art au XVe siècle, Claus ou Claës — c'est-à-dire Nicolas mais comme Sluter il écrit d'ordinaire Claux — de

(1) V. *Notes inédites sur les artistes bourguignons aux XIVe et XVe siècles*, par M. Joseph Garnier; *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, f° XIII, 1er fascicule, et *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques et scientifiques MDCCCLXXXIX.

surcharge proportionnelle imposée à la masse des contribuables. On remarquera le ton altier du vieil imagier ; Lebrun, le surintendant de l'art en France au temps du Roi-Soleil, n'eût point parlé plus haut, pour un forcement arbitraire. Claus se déclare exempt par la grâce de son maître de toutes taxes et aides ; il est âgé, infirme et ne peut plus gagner sa vie, mais si on persiste, il saura bien se faire écouter du prince et obtenir justice. Nous ne savons dans quelle mesure la Chambre de Ville lui donna la satisfaction qu'il demande si impérieusement, mais aucune apostille indiquant modération ou décharge ne figure sur la pièce originale.

Messieurs les maire et échevinz de la ville de Dijon, mes très honnorables seigneurs je me complains à vous et me plains de vous, du grief et grant tort que l'on me fait injustement, veez cy pourquoy, vous savez que environ pasques dernièrement y fu ouctroyé à Monseigneur le Duc ung ayde de treize mille francs et dont la ville de Dijon, pour sa pourtion estoit mis à deux mille cinq cents frans, or est ainsy que messieurs les maire et échevinz qui estoient pour lors, me faisoient prester comme contre mon gré cinq frans et y seroit déduis sur mon impost dudit aide comme il appert par une cédule escript et signé du main Humbert Thierry, et en oultre est venuz en mon hostel, le clerc dudit Humbert Thierry ensemble ung sergent de ladite ville, et y me demandoient encoire ung franc, oultre lesdits cinq frans dudit prest. Et ledit clerc me dit que jestoie impoisé à six frans dont jestoye bien esbayé et corossié, et je leur respondy que je nestoie pas avisée de y plus baillié,

et de fait y pristèrent gaiges en mon hostel contre mon gré et voulenté qu'il vaillent plus dung franc, ce fu mardy vingt troisième jour de cest présent mois de novembre mil quatre cent trente-quatre, dont je me plains à Dieu et à tout le monde du desraison que lon me fait, et fus injustement impoisez selon ma povre faculté. Voz povez avoir considération et savez assez qu'il y a en ladite ville de Dijon deux mille feux dont cest pour chascun chef dostel riches et pouvres quinze gros. Si aurez votre dite somme, or je pran que des deux mille chiefz ne payent que la moitié, c'est assavoir les pouvres ne pourront payé, et à laventure aucuns des puissanz hommes ne vueillent payé, et reste encoire mille chiefz dostel du demourant lesquelx pourront payé chascun trente gros que vaillent deux frans demi par ainsy pourrez encoires avoir votre dite somme de deux mille cinq cens frans, se sont deux frans demi qui me pourront competer à payer à fort de ce, je suiz content et dacort qu'il soient baillés et distribuez comme ung autre de ladite ville, et que je soye restituez de la reste dudit cinq frans que jay eu presté ensemble lesditz gaiges que ledit sergent a pris en mon hostel. De dire que voz me vueillez chargié de six frans comme dit est je ne le pourroie faire ne souffrir pour riens, car voz veez évidemment et cler que voz me chargez quatre fois ou pres de cinq foiz que plus que je ne dois estre en commun laquel est contre Dieu et contre raison comme nagaires voz ay escript. Et aussy de toutes autres impost du temps passé, il est mis et impoisé quatre ou cinq foiz plus que je ne devois, mais je ne pensoie point pour lors et de ce je me passe. Et aussy pour le présent je me passe de réciter les lettres patentes que monseigneur le Duc de sa grâce m'a baillées qu'il me veult préserver des tous aides et subvencons quelxconques ainsy que ses autres officiers continuellement occupez en son service, et mesmement qu'il me fait demourer en ceste ville pour son plaisir et pour ses besoignes et affaires quant à lui plaire à moy commander son bon plaisir comme par plus-

seurs foiz avez veu lesdites lettres plus à plain desclairez etc. et en outre voz voyez et savez long temps a, comme je suiz malaides et non puissant de mon corps par quoy je pers tous biens mondains, ne ne puis aler ne venir pour gagner ma pouvre vie duquel je puisse ou deusse vivre comme font les autres gens et comme autres foiz voz ay dit et escript, ne ne n'ay rentes ne revenuez ne bien faiz quelxconques pour vivre, si ques mes très honnorables seigneurs je voz supply que vous vueillez penser et aviser sur les plaintes et complaintes de mon deul dessus dit affin que je puisse vivre en paix de coste vous, car vous ne n'avez point de deshonneur ne domaiges de moy par quoy je doye estre à votre desplaisir et ou cas que vous ne me vueilles despourter et moy tenir pasible et de moy impoiser selon ma faculté comme dit est, mon entention est de moy plaindre et complaindre de bouche et par escript à monseigneur le Duc par la manière que cy dessus est, et je sauray bien trouver jour et heure davoir audience de y parler, dont y me desplaire s'il vient ainsy qu'il me convient plaindre, car je n'ay désir que de vivre avec voz pasiblement sy vous plait et en raison, sy voz supply que voz y vueillez penser si que dit est et je prieray pour vous.

Votre humble : Claux de Verne.

Nous ne savons pas à quelle date mourut Claux de Werne, et aucun document n'a révélé encore une trace quelconque de son existence après 1434. Du moins, son habitation peut-elle être déterminée avec une certaine approximation ; Claux Sluter avait son atelier dans l'enceinte du palais ducal, mais il était valet de chambre du Duc, titre que les comptes ne donnent pas à son neveu ; aussi celui-ci logeait-il

en ville, à la vérité dans une maison appartenant au Duc qui joignait l'hôtel de la Chambre des Comptes ; il faut donc localiser la demeure de Claux de Werne dans la portion de l'ilot actuel du Palais de Justice comprise entre la place du Palais et les premières maisons de la rue Amiral-Roussin. En effet, le 12 octobre 1431, les gens des Comptes mandatent une somme de trois francs quatre gros et seize deniers à *Claux de Werne, ymagier de Monseigneur*, pour certains *ouvrages de couverture* faits dans la maison où il demeure.

1445-1453-1455. — JEAN DE LA HUERTA

Nous rapprocherons de Claus de Vouzonne un autre artiste plus célèbre, mais non à plus juste titre dans l'histoire de l'art en Bourgogne, Jean de la Huerta. C'est un problème historique et artistique à la fois que la présence à Dijon, au milieu du XVe siècle, de cet Aragonnais, né sans aucun doute dans la petite ville dont il a pris le nom, Daroca, en Aragon, sur le Jitoca, à 79 k. au S.-O. de Saragosse (1). Certes, dès le

(1) La Chambre de Ville l'appelle on ne sait pourquoi Jean de Droguès, ce qui semble une forme dérivée de Daroca en passant par Darogue, et M. de Saint-Mesmin fait à tort de Jean de Droguès un artiste distinct de Jean de la Huerta dit de Daroca.

Moyen Age l'histoire de l'art nous a habitués aux migrations d'architectes, et tailleurs d'images et de peintres à travers l'Europe chrétienne, mais on n'en est pas moins surpris de rencontrer au XVe siècle un Aragonnais à une telle distance de son pays natal. L'Espagnol ne franchissait pas alors les Pyrénées aussi volontiers qu'il le fera un siècle plus tard, alors qu'il est devenu maître des Flandres et d'un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. Imaginerons-nous ici quelque aventure romantique de cape et d'épée, de poignard, surtout, et soupçonnerons-nous Jean de la Huerta de s'être mis sur la conscience un de ces coups de navaja auxquels l'Aragonnais est presque aussi prompt que le Grenadin ou le Valencien ? Etant donnée l'humeur batailleuse de sa nation et celle dont il fera preuve à Dijon même, l'hypothèse peut être risquée, sans trop d'invraisemblance, et plus d'un artiste, au siècle suivant, a dû s'exiler de sa patrie pour un trop heureux coup de stylet.

En définitive sans porter un jugement téméraire sur Jean de la Huerta, reconnaissons que les faits acquis font de lui une sorte de bohême qui mettait volontiers la dague au clair; comme artiste, il appartient à cette école aragonnaise de sculpture, de qui la cathédrale de Saragosse a reçu l'admirable retable en albâtre de la Capilla Mayor, une des œuvres maîtresses de

l'art espagnol le plus orné du XV[e] siècle, et qu'aucune autre ne dépassera ni peut-être n'égalera plus tard en Espagne.

Jean de la Huerta fut-il appelé à Dijon, ou bien sa bonne fortune l'y amena-t-elle alors que venait de mourir Claux de Werne, le dernier représentant de l'atelier de Claux Sluter? On l'ignore encore, mais il est certain que M. de Saint-Mesmin a commis une erreur, en faisant de Jean de la Huerta le tailleur d'images que la duchesse de Bourbon envoya à son frère le duc Philippe le Bon, comme le plus digne d'entreprendre de donner un pendant au tombeau de Philippe le Hardi (1). Il venait alors du Comté de Bourgogne et M. Bernard Prost a retrouvé sa trace à Lons-le-Saulnier où il avait exécuté, pour l'église des Cordeliers, le tombeau d'un seigneur de la maison de Chalon.

Quoi qu'il en soit, la réputation de Jean de la Huerta l'avait précédé ou était faite en 1443, puisque Messieurs des Comptes firent alors marché avec lui pour la sépulture du duc Jean et de la duchesse Marguerite de Bavière, moyennant la somme de 4,000 livres payables en quatre ans. Vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis le drame du pont de Montereau, vingt depuis celle

(1) V. *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, II p. 33. — C'est Pierre Antoine le Moiturier qui fut envoyé par sa sœur au duc de Bourgogne.

de la duchesse Marguerite et on pourra trouver que la piété filiale de Philippe le Bon avait pris le temps de la réflexion pour élever un tombeau à ses parents.

Remarquons-le, d'ailleurs, Jean de la Huerta n'est pas imagier du duc à titre d'office, encore moins son valet de chambre, comme l'avait été Claux Sluter, mais un simple ouvrier engagé pour un ouvrage déterminé. On verra plus loin s'il fit honneur aux engagements pris.

L'année suivante un bourgeois de Dijon, Thiébault Liégeart, clerc, demeurant à Dijon, sur la paroisse Saint-Jean, faisait marché avec Jean de la Huerta, pour l'exécution d'un groupe de la Visitation destiné à sa chapelle de famille en l'église Saint-Jean. L'œuvre devait être mise en place pour le dimanche des Bordes — c'est-à-dire le dimanche des brandons ou dimanche gras 1444-5 (1).

Jean de la Huerta exécuta ponctuellement ses engagements, mais le retable ne demeura pas longtemps en place ; quarante-deux jours, en effet, après l'échéance, le jour de Pâques 28 mars 1445, les paroissiens assemblés délibéraient de reconstruire le vieux Saint-Jean dans de plus amples proportions et Thiébault Liégeart fut un

(1) — Le mot de clerc n'indique pas ici un homme d'église, — Thiébaut Liégeart était marié et eut des enfants. — L'acte passé avec Jean de la Huerta est du 18 novembre 1444.

des procureurs chargés de solliciter l'autorisation de l'évêque-duc de Langres ; celle-ci ayant été obtenue, les monuments et autels de l'église furent transportés dans la chapelle collégiale, dite chapelle aux Riches, du nom de son fondateur Dominique le Riche ; ils ne revinrent pas tous dans l'église nouvelle dédiée en 1478 par Guy Bernard, évêque-duc de Langres, mais le retable de Jean de la Huerta fut replacé dans la chapelle des Liégeart, la troisième du côté de l'Evangile ; toutefois, il dut disparaître à une date inconnue, car il ne figure pas dans la description de l'église Saint-Jean, faite en 1789 — il était temps ! — par le chanoine Violet (1).

En 1445, Jean présente la requête ci-après à Messieurs de la Chambre de Ville :

A mes honorez seignors, mess...., le mere et echevins de la bone ville de Diion,

Suplie houmblemant Jehan de la Huerta, dit de Daroca, talour d'images que come soit ausy que a la oittre ynpos ayes ordoné payer la some de dus frans odit supliant qui est grant argent consideré que ledit supliant na en ladite vile ouquns éritages ne maysons que tan solemant l'ourage que fait pour monseigneur le duc en lequel ourage ledit supliant a beaucop perdu et pert se mondit seigneur le duc, de sa bénigne grase ne lui fait ouqune reconpansasion et pour se mes honores seignors consideré se que dit est dla faqurlité du

(1) Ms de la Bibliothèque de Dijon. — Fonds Baudot, 142.

dit supliant vous plase de non chargier ledit suplianten luy faisant payer lesdites tailes et mememant le recevor des dites tailes est venous en lotel du dit supliant et agagié ledit supliant dla some de trois frans lequel dit supliant pour vous conplere a vous mes honorés seignors a payé et balié contant ung franc o dit recsevour et pour se ledit supliant vous reqiert houmblemant mes honorés seignors que vous plase faire tenir quite le dit supliant et etre contans du franc que y la payé come dit est et faire rendre les gaiges que lon a pris o dit supliant et en se faisant farés bien et ledit supliant priera Dius pour vous.

Au dos est écrit: *Maistre Jeh de Drogues, VI gros* (1).

Malheureusement, la partie supérieure manque, le papier semble avoir été brûlé ou pourri, et dans l'annotation on lit seulement mil IIII..... cinq et le commencement de la signature du secrétaire de la Chambre H. G (irard), mais la pièce figure bien dans une liasse de 1445.

Cette requête est-elle autographe? Nous le pensons; d'abord le nom du suppliant est écrit correctement — en français, il est vrai, et non dans la forme espagnole Juan — Jehan de la Huerta, ensuite, certains mots sont manifestement écrits comme les prononçait un étranger parlant, ou croyant parler français, *seignors* pour seigneurs, *houmblement* pour humblement, *dus frans* pour deux francs, *talour d'images* pour tailleur d'images, *Dius* pour Dieu,

(1) Cette apostille établit péremptoirement l'identité de Jean de la Huerta et de Jean de Drogues.

etc.; aussi la croyons-nous de la main de l'artiste et en donnons-nous un fac-simile partiel.

En 1449, Jean de la Huerta adresse une nouvelle requête à Messieurs de la Chambre de Ville; cette pièce est-elle encore autographe? Cette fois nous ne le pensons pas, le style en est le même que celui de toutes les autres et aucun des signes orthographiques particuliers que nous avons rencontrés ne se retrouve ici. Ainsi ne comprenant pas la prononciation espagnole aspirée — Huerta — le scribe a écrit Jehan de la Verta.

Messieurs remectent au suppliant de son impost six gros. Fait en la chambre de ville le second jour de may mil IIII° XLIX.

H. Girard

A mes tres honnorez seigneurs messieurs les maire et eschevins de la ville et commune de Dijon.

Supplie tres humblement votre humble serviteur Jehan de la Verta dit de Darroca, tailleur d'imaiges. Que comme icellui soit marchant de faire la sépulture de monsiegneur le Duc Jehan cui Dieu absoille, et pour ce faire lui a monsiegneur le Duc baillie et livré maison. Aussi lui a octroyé certaines ses lettres patentes pour querir. et serchier mines en ses pais et autres et par lesdites lettres vuelt et ottroye mondit seigneur queled. suppliant soit quicte et exempt de toutes tailles, aides et impost qui se feroient et mectroient sus en ses pays. Néantmoins vous mes honnorez seigneurs, avez de nouvel imposé ledit suppliant aux fouaiges qui se lievent présentement à la somme de XVIII gros tournois. Ja soit ce

aussi qu'il ne tiengne aucun mesnaige en ceste dicte ville. Que ce considéré il vous plaise mes honnorez seigneurs de vos graces tenir et faire tenir quicte leditsuppliant dudit impost veu ce que dit est. Et il priera Dieu pour monseigneur et pour vous.

Il y a à retenir ici certains faits de quelque intérêt pour l'histoire du tombeau du duc Jean-sans-Peur; d'abord, Jean de la Huerta est logé dans une maison appartenant au Duc, ensuite celui-ci l'a chargé d'aller chercher lui-même, dans les carrières du pays de sa domination, les marbres dont il avait besoin pour ses travaux d'imagier; il s'agit, sans doute, des blocs d'albâtre extraits des carrières de Salins et de St-Lotain; quant aux lettres-patentes d'exemption de tous impôts, il y a lieu de s'étonner que l'artiste ne les produise pas, et on en peut conclure qu'elles n'étaient ni aussi décisives ni aussi formelles qu'il le veut bien dire. En tout cas, la Chambre de Ville n'en a cure.

Jean de la Huerta devait laisser, et malgré lui cette fois, une œuvre de sa main à MM. de la Chambre de Ville — M. le Vicomte-Mayeur était un magistrat qui n'entendait pas raillerie quand sa dignité était en jeu et pour quelques paroles fort malsonnantes et menaces, le tailleur d'images fut condamné, par délibération du 13 janvier 1448-9, à venir crier mercy le vendredi suivant à Mes-

sieurs les Maire et Echevins (1), et à exécuter, pour être placée au-dessus de la porte de la Maison de « Ville, une belle image de Notre Dame, de deux « pieds et demi de hauct, assise sur une belle sou- « basse et soubs icelles soubasse seront taillés les « armes de la Ville, que deux singes soutien- « dront (2), » on le condamnait, en outre, en vingt livres d'amende, mais l'arrêté faisait entendre que c'était seulement pour contraindre l'artiste à faire le travail ordonné ; on savait déjà, au Moyen Age, que toute obligation de faire se transforme nécessairement en une obligation pécuniaire.

Troisième requête en 1453 :

A messieurs les mayeur et eschevins de la ville et commune de Diion.

Supplie humblement Jehan de la Vuerta dit Daroca, ouvrier de la sépulture de monseigneur le duc de Bourgoingne, demourant en la parroche Saint-Jehan, que comme en faisant son marchié avec mondit seigneur il soit et doive demeurer quicte et exemp de toutes tailles et subsides quelx-

(1) Jean de la Huerta est appelé Jean de Droguès dans la délibération dont il s'agit, inscrite au registre du *secret*. — Archives départementales.

(2) Les singes sont les supports des armes de la ville. — La maison de Ville, dite *Maison aux Singes*, occupait alors l'emplacement de celle qui fait l'angle des rues Chabot-Charny et de l'Ecole-de-Droit, aujourd'hui maison Koch !

conques, néantmoins l'on la imposé de l'ayde du second terme à la somme de XVI gros, qui lui est somme excessive, considéré les choses dessus dites il vous plaise messieurs, lui modéré ladicte somme de XVI gros, à ung franc, et vous ferez bien et aumône, et ledit suppliant priera Dieu pour vous.

Messieurs remectent au suppliant quatre gros de son impost du second paiement. Fait en la chambre de la ville, le vanredi, XXVIIe d'avril mil CCCC cinquante et trois.

H. Girard.

Que devint Jean de la Huerta? Tandis qu'il se plaint de n'être pas payé, les pièces établissent qu'il gaspilla l'argent qu'on lui avait avancé, et que si le corps même du tombeau est bien son œuvre, les gisants exécutés par lui en mauvais marbre se brisèrent dans le transport et ne purent être acceptés. Il se sauva alors à Chalon, d'où on ne put le faire revenir, puis à Mâcon ; ensuite sa trace se perd absolument, et ainsi par sa fin comme par son origine il demeure une des énigmes de l'histoire de l'art au XVe siècle. On sait que le tombeau fut achevé par Pierre-Antoine le Moiturier de 1462 à 1470.

Le silence gardé par lui dans ses requêtes sur ses charges de famille autoriserait à croire qu'il n'était pas marié et vivait sans attache aucune dans les pays où le portaient les hasards de sa fantaisie. Cependant il est établi par d'autres documents qu'il avait un fils, Hugues, sculpteur

comme lui et aussi bohème, aussi prompt aux violences que son père.

1443. — ANTOINE LE GRAIN

Antoine le Grain est imposé à la somme de deux francs et demi pour l'aide octroyée à Monsieur le Duc et que lève Jehan de la Piosine ; — il s'agit probablement de l'aide de 10,000 francs, octroyée en février 1443, pour faire face aux incessantes incursions des écorcheurs (1).

Antoine le Grain a beaucoup souffert pendant cette période de l'histoire bourguignonne, dite de « l'Ecorcherie, » qui commence en 1434 pour finir en 1445, et il trouve sa cote bien élevée. Le feu seigneur de Châteauvillain « le « brula et emmena ses bestes et autres biens « qu'il avoit au lieu de Lux (2), comme par le « sire de Comarcy, qui darrier l'emmena prison- « nier avec ses bestes et tout ce qu'il trouva en « son hostel audit Lux, dont il ne recouvra que « son corps seulement, qui encores fut en grand « péril de mort ou de vilaine prison par quoy

(1) V. *Les Écorcheurs en Bourgogne*, par M. Joseph de Fréminville, p. 158. — Une autre taxe de 20,000 fr. avait été mise sur la province l'année précédente pour le même objet, nous croyons qu'il s'agit ici de celle de 1443.

(2) Lux, canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).

« n'a ledit suppliant de quoy soy recouvrer en « riens. Et si ne se mesle de quelconque chose « que ce soit dont il seust ne peust gouverner « son poure mesnaige ne n'a de quoy le faire. « Et si est lui cinquiesme à gouverner, car il a « deux petits enfans et une norrisse de laquelle « il ne se peut passer, car sa dite femme n'a de « quoy nourrir ses enfans de son lait, lesquels « ils nourrit a grant painne. Et se ne fut ung « pou de labouraige que il fait faire audit lieu de « Lux, il n'eust pain a mangier. Et si lui con- « viendra vendre et convient desia de son heri- « taige, car autre chose n'a à vendre pour vivre « ceste année presente, pour ce que tant pou de « vigne qu'il fait lui a chier cousté et ne lui « vauldrait riens, comme vous savez par les « vostres et si demoiereront en desert à tous- « iours, car il n'a de quoy les relever, n'a point « de vin en son celier pour soy rescouvré non « pas pour sa despense de cy à vendenger. Il « vous plaise, mes tres chers seigneurs, consi- « déré toutes les choses dessus dites et que le « dit suppliant n'a rente ne revenue en ceste « ville de Dijon, ne ailleurs, quicter et faire « tenir quicte ledit poure suppliant pour ceste « fois et de ce dit darrier ayde en mandant audit « receveur qu'il en tiengne quicte ou à tout le « plus lui remectre ladite somme de 11 fr. demi « à quelque petite et si gracieuse somme que il

« la puisse paier sans avoir cause de vous en « plus faire requeste... »

Par délibération du lundi 4 juin 1443, on remet au suppliant six gros.

Guillaume, seigneur de Châteauvillain, paraît souvent dans l'histoire de la Bourgogne pendant la période de l'Ecorcherie ; en général, il était du côté du gouvernement régulier, ce qui ne l'empêchait pas d'agir selon son intérêt et sa fantaisie ; on voit en effet par la requête d'Antoine le Grain qu'il ne se montrait guère moins redoutable au pauvre monde que les routiers eux-mêmes. Toutefois, si on le compare à son neveu Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, un véritable écorcheur, et un brigand de race celui-là, Guillaume de Châteauvillain peut passer pour un petit saint.

Quant à Antoine le Grain, il nous offre le type, fort nombreux alors, de ces petits propriétaires exploitant eux-mêmes leurs biens ruraux et leurs vignes, que la mise en coupe réglée de la province par les Ecorcheurs a ruinés. Mais comment se fait-il qu'il habite Dijon ? Il y a là, sur la condition des hommes de classe moyenne au XV[e] siècle, une indication que nous nous contentons de donner en passant.

1444-5. — THIERRY LE VERRIER

Voici maintenant un verrier, Thierry, qui a

été imposé à 60 sols tournois pour une taxe et 6 sols parisis pour une autre, ce dont il demande à être soulagé dans une requête en vers ;

Vous savez bien mon estat,
Longtemps ay couchié de plat.
. . . .

La poésie du pauvre diable lui vaut une diminution de neuf gros, le 19 février 1444-5.

1454-5. — PIERRE DECLE

On sait que le vaste espace occupé par le collège des Jésuites, aujourd'hui Ecole de Droit, école primaire et bibliothèque de la ville, l'était primitivement par le palais ducal que Hugues III abandonna, pour construire le nouveau situé plus au nord ; en 1265, l'ancien logis ducal appartenait à Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montaigu, fils puîné d'Hugues III. Puis cet ample pourpris fut donné à la famille de la Trémoille, venue en Bourgogne avec Philippe le Hardi, et Guy VI, l'un des favoris du duc, obtint même de plus ou moins gré la cession d'une partie de la maison aux Singes, devenue le premier Hôtel de Ville de Dijon. Les bâtiments qui subsistent encore en partie, dénaturés, mais reconnaissables aux accolades des baies, aux amples voûtes de l'étage

inférieur, à la tourelle polygonale d'un escalier, s'élevaient sur la rue du Petit-Potet; le jardin fort étendu et les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue au Château, aujourd'hui de l'Ecole-de-Droit; c'était, sans aucun doute, la plus vaste demeure seigneuriale de la Ville, et l'enclos de l'abbaye de Clairvaux pouvait seul rivaliser d'étendue avec celui-ci. Mais ce noble logis était régi d'une façon assez singulière, si nous en croyons la demande en décharge ou modération d'impôt présentée en 1454 par Pierre Decle, qui « tient ledit hôtel par manière de garde, » n'ayant d'ailleurs aucun héritage, ni bien quelconque. Or, l'hôtel « luy coste plus que s'il le « louoit pour ce que toutes menues reparations « il convient qu'il les face à ses frais et pour « ce que ledit hôstel est unz édifice, il fault, « chacun jour ouvrer, soit recouvreur, maçon, « charpentier ou autres, et se lon veut dire qu'il « y a grant jardin il couste plus à faire et maintenir que les fruiz qu'ils en yssent ne valent. » A la vérité, le suppliant est logé, mais le diable n'y perd rien, « car par le moien de ce que le « seigneur à cui est ledit hostel lui baillée, il se « excepte de riens paier durant le temps qu'il y « est. Et aussi en excepté ses parens, amis et « serviteurs, et il en vient souvant. Et à tout « considérer veu qu'il fault audit suppliant « acheter toutes denrées et que de son héritaige

« n'a aucun fruit, à peine il peut il prandre sa « vie et de sa femme et enfans, et est autre « chose d'un autre qui a berge, qui a vignes « et autres héritaiges où il prant fruit, ce que « ne fait pas ledit suppliant, car il fault que « journellement il achète tout ce qu'il luy fault « tant pour luy que pour ses hostes. »

Néanmoins, on l'a imposé pour la taille alors en recouvrement, à douze francs, soit six francs par terme, ce qui lui paraît excessif, vu ses charges de femme, enfants, etc., il demande donc qu'on lui modère cette somme à telle autre qu'il puisse supporter « sans ven-« dre aucun de ses biens meubles qu'il a eu « grant peine à amasser. » — Certes, le cas est singulier, et on ne voit pas bien Louis I de la Trémoille prenant ainsi pension gratis chez celui qu'il a institué concierge de son hôtel. Cependant, l'élévation de la taxe montre que l'on considérait comme de bon rapport la garde de l'hôtel de la Trémoille.

Quoi qu'il en soit, par décision du vendredi 7 mars 1454-5, — Messieurs de la Chambre de Ville remettent un franc au suppliant sur son impôt; c'était avoir à bon compte les prières promises.

1454-5. — PERRIN BILLART

Cette même année, « Perrin Billart, du métier

« de tapisserie, demourant en la paroiche de « Notre-Dame, chargié de femme et de deux « petiz enfans, » expose qu'il n'a ni revenus ni heritages à Dijon, ou ailleurs, « ne aussi de « quoy vivre si non de son dit mestier, duquel « il ne treuve pas souvent a besoingner, mais con- « vient qu'il se repose le plus du temps. — Et « avoit naguaire entention icelui suppliant de « lui en aler besoingnier autre part de son mes- « tier, pour ce qu'il ne trouvoit nul qui lui « baillast besoingne. Mais au partement de mon- « siegneur le Duc de ceste ville, l'on lui a baillé « charge et besoingne de faire certaines tantes « pour lui, sans lui avoir fait aucun appointe- « ment de lui bailler argent pour faire icelle be- « soingne, dont il est en grand soulci. Car il « avoit prins des ouvriers pour lui aidier à faire « icelle besoingne, qui sont en aventure d'eulx en « aler, pour ce que ledit suppliant ne leur puet « fournir argent pour les entretenir. — Néant- « moins, vous, mes honoréz seigneurs, avez « imposé ledit suppliant à ces presens aydes à « la somme de XX gros, pour sa portion d'i- « ceulx et pour le premier terme, lequel impôts « est bien excessis et ne le pourroit supporter, « ne paier veu sa poureté. » Il a déjà payé au receveur dix gros et il demande modération à la moitié, « afin qu'il entretenne la besoingne de « mondit seigneur le Duc. »

Perrin Billart n'est pas un véritable fabricant de tapisserie dont il n'y a jamais eu d'atelier à Dijon, mais un tapissier que l'on a chargé de faire les tentes du duc pour cette croisade que, de la meilleure foi du monde, Philippe le Bon se crut toujours prêt à entreprendre. Aussi dans sa très remarquable histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age, M. Pastor, professeur à l'Université d'Innsbruck, s'empresse-t-il de dire à ce sujet que « Philippe le Bon ne perdit « pas l'occasion de faire le rodomont, » ce sont façons de parler obligeantes de l'érudition allemande, même quand elle vient du sud, toutes les fois qu'il s'agit des hommes ou des choses de France. Le voyage que fit le duc en Allemagne en 1454, à l'occasion du projet de croisade, ne fit nullement voir un rodomont aux princes allemands, mais un vieux prince, sage, courtois et magnifique.

Philippe le Bon comptait si bien partir en guerre, que ses équipages étaient déjà préparés, et les taxes de guerre octroyées ; les tentes commandées à notre Perrin Billart devaient être magnifiques et dignes du faste proverbial de la maison de Bourgogne. Ainsi, à Nicopolis, celles du comte de Nevers étaient en satin vert clair, la couleur du jeune prince ; on sait quelle fut la magnificence des camps de Charles le Téméraire, et jusque sous les murs

de Nancy, sa tente était doublée des riches tapisseries conservées actuellement au Musée lorrain de Nancy.

Philippe le Bon, si prodigue en tous les genres de luxe, devait assurément égaler sinon dépasser toutes ces splendeurs, mais il ne faudrait pas s'imaginer d'après la plainte de Perrin Billard, qu'il faisait banqueroute à ses fournisseurs. Certes, la comptabilité de la cour ducale n'était point parfaite et les gros créanciers, les banquiers et fournisseurs italiens ou allemands qui savaient fort bien prendre leurs sûretés étaient payés plus régulièrement que les pauvres diables de sujets du prince, mais les comptes sont encore là pour montrer qu'on finissait par payer tout le monde, ou à peu près, et Philippe le Bon ne mourut pas insolvable comme son grand-père, sur lequel un huissier du Parlement de Paris saisissait encore les meubles de l'hôtel d'Artois plusieurs années après sa mort.

1457-8. — MARIE, VEUVE D'ARNOLET DE BINS

Marie, veuve d'Arnolet de Bins, jadis queux-cuisinier de Monseigneur le Duc, expose qu'elle n'a ni métier, ni marchandise, ni héritage, hors la maison où elle demeure, qui lui coûte de cens plus qu'elle ne lui rapporte ; elle vit d'une pension que

« Monseigneur ly a donné pour l'amour de Dieu.
« Néantmoins, on l'a imposée de ce present
« impôt que lieve à présent Aliot le Quenisteret
« à 1 franc, qui est somme bien excessive veu
« ce que dit est... elle en a ja paiez IIII gros. »

On lui remit deux gros, le jeudi 23 janvier 1457-8.

Les cuisiniers des princes ont toujours fait fortune, mais il paraît que feu Arnolet de Bins était un honnête homme qui aimait, dans le meilleur sens du terme, le bien de son maître. C'était un beau département que le sien, ces amples cuisines ducales, construites par Philippe le Bon, qui a mis ses briquets à la console où pend encore la poulie de bronze au-dessus du puits comblé; si le bâtiment attenant, qui renfermait les offices, a été détruit en 1853, les cuisines, du moins, ont été restaurées par M. Selmersheim. C'est là, sur de larges tables de chêne, qui ont disparu seulement dans ce siècle, que s'élaboraient les ragoûts compliqués de la cuisine du xve siècle, et que les broches chargées de victuailles s'étageaient devant les feux clairs. Mais les grandes goinfreries du temps n'avaient pas lieu à Dijon, où le duc résidait peu, c'est en Flandre, à Lille surtout, que l'on pantagruelisait pendant des semaines entières, comme on fit en 1454 pour déplorer la prise de Constantinople, perdue pour la Chrétienté et s'exciter à cette

croisade dont on sut si bien se dispenser malgré les vœux solennels faits sur le faisan.

On remet deux gros à la suppliante, par délibération du vendredi 7 mars 1454-5.

1457-8. — JEHAN GUIOT, DIT LA BARBE

Jehan Guiot, dit la Barbe, cousturier, demeurant à Dijon, n'a que son métier pour vivre et n'en vit guère : « mesmement qu'il lui « convient baillier à créance la plupart de l'ou- « vraige qu'il fait pour seigneurs et gentiz- « hommes, desquelz il ne peut avoir aucun « paiement ; » on voit que les beaux seigneurs de la cour estimaient faire assez d'honneur aux gens de métier, en portant leurs chefs-d'œuvre et ne se faisaient pas faute de berner M. Dimanche ; peut-être payaient-ils tôt ou tard, en tous cas les bons débiteurs payaient pour les mauvais, ainsi en est-il allé de tout temps dans le commerce, notamment dans celui des tailleurs d'habits. Jehan Guiot a été imposé par la Chambre de Ville « pour sa portion de l'aide « que l'onc liére présentement pour le fait de « la fortification de ladite ville, à la somme de « III fr., qui est bien excessif en regard à ses « facultés et chevance... » il en a déjà payé la moitié et demande à être déchargé du

second terme ou tout autre modération raisonnable. Le vendredi 3 mars on lui remet six gros.

1461-2. — HENRY BRUNET, DIT CAUCHOIS

« Henry Brunet, dit Cauchoiz, hostellier, de-
« meurant à Diion, vieulx et encien homme, »
expose qu'il a la goutte et « autres grandes mala-
« dies par le moyen desquelles et de sadite encien-
« neté il ne peut plus gaingnier sa vie comme il
« avoit accoustume; » il vient peu de monde à son hôtellerie, à peine deux voyageurs par mois. « Et
« mesmement que à la venue de monseigneur
« de Charrolois, ceux qui ont esté loigiés en son
« hostel ne lui ont encore riens paié de leurs des-
« penses qu'ilz ont faites en sondit hostel, mais
« ont tout mis à crance (1). » A la vérité, il a deux ou trois journaux de vigne, mais les « hurebers » ont tout dévoré cette année, et il n'a rien récolté. Aussi il doit à plusieurs personnes et trouve bien excessive la cotisation de neuf fr. à laquelle il a été taxé dans l'aide dont Nicolas de Dampmartin est le collecteur ; il demande donc à être déchargé au moins de moitié, et comme il a déjà payé quatre écus d'or, il recourt à ce qu'on le tienne quitte du surplus. Messieurs de la

(1) A creance.

Chambre de Ville se montrent bons princes, eux aussi sans doute ont eu leurs vendanges faites par les « hurebers, » et par délibération du mercredi 9 février 1461-2, ils accordent 5 fr. de remise au suppliant,

L'hurebers, *eumolpus vitis*, est un vieil ennemi de la vigne, mais celle-ci n'en a perdu aucun dans le cours des siècles et en a conquis quelques autres ; l'hurebers, catalogué par J.-N. Vallot, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire des insectes ennemis de la vigne*, est l'insecte connu maintenant sous le nom d'*écrivain*. La mairie de Dijon s'en occupa souvent, et nous citerons la très intéressante communication faite par M. Joseph Garnier, alors archiviste de la ville de Dijon, dans le *Bulletin des Comités historiques ; Histoire, Sciences et Lettres, année 1852, p. 36* et lue à la séance du 8 mars. Ce sont des extraits des registres des délibérations de la mairie de Dijon, sur les mesures à prendre contre les insectes, 1460-1, 1500, 1540, 1554. Ainsi, le samedi 21 mars 1460-1, l'année devant commencer seulement le 5 avril, dans une délibération à laquelle assistaient l'archidiacre du Dijonnais et six autres gens d'Eglise, messieurs de la Chambre de Ville décident que, pour obtenir de Dieu la cessation du fléau, le mercredi suivant, jour de l'Annonciation, on fera une belle procession générale, après que

chacun se sera mis lui-même en bon état de conscience; cette procession se réunira à Notre-Dame, la paroisse municipale; le clergé sera en chappes et on portera les reliques. « Et en sur-
« plus sera cryé et publié que aucun ne soit sy
« hardy de regnier, malgracier, despiter ou
« autrement blasphémer le nom de notre be-
« noist Saulveur et Rédempteur Jhésus, de sa
« glorieuse mère, ne aussy jurer la mort, le
« sang, ne les playes, sur telles pennes que
« par MM. les Mayeur et Echevins serait or-
« données. »

Les hurebers n'en continuèrent pas moins à faire de leur mieux, et le 5 juin 1554, le cardinal de Givry évêque-duc de Langres, voulant en finir, fulmina contre eux une excommunication dont on trouvera le texte à la page 39 du mémoire de M. Garnier.

Comme on ne connaissait pas encore le phylloxera, les hurebers étaient tenus pour le plus cruel fléau que le ciel en sa fureur eût inventé pour punir les crimes des Barozais et Barthélemy de Chasseneux s'occupa d'eux dans une dissertation écrasante, pour le lecteur s'entend, qui se trouve dans le livre singulier intitulé : *Consilia*, in-fol. gothique, publié à Lyon, en 1531. Il y traite avec beaucoup d'érudition la question de l'excommunication des animaux et s'adressant plus particulièrement aux hurebers, il

déclare que le premier moyen de s'en débarrasser est de bien payer les dîmes et autres redevances ecclésiastiques ; mais si la gent malfaisante tient bon, voici le remède souverain : « accessu mulieris nudis pedibus et menstrua« lis, omnia animalia fructibus officientia fla« vescunt. » Mais si les hurebers ne résistaient pas à cette promenade à travers leur domaine, on ne nous dit pas ce qu'il advenait de la femme.

1465-6. — ETIENNE BERBISEY

Etienne Berbisey, licencié es lois, expose que sur l'aide dernièrement octroyée, Aliot le Quenisteret, collecteur de la paroisse Saint-Jean, lui réclame 5 fr. « qui est somme à luy exces« sive, considéré la charge d'enfans qu'il a et « autres charges qu'il luy convient suppourter « pour son fait et estat soustenir. Il vous plaise « luy quicter ladite somme ou luy ramener à « maindre somme, et vous ferez bien et ledit « suppliant se offre comme avez à faire le temps « passé de servyr la ville et vous au mieulx « qu'il pourra. » L'apostille de décharge mérite d'être rapportée en entier.

« Pour considération de plusieurs plaisirs et « agréables services que ledit maistre Estienne « a faits par cy devant à la ville et fait journelle-

« ment et mesmment qu'il s'est naguères emploié
« grandement avec mm. les mayeur, éschevins
« et conseillers d'icelle ville à la poursuite du
« restablissement, qui dernièrement a esté fait
« par monseigneur le Bailli de Diion à mesdits
« seigneurs les mayeur et eschevins de la per-
« sonne de Guillemot Gauldry, chevaulcheur de
« l'escurie de monseigneur le Duc, lequel estoit
« destenu prisonnier au chastel de Talant, mes-
« dits seigneurs ont quicté et remis entièrement
« audit maistre Estienne, tout son impost dé-
« claré en ceste requeste, qui est de 5 frans.
« Escript en la Chambre de ladite ville, en la-
« quelle mesdits seigneurs estoient assemblez,
« le XXIIIIe jour de janvier, l'an mil CCCC soi-
« xante et cinq. »

Etienne II Berbisey, était le fils aîné d'Etienne I, clerc et riche marchand à Dijon, sur la paroisse Notre-Dame, et de Marguerite, fille de Guiot Poissonnier, aussi marchand mais anobli, mariés en octobre 1400. Etienne II étudia en droit et s'établit sur la paroisse Saint-Jean, rue de la Parcheminerie, depuis de la Chapelotte, aujourd'hui rue Berbisey, dans la maison qui porte le n° 19 ; en 1453 il était conseil de la Ville et conseiller du Duc en 1473 ; à la mort de Charles le Téméraire, il prit résolument parti pour le Roi, c'est-à-dire pour la France, fut nommé Vicomte-Mayeur en 1477, et le demeura

neuf ans dans des circonstances difficiles. La Chambre de Ville lui alloua 200 florins du Rhin pour l'indemniser de dépenses faites en fonctions et il eut une pension du Roi.

En 1488, Etienne II Berbisey, *l'aîné*, — son frère cadet Richard fut gouverneur de la Màladière — était garde des clés de la porte d'Ouche, fonction importante en ce temps et qui n'était nullement considérée comme dérogatoire même pour un homme ayant rempli la plus haute charge communale. Il avait épousé la fille d'un maître des Comptes, Charlotte Vion, dont la famille a fourni à Cîteaux son XL[e] abbé général, Jean VIII Vion, 1440-1458.

La requête présentée à la Chambre de Ville, par Etienne II Berbisey, nous montre cette illustre famille bourguignonne, que nulle autre ne dépassera en éclat et en services, arrivant à la considération et aux emplois communaux, pour s'élever rapidement par une ascension continue jusqu'aux plus hautes dignités de la noblesse de robe et s'éteindre au milieu du XVIII[e] siècle. Cet acheminement sans trêve ni repos du Tiers-Etat vers le pouvoir est un fait caractéristique dont le point de départ est au commencement du XIV[e] siècle, désormais la marche en avant ne s'arrêtera plus, et on peut dire avec vérité qu'à la fin de l'ancien régime la puissance publique effective était aux mains

des descendants de ces bourgeois anoblis, dont les Berbisey, demeurés toujours fidèles à la vie provinciale, doivent être comptés parmi les plus purs représentants en Bourgogne (1).

1496-7. — GUILLAUME BERTHOT

Guillaume Berthot, de la paroisse Saint-Médard, a été imposé « pour sa portion des deux « imposts que l'on lieve présentement à la « somme de quinze sous dix-huit gros, sans « avoir égard à ce que ledit suppliant a esté « longtemps sans rien faire ni gaignier à cause « de la maladie de Naples, et que pour ce chacun « differoit d'aler aux étuves. Ce considéré et « que lesdites étuves sont fort chères et de petit « prouffit audit suppliant. Aussi comme icellui « suppliant n'a rente ne revenus dont il puisse « vivre, il vous plaise lui modérer ledit impost « à autre telle moindre somme qu'il vous « plaise... » On lui remet trois gros, le XIIII février 1496-7.

Il s'agit évidemment ici des étuves appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne, sise rue des

(1) V. sur la famille Berbisey, — J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des Comptes*, et *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, VI, *Notice sur la maison des Berbisey, rue Berbisey*.

Chanoines ou des Rebouttées, près du carrefour de la Vannerie et de la Serrurerie, et qui correspondaient aux n. 29 et 31 de la rue Jeannin actuelle. Les bains s'y prenaient dans des baquets de bois et les cuves de métal sont d'invention récente; quand les étuves étaient chauffées, on les criait dans les rues. On sait du reste qu'au Moyen Age et même plus tard, elles avaient une fort mauvaise réputation dont les maisons des baigneurs héritèrent aux deux derniers siècles. Nous renvoyons du reste à la savante monographie qu'a donnée des étuves dijonnaises M. Joseph Garnier, on y verra notamment, qu'à la première apparition d'une épidémie, et Dieu sait s'il y avait au Moyen Age de ces maladies épidémiques, désignées sous le nom général de peste, la Chambre de Ville interdisait aussitôt toutes assemblées ou réunions et faisait fermer les étuves où se baignaient en commun hommes et femmes. Or, à la fin du XVe siècle et à la suite de l'expédition de Charles VIII, en Italie, le mal dit de Naples, et que les Italiens ont appelé par réciprocité le mal français, en attendant que Fracastor lui donnât le beau nom grec et sifflant sous lequel il a fait son chemin dans le monde, s'est répandu dans toute la France. Les soldats de Charles VIII et les débris du corps demeuré à Naples rentrèrent en France à la fin de 1495, et la réclamation de Guillaume Berthot nous montre

6

que la maladie américaine est désormais acclimatée en France. Ceux qui voudraient aller jusqu'au fond du sujet n'ont qu'à lire : *Le mal français à l'époque de l'expédition de Charles VIII, en Italie, d'après des documents originaux, par Hesnaut, 1866, Joly.*

Les prédicateurs, auxquels se joignirent plus tard les ministres de la Réforme, finirent par avoir raison des étuvistes, et la morale religieuse d'accord avec les principes d'une hygiène mal entendue fit fermer les bains publics. Dès lors l'usage des bains rapporté d'Orient par les croisés et qui, d'ailleurs, n'avait jamais disparu tout à fait du monde gallo-romain, se perdit peu à peu, et avec le XVIe siècle commence pour la France le long règne du luxe sans propreté.

1500-1. — MATHIEU BOURNET

Nous citerons en son entier une requête présentée par un maître d'école ; Mathieu Bournet est venu s'établir à Dijon, où il a ouvert une classe de lecture et d'écriture; on devine que c'est un homme d'importance, très pénétré de la dignité de son sacerdoce, abondant en beau style et de ceux que l'on appelait les bouches-rondes. Sa requête montre que les maîtres d'école, comme les maîtres à danser ou à chanter de nos jours,

couraient volontiers de ville en ville, pour exercer leur métier. C'était, d'ailleurs, la loi de toutes les professions au Moyen Age; il y aurait un volume à faire sur les migrations des sculpteurs, des peintres, des architectes, etc., et de même qu'on faisait venir à grands frais un professeur renommé pour occuper momentanément quelque chaire dans une université ou un collège, ainsi des savants plus modestes allaient, eux aussi, promener leur science à travers le monde. On verra, dans notre requête, que l'on avait déjà le sentiment de la dignité du maître d'école, puis qu'on leur faisait un aussi grand avantage que celui de l'exemption des impôts.

Messieurs pour aucunes considéracions qui a ce les meuvent, ont ordonné que le suppliant sera tenu quicte et déschargé sur les impostz a quoy il est imposé tant de l'ayde que fortificacion de la dite ville de la somme de quatre gros quilz lui ont donné en remission. Escript en la Chambre le IIIIe de janvier l'an mil et cinq cens.

DEMONGEU.

A messieurs les vicomte Mayeur et eschevins de la ville et commune de Dijon,

Supplie humblement maistre Mathieu Bournet, maistre d'escole d'escripture. Commil soit que ladite pratique art et science de monstrer à escripre est convenable ymo néccessairecà l'utilité publicque en tous pays et toutes bonnes villes, et par conséquent favorable et faisant a supporter et favoriser. Et a ceste raison ne sont les maistres d'icelle

science imposables pour quelque chose que ce soit ou puisse estre par tout le Royaulme de France ne autres pays circonvoisins. Ains sont tenuz, nommez et reputez francs et exemptz de tous impostz guet et garde de villes et pour tel a este tousiours tenu, nommé et repute ledit suppliant par toutes les villes de cedit Royaulme et autres pays circonvoisins où il a esté et fait résidence en monstrant et apprenant a tous qui ont volu veoir et aprandre de lui ladicte science. Et oirés les raisons dessus dites ne militeroyent que si doivent par autre n'est imposable ledit suppliant ne autre usans comme lui de ladite science. Car icelle pratique est subgecte a ce que lesdits maistres voisent et allent de ville en ville et de pays en pays monstrer et aprandre ladite science, sans ce qu'ilz demeurent ou facent longue résidence en une ne en autre ville, en fasson qu'ilz se puissent dire ou nommer ne que l'en les puisse reputer habitans arrestez en l'une ne en l'autre d'icelles villes. Et aussi ilz ny achètent maisons ne résidences ny n'en font louhages que par mois tant tenu, tant payer.

Lesquelles choses considérées, honnorez seigneurs, il vous plaise en usant d'equite et faisant ainsi que avez bien accostumé faire, tenir et faire tenir quicte et exempt ledit suppliant de toutes charges d'impostz faiz ou à faire en icelle ville. Ainsi que raison et equite le vueillent. Autrement seroit lui donner corage de laisser ladite ville, et aux autres maistres exemple de non y venir, à la fin que dessuz que seroit le grant intérest de ladite chose publicque, ainsi que voz prudences feront bien cognoistre. Et il priera Dieu pour vous.

1501. — OLIVIER DE LA MARCHE

Nous terminerons par la pièce suivante, qui porte un nom célèbre dans l'histoire de la Bourgogne et dans la littérature historique :

A Messieurs les vicomte-mayeur et eschevins de la ville et commune de Dijon.

Supplie noble et puissant seigneur messire Olivier de la Marche, chevalier, commil soit que pour l'impost forain fait au mois de juillet mil IIII^c IIII^xx XVIII (1498) dernier passé, vous ayez imposé ledit seigneur à cause des maisons que tient de lui par louaige noble homme maistre André Serre assises en la perroiche Saint-Jehan à la somme de trois frans trois gros quest pour le sixiesme de XIX frans IX gros que ledit sieur a chacun an de louaige desdites maisons à lui advenues à cause de sa femme. Laquelle somme de III fr. III gros pour ledit impost est excessive pourquoy il vous plaise lui modérer à quelque autre maindre somme. Et vous ferez bien.

Messieurs, par aucunes considérations lui ont donné quicte et remis neuf gros sur son impost de la cense forenne por ceste fois.

Escript en la chambre, le XIe jour du mois de juing, l'an mil cinq cens et ung.

Demongeu.

La famille d'Olivier de la Marche (1), qui portait *de sable bandé d'or de trois pièces*, ne semble pas avoir la même origine que les seigneurs de Lamarche-sur-Saône, et avait son

(1) Nous empruntons la plupart des détails de cette notice à la savante biographie du chroniqueur, que MM. Beaune et d'Arbaumont ont jointe au dernier volume de leur édition pour la Société de l'Histoire de France.

habitat au Pays d'outre Saône dans la Bresse Chalonnaise, où elle possédait, à titre de franc-alleu, la terre de La Marche, en la paroisse de Villegaudin. Guillaume de la Marche, bailli de Chalon-sur-Saône, mourut le 17 mai 1404, laissant plus de dettes que de biens et trois enfants, une fille et deux fils, Antoine et Philippe. Ce dernier, qui traverse l'histoire du temps sans y faire grande figure, épousa, le 15 mars 1421-2, Jeanne Bouton, et mourut, non en 1437, comme il est dit dans les mémoires de son fils — les souvenirs des hommes du temps sont peu sûrs en chronologie, — mais vers la fin de 1439.

Il en est de même pour la date de naissance du chroniqueur ; elle doit, très vraisemblablement, être reportée à 1429. Quant au lieu d'origine, en Franche-Comté où on serait fier d'une telle conquête, on donne volontiers le fort de Joux, dont Philippe aurait été alors gouverneur, mais comme il ne semble l'avoir été qu'en 1434, on peut admettre qu'Olivier est né à la Marche même ; nous le tenons donc, jusqu'à preuve contraire, pour un Bourguignon, bien que le Pays d'outre Saône fût simple annexe et non partie intégrante du duché.

Nous n'avons pas à rappeler ici quel fut le *cursus honorum* d'Olivier de la Marche à la cour des deux derniers ducs, ni surtout à faire

l'analyse de ses mémoires. On sait que l'auteur se fait volontiers l'historiographe des magnificences de la cour ducale; parfois même il y a joué un rôle actif; ainsi, dans le fameux banquet de Lille, en 1453-4, il fut l'un des ordonnateurs de cette fête princière, dont nous avons déjà parlé et dans laquelle les formidables mangeries du XV[e] siècle, les machines et intermèdes d'opéra, enfin les vœux du faisan qui couronnèrent tout, avaient pour prétexte de préparer une croisade contre Mahomet II, à qui on voulait reprendre Constantinople, après l'avoir laissé prendre.

Olivier de la Marche demeura fidèle à la descendance du dernier duc et devint un des conseillers les plus écoutés du duc Maximilien; ce fut sur son conseil qu'au XIII[e] chapitre tenu à Bruges le 13 avril 1478, celui-ci releva avec éclat l'ordre de la Toison d'Or, négligé à tort par Louis XI. Aussi les nouveaux maîtres des Flandres le comblèrent-ils de grâces, de bienfaits et de missions importantes, et après la mort de Marie de Bourgogne, Maximilien lui confia, avec le titre de premier maître d'hôtel, l'éducation et la personne de son fils Philippe le Beau. Il mourut à Bruxelles, le 1[er] février 1502-3, invariable dans sa fidélité a la famille de ses anciens princes. Philippe Pot résolut le cas de conscience dans le sens opposé et demeura fidèle à la patrie

territoriale dont il suivit les destinées désormais françaises. Les deux manières d'interpréter le même devoir étaient également probables, comme le disaient les casuistes d'autrefois ; peut-être notre temps donnerait-il raison à Philippe Pot, mais au XVe siècle, alors que l'idée abstraite de patrie existe si peu et que le lien personnel est tout, Olivier de la Marche parut dans la stricte orthodoxie féodale.

Il fut marié deux fois, d'abord à Odotte de Janlay, puis étant déjà avancé en âge « presque moisy » — du reste, il avait toujours été d'une santé assez délicate, — à Isabeau Machefoing. Celle-ci avait été d'abord femme de ce Jean Courtain, exécuté à Rupelmonde le 24 juillet 1462, pour complot contre son maître. Mais comme elle exerçait un grand empire sur Philippe le Bon — et cela peut toujours sembler suspect quand il s'agit d'un prince aussi vert-galant — elle trouva moyen de sauver 50,000 écus de la confiscation de Courtain, ce qui lui fit trouver un épouseur respectable en la personne d'un bon chevalier, chambellan du duc, Jean de Montferrant. Après le décès de celui-ci, les 50,000 écus tentèrent Olivier de la Marche, qui l'épousa peu avant 1480, mariage d'intérêt qui ne lui fit pas honneur. On voit, par la pièce rapportée plus haut, qu'Isabeau Machefoing possédait encore des biens-fonds à Dijon en

1500. Elle mourut à Bruxelles, le 11 novembre 1510, et y fut enterrée auprès de son mari dans l'église des chanoines réguliers de Caudenberg autrement dite Saint-Jacques de Montfroid. Mais leur tombeau a été détruit, nous ne savons pourquoi, sous le règne de Philippe II.

Nous nous arrêtons ici et laissons à d'autres l'honneur laborieux de dépouiller complètement un fonds qui nous paraît inépuisable en menus renseignements sur les noms, les mœurs, les souffrances souvent, et la vie intime de nos pères.

La construction du château de Dijon, et les taxes établies à ce sujet ont donné lieu à de nombreuses réclamations, que nous nous proposons d'étudier ultérieurement.

Henri CHABEUF.

APPENDICE *A*

Note sur la valeur des monnaies dont il est question dans les requêtes citées au cours de l'article précédent.

LE FRANC entre dans la langue monétaire au XIVe siècle, c'est la monnaie réelle, tandis que la livre n'est qu'une monnaie de compte. « Du 12e jour de Janvier 1360 au « 17e jour d'Aoust 1363 fist l'on deniers Francs d'or fin de

« 63 de pois au marc et eurent cours pour 20 s. t(ournées) la pièce. » — Le Roi y était représenté à cheval et, par la suite, cette espèce fut toujours dénommée Franc à cheval, elle fut aussi continuée sous Charles V ; il y eut aussi des Francs à pied.

A cette époque, la livre se trouvait exactement représentée par le Franc, si bien que les deux termes devinrent synonymes.

A partir de Charles VI, un écu chargé des trois fleurs de lis figura au droit des espèces d'or qui furent appelé Ecus.

Les Francs à cheval et à pied avaient encore cours sous Henri II et valaient 50 sols.

Le poids du Franc est de 4 g. 12 et sa valeur intrinsèque de 12 fr. 80 c. environ.

Le Gros.

Sous les Carolingiens et les premiers Capétiens on ne frappait que des deniers et des oboles. Le sol de 12 deniers n'était qu'une monnaie de compte. Saint Louis en fit une monnaie réelle en frappant le Gros tournois d'argent (d'une valeur intrisèque de 86 centimes environ). — Les deniers et oboles ne furent plus que du billon de bas aloi. — On fit des doubles deniers sous Philippe le Bel et ses successeurs ; et les Gros tournois eurent un cours de 15 deniers.

On ne tarda pas à émettre sous le nom de *Blancs* une monnaie de billon à laquelle on donna un cours de 5 deniers.

Sous Charles VI on frappa des Gros blancs valant d'abord 3 blancs, puis bientôt 4 blancs.

Les Gros et les Blancs, imités par les Seigneurs ayant droit de battre monnaie, eurent, au xv[e] siècle, une grande vogue dans les transactions de moyenne importance.

Aussi les évaluations se font souvent sur le pied de ces monnaies.

Le Gros spécialement, valant 20 deniers, représentait exactement le 1/12 de la livre comprenant 240 deniers. C'était à la fois une monnaie réelle et une monnaie de

compte, tandis que le sol était redevenu simple monnaie de compte.

Le Florin (florenus) est essentiellement la monnaie d'or de Florence. Il porte au droit un saint Jean-Baptiste, au revers un grand lis florencé et la légende FLORENTIA.

Il est taillé à 70 au marc, et a par conséquent un poids constant de 2 deniers 17 grains, représentant 3 gr. 453 mil. et une valeur intrinsèque de 10 fr. 70 c., l'or monnayé valant 3,100 fr. le kil.

Cette monnaie jouissait d'une grande vogue; aussi a-t-elle été imitée quant au type et quant au poids.

Chez nous notamment, les princes d'Orange, les dauphins du Viennois, et, en Bourgogne, Eudes IV, Philippe de Rouvres et Philippe le Hardi firent frapper des florins au saint Jean-Baptiste.

En février 1359, on frappa à Montpellier et à Toulouse « des petitz fleurins contrefaiz à ceux de Fleurance, de 70 au marc, et eurent cours pour le prix de 24 sols tournois. » — Ils sont au saint Jean-Baptiste avec un heaume pour différent; le revers est à la fleur de lis de Florence et porte la légende FRANTIA.

Charles V en fit aussi forger comme Dauphin du Viennois.

Par la suite, les Evêques de Metz frappèrent des florins au saint Etienne. — Philippe le Bon dans les dernières années, Charles le Téméraire, Philippe le Beau, frappèrent en Flandre et en Brabant des florins au saint André.

La taille de 70 au marc se retrouve dans les sequins de Venise, les ducats de Bologne, de Gênes, de Sicile, d'Aragon, de Castille, de Hongrie, de Bohème, etc.

Elle est plus faible que celle des *Escuz vieilz* de France, frappés sous Charles VI, Charles VII et le commencement de Louis XI, au poids de 3 deniers, représentant 3 gr. 878 mill., et ayant une valeur intrinsèque de 12 fr. 01 c. Le cours de ces écus a varié de 20 à 30 sols.

Elle est un peu plus forte que celle des Ecus au Soleil,

frappés par Louis XI et ses successeurs, au poids de 2 deniers 15 grains — 3 gr. 399 mill. et valant 10 fr. 51 c. Ces écus valaient 30 sols sous Louis XI, 40 sols sous François Ier, 45 sols sous Henri II, 3 livres sous Henri III, et 5 livres à la fin du règne de Louis XIII.

Le florin du Rhin est le florin allemand du même poids que celui de Florence, mais plus pâle et d'aloi inférieur.

Le sol tournois est inférieur d'un cinquième au sol parisis, il représente 12 deniers tournois et le sol parisis 15, c'est-à-dire environ 2 fr. et 2 fr. 50 c. de notre monnaie.

M. Lejeay, membre de la Commission départementale des Antiquités et de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, qui a bien voulu nous communiquer ces renseignements monétaires, ajoute : « L'établissement « de la valeur relative d'une somme énoncée est toujours « délicate ; il convient de prendre pour base les prix de « plusieurs denrées pendant un certain nombre d'années « afin d'obtenir une moyenne en raison des variations des « prix. J'avais d'abord pensé que pour le règne de « Charles VII, par exemple, on pouvait multiplier la « somme énoncée par 30, mais je suis convaincu que cette « appréciation est trop faible et qu'il faut prendre au moins « le nombre 40 pour multiplicateur. »

Il faudrait donc multiplier par 40 chacune des unités données pour en obtenir la valeur approximative en monnaie de notre temps ; ainsi les 4,000 l. allouées pour le tombeau de Jean sans Peur représenteraient 160,000 fr. de notre monnaie environ.

Appendice *B*

Série des Vicomtes-Mayeurs de Dijon, de 1417 à 1501.

1416-1418. — Demoinge-Vautherin.
1418 — Guillaume de Courcelles, mort le 25

novembre. — Aymé de Bretenières, nommé gouverneur de la mairie le 29.

1419-1422. — Richard Bonne.
1422-1426. — Estienne Chambellan.
1426-1427. — Jehan de Saulx.
1429-1430. — Richard Bonne.
1430-1433. — Jehan de Saulx.
1427-1428. — Estienne Chambellan.
1433-1434. — Estienne Chambellan.
1434-1437. — Pierre Berbis, licencié-es-lois.
1437-1439. — Guy-Berbisey, clerc. licencié-ès-lois.
1439-1445. — Philippe Machefoing, valet de chambre et garde des joyaux du Duc.
1445-1448. — Pierre Baudot.
1448-1450. — Philippe Machefoing.
1450-1454. — Guillaume Chambellan.
1454-1455. — Richard-Bonne.
1455-1457. — Jacques Bonne.
1457-1460. — Henry d'Eschenon.
1460-1464. — Aymé d'Eschenon.
1464-1468. — Pierre Marriot.
1468-1469. — Jacques Bonne.
1469-1473. — Inconnus.
1473-1474. — Jacques Bonne.
1474-1475. — Pierre Marriot.
1475-1476. — Estienne Bastier.
1476-1477. — Jacques Bonne.
1477-1485. — Estienne Berbisey l'aîné, licencié-ès-lois.
1485-1490. — Philippe Martin.
1490-1493. — Henry Chambellan.
1493-1504. — Pierre Contault, licencié-ès-lois.

Calqué sur l'original
par Gustave Saby

Calqué sur les originaux
par Gustave Saby

CORRECTIONS ET ERRATA

P. 54, l. 2, *au lieu de* et tailleurs d'images — *lire :* de tailleurs d'images.

P. 55, l. 14. La mention relative à la présence de Jean de la Huerta en Comté doit être corrigée ainsi qu'il suit :

Jean de la Huerta était venu depuis cinq ans s'établir à Dijon, lorsqu'en 1448 il traita avec Louis de Chalon, prince d'Orange, pour l'exécution d'un ou de plusieurs tombeaux que celui-ci voulait faire élever, on ne sait pas où, mais très probablement dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier où les Chalon possédaient une chapelle funéraire. Mais les parties contractantes ne s'entendirent pas et il en résulta un procès devant l'Officialité de Besançon.

Ces faits sont révélés par un ancien inventaire des archives de la maison de Chalon, conservé à la Bibliothèque nationale.

Communication rectifiée de M. Bernard Prost, archiviste-paléographe, sous-chef de bureau des archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Même page, ligne dernière, *au lieu de* depuis celle de la duchesse — *lire :* depuis la mort de la duchesse.

P. 60, *au lieu de* St-Lotain — *lire :* St-Lothain.

P. 73, l. 22, *au lieu de* que l'onc liere présentement — *lire :* que l'onc lieve présentement.

J.-LOUIS BAZIN

UN ÉPISODE

DU

PASSAGE DES ÉCORCHEURS

EN CHALONNAIS (1438)

7

En compulsant les archives communales de Laives (1), ma curiosité fut excitée par un sac portant cette étiquette : « Papiers inutiles ». — Loin d'être inutiles, ces *papiers* offrent au contraire un grand intérêt pour l'histoire de ce village. Au milieu d'assemblées des habitants, de comptes des échevins, de quittances, je découvris un document ayant trait au passage des Ecorcheurs à Laives. C'est une *information* faite en 1442, « le lundi après la feste de l'Epiphanie Nostre-Seigneur, septiesme jour du mois de janvier », par Benoît Dard, notaire, châtelain de Ruffey et de Nanton (2), pour noble dame Jeanne de Nanton (3), dame des dits lieux, à la requête de Henry Michiel, au nom de sa femme Guille-

(1) *Laives*, canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

(2) *Ruffey*, hameau de Sennecey-le-Grand. — *Nanton*, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

(3) Nanton est une ancienne famille féodale, connue dès le XIe siècle. « Nanto castrum est in diœcesi Cabilonensi, unde nobilis et antiqua familia de Nanton prodiit. » *Bibl. nationale, Collection Bourgogne, vol. II, p.* 234.) Jeanne de Nanton avait épousé Guillaume de Lugny, chevalier, seigneur de Gissey-le-Vieux, en Auxois. Elle mourut en 1452. Nanton portait : « *De sinople, à la croix d'or.* »

melle Dureau, « relicte de Claude de la Grange, à présent femme dudit Henry », et au nom des enfants de cette dernière : « Jean (1), Claude, Michelete et Guiete » de la Grange. Racontons les faits.

Nous sommes en 1438. Au commencement de cette année, les Ecorcheurs se trouvaient aux environs de Dijon et menaçaient le Chalonnais. Le 26 février, ils étaient logés à Givry, Saint-Désert (2), Buxy, Rosey, Saint-Gengoux (3), se dirigeant sur le Charollais (4), et le 14 avril « ils estoient nouvellement venus logier ès faulbourgs d'Ostun (5) ». On disait alors que leur dessein était de venir dans le bailliage de Chalon « pour passer en l'empire (6) ». Cependant ces pillards n'inquiétèrent pas le Chalonnais, leur objectif

(1) Jean de la Grange fut notaire à Laives et plusieurs fois échevin et juge de la communauté. En 1516, il fondait, dans l'église de Saint-Martin-de-Laives, la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Il y repose sous la même tombe que sa femme, Alix Guigenard.

(2) *Givry*, chef-lieu de canton, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — *Saint-Désert*, canton de Givry.

(3) *Buxy*, chef-lieu de canton, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — *Rosey*, canton de Givry. — *Saint-Gengoux*, chef-lieu de canton, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

(4) De Fréminville, *les Ecorcheurs en Bourgogne*, p. 76.

(5) Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, tome I, p. 380.

(6) Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, tome I, p. 381.

était le Charollais. Trois jours après, la présence des routiers est signalée à Joncy, Genouilly, Mézeray, Saint-Clément (1), dans la vallée de la Guye, « lesquels fesoient des maulx et domaiges sans nombre (2). » Une partie de ces bandes revint dans le Châlonnais. Le 10 mai, Jean de Vergy et Pierre de Bauffremont, seigneur de Mirebeau et de Charny, à la tête d'un « grand nombre de gens d'armes et de trait, » marchaient contre les Ecorcheurs par la Ferté-sur-Grosne (3), St-Gengoux et le Mont-Saint-Vincent (4). Au mois d'octobre 1438, une bande, forte de « trente-cinq chevaulx en gens d'armes », commandée par le bâtard de Bar, avait pris ses quartiers *ès Toppes de Saint-Nicolas*, sur le territoire de Messey (5). Ce voisinage inquiétait grandement les villages d'alentour. Leurs craintes n'étaient que trop justifiées par la terrible réputation des routiers, car, après eux, il ne restait que des ruines fumantes, le

(1) *Joncy*, canton de la Guiche (Saône-et-Loire). — *Genouilly*, canton de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire). — *Mézeray*, canton de Buxy (Saône-et-Loire). — *Saint-Clément*, canton de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire).

(2) Canat, *loc. cit.*, p. 289.

(3) *La Ferté-sur-Grosne*, abbaye, première fille de Cîteaux, commune de Saint-Ambreuil, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

(4) *Mont-Saint-Vincent*, chef-lieu de canton, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

(5) *Messey-sur-Grosne*, canton de Buxy (Saône-et-Loire).

désert et la mort. Le 27 octobre, de grand matin, les Ecorcheurs étaient à Laives, et s'emparaient du bétail qui fut amené devant le château de la Motte. Guillaume Cadot, alors capitaine de la Motte, essaya d'un arrangement avec le bâtard de Bar ; on ne s'entendit point. Les routiers conduisirent leur prise à Saint-Nicolas ; mais les habitants de Laives suivirent les pillards. Arrivé à son campement, le bâtard de Bar se rendit aux propositions de Guillaume Cadot et fit accord avec lui, mais seulement pour les *retrahans* du château de la Motte, et non pour ceux qui étaient d'un autre *retrahit*. Cadot répondit que ces derniers n'étaient guère que trois ou quatre (1), et que, s'il plaisait au capitaine de Bar, il les lui donnerait pour sa peine. Ce à quoi le bâtard consentit. Pour rentrer en possession de leur bétail, les habitants de Laives s'engagèrent à payer un marc d'or aux routiers. Après cette course, les Ecorcheurs s'en furent à Mézeray. Mais la contribution n'ayant pu être payée avant

(1) C'étaient : « Anthoine et Claude de la Grange, retrahans de Ruffey, Martin Lejay, Jean et Perrenet Valier, frères, retrahans de la Tour de Villaufant, » à Sennecey.

La famille de la Grange était « retrahans » du château de Ruffey par suite de l'affranchissement concédé, le jeudi dans l'Octave de la Fête-Dieu 1357, par Philibert de Poncey et *Yolans*, sa sœur, femme de Jacques *Dye*, de Givry, à Perret Boyron, de Sermaizey, et à son gendre Odet de la Grange.

Arch. dép. de Saône-et-Loire, *E*, 75, n° 1.

leur départ, ils retinrent prisonniers Philibert Giroud et Jean Geliot. Ce dernier revint solliciter l'emprunt du marc d'or, et ce fut messire Jacques de Lugny, seigneur d'Allerey, de Gissey et de Ruffey, qui avança cette somme. Le « giefz » pour la prise du bétail, « tant pors, chevaulx, jumens que aultres », fut fait le 3 novembre 1438, par Antoine Braissand, notaire et procureur de Jean de Toulongeon, seigneur de Sennecey et de Laives, Jean Motot, Jean Geliot et Guiot Bezan, échevins de Laives et de Sermaizey (1). Dans ce « giefz », Claude de la Grange et son frère Antoine avaient été imposés à cinq francs quatre gros, dont Hugonin Ducrot, receveur de l'imposition, exigeait le paiement. La veuve de Claude de la Grange, alors femme de Henry Michiel, ne voulut y consentir, étant « retrahans » de Ruffey, et non du château de la Motte de Laives, et intenta un procès au capitaine Guillaume Cadot et à Hugonin Ducrot. Ce sont des fragments de cette procédure que j'ai retrouvés dans les *papiers inutiles* des archives communales de Laives. Les dépositions des

(1) *Sermaizey*, hameau de Laives. Ce hameau formait une petite communauté à part dans la communauté de Laives. Les habitants de Sermaizey nommaient un échevin et, avec lui, administraient les affaires de ce hameau. Toutefois, ils prenaient part aux assemblées des habitants de Laives lorsque le sujet de l'assemblée intéressait toute la communauté.

témoins, dépositions dont je donne le texte, m'ont permis d'écrire cette note sur le passage des Ecorcheurs à Laives. On voit ainsi qu'au mois d'octobre 1438, les routiers étaient encore dans le Chalonnais, et, à la liste des capitaines cités par les historiens bourguignons, on ajoutera le bâtard de Bar, lequel conduisait la bande qui vint rançonner les habitants de Laives.

Les pauvres paysans souffrirent longtemps des suites de ce terrible passage. Le village de Lalheue fut encore plus maltraité que celui de Laives, et, trente ans après que le capitaine de Bar et ses pillards eurent quitté la contrée, les maisons ruinées n'avaient pu encore être relevées. Touché de pitié à la vue de tant de misères, l'abbé de la Ferté, Jean de Saint-Pierre, seigneur de Lalheue, demanda, en 1468, au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, la création d'une foire qui se tiendrait chaque année à Lalheue le jour de la fête de Sainte Marie-Madeleine, 23 juillet. Ayant accueilli favorablement cette requête, le duc de Bourgogne accorda « que oudit villaige et territoire de Laluye, ilz puissent doresnavant et à tousjours, pour eulx et leurs successeurs, avoir et tenir ladicte foire chascun an le jour de la Magdelene, pour, à icelle foire et par les marchans et autres gens qui y arriveront, monstrer, vendre, acheter et eschangier toutes manières de denrées et marchandises,

bestail et autres biens que l'on y vouldra amener, en paiant les droits et prouffiz accoustumez en tel cas. » Les *lettres d'institution* de la foire de Lalheue furent données à Bruxelles, au mois de décembre 1468 (1). On les trouvera à la suite des dépositions des témoins cités dans le procès relatif au passage des Ecorcheurs à Laives.

S'ENSUIVENT LES DÉPOSICIONS DESDIS TESMOINGS.

Et premièrement. GUILLERME CADOT, escuier, doien fermier de Bonnay ou nom de Monseigneur l'abbé de Tornus, aigié de quarente et mémoratis de trente ans, si comme il dit, tesmoing produs, juré, interrogué diligemment, singulièrement et secrètement examiné par moy, commissaire dessusdit, sur le contenu en la response et escripture dessus inscriptes. Sur lequel dit et dépouse, moiennant son serement, lui savoir ce qui s'ensuit. « C'est assavoir que environ la feste de Sains-Symon et Jude, apostoles, que fut l'an courant mil quatre cens trente et huit, et fut la voille d'icelle feste, comme lui semble, le bastart dit de Bar avec certain autres gens d'armes, au nombre de trente-cinq chevaulx en gens d'armes, nommés Escorcheurs, vindrent à Leyve et prindrent grant quantité du bestiaul, et tellement que après ce que ledit bestial fut mener par iceulx Escorcheurs jusque à Laluye et à Saint-Nicholas, fut traictier que icellui bestiaul seroit rendu par la ranceon d'un mart d'or, en tant qui touchoit les retrahens du chastel de la Mote de Leyve, dont estoit lors capitain ledit qui parle, au nom de Monseigneur de Thoulonjon ; et

(1) *Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 12, n° 11.*

entre les autres, lesdis Escorcheurs donnèrent et furent contens que Anthoine de la Grange, qui estoit du retrait du chastel de Ruffey, et son bestiaul, avec autres bestiaulx forains dudit Leyve, feussent oudit qui parle pour ses pennes, qui n'estoit masque tant seulement pour et à cause des retrehans à ladicte Mote ; et ce veans pluseurs dudit Leyve non contredisans. Et depuis certain temps après, furent contens aucuns dudit Leyve que ledit de la Grange demoura audit qui parle pour ses peinnes qui avoit heues pour reavoir ledit bestiaul, et non compris oudit marc d'or. Et aultre chose ne scet de tout le contenu esdictes escriptures, etc., (*sic*). »

B. Dart.

Guillerme Boissenot, de Sermaisey, parrochien du Mont-Saint-Martin, aigié de trente et mémoratis de vint ans, si comme il dit, tesmoing produs, juré, etc. « C'est assavoir que la voille de la feste de Sains Symon et Jude, apostoles, qui fut en l'an courant mil quatre cens trente et huit, certainnes gens d'armes nommés Escorcheurs fisrent une corse à Leyve et prinsrent grant quantité du bestiaul dudit lieu de Leyve et de Sermaisey, et entre les autres, certains chevaulx qui estoient à Claude et Anthoine de la Grange, frères. De laquelle prinse fut accordé esdictes gens d'armes à ung mart d'or devant le chastel de la Mote de Leyve, par le moyen de Guillerme Cadot, lors capitain dudit chastel, et à la requeste de la plus grant partie des habitans dudit Leyve ; et ce pour les retrahans d'icelle Mote tant seulement. Et ledit accord fait, ledit Cadot, ledit qui parle, et plusieurs autres dudit Leyve alisrent à la Luye, et, tousjours ledit qui parle, fut présent et vit et ou comme il dit, que lesdictes gens d'armes disoient audit Cadot qui avoit plus gens et bestial prins qu'ilz n'estoient point de son retrahit, ne de sa capitanerie. Lequel Cadot respondit qui pouvoit estre ; mais leur requis qu'ilz lui

donnassent les non retrehans d'icelle Mote pour ses pennes ; que firent volontier. Et estoient lesdis non retrehans Anthoine de la Grange, Martin Lejay, Jehan et Perrenet Valier, frères, présens plusieurs dudit Leyve non contredisans. Et depuis a veu que plusieurs dudit Leyve furent contens que ledit Anthoine de la Grange feust audit Cadot pour ses peinnes qui avoit heues à la poursuite de leurs bestiaulx. Et plus ne scet de tout le contenu esdictes escriptures et responses dessus escriptes à lui lictes de mot en mot. Interrogué se pour amour, faveur, prouffit, il dit les chouses dessusdictes, dit que non mais pour la pure vérité dire et non autrement.

PHILIBERT GIROUL, de Leyve, parrochien du Mont Saint-Martin, aigié de vint et mémoratis de dix ans, si comme il dit ; tesmoing produ, juré, etc. dépouse, meiennant son serement, lui savoir ce qui s'ensuit. C'est assavoir que en l'an courant mil quatre cens trente et huit, certain jour dont n'est raccord à présent, comme il dit, certainnes gens d'armes nommés Escorcheurs vindrent bien matin à Leyve et prinsrent grant quantité du bestial dudit lieu ; et ledit qui parle, avec ses chevaulx, furent prins et emmener avec les autres jusque *es Toppes de Saint Nicholas*, oultre le villaige de Laluye. Et lors fut dit que accord avoit esté fait, tellement que tout ledit bestiaul fut retorné jusque audit villaige de Laluye. Et quant il fut devant chiés Benoît dit de Chaulier, ledit qui parle vit et fut présent, comme il dit, que le bastart, lors nommé le bastart de Bar, qui se disoit estre chiefz desdictes gens d'armes, dist à Guillaume Cadot, lors capitain du chastel de la Mote de Leyve : « Nous avons accord avec vous pour le bestiaul des retrehans de vostre capitenerie et non d'autres ; et toutesfois sont cy pluseurs gens et bestialx qui ne sont point de vostre retrahit, ne dudit accord. » Lequel Cadot respondit que pouvoit estre environ trois ou quatre, « mais s'y vous plai-

soit les me donrez pour ma peinne ». Lequel bastart de Bar dist lors qui en estoit content. Interrogué qu'il estoient lesdis non retrehans dudit Leyve, dit que Anthoine de la Grange, Martin le Jay, Jehan et Perrenet Valier, frères, ilz estoient; quar ledit Anthoine de la Grange estoit du retrahit de Ruffey, et lesdis Martin le Jay, Jehan et Perrenet Valier du retrahit de la Tourt de Villenfan. Et plus ne scet, etc.

Même déposition de « JEHAN DU CROT, parrochien du Mont Saint-Martin. »

A ces dépositions, je crois devoir ajouter celles de Jacques de Lugny, seigneur de Ruffey, et de Jean Odot, notaire audit Ruffey. Ces deux dernières se rapportent à l'emprunt du marc d'or, somme que les habitants de Laives devaient payer aux Ecorcheurs pour la « rançon » de leur bétail.

Noble et puissant seigneur messire Jaques, seigneur de Lugny, d'Alerey et de Gissey, chevalier (1), aigié de quarente et mémoratiz de trente ans, comme il dit, tesmoing produit, juré, interroguer diligemment, singulièrement et secrètement examiné par moy, commissaire dessusdit, sur le contenu ès faiz réprobatiz dessus inscrips, à lui lictes de mot en mot. Lequel dit et dépouse, meiennant son serement, lui savoir ce qui s'ensuit. C'est assavoir que en l'an courant mil quatre cens trente huit, certain jour dont à présent n'est raccord, lui estant au chastel de Ruffey, Jehan Geliot, nommé esdiz fais réprobatiz, Jehan Motot, feu

(1) Jacques de Lugny était fils de Guillaume de Lugny, seigneur de Gissey-le-Vieux, chevalier, et de dame Jeanne de Nanton.

Jehan Charpy, Pierre Giroud et Hugonin du Crot, tous de Leyve, vindrent par devers ledit qui parle en lui requérant qui leur presta ung mart d'or pour baillier à certainnes gens d'armes nommés Escorcheurs, lors estans loigiez à Maiseroy ; et que Phelibert Giroud et ledit Jehan Geliot estoient prisonniers audit Maiseroy, détenu ledit feu Phelibert Giroud, et envoyer ledit Geliot pour faire diligence d'avoir icellui marc d'or. A la requeste desqueulx dessus nommés, ledit qui parle leur presta ledit marc d'or ou la valeur d'icellui ; et disoient que ledit marc d'or estoit dehu à causes de certainnes bestes prinses par lesdiz Escorcheurs audit Leyve l'an que dessus, et la sepmainne avant la feste de Toussains. Et par ainsi lui semble que ledit Jehan Geliot dépouse à son prouffit, et que le fait lui touche comme l'un des obligiez dudit mart d'or. Et plus n'am scet de tout le contenu esdiz fais réprobatiz, sur ce souffisamment requis.

B. Dart.

Discrète personne Jehan Odot, clerc notaire publique, demourant à Ruffey, aigié de vint et deux ans, si comme il dit, tesmoing produit, juré, interroguer, diligemment, singulièrement et secrètement examiné par moy, commissaire dessusdit, dit et dépouse, meiennant son serement, lui savoir ce qui s'ensuit. C'est assavoir que, puis trois ans en ça, par pluseurs foys, il a veu à l'ostel de Ruffey Jehan Geliot et certains aultres de Leyve venir audit Ruffey pour prier Monseigneur de Lugny qui lui pleust de leur donné terme de paier ung marc d'or qui lui davoient par amprunt fait dudit seigneur, disant qui estoit à cause de leurs bestes prinses par les Escorcheurs, et dont avoient composé à icelle somme ; pource que feu Phelibert Giroud et ledit Jehan Geliot en avoient estés prisonniers à Maiseroy, comme ilz disoient. Et mesmement ledit qui parle a veu l'obliga-

cion dudit marc d'or qui faissoit mencion dudit marc d'or. Et plus n'am scet du contenu ès fais réprobatis dessus inscrips.

B. Dart.

Charte de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, accordant, à la prière des religieux de la Ferté-sur-Grosne, une foire qui se tiendra à Lalheue, le 23 juillet de chaqueannée. — (Décembre 1468).

Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lotharingie, de Brabant, de Lembourg et de Lucembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, savoir faisons à tous présens et à venir nous avons receu l'umble supplicacion de noz bien amez les religieux abbé et couvent de la Ferté-sur-Grosne, de l'ordre de Cisteaulx, contenant que le villaige, finaige et territoire de Laluye, assis en nostre bailliaige de Chalon, leur compète et appartient, à cause de leur fondacion, en toute justice tant en hommes, rentes, revenues, que autres drois seignouraulx, soubz le ressort dudit bailliaige de Chalon; lequel villaige est assis et situé en bonne marche de païs, assez grant et spacieux pour logier gens et propice pour y avoir et tenir foires et marchiez, et afin que icelui villaige, lequel a esté gasté et destruit de logis de gens d'armes, se puise refaire et remestre sus, au bien, prouffit et augmentacion de laditcte église et monastère; iceulx suplians nous ont humblement requis que nostre plaisir soit leur consentir et accorder une foire estre tenue chascun an, en icelui villaige, le jour de la feste de la Magdelene, qui est la feste dudit lieu, pour ce que pluseurs gens, cedit jour, s'i assemblent, actendu que à icelui jour n'a aucune foire ès lieux voisins que y puissent avoir dommaige; et sur ce

leur octroyer et faire expédier noz lectres palentes en tel cas pertinens. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, et sur ce eu l'advis du lieutenant de nostre bailli de Chalon et de noz officiers et procureur illec en faveur aussi de ladicte église et pour le bien et accroissement d'icelle et entretenement du divin service, à iceulx supplians, inclinant à leurdicte supplicacion, avons octroié, consenti et accordé, et, de grâce espécial, par ces présentes, octroions, consentons et accordons que audit villaige et territoire de Laluye, ilz puissent doresenavant et à tousjours, pour eulx et leurs successeurs, avoir et tenir ladicte foire chascun an le jour de la Magdelene, pour, à icelle foire et par les marchans et autres gens qui y arriveront, monstrer, vendre, acheter et eschangier toutes manières de denrées et marchandises, bestail et autres biens que l'on y vouldra amener, en paiant les drois et próuffiz accoustumez en tel cas. Si donnons en mandement à nostre dit bailli de Chalon et à tous noz autres justiciers et officiers, présens et à venir, cui se peus et pourra touchier et regarder, leurs lieuxtenans, et à chascun d'eulx en droit soy et si comme à lui appartiendra, que de nostre présente grace et octroy, congié, licence et consentement, facent, souffrent et laissent lesdits supplians, et aussi les manans et habitans oudit villaige, joyr et user pleinement, paisiblement et perpétuelment, sans à eulx ni à ceulx qui hanteront ladicte foire faire ne souffrir estre fait quelconque arrest, destourbier ou empeschement au contraire, et icelle foire facent crier, publier et dénuncier ès termes de leur office et ès lieux accoustumez de faire criz et publicacions, ainsi qu'il appartiendra, tellement que chacun en puist estre adverty et que ladicte foire en soit mieulx visitée, hantée et fréquentée. Car ainsi nous plaist et le voulons estre fait. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre notre scel (1) à ces présentes,

(1) Sceau enlevé; lacs, soie verte et rouge.

sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Brouxelles, ou mois de décembre, l'an de grâce mil CCCC soixante et huit.

Sur le repli, à gauche :

Par Monseigneur le duc,
DE MOLESMES.

(*Archives départementales de Saône-et-Loire, H.* 12, *n°* 11).

NOTICE

SUR

L'HOTEL ET LES COLLECTIONS

DE

Jean-Bénigne LUCOTTE

SEIGNEUR DU TILLIOT, A NUITS

Jean-Bénigne Lucotte, Seigneur du Tilliot, gentilhomme ordinaire du duc de Berry, érudit, antiquaire, était né à Dijon, ainsi que l'indique son acte de baptême ci-dessous, extrait des registres de la mairie de Dijon (paroisse Saint-Michel).

« Le dimanche neuvième jour du moy de « septembre mil six cent soixante-huict fut « baptisé Jean-Bénigne Lucotte, fils de Me Jacques Lucotte, conseiller du Roy et lieutenant « particulier civil et criminel au Baillage de « cest ville et damoiselle Anne Petit. Ses par- « reing et marraine sont noble Jean Malpoix, « advocat à la cour étant à son lieu et place « Henry Petit, conseiller du Roy et controlleur « des duchés de Bourgogne et Bresse et damoi- « selle Anne Lucotte, fille de feu maître Béni- « gne, procureur au Parlement.

« *Signé* : Lucotte, Petit, Lucotte,
« Guilleminot (curé). »

M. de Juigné, dans ses manuscrits généalogiques donnés à la bibliothèque de Dijon,

semble prétendre que la famille Lucotte s'appelait primitivement Lucot jusqu'au XVI[e] siècle. C'était une famille d'avocats au bailliage de Dijon ; on trouve dans la liste des procureurs à la Chambre des comptes de Bourgogne : François Lucotte dont les armes sont : « *d'azur à un soleil d'or,* » et qui paraît appartenir à la même famille.

Jean-Bénigne Lucotte prenait généralement le nom de « du Tilliot » qu'il tenait d'une terre située dans le voisinage d'Arnay-le-Duc.

Aucune alliance de famille ou de propriété ne semble avoir amené M. du Tilliot à Nuits ; il paraît y être venu prendre sa résidence en 1712 : il était âgé de 54 ans. Le 3 mars de cette même année, il achetait de dame Catherine de Jeant, veuve d'Antoine Bernard de Comeau, conseiller au Parlement de Bourgogne, une maison et dépendance à Nuits, connue sous le nom *du Pavillon.*

La famille de Comeau qui possédait cet hôtel et qui a fourni plusieurs membres au Parlement de Bourgogne ainsi qu'un vicomte mayeur de Dijon, a donné aussi trois gouverneurs particuliers à Nuits : Antoine Comeau de Créancey en 1646, Pierre de Comeau en 1672 et Nicolas de Comeau en 1713.

L'hôtel du Tilliot, qui porte le n° 31 de la rue

Thurot, est situé au levant de la grande route de Dijon à Beaune, en dehors des anciennes fortifications nuitonnes. Il joignait au nord les dépendances de l'hôtel du Mouton qui existait sur l'emplacement de l'Hôtel de Ville actuel et au midi un terrain connu à cette époque sous le nom des chenevières d'Auxonne, qui le séparait de l'hôtel de l'Ange dont les bâtiments sont actuellement la propriété de M. Perrin-Villot.

Citons à propos de ces vieilles hôtelleries nuitonnes un passage de la lettre du fiscal verd de l'infanterie Dijonnaise, à M. Des Champs, mère folle. Après avoir invité la compagnie à venir coucher à Nuits, il avait écrit dessous le cachet représentant un griffon de cire rouge, recouvert de soie verte, cette lettre originale :

De ce petit lieu, sans poisson
On peut trouver une bonne boisson,
Du logis nous aimons le change,
Et pour avoir bon traitement,
Nous allons du *mouton à l'ange*,
Pour boire à vous présentement.

L'hôtel du Tilliot se composait alors d'un pavillon, d'une chambre et d'un grand cabinet de plein pied, autantau premier étage. Deux autres corps de bâtiment se faisant face, un logement de concierge, cour au levant et jardin au couchant donnant sur la grande route, au midi une

petite pièce de terre à chenevières et le tout clos de murailles. Le prix en fut fixé à 3,300 livres, suivant acte reçu par Me Vaudremont, notaire à Dijon.

M. du Tilliot fit décorer son hôtel dans le goût des villas italiennes et ajouta des ornements qui rappellent le commencement du XVIIIe siècle.

Il joignit deux annexes dans le seul but d'ajouter à la décoration et à l'ampleur de la façade qui eut dès lors quarante mètres de longueur.

Les annexes n'étaient qu'un ornement de façade puisque le pavillon continua seul à être habité.

Le pavillon se compose encore aujourd'hui d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Du côté de la rue, la façade a une porte principale avec deux fenêtres. Un cordon de taille sépare le rez-de-chaussée de l'étage dont les ouvertures sont symétriques à celles du bas. La fenêtre du milieu est ornée d'un balcon. Une corniche élégante sépare la façade du toit que recouvrent des tuiles vernissées de couleurs variées et croisées avec goût.

La porte principale du pavillon est surmontée de deux consoles sculptées sur lesquelles repose le balcon ; sur le même plan on voit un mascaron posé sur un cartouche et entouré de deux

guirlandes de roses et d'anémones sculptées dans le bon goût de l'époque Louis XV.

Un peu plus bas et dans le même bloc de pierre, un caisson mouluré a été ménagé et sur une plaque de marbre noir qui est enchâssée, on lit l'inscription suivante empruntée à Horace :

« ILLE . TERRARVM . MIHI . PRÆTER.
« OMNES . ANGVLVS . RIDET. »

« Ce coin de terre me plaît entre tous. »

A droite et à gauche du pavillon sont les annexes composées chacune de cinq arcades en taille saillante. Au-dessous de chacune d'elles on lisait autrefois des inscriptions latines quelque peu égrillardes que M. Roi fit disparaître lors de l'établissement de son pensionnat.

Entre chaque arcade sont des bustes en pierre qui représentent ceux de droite : les quatre saisons, ceux de gauche : Jupiter, Vénus, Saturne et Tellus.

Ces bustes deux fois grandeur nature reposent sur des consoles motivées de sujets allégoriques.

Les annexes se terminent par une balustrade en pierre surmontée de douze urnes monumentales également en pierre et toutes variées dans les détails de la sculpture.

La façade opposée au pavillon est décorée plus simplement.

La porte de communication est surmontée d'un amour assis sur une console sculptée. Il portait autrefois une flèche et un carquois, mais le temps qui détruit tout n'a pas ménagé ses attributs, ils n'existent plus aujourd'hui.

Relié à la rue Thurot par un jardin magnifique, l'hôtel du Tilliot a accès par derrière sur le chemin dit le Tour des pièces dont il est séparé par une vaste cour où sont les bâtiments affectés aujourd'hui au commerce des vins.

La porte principale de la rue Thurot était ornée de six beaux marronniers dont l'un mesurait à sa base un mètre de diamètre. Ces arbres séculaires, bien connus des Nuitons, n'ont pu résister aux rigueurs excessives de l'hiver de 1879-80.

Ainsi installé dans son hôtel de Nuits qui avait tout le confort désirable, M. du Tilliot paraît y avoir composé ses travaux et en particulier ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous*.

MM. Ch. Muteau et J. Garnier dans leur *Galerie Bourguignonne* (Dijon et Paris, 1861) donnent la liste suivante des ouvrages de M. du Tilliot :

Il est auteur de 1° *Mémoire pour servir à l'histoire de*

la fête des Fous qui se faisait autrefois dans plusieurs Eglises ; Lausanne et Genève, 1741, in-4° ; 1751, in-8°.

Papillon cite parmi ses ouvrages manuscrits : 2° *Dissertation sur l'auteur du roman de la Rose ;* — 3° *Dissertation sur les bains des Romains ;* — 4° *Vie des poëtes latins,* depuis Livius Andronicus jusqu'à Michel Marcellus;— 5° *Dissertation sur le Dieu des jardins, Miscellanea antiquitatis notis illustrata.* — 6° *Mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne de la première et deuxième race Royale ;* — 7° *Mémoire pour servir à l'histoire du duc de Guise,* tué à Blois, par ordre de Henri III, le 23e jour de décembre 1588 ; — 8° *Eloges des hommes illustres sous les règnes des rois Louis XII, François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.* — 9° *Notes historiques et critiques sur les douze Césars et les Impératrices ;* — 10° *Réflexions de M. du Tilliot sur un disque ancien de son cabinet,* adressées à M. Moreau de Mautour.

Voy. *Antiquités de Montfaucon,* préf. p. xv et 3e volume du supplément ; — Baudelot, *Utilité des voyages ;* — Garreau, *Description du gouvernement de Bourgogne ;*— *Dictionnaire de Moréri ;* — *Eloge historique de l'abbé Papillon ;* — Girault, *Essai sur Dijon.*

Depuis l'époque où MM. Muteau et Garnier ont écrit la *Galerie Bourguignonne,* la bibliothèque de Dijon a réuni vingt-cinq ouvrages manuscrits de M. du Tilliot, ainsi que l'inventaire de sa collection reliés sous le titre de : « *Recueil de M. du Tilliot,* fonds Baudot, n° 5. » Une grande partie de ces manuscrits sont illustrés de dessins à la plume très soignés et semblables comme facture aux planches gravées

Reine de Jérusalem et de Naples, in-4° de 5 pages, un dessin à la plume, écriture du Tilliot.

13° *Remarques sur Jean de la Case, gentilhomme Florentin,* in-4° de 10 pages, ex-museo du Tilliot, anno 1730, avec un dessin à la plume représentant Jean de la Case.

14° *Description de la bataille de Rocroy,* le 19 mai 1643, in-4° de 26 pages.

15° *L'intérêt de l'Allemagne en général*, 1669, in-4° de 27 feuillets.

16° *Extraits curieux du Mercure historique et politique,* avril-mai 1697, avril-juillet-août 1698, novembre 1699, in-4° de 16 feuillets.

17° *Remarques sur Dom Claude de Guise, abbé de Cluny,* in-4° de 9 feuillets, Ex-museo du Tilliot, anno 1720.

18° *Sol Gallicus,* in-4° de 38 pages, 1720. Il y a une lettre à M. de Lamonnoye, l'un des quarante de l'Académie Française, écrite par M. du Tilliot.

19° *Etat du gouvernement de la ville de Genève,* in-4° de 13 feuillets, 1724 Ex-Musœo du Tilliot, anno 1725, et une lettre de 13 pages sur la religion de la ville de Genève.

20° *Lettre écrite de Venise au mois de juin 1726* sur les sénateurs, les nobles, leurs habits, et sur le Carnaval, les Ridolti, les bals, la place de St-Marc, les promenades, les concerts, in-4° de 87 pages.

21° Catalogue in-4° de 44 pages.

22° Remarques sur les livres intitulés *Naudœana et patiniana,* in-4° de 39 pages, écriture du Tilliot.

MANUSCRITS RÉCEMMENT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON

23° N° 405 ³/. *Remarques historiques sur Salomon,*

Roy d'Israël, in-4° de 9 pages, 3 dessins à la plume, écriture du Tilliot.

24° N° 405 ²/. *Médailles, antiquités*, in-fol. de 54 pages, dessins à la plume et nombre de gravures rapportées, sceaux, médailles, etc., écriture du Tilliot.

25° N° 405 ¹/. *Remarques historiques sur plusieurs pierres gravées et autres morceaux d'antiquités du cabinet de M. du Tilliot*, in-fol de 149 feuillets, écriture du Tilliot ; 84 dessins à la plume représentant les pierres gravées, urnes cinéraires, bracelets, épées romaines, etc., ainsi que le calice de bois. Ce volume donne presque tous les dessins des objets qui composaient la collection de M. du Tilliot.

INVENTAIRE DE LA COLLECTION DE M. DU TILLIOT, ÉCRIT DE SA MAIN

Le cabinet de M. du Tilliot est composé de plus de trois mille volumes de livres, d'un grand nombre de manuscrits in-fol. et in-4° et de cent six volumes d'estampes.

L'histoire du Roy Louis XIV en cent morceaux de dessins en camaïeu au bas desquels sont deux vers latins qui donnent l'explication du sujet est un livre unique. On y trouve au commencement une mignature d'un ouvrage achevé représentant la naissance du Roy et ensuite une épître à ce prince en lettres d'or avec des vignettes d'une beauté parfaite. Ce livre devait être présenté à Sa Majesté par M. le Président Perrault qui en avait fait la dépense, mais sa mort en empêcha l'exécution.

Un portefeuille de dessins originaux de grands maîtres.

Un livre de fleurs sur vélin; par Baptiste ?

Un autre livre d'animaux de la ménagerie de Versailles dessinés et coloriés par Bonnelle, peintre du Roy.

TABLEAUX ORIGINAUX DE GRANDS MAITRES

La mort de Sénèque dans le bain, grand tableau du Georgion.

Le passage de la Mer Rouge, de Franc. Deux autres tableaux représentant l'histoire de l'Enfant prodigue, du même.

Une vierge de Raphaël, sur cuivre.

Deux autres tableaux, l'un représentant Adam et Eve, et l'autre Mars et Vénus, sur cuivre, du même.

Cléopâtre en pied se piquant d'un aspic, du Carache.

Deux autres sur marbre représentant le martyre de Sainte Agathe, et l'autre celui de Saint Laurent, du même.

Deux paysages sur cuivre, du Breughel.

Quatre paysages avec des animaux de Vanbrusg ?

L'Eglise de St-Marc de Venise, de Pérugin.

Une vue de Rome du Erosa ou E. Rosa ?

Andromède attaché à un rocher, de Varayer ?

(Hollandais), sur cuivre.

Une tête de St Bernard, de Le Sueur, sur cuivre.

Deux autres tableaux de petites figures d'une grande beauté, de Gashiell Flamand.

Le jugement de Paris, de Lahire.

Un paysage de Vandrecastre, le père, sur cuivre.

Deux tableaux, l'un représentant des joueurs de boules, et l'autre un cabaret, de Téniers.

Vénus dormant, de Corneille.

MÉDAILLES

Une suite de médailles antiques grand bronze depuis Jules César jusqu'à Posthume.

Un calice de bois parfaitement conservé que l'on prétend être du temps des Apôtres.

ANIMAUX

Un Basilic parfaitement conservé.
Un dragon volant.
Un crocodille.
L'Espadron ; il en est parlé dans *Aldroandus*, tome IV, *de Piscibus*.

L'Estoile de mer ; c'est un poisson si rare que la pêche en est interdite à toute sorte de nations sous peine de la vie, et seule réservée à Sa Majesté le Roy du Maroc pour sa rareté. Le 29 juillet 1724, le capitaine Blocmard de Dunkerque envoya un pareil poisson au Roy, et fit l'admiration de toute la cour, il manqua de périr dans la rivière de Colas en faisant faire la pêche de cet animal. Ce poisson m'a été donné en l'année 1726 par M. Theureau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il est parlé de ce poisson dans le *Spectacle de la nature*, tome 3. Euhel 22, page 228, et on en trouve un dessin signé dans l'*histoire des poissons*, par Rondelet, page 82, in-fol.

Trois grands arbres de coraille, et deux petits, huit vues linéaires, et huit lampes sépulcrales. Un grand nombre de coquillages très rares, plusieurs fruits et arbres pétrifiés.

L'éventail des dames de l'Amérique, on en trouve un dessin gravé dans le livre intitulé le *cabinet de Sainte Geneviève*.

Il y a encore dans le cabinet de M. du Tilliot d'autres tableaux de peintres modernes et autres curiosités, mais il seroit trop long d'en faire ici le détail.

Comme on le voit, M. du Tilliot était un collectionneur du XVIII[e] siècle, à l'époque où les

églises, les monastères et les monuments civils étaient encore parés de leurs richesses artistiques, enlevées plus tard par la Révolution et ses suites. Il s'occupait plus spécialement des collections et des recherches sur l'histoire romaine qui étaient la grande préoccupation des savants d'alors. Cependant nous lui devons entre tous ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous*. On lit dans le *Mercure Dijonnais* (1), à la date du 3 novembre 1750 :

M. Lucotte du Tilliot, ancien gentilhomme ordinaire de feu Monseigneur le Duc de Berry, mourut à l'âge de 85 ans, dans sa maison de Nuits.

M. du Tilliot était un vieux garçon, voluptueux décidé, qui avait passé sa vie dans les plaisirs.

Quoiqu'il n'eût qu'un génie très médiocre, il avait donné dans la belle littérature et avait entretenu des correspon-

(1) Le Mercure dijonnais, manuscrit de la Bibliothèque de Dijon, imprimé par les soins de l'Académie (Dijon, Lamarche, 1887), était rédigé par J.-B. Micault, professeur en l'Université de Dijon, mort en 1775. Il était né à Dijon, d'une vieille famille dans laquelle on trouve des notaires royaux, des avocats au bailliage de Nuits, et un lieutenant général au bailliage de Saint-Jean-de-Losne.

Il avait un oncle, Louis-François Micault, capucin à Nuits, ensuite moine du Val-des-Choux, docteur en théologie, mort en 1713, âgé de 72 ans, à Vaux, prieuré de l'ordre dans le bailliage d'Avallon, qui a composé plusieurs ouvrages imprimés à Dijon et Châtillon. Cette famille était alliée aux Brulard, Jodrillet, Jachiet, Niquet, Hutet et Chisseret. Ses armes sont : *d'or, à un coq passant d'argent sur une terrasse de sinople, surmontée d'une rose aussy d'argent, accostée de deux étoiles d'or..*

dances avec plusieurs savants du Royaume d'un mérite distingué.

C'est lui qui était l'auteur du livre intitulé : *La mère folie*. Sa maison de Nuits était un petit bijou, et se faisait remarquer par la propreté extrême des ameublements, qui n'avaient rien de somptueux.

Il avait amassé un petit cabinet de curiosités, où il y avait quelques choses assez rares, parmi grand nombre de bagatelles, et quand il arrivait à Nuits quelques étrangers, on avait soin de leur faire visiter la maison de M. du Tilliot.

Il a fait son héritier M. Lantin, écuyer, son parent, à un degré assez éloigné.

M. Lantin n'a accepté la succession qu'à bénéfice d'inventaire, parce que, quoiqu'il y ait un mobilier considérable, la succession peut être fort onéreuse, y ayant 7.000 livres de legs, et pouvant y avoir des dettes.

M. du Tilliot s'était fait un revenu assez considérable en mettant tout son bien à fonds perdu.

J.-B[te] Lantin, écuyer, seigneur de Planches et de Damerey, dont parle le *Mercure*, était l'auteur du *Supplément au glossaire du roman de la Rose*, et membre de l'Académie de Dijon.

Il habitait l'hôtel Lantin, appartenant aujourd'hui à M. Magnin, sénateur, et situé rue des Bons-Enfants, à Dijon.

Les registres paroissiaux de Nuits mentionnent le décès de M. du Tilliot à la date du 3 novembre 1750, âgé d'environ 85 ans, muni de tous ses sacrements, et inhumé le lendemain dans l'Eglise collégialle de St-Denis proche l'au-

tel St-Joseph, par M. Parigot, curé de Nuits.

On ignore quel a été le sort des collections de M. du Tilliot, mais il n'en est pas de même pour son hôtel qui n'a subi aucune transformation regrettable au point de vue de l'art.

Voici la liste de ses divers propriétaires :

Le 23 août 1751, M. Lantin vendit l'hôtel du Tilliot moyennant huit mille livres, dont sept mille quatre cents livres pour les bâtiments, jardins, dépendances et six cents livres pour les vingt-trois orangers et grenadiers, à Claude Oudot, conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Nuits. (Acte de Molle puiné, notaire à Dijon).

C'est du mariage de Claude Oudot et de Françoise Boulanger, que naquit dans l'hôtel du Tilliot, le 4 avril 1755, le conventionnel Charles-François Oudot. Son père Claude Oudot y mourut le 6 mai suivant et sa veuve partit habiter Beaune, sans doute pour être plus près de sa famille. Elle avait deux frères : François Boulanger, bailli en la justice de Bligny-sur-Ouche, et Jean-Baptiste Boulanger, curé de Savigny-sous-Beaune.

Le 5 juillet 1755, Mme veuve Oudot vendit l'hôtel du Tilliot à M. Pierre Chapeau fils, écuyer, demeurant à Beaune (acte de Marie, notaire à Beaune).

M. Chapeau était un collectionneur cité par

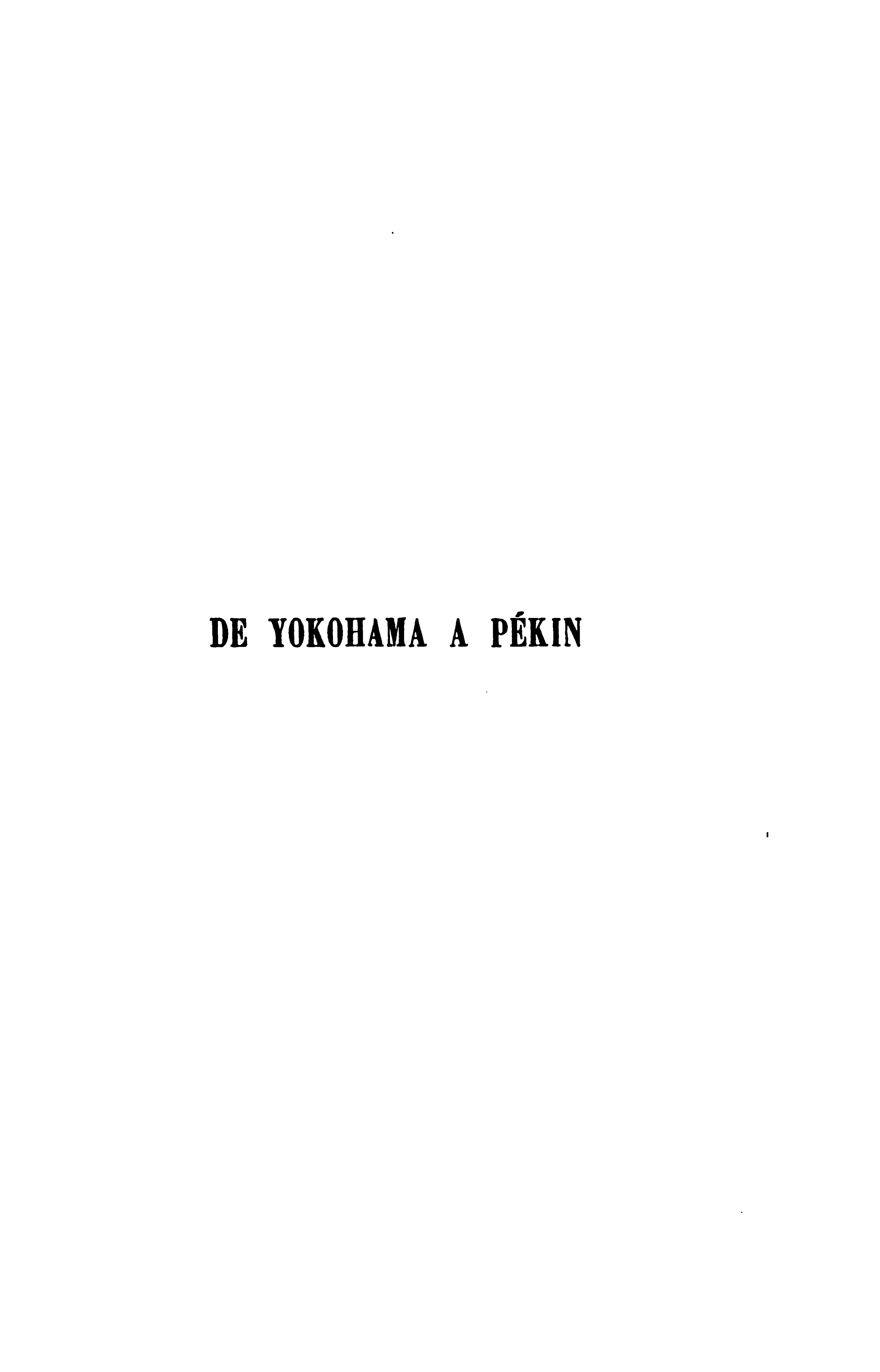
Courtépée dans sa *Description du duché de Bourgogne,* tome II, page 304.

Puis M. Masson d'Authume en hérita, du chef de Mme veuve Chapeau.

Au commencement du siècle, l'abbé Garreaux qui devint plus tard curé de Nuits, puis chanoine honoraire de la cathédrale de Dijon, habita cet hôtel comme locataire, où il donna des leçons de latin et de grec à quelques jeunes gens de la ville. Ce fut là vraisemblablement l'origine du pensionnat Roi qui devint si florissant sous l'habile direction de M. Roi-Belorgey, d'Autun. M. Roi devint propriétaire de l'hôtel du Tilliot en 1829, où il installa son pensionnat jusqu'en 1840, puis M. Labouré-Roi, son gendre, ancien Président du Tribunal de commerce de Nuits, et aujourd'hui il appartient à Mme veuve Labouré-Roi.

Emile BERGERET,

Membre correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, etc.



DE YOKOHAMA A PÉKIN

Le 15 janvier 1888, je reçus à Yokohama l'ordre de mon départ pour Pékin. Le Péï-ho étant chaque hiver solidifié de son embouchure à sa source, j'avais tout le temps de vaquer à mes préparatifs. Ce fut le 25 mars seulement que je pris le paquebot des Messageries Maritimes. Le lendemain nous arrivions à la première escale de la ligne de Yokohama-Marseille Kobé. Après une station de vingt-quatre heures dans ce joli port, nous nous engagions dans la mer intérieure, région nouvelle pour moi, comme celles qui allaient suivre désormais. Les rivages accidentés et les iles nombreuses de cette petite Méditerranée composent un paysage changeant, toujours charmant, rarement grandiose, ce qui est la caractéristique de la nature au Japon. La passe de Simonoseki franchie, nous retrouvions la haute mer, toujours semblable à elle-même.

Trois jours après, au matin, les flots deviennent limoneux et lourds. C'est le puissant fleuve Bleu qui décèle sa présence avant même que la côte soit en vue. Ce simple indice fait pressentir que nous touchons à un pays bien différent de

est positivement sale et le peuple d'une malpropreté qui n'a d'égal ni d'approchant dans aucune autre nation. C'est là une vérité géographique dont l'évidence saute immédiatement aux yeux et à l'odorat du *globe-trotter*, et la première note qu'il inscrit sur son carnet de voyageur est celle-ci : le peuple chinois est le plus sale de la terre.

* * *

Une ville aux grandes et belles maisons surgit des deux côtés de la rivière. C'est la portion européenne de Changhaï : quais spacieux, jardins soigneusement entretenus, rues larges et bien droites, hôtels aux façades élégantes, légers équipages promenant des dames aux riches toilettes, tout fait comprendre au visiteur qu'il débarque dans une cité florissante, et surtout lui donne l'impression d'être bien chez lui, en dépit de la cohue des hommes à nattes, dont la circulation est surveillée et rudement corrigée dans ses écarts par de nombreux policemen. — Sur notre seule concession, les chefs de ces agents sont au nombre d'une trentaine, presque tous français.

Les étrangers de toutes nationalités sont répartis en deux concessions, française et anglaise, qui possèdent chacune une autonomie complète,

qui fonctionnent sur la terre chinoise comme de petites républiques dont l'indépendance a toujours été respectée par le gouvernement impérial en vertu des traités et des bons navires de guerre existants.

Les Européens de Changhaï mènent une existence très mouvementée, très large, car l'argent coule à pleins bords dans le Hoang-pou. Les réceptions, les fêtes, les parties de plaisir, les distractions incessantes et de toute nature, donnent à cette ville une atmosphère de fièvre à laquelle les résidents sont si bien faits qu'ils s'étonnent sincèrement de la surprise que manifeste parfois, tout au début, le nouveau venu au spectacle de la contagieuse folie de Changhaï. Débarqués avec le désir de réussir le plus rapidement possible et de retourner au pays natal après fortune faite, arrivés d'ailleurs pour la plupart à de riches situations, ils ne repartent pas beaucoup. De fait, on ne vieillit guère à Changhaï. Les statistiques de longévité qui, chez nous, révèlent la présence d'humains plus que centenaires, donneraient des résultats médiocres sur les rives du Hoang-pou. Une liste de ce genre devrait probablement se résigner à l'énumération de quelques quinquagénaires.

Il y a trente ans, Changhaï, alors à l'état naissant, était encore plus prospère, plus accentuée dans sa physionomie, plus elle-même.

C'était le temps des opulentes extravagances des *princes-marchands*, restées légendaires en Extrême-Orient, la période d'action d'une société brillante et extraordinaire, dont la fille actuelle, assagie, est comparativement un peu terne. Le bourgeois de Changhaï, témoin des faits et gestes de cette génération, qui écrirait ses mémoires, livrerait au public un livre bien curieux.

*
* *

Environ deux cent mille Chinois sont établis sur les concessions avec l'assentiment des « diables occidentaux, » auxquels ils paient de fortes redevances. Soumis à la stricte observance des règlements municipaux, appartenant pour beaucoup à la classe des gros négociants, ils ne déparent pas trop la Changhaï européenne. Mais on retrouve de suite la vraie Chine en entrant dans la cité indigène, accroupie dans la fange au pied de la ville étrangère. Trois ou quatre cent mille habitants grouillent dans les ruelles obscures et les maisons sans fenêtres de ce repaire étroitement serré dans une ceinture de ces petits remparts d'une mince épaisseur, qui ont l'air d'être en carton-pierre, et qu'on rencontre de tous côtés en Chine.

Il faut reconnaître que la faculté de l'amélio-

ration n'a pas été donnée aux fils du Ciel, que la divinité malfaisante qui les a procréés leur a refusé la conscience de la dignité humaine, que leur âme de boue ou d'airain, comme on voudra, est incapable d'éprouver le sentiment de la honte, car tous les hauts fonctionnaires, de riches marchands, consentent à vivre dans ce hideux séjour où des animaux en liberté ne voudraient pas rester, à deux pas des splendeurs de l'installation étrangère, dont le contraste indique bien la profondeur de l'abime qui sépare — heureusement — les deux races : « *Nin-gen dya nai.* Ils ne sont pas de l'humanité ! » disent les Japonais qui ont habité la Chine, en parlant de ce peuple qui paraît avoir reçu le don d'exceller dans l'épouvantable et l'atroce. — On sort d'une promenade à travers la Changhaï chinoise comme d'un mauvais rêve. Je n'oublierai jamais certain quartier que j'ai suivi sur une longueur d'un kilomètre peut-être, qui n'était ni une rue ni une rivière, avec son large fossé, où s'écoulait péniblement un liquide noir dont les émanations eussent, sans aucune exagération de langage, fait évanouir toute personne d'odorat un peu susceptible, ses berges lépreuses, ses montagnes d'immondices sur lesquelles s'ébattaient et jouaient de petites créatures qui semblaient écloses de cette pourriture, ses maisons basses faites de boue et de planches, aux ouvertures

desquelles apparaissaient des visages maigres, pâles, mauvais, d'une expression étrange, qui évoquait l'idée d'une ville surhumaine, d'une cité de la mort. Quels spectacles, qu'il n'est pas possible de raconter, présentait à chaque pas cette population prodigieuse? Et toujours, toujours, cette odeur affreuse, permanente, l'atmosphère normale de ce quartier où devait planer l'ange du choléra, l'ange de la peste, guettant de son asile le moment de prendre son vol pour aller à la conquête de la terre. — Changhaï, je dois le dire, est des villes chinoises que j'ai vues la plus ignominieuse. Tientsin est moins abominable. Pékin, construit du reste sur un autre plan, avec de larges rues, a moins d'horreur.

*
* *

Plusieurs grandes compagnies, disposant de très nombreux steamers et faisant d'excellentes affaires, ont organisé des services de Changhaï à Tientsin. Après une halte de quelques jours à Changhaï, je prenais le paquebot portant le joli nom d' « El-dorado, » et au bout d'une traversée de cinq jours nous atteignions Takou, à l'embouchure du Pei-ho. Le bateau se mit à remonter le fleuve qui mène à Pékin.

Nous avions, depuis Changhaï, parcouru,

filles aux vestons et aux pantalons d'un rouge et d'un vert éclatant, donnant la seule note brillante, gaie, de ce terne tableau.

En cinq heures nous étions à Tientsin. Ce port n'a rien de particulièrement intéressant pour qui vient de Changhaï. Trois ou quatre cents Européens y vivent sur une concession qui n'est qu'une réduction de celle de la grande sœur du Sud. La ville chinoise a à peu près les dimensions et l'aspect de Changhaï.

Des milliers d'Européens partis, qui de Marseille, qui de Londres, qui d'ailleurs, pour aller chercher fortune au loin, ont l'occasion de suivre le réseau de la navigation marchande de l'Extrême-Orient dans toutes ses mailles, et ont fait escale à tous ses points de jonction. Tientsin est actuellement la station extrême où s'arrêtent ces pionniers du commerce, et cette place où convergent les lignes multiples de steamers donne bien l'idée d'un terminus au delà duquel le voyageur doit s'attendre aux difficultés et à l'imprévu. Du Sud arrivent et vers le Sud s'en vont incessamment les paquebots, les navires de guerre, dont le rendez-vous est au milieu de la ville. Si on regarde vers le Nord, le mouvement, tout en restant très actif, n'a plus la même physionomie. La locomotion fluviale s'effectue par les jonques lentes et difformes aux voiles en accordéon. Sur terre, roulent les lourdes char-

rettes ou trottent les petits ânes portant un cavalier obèse, souvent plus gros que sa monture. On marchera indéfiniment sans faire la rencontre d'un visage européen, et nulle part on ne trouvera de vestige marquant le passage de notre civilisation, la boîte à sardines mangée de rouille ou le tesson de bouteille heurté du pied qui ailleurs rappelle au voyageur qu'il n'est pas sur une terre sauvage.

Quelques personnes seulement, missionnaires, touristes ou fonctionnaires attachés aux légations, prennent chaque année à Tientsin le chemin de Pékin, ville fermée à notre commerce. Chacun choisit le véhicule qui lui convient, cheval, voiture ou bateau, et s'arrange comme il l'entend. Il n'existe aucune compagnie, indigène ou autre, se souciant de conduire à destination les étrangers peu nombreux qui ont affaire à la capitale.

* * *

Trois jours après, je prenais congé du propriétaire de l' « Astor-House, » gros Allemand d'Allemagne, que je m'abstins de complimenter sur la réception que j'avais trouvée à son hôtel, dont le mauvais service s'aggravait d'une extrême cherté. Nous nous séparâmes avec une froideur réciproque, et je descendis examiner le

bateau qui allait m'emmener. — Informations prises, je m'étais arrêté à ce moyen de transport, le plus long de ceux dont je viens de parler, mais de beaucoup le moins fatigant.

Sur l'avant d'une jonque moins grande et moins confortable que j'étais en droit de l'espérer d'après le prix que je l'avais payée, se tenait un Chinois d'une quarantaine d'années, dont le visage, par suite d'une contraction nerveuse incessamment renouvelée, offrait le spectacle désagréable d'un ricanement perpétuel. Il donnait d'un air de suprême importance des commandements à trois ou quatre bateliers qui, bien entendu, n'en évoluaient ni plus ni moins rapidement. Il ne me fut pas difficile de reconnaître Thomas, le domestique que j'avais engagé le matin même. Thomas était catholique — d'où son nom chrétien — parlait un peu français et savait, m'avait-on dit, faire un peu de cuisine, un peu aussi raccommoder le linge; bref, un homme précieux. — Je m'embarquai. Devenu dès lors seul responsable de ma destinée, je donnai, en ma qualité de chef à bord, l'ordre du départ et pénétrai dans le demi-cylindre peu spacieux, fait de bambous dressés, qui composait le toit de la jonque. Là, je m'étendis sur une couverture, roulai une cigarette et, pendant que la barque avançait doucement avec un léger mouvement de berceau, je commençai à réflé-

chir que Thomas avait sûrement prélevé une forte part sur la somme que je lui avais remise pour le louage du bateau.

*
* *

Une opération de cette nature, la qualification de vol étant réservée à des actes plus graves, est appelée *squeeze* par les étrangers qui se servent tous de ce terme anglais que notre expression *faire danser l'anse du panier* est impropre à rendre, comme s'appliquant à un délit trop spécial et surtout trop innocent. Le vol est prévu par la loi chinoise, mais non le squeeze, même prouvé, avoué. Cette odieuse exploitation s'exerce sous des millions de formes dans toute l'étendue de l'Empire, revêtant un caractère tantôt ingénieux, tantôt cruel, suivant la victime qu'elle atteint, mais ne soulevant jamais la moindre indignation. D'un accord tacite, on ne nomme pas la chose, tout en ne laissant perdre aucune occasion de la pratiquer et ne négligeant aucune précaution pour s'en défendre. Le « pensons-y toujours, n'en parlons jamais, » est la formule qui rendrait assez exactement cette face de la morale chinoise. C'est en vertu du principe admis du squeeze que le serviteur — je parle du serviteur honnête — vole le maître à propos de toute

acquisition petite ou grande dont il est chargé; que le mandarin — honnête toujours — verse au Trésor un taël contre deux ou trois qu'il a extorqués au contribuable; que le portier de la maison riche prélève son droit d'entrée sur tout individu qu'il sait amené par un intérêt pécuniaire, marchand ambulant, solliciteur, mendiant même; que le voyageur égaré dans la campagne, surpris par la nuit, exposé à mourir de froid, se voit allégé de tout son argent à la porte de la bonzerie à laquelle il est venu frapper, en rétribution d'un asile que la nécessité ne lui permet pas de marchander. Cette dernière extorsion que je rappelle, soit dit en passant, pour s'être exercée lors de mon séjour à Pékin, montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une coutume malhonnête autorisant un peuple peu scrupuleux à s'adjuger un tant pour cent sur toute opération passant par ses mains ou à portée de ses griffes, mais que l'avidité chinoise n'a d'autre limite que la crainte du châtiment légal ou la résistance plus forte que l'attaque qu'elle peut rencontrer. C'est chose curieuse que de voir la rapidité fantastique avec laquelle avance l'exploitation d'un Européen négligent ou peu soucieux de la dépense par un domestique que l'instinct de la spéculation amène en peu de temps à braver dans ses comptes la vraisemblance, le sens commun, toute pudeur. Une personne de ma connaissance

vit ainsi son serviteur de confiance lui présenter un beau jour une note où le charbon — extrêmement cher, il est vrai, à Pékin — était porté pour ainsi dire au poids de l'argent, en sorte que la question d'intérêt se compliquant d'une blessure d'amour-propre, elle renvoyait furieusement son domestique, peut-être moins pour avoir volé que pour avoir eu l'irrévérence de traiter son maître en imbécile qu'on pouvait tromper sans se mettre en frais d'imaginative.

Tant que ces fraudes s'exercent à notre égard, le mal n'atteint jamais de bien grandes proportions, mais il en est autrement lorsque des peuples mal organisés pour la lutte, tels que les Siamois ou les Mongols, ont affaire avec la Chine. Les Mongols, notamment, dont la gigantesque personne obéit à une cervelle d'oiseau, viennent incessamment à Pékin par longues caravanes pour s'approvisionner industriellement, car ils ne fabriquent presque rien, et plus encore pour voir la grande ville dont il a été si souvent question dans les récits qu'on fait le soir sous la tente, au pays où les nomades ne construisent ni villes ni villages. Ils arrivent conduisant d'interminables files de chameaux qui annoncent leur présence par le tintement d'une grosse cloche suspendue au cou, dont le son mélancolique s'entend de loin tout en étant très doux. Ils portent toute leur fortune avec eux

parce qu'au désert il n'est pas loisible de laisser quelqu'un ou quelque chose derrière soi. Aussi timides, aussi craintifs qu'ils étaient jadis altiers et féroces lorsqu'ils parcouraient le monde à la suite de Gengis-Khan et de Tamerlan, extraordinairement changés en quelques siècles, et cela sans cause apparente, mais ayant conservé intacte leur antique ignorance, ils viennent d'eux-mêmes s'offrir en proie à la convoitise chinoise. A peine ont-ils dressé leur tente sur une des places de Pékin et fait agenouiller les chameaux dans la posture du repos tout autour du campement, qu'ils sont assaillis par une nuée d'industriels sans vergogne, commis de boutique porteurs d'échantillons, députés d'aubergistes la main pleine de mirifiques prospectus et la bouche prodigue de belles promesses, changeurs chargés de faux lingots d'argent. Les deux armées s'abouchent par leurs interprètes, et les sonorités graves de la langue mongole se mêlent aux tons bizarres, facilement criards, désagréables à l'oreille, du monosyllabisme chinois. Le Mongol résiste aussi peu qu'une coquette devant qui on étale des parures. La garde du troupeau, des tentes et des marchandises, est confiée aux femmes et aux enfants, et il s'en va, entouré de l'escorte bruyante, frétillante, du boutiquier, de l'aubergiste, du changeur et de bien d'autres. En un jour ou deux, son argent a disparu, car

il ignore comme un tout petit enfant le prix des choses. Mais avec les marchandises on peut acheter de l'argent, et le boutiquier, l'aubergiste, le changeur, sont là, offrant leurs bons offices. En quelques autres jours, les ballots, parfois le troupeau, ont passé dans les mains des effrontés spoliateurs, au dixième, au quinzième de leur valeur, et lorsque les derniers deniers ont été dépensés, la tribu ruinée reprend le chemin du désert, emportant en souvenir de sa désastreuse expédition quelques bibelots insignifiants : menus objets de toilette pour les femmes, outillages de fumeurs pour les hommes.

Et toutes ces misères auront eu pour raison l'édification de la prospérité de quelques-uns d'entre ces trafiquants au visage souriant, au cœur de pierre, à l'embonpoint complaisamment étalé — car en Chine l'obésité mérite la considération — aux brillantes robes de soie jetées sur des dessous d'une netteté suspecte, aux mains fines mais torturées, trop souples, pas franches, armées d'un ou deux ongles démesurés, symboliques, figurant la griffe qui a su prendre et garder.

***

Cependant la nuit, une nuit splendide, était venue. Un croissant de lune, mince comme une rognure d'ongle, brillait, affaiblissant à peine

l'éclat des étoiles les plus voisines. La Chine du Nord doit à la sécheresse de l'air un ciel presque toujours pur et lumineux. C'est sa seule beauté, celle que les Chinois ne peuvent atteindre, qu'ils ne peuvent souiller.

Un petit village dont les maisons se groupaient sur un point légèrement exhaussé de la rive gauche, fut choisi pour stationner quelques heures par les bateliers fatigués de ramer. La jonque vint s'arrêter au pied de la petite falaise que je gravis accompagné de Thomas dont les lumières pouvaient m'être nécessaires.

J'eus vite parcouru les quelques rues étroites, les sentiers plutôt, qui circulaient autour des quinze ou vingt maisons de ce pauvre hameau où je trouvai le silence et l'obscurité. Quelques passants, qui marchaient rapidement et sans bruit, me croisèrent sans soupçonner la présence d'un étranger. Une misérable auberge, toute grande ouverte, uniquement éclairée par la flamme d'un gros fourneau de cuisine en terre, s'étant présentée, j'entrai. Il n'y avait à l'intérieur qu'un vieillard et un enfant. J'avais une occasion de faire connaissance avec le vin du pays dont je n'avais pas encore goûté, et Thomas demanda pour moi un verre au bonhomme. Il fut apporté par le gamin qui, à lui seul, paraissait composer la famille et le personnel du patron.

Le vin chinois est fabriqué avec du riz, comme le vin japonais. Il en diffère de couleur, de goût, et possède en plus une assez forte odeur musquée. Pour l'aspect et la saveur, il ressemble à un mauvais vin d'Espagne. On le prend toujours chaud.

Ce ne fut qu'en achevant ma tasse que je m'aperçus que la salle s'était remplie de monde. Cette foule peu tapageuse et qui ne manifestait qu'un empressement modéré dans sa curiosité, n'était évidemment animée d'aucune mauvaise disposition à l'égard de l'Occidental. Cette sécurité de la campagne est générale en Chine.

Mais où la vertu nationale se retrouva tout entière, ce fut lorsqu'il s'agit de régler mon verre : roulant des yeux blancs et les bras étendus en croix d'un geste désespéré, le vieillard se jeta devant notre passage comme si nous eussions tenté de fuir en emportant le petit pécule, fruit de sa vie de travail et de privations. Il avait reçu cependant dix fois la valeur de ce qui lui était dû. Il se laissa d'ailleurs écarter sans grande difficulté.

*
* *

Quand je me réveillai le lendemain matin, le bateau était en marche depuis plusieurs heures

déjà. Le paysage que j'avais sous les yeux ressemblait à celui de la veille au point de faire croire que nous n'avions pas bougé de place. C'était le même fleuve aux eaux traînantes et noires, aux rives plates et la même plaine jaune et verte avec ses quelques manches à balai panachés d'une poignée de feuillage. Triste campagne ! — Elle était peut-être belle avant que les Chinois ne vinssent s'y établir.

De nombreuses jonques suivaient ou précédaient la mienne, et comme le Pei-ho est un fleuve extraordinairement sinueux, les mâts de ces bateaux émergeant de la rivière dont le cours se dérobait tout de suite à l'œil, surgissaient de la plaine dans toutes les directions en présentant à première vue un spectacle inexplicable.

Ce jour-là, nous eûmes des alternatives de soleil, de pluie et de vent, et nous marchâmes successivement à la rame, à la voile, à la corde. Nous finîmes aussi par ne plus marcher du tout.

La distance de Tientsin à Tongtchéou, le petit port fluvial de Pékin, est de moins de cent kilomètres, en ligne droite. Nous mîmes quatre jours et demi à faire ce trajet, à travers un pays plat et par une saison favorable. Encore je disposais de moyens de transport supérieurs à la majorité de ceux en usage. Voilà comment on voyage en Chine.

Le soir nous stoppâmes de nouveau, en un endroit quelconque de la rive. Thomas me demanda la permission de s'absenter jusqu'au matin. Je crus comprendre, d'après l'histoire obscure qu'il me raconta, qu'il s'agissait pour lui d'aller dire bonjour en passant à sa famille établie dans un village voisin. Ne possédant encore qu'une courte pratique de mon serviteur, j'eus l'imprudence de lui accorder sa demande.

Nous reprîmes notre navigation au point du jour. Les bateliers, munis par Thomas d'explications plus exactes que celles qu'il avait bien voulu me fournir, ne l'avaient pas attendu un seul instant. L'ignorance où j'étais des intentions réelles de mon fidèle serviteur me jeta dans une vive inquiétude. Sa disparition m'eût placé à Tongtchéou dans le plus grand embarras.

Il ne se passa rien de particulier cette journée ni les deux qui suivirent. La rivière se rétrécissait de plus en plus. Le « chemin qui marche » allait évidemment nous manquer bientôt. A neuf heures du matin, nous atteignîmes Tongtchéou, ville où le Pei-ho cesse d'être navigable pour les grosses jonques.— Thomas, que je commençais à croire parti pour tout de bon, était présent au débarcadère, son éternel rictus sur les lèvres.

D'où sortait-il, qu'avait-il fait pendant son absence prolongée ? Je m'abstins de le questionner, désireux de m'éviter la fatigue d'entendre la série de mensonges ineptes que le domestique chinois débite en pareil cas. J'entrevoyais d'ailleurs un avenir rapproché où il allait m'être permis de me priver de ses services.

Tongtchéou n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de Pékin. Je ne me doutais guère que la duplicité de Thomas devait me rendre ce court trajet plus fatigant que la longue navigation que je venais d'accomplir sur le Pei-ho, dans une mauvaise jonque louée au rabais par un négociateur indélicat.

Pour atteindre la capitale, j'avais le choix entre trois routes : le canal, la route de terre et la route de pierre. Cette dernière consiste en une avenue pavée de dalles énormes, qui a pu être en bon état du temps de la dynastie des Ming, mais qui aujourd'hui, laissée sans entretien comme tous les autres travaux d'art, est devenue en maints endroits presque impraticable. Les monceaux de pierres écroulées, les trous produits par l'affaissement des dalles, en font une voie chaotique aussi pittoresque d'aspect que pénible de parcours.

Mon domestique, qui avait recueilli toutes les informations nécessaires, m'annonça, quant au canal, qu'il avait vainement cherché un bateau

à louer. Pour la route de terre, les pluies des jours précédents l'avaient transformée en fondrière. Cette dernière affirmation était très probablement exacte, car les chemins en Chine sont simplement des endroits où les gens passent plus fréquemment que dans d'autres. Le piétinement des voyageurs les ouvre et les entretient sans que l'initiative gouvernementale ait le moindre honneur à revendiquer pour leur tracé.

Mais, ainsi que je l'appris plus tard, Thomas mentait en m'assurant qu'il n'y avait pas de bateau disponible au canal où on en trouve en tout temps. Pour une raison quelconque, soit qu'il eût quelque commission particulière à remplir, soit que le voyage par eau lui rapportât moins de bénéfice — de *squeeze* — que la location des charrettes, il avait fixé son choix sur la route de pierre. Les préparatifs furent achevés à midi. Cinq ou six heures me séparaient de la capitale. Il fallait partir sans trop tarder, car les portes de Pékin ferment au coucher du soleil et, phénomène surprenant en Chine, il est impossible de les faire ouvrir, même à prix d'argent. Je montai donc en voiture, et c'était la première fois que j'usais du véhicule national.

A en juger par les dessins que nous a légués l'antiquité, la charrette n'a pas varié au pays de Confucius depuis bien des siècles. Elle consiste essentiellement en deux roues puissantes, fortes

comme des roues de locomotive, qui ont l'avantage de placer très bas le centre de gravité de la voiture dont la stabilité est encore augmentée par un essieu saillant, prêt à saisir un point d'appui à la moindre inclinaison. Avec cette charrette, faite pour un pays sans routes, on escalade les montagnes, presque les murs, et on verse rarement. Il va sans dire qu'elle n'a pas de ressorts, et elle est destinée à causer à l'étranger la plus violente des surprises qui l'attendent à l'arrivée.

Je fus hideusement cahoté le long de Tong-tchéou où le pavé est doux en comparaison de ce qu'il devient plus loin. Mais quand, au sortir de la ville, nous eûmes franchi à fond de train un premier tas de moellons et puis deux autres successifs, car l'affreuse secousse du choc initial ne me permit pas tout de suite de crier d'arrêter, il me fallut bien descendre et signifier à Thomas, qui riait de son rire de mauvaise bête, qu'il eût à me chercher un autre moyen de poursuivre mon chemin.

Mon domestique dont j'avais vraiment pardessus la tête, au bout de cinq jours, autant que s'il eût été depuis cinq ans à mon service, finit par revenir en compagnie d'un paysan et d'un petit âne. Le temps pressait. Je me décidai à entrer à Pékin comme Jésus-Christ à Jérusalem.

Peu après, nous traversions le fameux pont

de Palikao. Il est tout en pierre, fortement bombé suivant le mode aimé des Chinois et des Japonais, et franchit le canal qui relie Pékin au Pei-ho.

*
* *

Nous approchions. La circulation de plus en plus animée signalait le voisinage d'un centre populeux. Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays, les gens devenaient plus sordides, plus misérables, à mesure que nous arrivions à la capitale. Les visages aussi se faisaient plus volontiers ricaneurs et malveillants. — Je me rappelai le passage du journal de Fernand Cortez où le *conquistador* juge de l'importance de Mexico par le nombre considérable de mendiants qu'il voit à ses portes.

Vers cinq heures, nous entrions dans la ville, et après avoir cheminé par quelques ruelles qui différaient peu de ce que je connaissais déjà, nous débouchions dans ce qu'on est convenu d'appeler les boulevards de Pékin.

La capitale a été édifiée suivant un plan spécial, qui en fait en Chine une ville à part. Les artères principales sont très larges, parfois plantées d'arbres, bordées de grands fossés assez profonds pour que des personnes s'y soient noyées lors des averses d'été.

Les rues n'étant ni pavées ni réparées, sont recouvertes, par suite du peu de consistance du sol, d'une épaisse couche de poudre noire dont le souvenir reste pour le visiteur inséparable de celui de Pékin. A certaines époques, cette poussière est si abondante qu'un coup de pied de cheval la fait monter vers le ciel comme une lourde colonne de fumée et que le trot d'un chien sur la chaussée soulève le nuage qui accompagnerait ailleurs le passage d'un escadron. Aussi, sortir à pied équivaut-il, à Pékin, à une preuve de médiocrité sociale, — quelque chose comme, chez nous, le pauvre diable qui va nu-pieds.

Au bout d'un certain temps de séjour, le résident étranger, dans ses promenades à travers la ville, a de loin en loin l'occasion de fouler, à l'endroit même où il avait pu, le jour précédent, patauger dans la boue ou se débattre dans la poussière, une chaussée propre, bien nivelée, saupoudrée de sable jaune, et qui aboutit invariablement au palais : Cinq ou six fois par an, seulement, l'Empereur, qui se prodigue presque aussi peu que la galère salaminienne, sort pour rendre visite, en conformité des rites, à quelque temple de la capitale. Des précautions à la Potemkin sont prises la veille par les mandarins attachés à sa personne, pour qu'il soit bien convaincu que le service de la voirie ne laisse rien

à désirer à Pékin. Ces transformations, dignes d'une majesté de féerie, s'exécutent de façon à combiner le plus d'effet avec le moins de frais possible. Vingt-quatre heures après, le vent, la pluie et les passants ont fait évanouir tout vestige du frêle décor.

* * *

Maintenant nous longeons les remparts, formidable construction élevée par les Chinois à une époque où ils savaient faire grand. Sa masse, sa solidité, lui assurent une longue durée, et quand la vie aura déserté Pékin, alors que le temps aura eu raison de ses maisons, de ses temples et de son palais impérial, les vagues de sable, chassées par le vent, viendront encore s'arrêter au pied de ces puissantes assises.

Nous passons sous une porte voûtée dépendant de ces anciens travaux de défense : une courte obscurité, le bruit de tonnerre des pesantes charrettes roulant sur les dalles, et nous sommes rendus à l'espace, à la lumière et à la poussière.

Quelques instants après, nous nous arrêtons devant un superbe portail de bois peint en rouge, flanqué de bornes reliées par d'énormes

chaînes de fer, gardé par deux bêtes de pierre que nos naturalistes ne sauraient classer, mais qui, en Chine, sont des lions. En haut, se lit cette inscription en lettres d'or : « Légation de France. — Je suis arrivé. »

L. B.

DE L'ORIGINE
DU MOT AMÉRIQUE

PAR PAUL GAFFAREL

A la mort de Colomb, en mai 1506, presque toutes les côtes du nouveau continent baignées par l'Atlantique étaient découvertes ou tout au moins signalées. Quatorze années avaient suffi pour cette extension prodigieuse des découvertes géographiques. Sans doute on ignorait encore qu'un immense Océan baignait l'autre rive des terres entre aperçues, mais Balboa, le futur découvreur de la mer du Sud, était déjà à Hispaniola, où il avait défriché un petit domaine à Salvatierra, et, comme la fortune ne répondait pas à ses efforts, il songeait à débarquer sur cette terre ferme, dont on parlait tant et qu'on connaissait encore si peu. Les grands empires du Mexique et du Pérou n'étaient encore connus que par de vagues renseignements, mais Fernand Cortez était déjà installé à Hispaniola, où il avait suivi le gouverneur Ovando, et François Pizarre servait obscurément en qualité de simple soldat tantôt dans cette île, tantôt à Cuba. L'infatigable Alonso de Hojeda et son éminent compagnon Juan de Cosa préparaient une nouvelle expédition. Vespucci, rentré au service de l'Espagne, était nommé pilote-major. Juan Dias

de Solis se disposait à chercher sur les côtes méridionales le passage ignoré qui devait conduire aux Moluques. Magellan recueillait aux Indes et dans l'Extrême-Orient les renseignements sur lesquels il basa plus tard sa mémorable entreprise. Tous les découvreurs, tous les conquistadores, toute cette héroïque légion d'explorateurs et d'aventuriers qui allait jeter une telle gloire sur le nom Espagnol, et agrandir dans de telles proportions les domaines Castillans, tous étaient en quelque sorte prêts à partir, et n'attendaient plus qu'un signal : mais sans Colomb se seraient-ils seulement aventurés hors des mers d'Europe ? L'amiral n'était-il pas comme leur inspirateur, et l'unique initiateur de leurs expéditions ? C'était donc à l'amiral, et rien qu'à l'amiral, que revenait l'honneur de donner son nom au continent dont il avait montré la route.

Pourtant le nouveau monde ne s'appelle pas Colombie, mais Amérique. Quelle est la cause de cette injustice ?

Ce ne serait pas une injustice pour certains savants qui pensent que le mot Amérique est d'origine Américaine. En 1873 un géologue et naturaliste de talent, Thomas Belt, (1) remarquait que la chaîne de montagnes qui forme la ligne

(1) Th. Belt, *The naturalist in Nicaragua*, London, 1873.

de partage des eaux entre le lac de Nicaragua et la rivière Blewfields se nomme la Sierra-Amérique, et est remarquable par ses gisements aurifères. Frappé de la similitude de ce nom avec celui de tout le continent, il n'y avait pourtant vu qu'une simple coïncidence. Un savant français, établi aux Etats-Unis, Jules Marcou (1), se demanda si ce nom d'Amérique, qu'avaient dû remarquer les premiers navigateurs, n'avait pas été plus tard étendu au continent tout entier. De fait la désinence *ic* ou *ique* se retrouve souvent dans divers noms de lieux de l'Amérique Centrale, et elle signifie toujours (2) grande chaine, dénudée, battue par le vent. Or, il

(1) Marcou, *De l'origine du nom d'Amérique* (Société de géographie de Paris, 1875); — Id., *Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique* (Id., 1888). — Cf. Wiesener, *Americ Vespuce et Christophe Colomb : la véritable origine du nom d'Amérique* (Revue des questions historiques, 1886). Ed. Méaume, *Recherches critiques et biographiques sur Americ Vespucce et ses voyages* (Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 3e série, xvi volume, 1888).

(2) Ainsi Nique, Munchique et Aglasinique dans le Darien; Tepich, Xoncanich, Caucaltic dans le Yucatan, Tenosique dans le Tabasco; Turiric, Tuyotique, Berbazick, Izquizhik, Chirique, Tucurrique, Bruzhick, Bruntrick dans le Costa Rica; Cerro de Cunchique en Salvador; Tucarrique et Amérique en Nicaragua; Amatique, Manabique, Chapparistique, Lepaterique, Llotique et Ajuterique dans l'Honduras; Tactic et Poloclic dans le Guatemala; Zapotitlic, Tepic, Acatic, Mesquitic dans le Jalisco; Atenquique, Mizquique au Mexique; Tagique au nouveau Mexique, et jusqu'au Groenland Ameralick.

n'y a rien de plus solidement établi que les dénominations locales. Les conquêtes et les invasions passent sur un pays et changent jusqu'à sa nationalité, mais les lieuxdits subsistent toujours. La Sierra Amérique s'appelait déjà très probablement Sierra Amérique lorsqu'elle fut aperçue par les Européens, et ils ne pouvaient pas ne pas l'apercevoir, car elle occupe une position importante. Elle sépare les eaux qui coulent directement dans l'Atlantique de celles qui vont dans le lac de Nicaragua. Elle divise le pays en deux versants distincts et différents par le climat : d'un côté, à l'est, forêts impénétrables et pluies continuelles ; de l'autre, à l'ouest, pays aride et sec. Il est donc probable que Vespucci, lors de son premier voyage avec Pinzon et Solis, plus probable encore que Colomb, lors de son quatrième voyage, ont connu le nom d'Amérique, et l'ont à leur retour répandu en Europe comme celui du pays producteur de l'or.

Il est vrai que cette dénomination ne se rencontre dans aucun des documents anciens sur l'Amérique Centrale (1) ; mais, dans tous ces documents, qu'il s'agisse d'explorations, de concessions de privilèges ou de délimitations de propriété, ne figure jamais un seul nom de mon-

(1) Peralta. *Costa Rica, Nicaraguay Panamaen el siglo* XVI, Paris, 1883.

tagnes (1). On n'y rencontre que des noms de provinces, de villes, de ports ou de cours d'eau. Ainsi s'expliquerait cette omission du mot Amérique. La Sierra Amérique n'en était pas moins connue, et, de port en port, de marché en marché, son nom se répandit rapidement jusque dans le centre de l'Europe. On l'accepta sans difficulté, non pas comme celui d'un homme, mais comme celui d'une région indéterminée, riche en or, et c'est ainsi que le nouveau continent reçut une dénomination indigène.

Telle est l'hypothèse : elle est séduisante, d'abord parce qu'elle n'enlève rien à la gloire de Colomb et qu'elle défend Vespucci contre toute accusation de plagiat, et aussi parce que ce nom parait bien choisi, qu'il est harmonieux, qu'il s'étend du centre aux extrémités du continent, qu'il rayonne pour ainsi dire, sans autre signification que celle de pays très riche en or ; mais ce n'est qu'une hypothèse ingénieuse, comme nous allons essayer de le démontrer.

Nous ne mentionnerons qu'à titre de curiosité

(1) Telle est du moins l'assertion de M. Marcou : mais il suffit pour se convaincre de jeter les yeux sur les principales cartes de l'Amérique, ou de lire les relations contemporaines de la conquête, et partout on trouvera des montagnes dessinées ou nommées. Voir l'atlas fac-simile de NORDENSKIOLD. Cf. MARTYR, *Décades*, III, 7, 8, OVIEDO. XVII, 4, etc.

l'explication de Thomas Lambert (1). D'après lui Amarca était le nom sacré des Péruviens. Il cite en effet le Cundin-Amarca, le Pult-Amarca, le Caj-Amarca, le Yan-Amarca, l'Aug-Amarca, le Cheupi-Amarca, le Vin-Amarca et le Patinamit-Amarca : mais nous pensons que ce n'est là qu'une coïncidence ; d'ailleurs la philologie Américaine est encore trop peu développée pour qu'on puisse déjà fonder sur elle un système sérieux.

Cette hypothèse a été récemment reprise (2) par le même M. Lambert, car nous pensons que, malgré le nom de Saint-Bris qu'il a joint au sien, il s'agit bien du même écrivain. M. Lambert fait donc remarquer que Cundinamarca, Maracaïbo, Americocapana, Amaraca, Maraca ou Tamaraka veulent dire terre d'Amérique. Ce serait la ressemblance de ces noms avec le prénom de Vespucci qui aurait déterminé les géographes à donner au continent nouveau l'un des prénoms de Vespucci. Lambert de Saint-Bris a oublié que l'Amérique était déjà désignée sous le nom d'Amérique, alors que l'on ne connaissait encore aucun des noms indigènes qu'il cite comme ressemblant au mot Amérique. Ainsi, pour n'en

(1) T. H. LAMBERT, *The origin of the name of America* (Bulletin of the American geographical society), New-York, 1883.

(2) THOMAS DE SAINT-BRIS, *The Empire of Amaraca, or thrilling adventures of the Spanish pioneers*, 1888.

citer que deux exemples : le Cundinamarca, un des états de la confédération Colombienne, ne fut visité par les Espagnols que lorsqu'ils s'enfoncèrent dans l'intérieur du continent vers 1530 ou 1540. Le pays de Maracaïbo, signalé pour la première fois par Hojeda en 1500, s'appelait alors côte de Coquibacoa. On ne répandit que beaucoup plus tard le nom de Maracaïbo, sans doute lorsque fut fondée en 1571 la ville du même nom. En outre le Pérou, c'est-à-dire l'Amaraca de M. Lambert de Saint-Bris ne fut signalé que lorsque le nom d'Amérique était déjà adopté et répandu, et les Espagnols n'y mirent les pieds qu'en 1574 avec Pizarre et Almagro. Voici en réalité comment s'est formé et a été adopté le nom d'Amérique. Les lettres adressées par Amerigo Vespucci à ses correspondants avaient eu un grand succès. Ils prirent sur eux, très probablement sans le consulter, de les publier. La première lettre livrée (1) à l'impression fut la

(1) Cette lettre, traduite en italien, puis de l'italien en latin par le Véronais Giocondo, fut imprimée à Paris, avant 1507, par Jehan Lambert. Onze éditions de cette même traduction latine ont suivi de près celle de Jehan Lambert. Elles sont intitulées les unes Mundus Novus, les autres Mundus novus de natura et moribus et ceteris id generis gentisque in novo mundo, opera et impensis serenissimi Portugallie regis superioribus annis invento. Parallèlement aux éditions latines, il parut un grand nombre de traductions allemandes (Augsbourg, 1504, Strasbourg, 1505, Nuremberg, 1505, etc.). Il circulait donc en Europe bon nombre d'exem-

lettre à Pierfrancesco de Médicis, contenant le récit du troisième voyage. Riche en détails curieux et en vives peintures de mœurs, cet opuscule était le premier qui, sous une forme vive et amusante, donnait des nouvelles sur les singularités des pays nouvellement découverts. Aussi l'impression produite fut-elle profonde. Le nom de Vespucci se trouva ainsi associé intimement, dans l'opinion publique, à celui du nouveau monde, du vaste continent qui devenait la quatrième partie de la terre. C'est en Italie que paraît avoir été publiée pour la première fois la lettre de Vespucci. La langue latine lui servit de passeport pour les pays au delà des Alpes, et fournit le type de nombreuses traductions françaises et allemandes. Aussi la popularité s'attacha-t-elle rapidement au nom d'Amerigo Vespucci. Ces traductions, répandues (1) dans les pays savants de l'Europe, donnèrent au Florentin le relief de l'homme qui avait parcouru la plus grande

plaires de la relation de Vespucci, lorsqu'on s'avisa, à Saint-Dié, d'en donner une nouvelle édition.

(1) Harrisse, dans sa *Bibliotheca Americana vetustissima,* et dans ses *Additions*, a donné la bibliographie aussi complète que possible de ces diverses éditions et traductions. Nous ne pouvons que renvoyer à ce savant ouvrage. Cf. D'Avezac, *Martin Hylacomylus, ses ouvrages et ses collaborateurs* (1867). — J. Marcou, Ouvrage cité (Second mémoire), p. 488 et suiv. — Varnhagen, *Amerigo Vespucci*, etc.

étendue des terres nouvelles, et prédisposèrent l'opinion, pour ainsi dire, à lui faire les honneurs de la découverte.

C'est tout à fait par hasard, et dans une petite ville lorraine, Saint-Dié, que fut baptisé le nouveau continent. Quelques savants, prêtres ou professeurs, avaient fondé à Saint-Dié ce qu'ils appelaient le gymnase Vosgien, sorte d'association scientifique et littéraire, ou si l'on préfère d'académie, dont les membres non seulement se réunissaient pour échanger entre eux les nouvelles qui les intéressaient, mais aussi pour publier de temps à autre divers traités. Le chef reconnu du gymnase Vosgien était le chanoine Gaultier Lud (1), qui disposait de fonds considérables. Venaient ensuite le frère ou parent du chanoine, Nicolas Lud, « noble, considérable, magnifique et clarissime bourgeois de Saint-Dié », comme le qualifie un document de l'époque ; le médecin Symphorien Champier, le biographe Jean Aluys, Ringmann surnommé Philesius, le boute en train du gymnase, profes-

(1) Ringmann, auteur de la *Grammatica figurata* et du poème *Vosagus*. — Jean Aluys, auteur de la *Vie de René II, roi de Sicile et duc de Lorraine*. — Pierre de Blarru, auteur de *Insigne Nanceidos opus*. — Jean Basin, auteur du *Novus elegansque conficiendarum epistolarum ac alias de arte dicendi modus* et traducteur de Vespucci. — Laurent Pilade, auteur de *Rusticiados* ou de *la guerre de Paysans* : D'Avezac a fort bien traité cette question du Gymnase Vosgien dans son *Hylacomylus*.

seur de géographie et de mathématiques, rimailleur à ses heures ; les chanoines Pierre de Blarru, Jean Basin de Sandocourt et Laurent Pilade. C'est de cette réunion d'humanistes, assez ignorants des récentes découvertes géographiques, mais disposés à se mettre au courant, qu'est sortie la fameuse *Cosmographiæ Introductio*, où, pour la première fois, on proposa de donner au nouveau monde le nom d'Amérique.

Le gymnase Vosgien avait en effet résolu de publier une traduction latine de la fameuse plaquette Italienne : *Lettera di Amerigo Vespucci delle isole novamente trovate in quattro suoi viaggi. Data in Lisbona a di 4 di settembre* 1504, et de la faire précéder d'une sorte d'introduction, sous forme de généralités cosmographiques et géographiques. Jean Basin se chargea de la traduction et de tous les passages concernant le nouveau monde ; les autres membres du gymnase se partagèrent le reste du travail (1) : *La Cosmographiæ introductio* est donc une réunion de morceaux divers, cousus en quelque sorte à la suite les uns des autres.

(1) Les cinq premiers chapitres paraissent avoir été écrits par Gaultier Lud, le chapitre VII sur les vents et la description en vers latins de l'ancien monde sont attribués à Ringmann, les chapitres VI et IX à Jean Basin, le proloquium et l'appendice aux frères Lud.

Ce fut un certain Waltzemüller qui réunit les travaux des membres du gymnase, et fut chargé de l'arrangement matériel. Ce Waltzemüller, dont on a fait un mathématicien, un « érudit laborieux et infatigable », un professeur et un imprimeur, n'était qu'un simple metteur en page, un prote, un *castigator*, comme il s'intitule lui-même ; mais il était aussi très habile dessinateur de cartes et d'armoiries, et connaissait les mathématiques. C'est lui qui, par une singulière ironie du sort, allait passer pour avoir écrit le fameux passage où l'Amérique est pour la première fois dénommée, tandis qu'en réalité ce fut l'élégant traducteur de Vespucci, Jean Basin de Sandocourt, qui en est l'unique auteur. Waltzemüller, ou pour lui donner le pseudonyme pédantesque dont il avait jugé à propos de s'affubler suivant la mode du temps, Hylacomylus, s'était attribué, avec une impudeur naïve, la paternité de l'œuvre, et, dans la première édition qui parut le 7 mai 1507, s'était donné comme l'auteur principal de la *Cosmographiæ introductio*. Gaultier Lud arrêta aussitôt le tirage, remplaça le nom de Martinus Hylacomylus par le nom collectif de Gynnasium (sic) Vosagense, et s'empressa de congédier sur l'heure l'indiscret plagiaire.

Les quatre éditions qui suivirent l'édition princeps (mai 1507 et septembre 1507) portent en effet

le nom collectif de Gynnasium (*sic*) Vosagense. Waltzemüller fort irrité de la perte de son emploi et de la radiation de son nom se rendit à Strasbourg et y fit réimprimer par Jean Grüniger la *Cosmographiæ introductio* et les *Quatuor navigationes*, et cette fois avec son nom en belle page, et comme unique auteur du travail. Il n'y avait pas en 1509 de lois sur la propriété littéraire, et Waltzemüller, en s'appropriant sans façon l'œuvre du Gymnase Vosgien, était un simple contrefacteur. On a pourtant accepté, sans la discuter, cette audacieuse usurpation. Il s'est même trouvé des savants qui, avec une entière bonne foi, ont renversé les rôles, et n'ont pas été éloignés de plaindre en Waltzemüller une victime des intrigues et de la jalousie du Gymnase Vosgien. Il n'était que temps de restituer à chacun sa place, et de ne voir dans le plagiaire de Strasbourg qu'un castigator sans conscience.

Quoi qu'il en soit, voici comment l'auteur de la *Cosmographiæ introductio*, très probablement Basin de Sandocourt (1), fut amené à parler de Vespucci. Opposant aux six climats décrits par Ptolémée dans l'hémisphère boréal six autres

(1) Il est dit, en effet, dans la *Cosmographiæ introductio*, sans doute par Gauthier Lud : « Quarum regionum descriptionem gallico sermone missam... Joannes Basinus latine interpretavit.

climats dans l'hémisphère austral, il place dans le sixième de ces climats le sud de l'Afrique, Zanzibar, Sumatra, Ceylan, et, ajoute-t-il (1), « La quatrième partie du monde qu'il est bien permis d'appeler Amerige, c'est-à-dire terre d'Americ, puisque Americ l'a trouvée. » Un peu plus loin, au verso du quinzième feuillet, se trouve le passage (2) si souvent reproduit : « maintenant ces parties du monde, Europe, Afrique, Asie, ont été explorées dans tous les sens, et, comme le prouvera la suite de l'ouvrage, Amerigo Vespucci a trouvé une quatrième partie. Je ne vois pas de quel droit quelqu'un s'opposerait à ce que d'Amerigo, l'auteur de la découverte, homme d'un génie sagace, on l'appelât Ameriga, c'est-à-dire terre d'Amerigo, ou Amérique, puisque aussi bien l'Europe et l'Asie ont été redevables de leurs noms à des femmes. »

(1) *Cosmographiæ introductio*, 3e feuillet A i i j « In sexto climate, Antarcticum versus, et pars extrema Africæ nuper reperta, et Zamzibar, Java minor et Seula insulæ, et quarta orbis pars (quam quia Americus invenit Amerigen, quasi Americi terram, sive Americam nuncupare licet) sitae sunt.

(2) Id., 15e feuillet A i i i j « Nunc vero et hae partes (Europa, Africa, Asia) sunt latius lustratæ, et alia quarta pars per Americum Vesputium (ut in sequentibus audietur) inventa est, quam non video cui quis jure vetet ab Americo inventore, sagacis ingeni viro, Amerigen quasi Americi terram, sive Americam dicendam : quum et Europa et Asia a mulieribus sortita sint nomina. »

12

Le voilà donc ce baptême du monde nouveau-né ! C'est dans une humble cité lorraine que des littérateurs presque inconnus, et qui certainement ne se doutaient pas du succès étonnant de leur proposition, se sont improvisés ses parrains et l'ont inscrit dans la famille classique sous un nom désormais impérissable. Que si en effet nous suivons à travers le vieux monde la fortune de ce nom, nous verrons que cette fortune fut rapide. La *Cosmographiæ introductio* eut une grande vogue et les éditions s'en succédèrent rapidement. Dès 1507, c'est-à-dire l'année de la première édition, on imprimait à Strasbourg et on vendait à bas prix des globes et des cartes portant indication des découvertes de Vespucci avec son nom d'Amerigo. En 1509 paraissait à Strasbourg, chez l'imprimeur Grüniger, un *Globus mundi, declaratio sive descriptio mundi et totius orbis terrarum*, etc. où le mot America pour désigner la quatrième partie du monde, se trouvait dans le chapitre IV, De Descriptione terræ (1). En 1514 le globe de Boulengier d'Albi qui accompagne une contrefaçon de la *Cosmographiæ introductio* porte le nom d'Amérique. En 1515 Jean Schöner (2) de Bamberg, dans son ouvrage imprimé à Nuremberg, et intitulé

(1) G. Marcel, *Louis Boulengier d'Albi, astronome, géomètre et géographe.* (Bulletin de géographie historique, 1890).

(2) Chapitre XI, fol. 60, De America quarta orbis parte.

Luculentissima quædam terræ totius descriptio, cum multis utilissimis cosmographiæ indiciis, etc., avance que le nom d'America est généralement adopté et employé, et en effet on le trouve sur un globe manuscrit appartenant à la bibliothèque nationale (1) et qui lui est attribué. Cinq ans plus tard Pierre Apianus (2) (Bienewitz) dans son édition de Solin dit expressément qu'une partie du monde, inconnue des anciens et située à l'occident (3), a été découverte par Vespucci et nommée Amérique. En 1524 le même Apianus (4), dans sa *Cosmographie* imprimée à Landshut par Jean Weyssenburger, décrivait ainsi la quatrième partie du monde (5) : « Amé-

(1) G. Marcel, *Un globe manuscrit de l'école de Schoener* (*Bulletin historique*, 1890).

(2) *Tipus orbis universalis juxta Ptolomei cosmographi traditionem et Americi Vespucii aliorumque illustrationes a* Petro Apiano Leysnico *elucubrata* MDXX.

(3) Addenda tamen veteribus incognita America a Vesputio inventaque occidentem versus.

(4) Apianus, *Isagoge in typum Cosmographicum seu mappam mundi*. Landshutt.

(5) Feuillet 69. L'Amérique est également nommée dans ce livre aux feuillets 63, 65 et 103. « America : quæ nunc quarta pars terræ dicitur ab Americo Vespuccio eiusdem inventore nomen sortita est et non immerito : quoniam mari undique clauditur insula appellatur. Ptholomeo autem e antiquioribus p. p. nimiam ejus ditantiam incognita permansit. Inventa quidem est anno Christi 1497. Ex mandato regis Castilliæ : p. p. ejus quoque magnitudinem mundus novus appellatur .... Habet autem America insulas adiacentes q. plurimas ut Pariana insulam, Isabellam que Cuba

rique... On nomme ainsi la quatrième partie du monde du nom de celui qui l'a découverte, Amerigo Vespucci, et c'est à juste titre. Comme elle est entourée d'eau de toutes parts, on dit que c'est une île. A cause de son grand éloignement elle resta inconnue à Ptolémée et aux anciens. Elle fut découverte l'an du Christ 1497, par ordre du roi de Castille. A cause de son immensité, on dit encore que c'est un nouveau monde... » et plus loin : « De l'Amérique dépendent de nombreuses îles, telles que le Paria, l'Isabelle qu'on nomme encore Cuba, Hispaniola où l'on trouve le bois de Gaioc dont on se sert contre le mal français. Les voisins d'Hispaniola se nourrissent, en guise de pain, de gros serpents et de racines. Les coutumes et les usages de ces insulaires ressemblent à ceux des Américains qui vivent sur le continent. » En 1522, Laurent Phrisius publie à Strasbourg une nouvelle édition de Ptolémée (1), pour laquelle il

dicitur. Spagnollam inqua reperit lignu Guaiacum quo utuntur nostrates contra morbum Gallicum. Accolæ vero Spagnollæ insulæ loco panis vescuntur serpentibus maximis et radicibus. Ritus et cultus istarum circcumiacentium insularum par est Americæ accolarum cultui. »

(1) *Claudii Ptolomei Alexandrini mathematicorum principis opus geographiæ noviter castigatum et emaculatum additionibus raris et invisis, nec non cum tabularum in dorso jucunda explanatione.* — Il ne faut pas confondre ce Laurent Phrisius de Colmar avec le médecin frison Reynier Gemma, de Dok-

met à contribution les cartes dressées par Waltzemüller qui venait de mourir. Sur la mappemonde intitulée *Orbis typus universalis juxta hydrographicam traditionem* s'étale le nom d'Americus (1), et quel triomphant commentaire dans la préface de l'ouvrage ! « Ils ne sont pas moins dignes d'éloges et méritent tout autant de gloire ceux qui, après Ptolémée, par un incroyable effort de génie, sont parvenus à explorer les terres et les îles nouvelles. Et parmi eux au premier rang il a droit à une gloire extraordinaire, cet Amerigo Vespucci, qui a découvert la terre que nous appelons aujourd'hui Amérique, ou nouveau monde, ou quatrième partie du monde. C'est encore lui qui fit la découverte et l'exploration, et qui fut le premier hôte, éminent et illustre des autres îles nouvelles adjacentes et circonvoisines ! »

Donc, pour tous ces savants, pas de doute pos-

kum, réviseur de la Cosmographie d'Apien, et qui signe également Phrisius.

(1) Feuillet A. 2. Propterea non minori homines decorandi sunt ornamento, nec inferiori commendatione digni, qui post eum incredibili ingenii indagine ad novas terrarum et insularum lustrationes pervenerunt. Quorum omnium in primis et non vulgari celebrandus est honore Americus ille Vesputius Americæ terræ, quam hodie Americam novum mundum, vel quartam mundi partem vocant. Aliarumque novarum adjacentium appositarum vicinarumque insularum egregius et nobilissimus inventor, visitator et primus hospes. »

sible. C'est bien Amerigo Vespucci qui a trouvé l'Amérique et on ne lui a rendu que justice en donnant son nom au nouveau monde. Peu à peu cette erreur s'accrédite. Elle prend corps pour ainsi dire et passe à l'état de vérité indiscutable et indiscutée. Dès 1520, l'Italien Alberto Vighi Campere, dans un livre sur la célébration de Pâques, faisait au navigateur Florentin seul l'honneur de la découverte du nouveau monde.



Mappemonde insérée dans la *Cosmographia* de Petrus Apianus (1524)

Henri Glareanus (1), l'auteur d'un livre de cos-

(1) Glareanus, *De Geographia liber unus*, Bâle, 1527, Chapitre xi et dernier, De regionibus extra Ptolemœum. Ce traité fut

mographie souvent réimprimé, Grynœus (1), le compilateur d'une fameuse collection de voyages, Gemma Phrysius (2) le commentateur du traité devenu classique de Pierre Apien, Sebastien Munster (3), Joseph Honter (4), André Thevet (5), tous les savants, tous les cartographes, tout le monde en un mot accepte, sans la discuter, cette appellation. La route de l'erreur ainsi tracée ne fait que s'élargir et s'étendre. Un puissant courant d'opinion se forme en quelque sorte de lui-même et se développe d'une façon irrésistible. Ce fut bientôt un fait accompli. L'Amérique porta pour toujours le nom de celui qui ne l'avait pas découverte.

Comment les amis de Colomb ne protestèrent-ils pas? Comment Amerigo Vespucci laissa-t-il

réimprimé à Bâle, 1528, Fribourg, 1530, 1533, 1536, 1539, 1543; Venise, 1538-1544 ; Paris, 1551.

(1) GRYNŒUS, *novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum*, Bâle, 1532, 1537 ; Paris, 1532.

(2) *Cosmographicus liber Petri Apiani mathematici studiose correctus ac erroribus vindicatus per* GEMMAM PHRYSIUM Anvers, 1529. Le passage relatif à l'Amérique occupe le f° XXXIV. Autres éditions du même ouvrage à Anvers 1539, Bâle 1550, Paris 1551, Anvers 1548, 1564, 1574, 1575, 1581.

(3) SEB. MUNSTER, *Cosmographiæ universalis lib. VI*. Bâle, 1550. Voir la première et la dernière cartes relatives à l'Amérique.

(4) HONTERUS, *Rudimenta Cosmographica*, Zurich, 1546. Sur la carte intitulée Universalis Cosmographia, on lit Parias, et le Continent Américain figure avec le mot America.

(5) A. THEVET, *Cosmographie universelle*.

se propager cette erreur? Il y a là un double problème qu'il faut essayer de résoudre.

La gloire de Colomb s'élève aujourd'hui tellement au-dessus de toutes les autres qu'on a peine à comprendre comment ses contemporains lui rendirent si peu justice. Cette ingratitude, cette sorte de conspiration du silence s'expliquent pourtant jusqu'à un certain point. Il en fut lui-même une des causes principales. Les rois d'Espagne, par le traité de Santa-Fé, lui avaient accordé, entre autres privilèges, celui du commerce dans les régions nouvelles. Or, Colomb qui ne se souciait ni de provoquer ni de faciliter les compétitions, n'avait nullement recherché la publicité. Bien qu'il ait beaucoup écrit, tout ce qu'on imprima de lui de son vivant ce fut la lettre (1) au trésorier G. Sanchez sur son premier voyage, et le récit de son quatrième voyage, sous forme de lettre à Ferdinand et Isabelle, connue sous le nom de *lettera rarissima*. Il devint moins communicatif encore lorsque la couronne eut violé ses engagements à son égard. Se taire lui semblait un moyen de

(1) Cette lettre, communiquée par Sanchez à un imprimeur de Barcelone, fut imprimée dès 1493 en caractères gothiques. Il n'en reste qu'un exemplaire à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Leander de Cosco la traduisit en latin, et elle fut aussitôt imprimée à Rome par Planck, Silbor et Besiken (1493). Dès l'année suivante, elle était reproduite à Paris, Anvers, Bâle, etc. Voir Harrisse, *Colomb*, t. II, p. 13-36.

défendre son bien légitime ou tout au moins de sauvegarder ses droits. De plus les éclatants voyages de Gama, de Cabral et des autres découvreurs Portugais, suivis de résultats immédiats, frappèrent l'imagination des contemporains bien autrement que la découverte de Colomb. Bientôt la prise de possession de l'Océan Pacifique par Bulboa, la conquête extraordinaire du Mexique et du Pérou, et le voyage de Magellan refroidirent plus encore l'opinon envers celui qui pourtant avait donné l'impulsion à ces prodigieuses entreprises. Colomb fut même frappé d'une réelle déchéance dans l'opinion de ses contemporains. On ne savait plus s'il existait encore. Grynoeus (1) dans son recueil de voyages qui date de 1532, parle de lui comme s'il vivait encore à la cour de Castille. Bientôt même on lui contestera jusqu'à la science nautique. En 1584 un certain Jean Beller, en réimprimant la cosmographie d'Apien, ne parlera-t-il pas de lui comme d'un bon marin mais d'un médiocre cosmographe ? Nauclerus insignis ac mediocriter cosmographiæ peritus ! Que si, d'un autre côté, on se rappelle que les descendants de l'amiral luttaient péniblement contre la couronne pour conserver avec leurs privilèges les débris de leur fortune et que l'un d'entre eux, indigne de son ancêtre, fut même

(1) Grynœus, ouv. cité.

obligé de se débattre contre une accusation de bigamie, on comprendra qu'ils se soient peu souciés du droit de l'amiral à donner son nom au nouveau monde, et qu'ils aient laissé se commettre, peut-être sans en avoir conscience, cet audacieux déni de justice.

Est-il vrai maintenant qu'Amerigo Vespucci ait été complice de la proposition du Gymnase Vosgien ? Est-il vrai, comme on l'a encore (1) prétendu, qu'il abusa de sa position de pilote-major et de son droit de rectifier les cartes pour y inscrire lui-même son nom? On sait que Vespucci, dégoûté du service Portugais, prêta l'oreille aux propositions du roi Ferdinand, et, avec la facilité de plus d'un de ses contemporains à changer de patron, revint en Castille. En 1506, la cour d'Espagne le mettait à la tête d'une expédition (2) avec Vicente Yanez Pinzon son ancien chef, mais Ferdinand, lassé de ses discussions avec son gendre Philippe le Beau, renonçait bientôt à son dessein. En février 1507 Vespucci préparait avec son ancien associé Juan de la Cosa une nouvelle entreprise, mais elle échouait encore pour des motifs politiques. Fatigué de ces contre-temps, et d'ailleurs affaibli par

(1) Herrera, liv. IV, sect. I, § 2 et 3.

(2) Documents relatifs à Amerigo Vespucci publiés par Navarrette, III, II, 352, 292, 294, 114, 115, et par Vanrhagen, ouv. cité, p. 26-40.

l'âge, Vespucci renonce alors à la vie active. Fort heureusement pour lui, le 22 mars 1508 (1), il est nommé pilote en chef des Indes, et chargé en cette qualité de s'assurer si les pilotes savaient se servir des instruments nautiques, de composer une carte officielle, le Padron Real, qui seule fixerait la route à suivre en mer, et d'obliger les pilotes, après chaque voyage, à indiquer par devant les officiers de la Casa de Contractacion à Séville la position exacte des terres nouvellement découvertes. Ces fonctions étaient importantes, et Vespucci aurait pu en abuser, puisqu'il n'était contrôlé par personne, pour s'attribuer l'honneur des principales découvertes. Certes personne n'aurait pu le contredire, mais il ne fut jamais accusé de la moindre indélicatesse.

Les témoignages contemporains s'accordent au contraire à faire estimer son caractère, et écartent de lui tout soupçon de basses et odieuses manœuvres. Colomb lui accordait sa confiance et le qualifiait de grand homme de bien (2). Sébastien Cabot, digne rival des plus illustres marins de son temps, et qui justement fut appelé d'Angleterre en Espagne pour succéder à Vespucci en qualité de pilote-major, n'a jamais

(1) Navarrete, III, 297.
(2) Navarrete, I, 498 « Es mucho hombre de bien.

eu que des paroles d'estime à l'endroit de son prédécesseur (1). En 1524, dans une réunion de pilotes convoqués pour résoudre une question relative aux prétentions portugaises, il fondait son avis sur l'autorité de Vespucci, homme très vertueux, disait-il, et fort expert dans la détermination des latitudes. Pierre Martyr (2), qui pourtant ne ménage guère ses contemporains, traite avec faveur le pilote Florentin. Ramusio qui employa trente-quatre années de sa vie à préparer et à publier sa fameuse collection de voyages, parle dans les termes de la plus haute estime de l'intelligence singulière de cet excellent Florentin, doué d'un si beau génie, il signor Amerigo Vespucci (3). Oviedo, ennemi systématique de Colomb, est muet sur la prétention supposée de Vespucci à la priorité de la découverte du nouveau monde, et il ne s'en serait pas fait faute pour peu que le Florentin eût revendiqué cet honneur. Il y a mieux encore. Lors du procès intenté à la couronne de Castille par le fils aîné de l'amiral, don Diego, procès qui dura dix-neuf ans, et où il importait au fisc de prouver que Colomb avait

(1) Pierre Martyr, *Decad. VI*, cap. ix. — Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot*, p. 123.

(2) Pierre Martyr, *Decad. II*, cap. x. Americus Vespucius Florentinus, vir in hac arte (Chartarum navigatoriarum) peritus.

(3) Ramusio parle de Vespucci à cinq reprises différentes, et toujours en termes élogieux.

été devancé sur le continent par quelque autre découvreur, jamais Vespucci ne fut appelé en témoignage, jamais on n'invoqua les cosmographies imprimées à l'étranger en son honneur, jamais enfin le nom de Vespucci ne fut opposé une seule fois à celui du grand persécuté ; aussi, vers 1533, quand Fernando Colomb, second fils de l'amiral, écrivit l'histoire de son père, bien qu'une pieuse indignation l'anime contre tous ceux qui ont attristé son existence, il ne dit rien de Vespucci. Il n'y avait évidemment rien à venger de ce côté. Un seul contemporain, Las Casas, accuse Vespucci d'avoir falsifié la date de son premier voyage avec le dessein premédité de spolier Colomb d'une partie de sa gloire, mais cette accusation il ne la démontre pas, et il n'aurait pu la démontrer, car Vespucci ne fut jamais qu'un spoliateur posthume et inconscient.

D'autres preuves démontrent la non-culpabilité de Vespucci. Il est plus que probable qu'il ne se douta seulement pas de la proposition du Gymnase Vosgien. Si l'on suppose que le bruit en vint jusqu'en Espagne, le silence des contemporains, témoins des faits, serait plus extraordinaire encore que celui de Vespucci. Personne, il est vrai, ne pouvait encore pressentir les conséquences de la méprise ou plutôt de l'injustice des savants de Saint-Dié. Alors on s'inquiétait peu dans la péninsule Ibérique des discussions

qui pouvaient intéresser quelques érudits épars en Europe. On ne dissertait pas, on agissait. On était entraîné par l'ardeur des expéditions, et on se préoccupait peu de les raconter au public. Très certainement Vespucci ne songea jamais à publier ses voyages. Si les lettres qu'il avait adressées à divers correspondants furent publiées, elles le furent malgré lui. Il est en effet tel détail qu'il n'aurait pas consigné dans un écrit destiné au public, lorsque, par exemple, dans sa lettre à Soderini, il se plaint de ce que la reine Isabelle lui ait pris une coquille à laquelle se trouvaient attachées cent trente perles, « aussi, continue-t-il, je me gardai de lui montrer d'autres objets également précieux ». Il avait, il est vrai, l'intention de publier une relation étendue et complète de ses voyages, mais la mort le surprit avant qu'il ait pu réaliser son dessein. D'ailleurs, puisqu'il vivait à Séville, au foyer même des découvertes maritimes, entouré de marins qui avaient vu, entendu ou accompagné Colomb, est-il possible qu'il ait formé le projet de s'attribuer à la face de tous l'honneur que chacun savait appartenir à l'amiral, et, s'il l'avait osé, comment l'aurait-il tenté sans qu'un cri d'indignation ait retenti dans l'Europe entière ?

Mais, dira-t-on, si Vespucci n'a pas menti à Séville, n'aurait-il pas chargé les savants du

Gymnase Vosgien de mentir en son lieu et place ? En un mot, n'est-ce pas lui qui leur aurait suggéré de lui décerner les honneurs de la découverte ? C'est encore là une hypothèse que rien ne justifie. Rien, en effet, n'autorise à supposer qu'il y ait eu de relations directes ou même indirectes entre Vespucci et les auteurs de la *Cosmographiæ introductio.* Aussi bien, pourquoi Vespucci aurait-il choisi pour complices les très obscurs savants d'une cité lorraine plus obscure encore, tandis qu'il ne manquait pas d'amis dans les grandes villes italiennes, auxquels il eût été plus naturel de s'adresser, et qui, par amour-propre national, auraient contribué à propager cette erreur ? Pourquoi encore ces savants Lorrains auraient-ils participé si lestement à une action déshonnête, qui ne devait rien leur rapporter ? Il est probable, eu égard à l'extrême difficulté des communications à cette époque, que l'enthousiasme du Gymnase Vosgien fut spontané, et que Vespucci ignora toujours le dangereux honneur qu'on lui avait décerné.

Il y a mieux : non seulement Vespucci ne fut pas l'usurpateur volontaire de la gloire de Colomb, mais encore, étant données les idées et les connaissances de son temps, il ne pouvait pas le devenir, et voici pourquoi : quand nous parlons aujourd'hui du Nouveau-Monde, nous

attachons à cette dénomination un sens précis. C'est uniquement du continent Américain que nous parlons. Sans y penser, pour ainsi dire, nous nous représentons cette digue colossale, jetée d'un pôle à l'autre entre deux océans, et séparant, à d'énormes distances, d'un côté l'Europe et l'Afrique, de l'autre côté l'Asie; mais, si nous nous dégageons de ces idées préconçues, et si nous nous transportons par la pensée aux derniers jours du XVI[e] siècle, on ne pensait pas de même. On s'imaginait alors que l'Asie était beaucoup plus grande qu'elle ne l'est en réalité. Si on se rapporte aux mesures de l'époque et qu'on les compare à la grandeur absolue de notre globe, il faudrait étendre l'extrémité orientale de l'Asie jusqu'au méridien des îles Sandwich, au beau milieu du Pacifique, et encore prolongeait-on le continent Asiatique en semant à pleines mains dans les mers limitrophes des îles immenses et de nombreux archipels. Colomb, quand il osa s'aventurer sur les profondeurs encore mystérieuses de l'Atlantique, croyait sérieusement qu'il rencontrerait sur son chemin ces archipels asiatiques, et, quand il planta l'étendard Castillan à Guanahani, il ne douta pas un instant qu'il ne fût dans une de ces îles. A chacun de ses voyages, il croyait avoir touché l'Asie. Cuba ne fut longtemps pour lui qu'une grande presqu'île du continent voisine du Cathay

et du Cipangu. A son troisième voyage, lorsque la masse des eaux de l'Orénoque lui suggéra l'idée, d'ailleurs très rationnelle, qu'un pareil fleuve devait appartenir à une terre considérable, il en fit l'Inde du Gange. A son quatrième voyage, il citait encore les provinces de l'empire du grand Khan, dans le voisinage desquelles il croyait être. Il vécut et mourut dans cette conviction.

Cette erreur, Amerigo Vespucci la partageait. Lors de son voyage, quand il longeait la terre qui devait porter son nom, il la prenait pour le continent asiatique. Il s'attendait à rencontrer d'un jour à l'autre le cap Cattigara dont parle Ptolémée, comme étant la pointe la plus orientale de l'Asie. « Mon expédition a duré treize mois, écrit-il, pendant lesquels nous avons couru les plus grands périls, et découvert à l'infini la terre d'Asie, ainsi qu'une foule d'îles (1). » Passe-t-il au service du Portugal, c'est avec l'espoir de poursuivre ses investigations, et de découvrir Taprobane, c'est-à-dire Ceylan. Prépare-t-il une dernière expédition, elle sera destinée aux îles Moluques, la patrie des épices, et à Malacca.

La croyance de Colomb et de Vespucci fixa la

(1) Voir le commencement de la lettre à Soderini : « Je me repose à Séville des nombreuses fatigues que j'avais supportées pendant deux voyages à *l'Inde occidentale.*

croyance générale. Seuls, la marche de Balboa jusqu'au grand Océan en 1513 et le voyage de Magellan en 1519-1521 dissipèrent les chimères de Ptolémée et donnèrent la forme réelle et les dimensions vraies de l'Amérique.

Si donc Colomb et Vespucci n'ont pas eu l'intuition de la découverte véritable, si l'un et l'autre se sont imaginé, et cela jusqu'à leur mort, qu'ils étaient arrivés à l'extrémité du continent Asiatique, comment « veut-on que l'un ait songé à frustrer l'autre de la gloire d'avoir révélé un nouveau monde, qu'ils ne soupçonnèrent jamais? Comment Vespucci aurait-il essayé de se glisser par surprise et subrepticement dans l'histoire et d'imposer un nom de contrebande à un continent qu'il croyait être le continent Asiatique (1). »

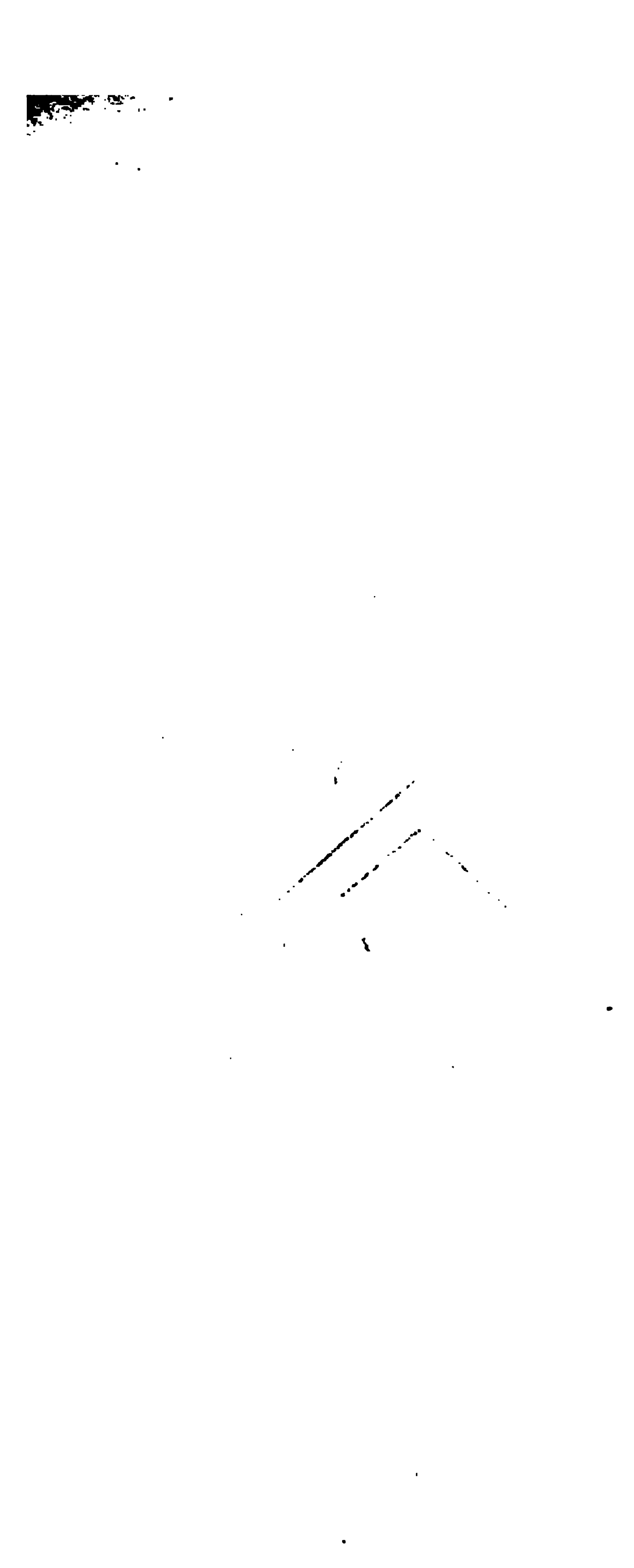
En résumé, Amerigo Vespucci ne mérite ni les éloges que lui décernèrent ses contemporains, ni les violentes attaques de la postérité. Christophe Colomb a eu beaucoup à souffrir de ceux qui vivaient à ses côtés; mais, peu à peu, à l'ingratitude, aux basses passions, aux intérêts mesquins qui s'étaient ligués contre lui succéda une appréciation plus saine de son vrai mérite. Amerigo Vespucci, au contraire, trop exalté d'abord, fut ensuite trop attaqué. Il porta le poids d'une

(1) HUMBOLDT, *Histoire de la Géographie du nouveau continent.*

erreur qu'il n'avait pas provoquée. Il semble qu'on ait voulu le punir des injustes jugements portés contre Colomb. L'honneur qu'on lui a fait en donnant, sans qu'il s'en doutât, son nom au nouveau monde, n'est guère digne d'envie, car il suscita contre lui une animadversion à peu près universelle. Il n'était donc que juste de réviser un jugement qui lui donnait à tort la triste célébrité de l'imposture dévoilée ; et c'est ce que nous avons essayé de faire.



ARMES
concédées par LOUIS XIV
A ETIENNE BILLARD





ARMES
concédées par LOUIS XIV
A ETIENNE BILLARD

UN

Homme de Guerre Bourguignon

AU XVII[e] SIÈCLE

ÉTIENNE BILLARD



C'était un rude métier que celui de soldat au commencement du XVIIe siècle, la guerre était partout : en Allemagne, dans les Flandres, en Espagne, en Italie.

En France, la Fronde semblait faire revivre ces interminables guerres de religion, que l'Edit de Nantes lui-même avait été impuissant à faire cesser. A cette époque, en effet, le sort d'un empire ne dépendait pas, comme aujourd'hui, d'une bataille perdue ; les vaincus de la veille étaient souvent les vainqueurs du lendemain. — C'était à croire que les deux partis avaient intérêt à perpétuer la lutte.

On comprend, dès lors, qu'en ces temps troublés, la profession des armes ait été particulièrement considérée et recherchée. On s'y préparait dès l'enfance, non dans des écoles spéciales qui n'existaient pas (1), mais dans la famille

(1) Antoine de Pluvinel avait fondé à Paris sous Henri IV, sous le nom d'Académie, une école de manège à l'instar de celles d'Italie. Richelieu avait créé des bourses pour vingt jeunes gentilshommes dans une académie qui prenait le nom d'académie Royale des exer-

même où il se trouvait souvent quelque vieux serviteur qui, après avoir guerroyé pendant de longues années, était revenu dans son pays natal plus pauvre qu'il n'en était parti. Alors il n'y avait pas de retraites, à peine les officiers retirés pouvaient-ils obtenir quelques secours sur la cassette royale; aussi cherchaient-ils à trouver un modeste emploi de procureur fiscal ou de capitaine châtelain d'une seigneurie. Quelques-uns étaient placés dans des abbayes qui avaient reçu du roi l'obligation de les entretenir leur vie durant.

Dans les premières années du XVII[e] siècle, les vieilles bandes représentaient l'armée nationale et permanente, car elles n'étaient pas licenciées à la paix comme les troupes étrangères prises à solde pour un temps déterminé.

« Le soldat des vieilles bandes était en général un enfant de la bourgeoisie, souvent un « cadet de famille de pauvres gentilshommes « à colombiers, rarement un rustre. »

« On conçoit ce qu'une pareille origine devait « donner de dignité, de force et de valeur aux « hommes qui composaient les vieux corps (1).

cices de guerre, elle était située rue du Temple ; ce n'est que sous Louis XV que fut fondée l'Ecole militaire. — Albert BABEAU, *La vie militaire sous l'ancien régime. Les officiers.*

(1) Louis SUSANE, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, édition de 1851.

Voici, dans le même sens, une citation d'un ouvrage publié récemment à Dijon :

« On est trop porté à considérer l'ancienne « armée comme un composé d'enrôlés par sur- « prise et du rebut de la population. C'est là « une erreur ; beaucoup de fils de petits bour- « geois, de marchands et d'artisans se faisaient « soldats de propos délibéré, et l'armée devenait « pour eux une carrière qu'ils aimaient. Sans « doute l'accès aux grades d'officiers demeurait « difficile, moins cependant qu'on ne l'a dit : « mais les sous-officiers, recrutés parmi les « soldats de métier, étaient en général excel- « lents, et on sait combien ils ont fourni de « chefs à la nouvelle armée (1). »

Les motifs qui poussaient les fils de famille à se faire soldats étaient d'abord l'état de guerre permanent. Dès l'enfance, on les élevait dans des récits belliqueux plus ou moins légendaires, qui frappaient leur imagination ; puis la profession des armes était la première de toutes, elle avait toujours été l'apanage de la noblesse, les classes placées au-dessous d'elles devaient donc chercher à l'imiter (2).

(1) Henri Chabeuf, *Louis Bertrand et le Romantisme à Dijon* Dijon, 1889.

(2) Les officiers de l'armée ne se recrutaient pas exclusivement dans la noblesse. . . . .

Les carrières libérales n'offraient pas les mêmes débouchés qu'aujourd'hui ; il y avait bien une infinité de places secondaires, mais d'un accès difficile ; l'Eglise n'était pas du goût de tous ; la magistrature exigeait de grandes ressources pour acquérir une charge de conseiller au Parlement ou aux Comptes. Les fonctions administratives étaient à peine nées, on voit qu'il ne restait guère aux jeunes gens que l'armée ; c'était la seule carrière qui leur permît, sans grand travail et sans bourse délier, de se créer une situation honorable, et il en est encore de même aujourd'hui. Du reste, avant Louis XIV, les grades n'étaient pas fermés comme ils le furent plus tard ; la France était encore en pleine féodalité ; chaque gouverneur de province avait sa clientèle d'hommes de guerre, ses partisans, et il y avait là un état latent de guerre intérieure faisant écho à la guerre sans fin de l'extérieur. Il fallait des chefs dans les deux camps et les engagés volontaires ayant une certaine instruction devaient forcément arriver aux grades d'enseignes, de lieute-

Le jeune bourgeois lui-même a pu se disposer aux travaux de la guerre par les exercices du corps ; la fréquentation de ses aînés qui font partie de la milice bourgeoise, le passage et le séjour des brillants régiments excitent en lui l'ardeur militaire. — Albert Babeau, *La vie militaire sous l'ancien régime. Les officiers.*

nants et même de capitaines (1) ; quelques-uns émergeaient aux plus hautes dignités de l'armée ; témoin le récit qui va suivre.

***

En visitant, il y a quelque temps, la maison d'une personne amie de ma famille, j'aperçus, abandonné dans une mansarde et recouvert de la poussière des années, le portrait d'un homme de guerre du temps de Louis XIII, portant en sautoir une écharpe de commandement. Le cadre n'existe plus, mais l'inscription qui s'y trouvait est reproduite derrière la toile et est ainsi conçue :

« Etienne Billard, maréchal de camp, tué à « la bataille de Saint-Antoine, enterré à la col- « légiale de Beaune. »

J'ai voulu savoir quel était ce personnage, et

(1) Le grade de capitaine avait remplacé celui de chevalier banneret. Le mot de capitaine dans la langue de l'époque désignait un homme apte à commander quoi que ce soit (Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*). — Les noms des capitaines, la Volière, la Branche, le Volent, la Perle, la Planche, Bailly témoignent de leur origine plébéienne. C'étaient des noms de guerre, mais qui prouvent qu'avant d'être capitaines, ils avaient passé par les grades inférieurs.

c'est le résultat de mes recherches que j'ai résumé dans ce modeste travail.

*
* *

Etienne Billard est né à Beaune vers l'an 1610, de Jehan Billard, marchand, et de honeste Esther Cornu, son épouse. La famille Billard est originaire de Liernais; plusieurs de ses membres, Jehan Billard, Laurent Billard, Clément Billard, Huguenin Billard, figurent dans des reprises de fief de la seigneurie de Villerot, de 1533 à 1550, comme y représentant noble seigneur Charles de Saint-Ligier, chevalier, seigneur de Rully, Villers et dudit Villerot et autres lieux (1).

En 1550, Jehan Billard, était prêtre à Liernais.

Plus anciennement encore, on trouve Odo Billard, lieutenant royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier et du Bourg-Saint-Etienne.

On verra plus loin que le nom de Saint-Etienne a été porté par Etienne Billard, mais

(1) Saint-Ligier portait : D'azur à une fasce de gueules frettée d'or accompagnée de trois merlettes de sable, deux en chef, un en pointe.

j'ignore s'il lui vient de cet Odo, bien que la chose soit possible (1).

Quoi qu'il en soit, cette famille est très ancienne et avait des prétentions à la noblesse, mais fort contestées, car, au cours de mes recherches, j'ai trouvé une note constatant qu'un Billard de Vézelay avait été déclaré roturier par jugement.

En 1652, Etienne Billard devait mettre glorieusement fin à tout débat sur ce point.

***

C'est vers 1630 qu'Etienne Billard, à peine âgé de vingt ans, s'enrôle comme volontaire (2) dans l'armée royale pour prendre part à toutes les guerres de la fin du règne de Louis XIII. Raconter sa vie militaire serait refaire l'histoire des guerres européennes du temps ; je me bor-

(1) On trouve dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune* (1884) une épitaphe ainsi conçue :
« Cy gissent Damoyselle Philiberte Billard, dame de Chevigny-
« en-Vallière qui trépassa le 6 mars 1546, et noble homme et
« saige maître Philibert Delamarre, docteur en médecine, son fils,
« qui trépassa l'an 1579, le 13 février. »

(2) Le colonel du régiment de Grassin disait : Les volontaires étant tous gens de famille qui vivent ensemble leur service est agréable. — Albert Babeau, *La vie militaire sous l'ancien régime. Les volontaires.*

nerai à rappeler quelques-uns des combats et sièges auxquels il se trouva.

On le rencontre en 1633 au siège de Nancy, en 1635 à la Mothe, en 1636 à Spire, à Corbie, en 1637 à Landrecies avec le cardinal de la Valette et Turenne. Ce dernier siège fut long et difficile, les soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, Turenne ne les quittait pas, animant ainsi par son exemple ceux qu'il soutenait par ses libéralités.

Après Landrecies, Billard qui avait été pourvu d'une lieutenance au régiment de M. le marquis d'Huxelles (1), ne quitte presque plus Turenne. On le retrouve en Italie en 1640, puis il revient en France en 1641, assiste aux sièges et batailles de Sedan, Arras, Bapaume, la Bassée.

Le cardinal de Richelieu avait formé le dessein, en 1642, de conquérir le Roussillon ; le roi y alla lui-même à la tête de 22.000 hommes,

(1) Le Régiment d'Huxelles devint plus tard le Régiment de la Reine ; il est représenté aujourd'hui par le 41e de ligne. Ce régiment fut formé par un sieur de Bayons, qui en fut le premier colonel, et le marquis d'Huxelles le second. Le marquis d'Huxelles fut fait maréchal de camp en 1643, et lieutenant général en 1650; il n'en resta pas moins colonel de son régiment, à la tête duquel il fut tué au siège de Gravelines, le 8 août 1658. Il portait de gueules à trois chevrons d'or. De Bethencourt en fut le premier lieutenant-colonel, et Billard le second. Deux autres enfants de la Bourgogne devaient plus tard commander ce régiment : Charles-François-Casimir de Saulx-Tavanes, en 1762, et Charles-Dominique-Sulpice de Saulx, vicomte de Tavanes, en 1774.

sous le commandement du maréchal de la Meilleraie, qui avait Turenne pour lieutenant. Le régiment d'Huxelles faisait partie de cette expédition, mais un traité intervint avec l'Espagne, et l'armée fut dirigée de nouveau sur l'Italie, où elle alla s'emparer de Trin ; c'est après cette campagne, le 24 septembre 1643, que Turenne fut nommé maréchal de France, et Billard, vers la même époque, capitaine-major du régiment d'Huxelles et sergent de batailles.

En 1644, Turenne et son fidèle lieutenant sont à Landau, brillamment enlevé par le duc d'Enghien qui, après ce fait d'armes, retourna en France, laissant *le Vicomte*, comme on disait alors, commander en Allemagne où, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il finit par perdre, le 5 mai 1645, la bataille de Mariendal et fit une de ces retraites qui valent une victoire.

On sait qu'après la paix de Westphalie, Turenne se déclara pour les princes ; il fut battu à Rethel, et ce jour-là Billard combattit avec les troupes royales contre son ancien chef.

En 1645, Billard se marie à Beaune ; on lit en effet dans les registres de la paroisse Notre-Dame, ancienne collégiale :

« Le lundi 23 janvier 1645, furent épousés « Etienne Billard, capitaine au régiment de « M. le marquis d'Huxelles et Demoiselle Je-

« hanne Alixand, fille de défunt Marc-Antoine
« Alixand. »

« Les Alixand ont fourni plusieurs échevins
« à la ville de Beaune (1) et un président à mor-
« tier au Parlement de Bourgogne, en 1554 (2),
« les Alixand portaient *d'azur au chevron d'ar-*
« *gent accompagné de trois étoiles de même.*

Peu de temps avant son mariage, Billard avait combattu à Lérida, en Catalogne, sous la Mothe Houdancourt. A peine marié, il regagne cette province et assiste, le 7 avril 1645, au siège de Roses, où il prend part avec sa compagnie au grand assaut qui amena la reddition de la place. Il y fut grièvement blessé avec le marquis d'Huxelles et beaucoup d'autres officiers (3). Il se distingua aussi au siège de Taragone et à Orbitello en Italie, lors de l'expédition des Présides, ainsi qu'à la bataille de Crémone, en 1648.

En 1650, il était à Dijon avec son régiment où il contribua, sous le duc de Vendôme, à la

(1) *Discours sur la prise de Beaune*, par H. Chevreul, pages 47, 51, 57, 66.

(2) *Le Parlement de Bourgogne*, par de la Cuisine, tome Ier, page cx.

(3) *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par L. Susane, édition 1851. Régiment de la Reine. Billard est désigné sous le nom de Saint-Etienne.

pacification de la Bourgogne, fort agitée, à la nouvelle de l'arrestation de Condé, son gouverneur. Il était au mois d'avril au siège de Bellegarde (1), et de là repassa en Piémont, en 1651.

Le régiment d'Huxelles fut rappelé de ce côté des Alpes, pour surveiller la Bourgogne.

Le 17 janvier 1652, le roi Louis XIV étant à Poitiers accorde à Billard des lettres de noblesse, qui résument ses états de service et dont voici copie :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France « et de Navarre, à tous présents et à venir, « Salut.

« Comme il n'y a rien qui invite davantage « les hommes à la vertu que l'espérance de se « voir honorer et élever en quelque dignité qui « relève leur maison et famille par-dessus le « commun, il est aussi très raisonnable que « les Rois et grands princes soient portés de « leur part à orner ceux qui, par leurs services, « ont bien mérité d'eux et de la chose publique, « afin que par leur exemple tous leurs sujets « recherchent les occasions de se rendre re- « commandables et d'acquérir par leurs vertus

(1) Seurre (Côte-d'Or).

« gatives, prééminences, privilèges, franchises « et libertés, exemptions et immunités dont « jouissent et ont coutume de jouir et user tous « les nobles de notre royaume et de notre « pays de Bourgogne et tout ainsi que si le « sieur de Saint-Etienne était issu de noble et « ancienne race.

« Lui permettant et à sa postérité de porter « des armes telles qu'elles sont ci-dessous em- « preintes, blasonnées et scellées, les faire, « mettre, prendre, sculpter en leurs maisons et « autres lieux que bon leur semblera, sans que « pour cela ils soient tenus de nous payer, ni à « nos successeurs Roys, aucune finance ni in- « demnité dont à quelque somme qu'elles puis- « sent s'élever, nous les avons déchargé, et en « tant que de besoin avons fait et faisons don « par ces présentes, à la charge de vivre noble- « ment, sans déroger à la qualité de noble.

« Donnons mandement, à nos amés et féaux « tenant notre cour de Parlement et Chambre « des Comptes de Dijon, et aux trésoriers de « France audit lieu, aux baillys, sénéchaux et « lieutenants et autres officiers et justiciers cha- « cun à qui il appartiendra que nos présentes « lettres d'anoblissement, ils aient à faire en- « registrer et du contenu en icelles jouir et user « pleinement et paisiblement le sieur de Saint- « Etienne, ses enfants, postérité et lignée légi-

« times nés et à naître en faisant cesser tous « troubles, empêchements et entraves, no- « nobstant tous droits, arrêts, règlements, or- « donnances, déclarations, lettres de justice, « contraires, auxquelles et aux dérogations y « contenues, nous avons dérogé et dérogeons « par ces dites. Car tel est notre plaisir et afin « qu'elles soient tenues fermes et stables à tou- « jours nous y avons mis notre scel.

« Donné à Poitiers au mois de janvier l'an « de grâce 1652 et de notre règne le neuvième.

« LOUIS.

« Par le roi,

« PHELIPPEAUX. »

Les armes coloriées qui accompagnent ces lettres de noblesse sont :

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux flammes d'or, et en pointe d'une rose d'argent feuillée d'or, timbré d'un casque taré de profil surmonté de 3 plumes d'argent, hachements d'azur et d'argent.

On voit combien fut brillante la vie militaire de Billard car, comme le disent les lettres de noblesse, il assista à plus de trente batailles ou sièges et fut blessé dix-huit fois.

Peu de temps après avoir été l'objet de cette

haute distinction, Billard fut nommé lieutenant-colonel de son régiment, et on le trouve au mois d'avril de l'année 1652, sous les ordres de Turenne, en marche sur Paris à la poursuite de Condé. Il fut employé à la garde du pont de Gergeau, et plus tard il combattit vigoureusement à Etampes, lors de l'action qui fut engagée par Turenne contre l'armée des princes, commandée ce jour-là par Jacques de Saulx, comte de Tavanes.

Le 2 juillet, l'armée royale était à Saint-Denis, essayant de tourner les Frondeurs en passant la Seine à Argenteuil. A cette nouvelle, Condé quitta Saint-Cloud dans le dessein de s'établir à Charenton, entre la Marne et la Seine. Il se présenta à la porte de la Conférence située un peu en amont de l'angle sud-ouest du jardin des Tuileries, mais on lui en refusa l'entrée et il fut obligé de tourner la ville au nord et à l'est.

Turenne se porta alors rapidement sur Paris et attaqua l'arrière-garde du prince devant le faubourg Saint-Denis. Condé se retourna, vint dégager les siens et réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-Antoine, derrière un retranchement qui allait de Montmartre à la Seine. Turenne n'était pas d'avis d'attaquer, mais l'ordre formel lui en fut donné par le roi qui était avec la cour et le cardinal sur les hauteurs

de Charonne. L'aile droite de Condé était commandée par Jacques de Saulx, qui avait en face de lui les régiments d'Huxelles et de Carignan.

Carignan et Huxelles, commandés par leurs lieutenants-colonels, baron de la Valdisère et Billard de Saint-Etienne, avaient été désignés pour enlever les jardins de Rambouillet (1). Tout au début de l'action, le baron de la Valdisère fut tué, le combat n'en continua pas moins sur toute la ligne. Billard avait pris le commandement des deux régiments; on se battait de part et d'autre avec l'acharnement des guerres civiles ou religieuses. Jacques de Saulx et Billard, Bourguignon contre Bourguignon.

Les troupes royales forcent le retranchement et pénètrent dans le faubourg ; les pertes sont considérables, on se bat dans les rues et les maisons. Condé, qui payait de sa personne, avec son intrépidité ordinaire, s'écriait : « Il ne me reste plus qu'à mourir, j'ai perdu tous mes amis. »

Tout à coup, Billard tombe, frappé en pleine poitrine. Ses soldats, filant par les rues à droite et à gauche, allaient rejoindre l'aile droite et envelopper l'armée des princes, qui était perdue, lorsque la porte Saint-Antoine s'ouvrit,

(1) Une rue conserve encore le nom de Rambouillet.

grâce à Mademoiselle, qui venait d'obliger le Conseil de ville à recevoir l'armée de Condé ; les troupes royales s'élançant de toute part allaient y pénétrer aussi, quand le canon de la Bastille les arrêta et préserva l'armée de Condé d'une déroute complète, en obligeant Turenne vainqueur à s'arrêter.

*
* *

Après avoir échappé à la mort dans tant de combats, Billard méritait de mourir en tombant face à l'ennemi de son pays et non sous la balle d'un Français. Toujours fidèle au roi, c'est-à-dire à la France, et plus pur que Turenne lui-même, il n'avait jamais eu ni une heure d'oubli, ni une heure de défaillance.

Son cœur fut apporté à Beaune et reçu par son frère Claude Billard, chanoine de la collégiale. On lit en effet sur les registres de l'époque :

« Le mercredy 29 juillet 1652, fut apporté à « Notre-Dame le cœur de noble Etienne Bil- « lard, lieutenant-colonel du régiment d'Hu- « xelles. »

Après sa mort, la veuve vint habiter Dijon avec ses deux enfants, Antoine et Jean.

Le premier fut avocat et procureur au Parlement, le second, prêtre, puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.

Antoine laissa deux fils et une fille : Antoine, Claude et Marguerite.

Antoine fut aussi procureur au Parlement, conseiller du roi, greffier garde-minutes expéditionnaire de la chancellerie près le Parlement.

Il portait *d'azur à un aigle de sable et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, l'écu avec une bordure d'azur chargée de huit besans d'argent* (1).

Claude, son second fils, mourut jeune.

J'ai trouvé sur les registres de la paroisse de Gemeaux, où la famille avait une maison de campagne, la mention suivante à laquelle le nom de Rameau donne un certain intérêt :

« Le 10 octobre 1686 est venu au monde et a « été baptisé Claude Boillon; Parrain, Claude « Billard, fils d'Antoine Billard, procureur en « Parlement; Marraine, Marie-Marguerite Ra- « meau, fille de Jean Rameau, organiste à « Dijon. »

Ce Jean Rameau est le père du célèbre compositeur.

(1) D'Hozier, *Bourgogne*, tome Ier, page 44.

Marguerite Billard épousa Jacques Artaut, conseiller du roi, substitut de M. le Procureur du roi en la Cour des monnaies, greffier en chef de la Justice consulaire. Il portait *d'azur à un soleil d'or placé de flanc dextre et senestré d'un croissant de même, le tout accompagné en chef d'un oiseau s'essorant d'argent et en pointe, d'un arc encoché de sa flèche de même* (1).

On trouve encore sur les registres de la paroisse de Gemeaux l'acte suivant :

« Le 11 octobre 1696, a été baptisée Margue-
« rite Gauthier; Parrain, Jean-Baptiste Rameau,
« fils de M. Rameau, organiste à Dijon; Mar-
« raine, demoiselle Marguerite Billard, fille de
« Antoine Billard, procureur en Parlement. »

Il s'agit ici du célèbre musicien, bien qu'il soit prénommé Jean-Baptiste. Jean Rameau, l'organiste, a eu deux fils, Jean-Philippe, appelé souvent Jean-Baptiste (2) et Claude, quatre filles, Catherine, Marie, Marguerite et Elisabeth.

Le fils d'Antoine Billard II, Antoine-Christophe fut avocat au Parlement et Conseil de la ville de Dijon ; il mourut le 15 août 1789, laissant un fils et quatre filles.

(1) D'Hozier, *Bourgogne*, tome Iᵉʳ, page 139.

(2) C'est l'avis de l'abbé Garraud, curé de Premeaux, arrière-petit-neveu du grand Rameau.

Son fils, Nicolas Billard, aussi avocat, mourut sans postérité en 1828.

Le nom très honorable de Billard se trouve donc éteint aujourd'hui. La descendance des filles subsiste encore (1).

*
* *

L'inscription du portrait dont j'ai parlé au début de ce récit donne à Etienne Billard le titre de maréchal de camp. Je n'ai rencontré, au cours de mes recherches, aucune preuve de ce fait; les lettres de noblesse le qualifient de sergent de batailles, et l'acte de réception de son cœur de lieutenant-colonel, mais il a pu être nommé maréchal de camp entre l'expédition des lettres d'anoblissement, datées du 17 janvier 1652, et le combat du 5 juillet où il a

(1) Les quatre filles d'Antoine-Christophe-Billard étaient Rose, Marie-Anne-Catherine, Elisabeth et Jeanne.

Rose Billard épousa François Buvée, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel aux bailliage et chancellerie d'Auxonne.

Marie-Anne-Catherine, Gabriel-François Lavirotte, conseiller du Roy, président du grenier à sel de Beaune.

Elisabeth, François Laurent, greffier au Parlement.

Et enfin, Jeanne épousa Henry Gauvenet, conseiller au siège souverain de la table de marbre. Henry Gauvenet était fils de Jacques Gauvenet, bourgeois à Châteauneuf, et de Anne Guillemot.

été tué. Rien d'étonnant d'ailleurs qu'il ait conservé son titre et ses fonctions de lieutenant-colonel, ce cumul étant tout à fait dans les usages militaires de son temps, car les exemples en sont nombreux (1). On pouvait être à la fois colonel, lieutenant-colonel et maréchal de camp, ou même lieutenant-général.

Le maréchal de camp secondait le colonel général dans ses nombreuses attributions ; il était spécialement chargé à cette époque des campements et des marches.

Les fonctions de sergent de batailles consistaient à aligner les troupes, et à leur faire prendre position sur le champ de bataille ; cette charge avait été créée en 1515, et à la fin du XVI[e] siècle, l'officier qui en était revêtu prenait le nom de sergent-major général.

(1) Michel de Chaumejean, marquis de Fourilles, entré aux gardes françaises le 10 mars 1649, obtint la charge de lieutenant-colonel le 14 février 1656. Il était maréchal de camp depuis le 10 mars 1649, fut nommé lieutenant général le 25 octobre 1656, et ne se démit de sa charge de lieutenant-colonel qu'en 1667. (SUSANE, *Histoire de l'infanterie française*, 1851, tome I[er]).

Louis XIV créa des offices de brigadiers qui remplirent les fonctions attribuées aux maréchaux de camp ; ils étaient officiers généraux, de sorte que, par une combinaison bizarre, on vit des lieutenants-colonels de régiments appelés à commander des brigades où leurs colonels devenaient leurs subalternes (SUSANE, même ouvrage).

De Puységur était maréchal de camp depuis le 6 janvier 1651, lorsqu'il fut nommé colonel du Régiment de Piémont, le 5 avril 1665 (*Mémoires* de Puységur).

Comme il n'y avait plus au XVIIe siècle de mestre de camp (1), elle avait acquis une importance considérable ; elle fut supprimée en 1668, lors de la création des brigadiers.

A la fin du XVIe siècle, l'infanterie française se composait seulement de cinq régiments de vieilles bandes : les gardes françaises, Picardie, Champagne, Piémont et Navarre, ayant à leur tête un colonel général qui avait sous ses ordres le maréchal de camp et le sergent des batailles.

Quant au lieutenant-colonel, il n'a été d'abord qu'un simple capitaine commandant la compagnie qui portait l'enseigne du colonel général, et qu'on appelait *la Colonelle*.

On disait le lieutenant de la Colonelle, puis par abrévation lieutenant-colonel ; ce n'est qu'en 1635, lors de la formation, sous Richelieu, de nouveaux régiments, que des colonels ou mestres de camp furent désignés pour les commander, et que la charge de colonel-général disparut. Le lieutenant-colonel, à partir de cette époque, fut bien le second du colonel, mais presque toujours le premier du régiment, le titre de colonel étant souvent honorifique.

(1) Au XVIe siècle le mestre de camp remplissait des fonctions équivalentes à celles des adjudants majors d'aujourd'hui ; leurs fonctions furent supprimées, mais le nom subsista. Plus tard les colonels de régiments s'appelèrent aussi mestres de camp.

Dans l'histoire militaire de la France, les grands noms absorbent tous les autres dans leur rayonnement; cependant Turenne et Condé, pour ne parler que de ceux-là, eurent des lieutenants qui furent, eux aussi, les ouvriers obscurs, mais utiles, de la grandeur guerrière de la France. Et, en effet, la force et l'énergie dans le commandement secondaire ne sont pas moins indispensables à une armée que le génie dans le commandement suprême. C'est donc un devoir pour tous que de mettre dans la lumière à laquelle ils ont droit ces serviteurs oubliés de la France, et nul rôle ne me semble plus fait pour tenter les travailleurs de la province. Laissons à Paris la grande histoire et les grands noms, pour recueillir de préférence ces faits de détail qui font revivre des mémoires effacées et nous rendent dans leurs aspects divers et dans tous les rangs les hommes d'autrefois. Il n'y a jamais trop de noms propres en histoire.

Etienne Billard, mort à quarante-deux ans, était né pour la guerre et, s'il n'était pas tombé en pleine période ascendante, pourquoi ne se serait-il pas élevé plus haut encore?

Quoi qu'il en soit, le simple volontaire, le fils du modeste marchand de Beaune qui, en vingt-deux ans, à une époque où les grades supérieurs de l'armée étaient l'apanage presque exclusif de la noblesse, a conquis le droit de

porter les insignes d'officier général et a reçu des lettres de noblesse de Louis XIV peu prodigue, on le sait, de pareilles faveurs, apparaît comme une illustration de plus pour la Bourgogne, et c'est pourquoi son nom m'a paru digne de fixer un instant l'attention de ses compatriotes.

A. HUGUENIN.



LE PALAIS

DES

ÉTATS DE BOURGOGNE

A DIJON

PAR A. CORNEREAU



L'ensemble des bâtiments désignés aujourd'hui à Dijon sous le nom de Palais des Etats, formait avant 1789 deux parties bien distinctes.

La première, composée des restes du Palais des ducs de Bourgogne (1) et des constructions élevées à différentes époques par ordre du bureau des finances (2), servait à la réception des souverains lorsqu'ils venaient à Dijon (3), et plus ordinairement pour loger le gouverneur de la province (4). Elle était connue sous le nom de Logis du Roi.

La seconde comprenait tous les bâtiments construits par ordre des Etats de 1682 à 1784, pour y tenir leurs réunions et loger les Elus des trois ordres.

Cette seconde partie seulement fera l'objet de l'étude qui nous occupe aujourd'hui.



I

Sous l'ancienne monarchie, la province de Bourgogne était pays d'Etats (5). Ce titre qu'elle partageait avec l'Artois, la Bretagne, le Béarn, le Cambrésis, le comté de Foix, le Languedoc et la Provence, lui donnait le privilège, fort envié partout ailleurs, de consentir l'impôt et de s'administrer elle-même.

L'administration était confiée aux Etats généraux de la province, formés de la réunion du clergé, de la noblesse et du tiers-état (6) et désignés sous le nom d'Etats provinciaux.

Réunis sur la convocation du roi, à des époques périodiques (7), généralement tous les trois ans (8), les Etats provinciaux réglaient toutes les questions d'administration locale, votaient les subsides ou dons gratuits réclamés par les commissaires royaux, pour subvenir aux frais généraux d'administration du royaume, et nommaient les Elus généraux.

Les Elus de chacun des trois ordres (9) formaient avec l'Elu du roi (10) et deux députés de la Chambre des comptes de Dijon (11), une

commission permanente, chargée, dans l'intervalle des sessions, de faire exécuter les arrêtés des Etats, de veiller au maintien de leurs droits et de surveiller l'emploi des deniers de la province.

On ne connaît pas d'une façon bien exacte la première origine des Etats.

Saint Julien de Balleure (12) pense qu'on doit la rechercher dans les trois classes qui existaient chez le peuple gaulois, les druides, les gens de guerre qu'il appelle *equites* et les laboureurs et artisans.

On reconnaît bien là l'exagération des écrivains de cette époque qui voulaient toujours retrouver dans l'antiquité la plus reculée la trace des institutions de leur temps.

Dans son ouvrage sur l'origine des Bourguignons, il dit : « Entre autres Estats, ceux de « Bourgōgne se trouuēt fondez en tiltres et « cōuentiōs faictes, nō seulemēt auec Carlomā « fils de Loys le Bègue, quād les Bourgognōs « luy adhèrèrent au préiudice de Boson qui « s'intituloit Roy de Bourgongne, mais aussy « auec le Roy Robert, quād ils laissèrēt Lādry, « comte d'Auxerre pour suyure le party de « Hēry, frère du Roy Robert. »

Sans remonter à une époque aussi reculée, et bien qu'il n'existe aucun document relatif aux

Etats de Bourgogne antérieur à une charte du roi Philippe III le Hardi (13) de l'an 1282, on peut croire qu'à cette époque ils existaient déjà depuis longtemps. Cette supposition n'a rien de hasardé quand on connaît l'antagonisme qui régnait entre le duc, le clergé et la noblesse, et la nécessité pour ces derniers de se réunir pour résister à ses entreprises contre leurs immunités.

A cette époque, la puissance des Etats fut considérable et contrebalança souvent celle du prince, auquel ils firent plusieurs fois de très fortes remontrances sur les impôts dont il demandait l'établissement.

Le 23 décembre 1361, le roi Jean, devenu maître du pays (14) par la mort de son pupille, le jeune duc Philippe de Rouvre (15) ne put en prendre possession qu'après avoir juré, (16) à la requête des Etats, sur l'autel de Saint-Bénigne de Dijon (17) la conservation des privilèges et des franchises du Duché (18).

Trois ans plus tard, le 27 juin 1363, il désignait comme son lieutenant en Bourgogne (19) son quatrième fils Philippe, duc de Touraine, pour le récompenser du dévouement qu'il lui avait témoigné pendant sa captivité en Angleterre (20).

Le 6 septembre suivant, Philippe était définitivement nommé par son père duc de Bourgogne, mais l'acte de donation (21) du roi Jean, remis

secrètement par lui à Philibert Paillart (22), son chancelier en Bourgogne, n'était connu qu'après sa mort, le 8 avril 1364.

Le 26 mai, Charles V, succédant à son père, était sacré à Reims, et quelques jours après, le 2 juin, il publiait et confirmait l'acte de donation du 6 septembre 1363, en y ajoutant l'abandon de l'hôtel de Bourgogne, situé à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève, qui depuis longtemps appartenait aux ducs de Bourgogne et leur servait de demeure lorsqu'ils résidaient auprès du roi.

Le 26 novembre 1364, Philippe le Hardi prenait solennellement possession du duché (23). Jean Poissenot, maire de Dijon (24), à la tête de ses échevins, le reçut à Saint-Bénigne et le pria de promettre et jurer, comme ses prédécesseurs, la conservation des franchises de la commune (25).

Le duc prêta le serment d'usage, et de leur côté les maire et échevins lui jurèrent de garder et conserver ses droits (26).

Vingt ans plus tard, par ses lettres patentes, données à Gray le 11 novembre 1384, il confirmait celles qui avaient été données par son père, dans les mêmes circonstances, le 23 décembre 1361, et qui déclaraient les Etats et sujets du duché maintenus dans leurs franchises et libertés.

Un siècle après, la puissance des Etats et leur indépendance n'avaient point changé.

« Le duc Charles », dit Saint Julien de Balleure, « dernier hoir masle de la maison de « Bourgongne, auquel fut vérifié le dire com- « mun entre les Bourgongnons : Bien acqueru « mal acqueru, quand fol y fiert, tout est perdu : « ne mesuroit toutes choses qu'à l'aulne de sa « volonté et de son profit particulier : et cōme « si les exécutions eussent deu estre aussi vo- « lontairement promptes, que les commande- « mens estoiēt soudains, fit proposer aux Estats « tant de nouueaux subsides et impositiōs si es- « tranges que toutes les chambres en estoiēt es- « tonnées. Mais le sieur de Jonuelle qui aussi « estoit sieur de Charny, le sieur de Myrebeaul « et autres vrays Bourgongnons, c'est à dire re- « soluz de ne rien dissimuler n'y céder contre « le deuoir que chacun doit auoir à sa patrie, « prindrent charge de faire la responce pour tout « le corps des Estats, sans préiudice de ce que « coustumièrement c'est à celuy qui préside en « la chambre des écclesiastiques de la faire. « Leur responce fut laconique et briesue, mais « plaine de braue substance soubs ces mots : « Dictes à Monsieur que nous luy sommes très- « hūbles et très obeyssans subiets et seruiteurs ; « mais quant à ce que vous nous auez proposé

« de sa part, il ne se fit iamais, il ne se peut « faire, il ne se fera pas. »

Et l'histoire ajoute : « Petits cōpagnons n'eus- « sent pas osé tenir ce lāgage. »

Cette fière réponse indique bien, comme le dit saint Julien de Balleure, que les membres des Etats n'étaient pas de petits compagnons et qu'il fallait tenir compte de l'autorité considérable qu'ils avaient dans l'administration du duché.

Mais leurs assemblées n'étant point permanentes, il leur était nécessaire d'avoir des représentants pour maintenir et conserver leurs pouvoirs pendant l'intervalle des sessions.

Par suite, les Elus ne furent à l'origine qu'une sorte de commission n'ayant d'autres pouvoirs que ceux que leur avaient délégués les Etats, mais bientôt leurs attributions prirent un développement plus marqué, surtout lorsque la royauté mit à la charge du pays nombre de services qu'elle s'était réservés jusque-là, ou qui étaient demeurés entre les mains des bailliages (27) et des grandes communes.

Les Elus ne cherchaient point, du reste, à se renfermer strictement dans les limites de leurs attributions. A cette époque, chacun se croyait en droit d'étendre indéfiniment le cercle de ses pouvoirs. Les Elus n'échappaient point à cette loi ; on en trouve la preuve dans les délibéra-

tions : en même temps que les décrets des Etats témoignent des admonestations réitérées, qui étaient adressées à leur chambre pour ses empiètements sur l'autorité de l'assemblée, leurs propres registres sont remplis des récriminations des Elus des trois ordres contre leurs collègues nommés par le roi et la chambre des comptes qui, en leur absence, décidaient des affaires les plus majeures, sans vouloir même attendre leur retour.

En 1584, les tendances des Elus à se substituer aux Etats se manifestaient si sensiblement que ceux-ci, « pour cognoistre plus clairement « l'administration et le mesnage des Elus », leur prescrivaient de faire dresser « l'estat au « vray de leur administration », et de le soumettre à une commission formée d'un député de chacun des trois ordres.

Dix jours au moins avant la date de convocation fixée par le roi, cette commission, après examen des pièces, dressait un rapport qui était présenté aux Etats, et ceux-ci accordaient aux Elus décharge de leur administration pendant la triennalité qui venait de s'écouler.

Designés d'abord sous le nom de commissaires vérificateurs, ils prirent peu à peu, sans qu'on puisse en préciser l'époque, celui d'alcades, emprunté à la justice espagnole.

S'efforçant de justifier le but de leur institu-

tion, longtemps leur contrôle sévère fut un frein pour les Elus, toujours disposés à dépasser leur mandat pour complaire au pouvoir royal. « Nous « sommes », disaient les Alcades de 1677, « les « yeux par lesquels les Etats voient le bien et « le mal, et si les commissaires des précédentes « triennalités se fussent acquittés de leur de- « voir, la province ne serait pas chargée comme « elle l'est en ce moment. »

Les Etats ne purent que se féliciter de la mesure qu'ils avaient prise, malheureusement l'influence nécessaire aux Alcades pour s'acquitter utilement de leur mission s'amoindrit bien vite. Leur indépendance portait ombrage au pouvoir royal : on ne pouvait tolérer que, sous prétexte de défendre les intérêts de la province, ils se permissent de blâmer des actes, qui, s'ils étaient contraires à la volonté des Etats, avaient été dictés par la royauté devenue maîtresse absolue au sein de la Chambre des Elus.

Pendant toute la durée du gouvernement des ducs de la seconde race royale, l'importance des Etats fut considérable, mais la réunion de la Bourgogne à la France devait être le signal de leur amoindrissement.

Le 5 janvier 1477 (28), la branche des Valois s'éteignait en la personne de Charles le Téméraire, tué aux portes de Nancy (29).

Par la perte récente de trois batailles et l'é-

puisement de dix années de guerres continuelles, sa fille Marie de Bourgogne (30) se vit exposée à succomber sous la puissance du roi Louis XI, ennemi irréconciliable de sa maison. Celui-ci ayant appris que le duc Charles avait mécontenté Jean de Chalon, prince d'Orange (31), l'un des plus puissants seigneurs de la Bourgogne, lui offrit la propriété de plusieurs terres et le gouvernement des deux provinces de Bourgogne, s'il voulait y faire recevoir les troupes qu'il disait n'y envoyer que pour obliger la princesse Marie à épouser le Dauphin.

Le prince d'Orange ne put résister à une si belle perspective, et se mit à la tête de l'expédition (32) avec Charles d'Amboise (33), gouverneur de Champagne, et Georges de la Trémoille, baron de Craon (34), lieutenant du roi en Champagne. En même temps, Louis XI écrivait aux principales villes de la province pour les engager à reconnaître son autorité (35).

Ses lettres, datées du Plessis-du-Parc, du 9 janvier 1477, sont communiquées aux Etats qui, le 29 du même mois, se réunissent pour discuter et arrêter avec les envoyés du roi les articles de leur soumission (36).

« Et pour ce que par les dites lettres, est-il « dit dans ce traité, il a apparu et appert du « grand, bon et entier vouloir que le Roy a à

« madame Damoiselle et audit pays, dont les « dits Etats lui mercient très-humblement; les « dits Etats se sont déclarez et déclarent tant en « leur nom comme pour et au nom de tous les « subjets et habitans d'icelui pays, vouloir en- « tièrement obéir au bon plaisir et voulenté du « Roy, selon la forme et manière qu'il le re- « quiert et demande par la teneur des dites let- « tres au cas toutefois que Mondit Seigneur soit « trèspassé, en suppliant en toute humilité au « Roy que son plaisir soit de garder et entrete- « nir entièrement à Madame Damoiselle sa « prouchaine parente et filleule, son droit, ainsy « qu'il le déclare de sa grâce vouloir faire par « les dites lettres. »

« Les Etats offraient au roi de présentement « mettre en sa main entièrement le Duché et les « Comtéz de Maconnois, Charolois, Auxerrois « et autres terres enclavées, mais à la condition « que le Duché et ses habitants seront et de- « meureront à toujours dans toutes leurs droi- « tures, franchises, libertez, prérogatives, cou- « tumes rédigées par escript, et auttorisées par « feu Monseigneur le duc Philippe dernier tré- « passé sans que aucune nouvelleté leur y soit « faite. »

Les envoyés du roi acceptèrent toutes les conditions qui leur étaient faites, et par ses lettres

patentes d'Arras du 18 mars 1477 (37), le roi ratifia leur acceptation.

Ces lettres et celles qui avaient été données par Jean le Bon, en 1361, furent considérées comme les chartres de la province qu'on invoquait toujours lors des dissentiments graves qui surgissaient entre les Etats et le gouvernement royal (38).

Deux ans après, le 31 juillet 1479, Louis XI vint à Dijon prendre possession du Duché. Il jura (39) solennellement « de tenir et garder « fermement les libertez, franchises, immunitez, « chartres, privilèges et confirmacions d'icelles « données et octroyées par les ducs de Bourgo- « gne ses devanciers, aux Maieur, Echevins et « Habitants de Dijon » Il obligea *ses successeurs à jurer publiquement en l'Eglise Saint-Bénigne de Dijon en leur premier advenement audit duché de garder ces mêmes privilèges.*

Malgré la promesse qu'il avait faite en 1477, le roi voulut exiger un impôt de six blancs par chaque feu *en bonnes villes*, et d'un gros sur chaque feu *en plat pays*, pour la construction du château de Dijon (40). Sa demande fut rejetée, attendu, portent les délibérations, que, par les privilèges de la province, « aucune imposi- « tion ne se faisait et résolvait que par l'as- « semblée des Etats », mais que l'on pourrait accorder quelque somme par forme de *don gra-*

tuit, à laquelle contribueraient les ecclésiastiques et les nobles comme les non exempts.

C'était une première tentative faite contre les pouvoirs des Etats que l'on verra, depuis cette époque, diminuer chaque jour. Les anciennes libertés, surtout celle du vote de l'impôt, deviennent lettre morte. Sous la double action du gouverneur de la province et de l'intendant (41) agent direct du pouvoir royal, les Etats descendent peu à peu au degré d'une assemblée qui votait pour la forme un impôt qu'elle ne débattait plus, délibérait sur des questions préparées en dehors d'elle et exprimait des vœux dont on tenait le plus souvent peu de compte.

La royauté, en attaquant successivement tous les pouvoirs qui gênaient sa marche vers l'absolutisme, n'avait pas plus respecté les libertés provinciales que celles des communes. Quand le pouvoir central eut tout absorbé, il se réserva, nonobstant l'ordre du tableau, de choisir l'élu du clergé et contraignit la chambre de la noblesse à ne nommer d'autre élu que celui qui lui était désigné par le gouverneur.

Toutefois, si sous le rapport politique et financier, la Bourgogne, pays d'Etats, n'était pas plus ménagée que les pays d'élections, la royauté lui laissait la plus grande liberté pour tout ce qui concernait l'administration provinciale.

A cet égard, les Etats avaient conservé toute

leur puissance ; elle s'était même accrue ; le gouvernement royal, content de leur obéissance, s'était plu à augmenter ces pouvoirs administratifs qui ne lui inspiraient aucune crainte.

Le champ était encore vaste et suffisait pour donner aux Etats une réelle importance et un aliment à leur activité ; soit qu'ils aient subi constamment l'influence gouvernementale, soit au contraire qu'ils n'aient pris conseil que d'eux-mêmes, ils surent toujours, par leur zèle et leur patriotisme, se maintenir à la hauteur de leur mission.

Et cependant, malgré leur importance, les Etats n'avaient point à Dijon, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, de bâtiment destiné à les recevoir, et aucune ville n'était désignée comme lieu habituel de leurs réunions.

Convoqués successivement à Beaune, Semur, Châtillon et Noyers, ils le furent le plus souvent à Dijon.

Réunis d'abord à l'abbaye de Saint-Bénigne, puis au Logis du Roi et aux Jacobins, ils tinrent séance au couvent des Cordeliers, à partir de 1602 (42).

Quant aux Elus, ils se rassemblaient dans une maison appartenant à la province (43) et située près de la Chambre des Trésoriers de France ; mais son délabrement les obligea à la quitter pour venir, le 24 juin 1674, dans une des salles

du Logis du Roi, mise à leur disposition par le prince de Condé.

C'est à la fin du XVIIe siècle que les Etats, voulant, par un sentiment de dignité pour leur institution et dans l'intérêt d'une bonne administration, concentrer sur le même point le lieu de leurs assemblées, les chambres des trois ordres, celle des Elus, leurs bureaux et leurs archives jusque-là dispersés, s'adressèrent au roi pour obtenir l'emplacement nécessaire à la construction de leur palais.

II

En 1674, la maison où se réunissait habituellement la Chambre des Elus menaçant ruine, une somme de 20.000 livres fut votée pour en acheter une autre.

L'année suivante, 13 mai 1675, ordre est donné à Benoît Julien (44), écuyer, secrétaire des Etats, de visiter cette maison, afin de constater les réparations nécessaires. Le 17 du même mois, il procède à cet examen, accompagné de Pierre Borne, commis, de Jean Clamonet, architecte, et de Nicolas Chousse, maître charpentier. Les travaux à faire furent estimés par lui à la somme de 10.000 livres.

Les Elus renoncèrent probablement à faire ces réparations, car deux ans plus tard, le 27 avril 1677, la maison était vendue, dans l'état où elle se trouvait, à Jean Baugrand, maître charpentier à Dijon, moyennant 3.600 livres. Il l'achetait pour la démolir, mais M[e] Nicolas Quirot, notaire royal à Dijon, ayant porté l'enchère à 6.000 livres, l'adjudication est tranchée à son profit, le 24 mai 1677.

Cette même année, la somme de 20.000 livres, votée en 1674, est portée à 30.000, et deux ans après, en 1679, augmentée encore de 14.000. A ces sommes devait être ajouté le prix de la maison vendue.

Renonçant à leur projet primitif, les Etats ne voulaient plus acheter un ou plusieurs bâtiments ; ils préféraient construire et ne trouvèrent rien de mieux que de s'abriter dans le palais même du souverain.

Louis XIV accueillit favorablement leur demande, et, par arrêt du conseil rendu le 9 août 1681 (45), concéda à la province tout l'espace du palais qui s'étendait de la tour de la Terrasse jusqu'à la porte aux Lions, et qui était occupé par les vieilles masures où on avait installé la Monnaie.

Toutefois les Etats devaient faire établir dans les bâtiments neufs des salles propres au travail de la Monnaie, et payer aux officiers une somme de 1.135 livres par an, à titre d'indemnité jusqu'à l'époque où les nouveaux bâtiments seraient prêts à les recevoir (46).

Ces conditions acceptées, les Etats ne perdent point de temps ; ils demandent immédiatement des plans et devis à Gétard et Noinville (47), architectes du roi, et élèves de Mansard (48), qui revit leurs études ; ces plans furent présentés le 1er juin 1682.

Dès le lendemain 2 juin, signification est faite aux officiers de la Monnaie d'avoir à quitter dans le délai d'un mois les bâtiments à démolir.

En même temps, des publications sont faites aux prônes des églises de la plus grande partie des villes de la province, à Lyon et à Langres, et l'adjudication des travaux est fixée au 1er juillet 1682.

Ces enchères ne durèrent pas moins de neuf jours, et c'est seulement le 9 du même mois (49) que les travaux furent adjugés au prix de 58.000 livres à Etienne Saret, maître couvreur, qui déclara avoir comme associés Jean Millot et Vincent Durand, maîtres maçons, René Pommier, maître charpentier, et Hector Daviot, maître couvreur.

La délivrance des travaux eut lieu le 11 juillet, ils devaient être terminés le 1er novembre 1684 et s'exécuter sous la surveillance d'Anthoine Rouillier.

Ces travaux comprenaient les constructions qui forment aujourd'hui la moitié de la façade de l'Hôtel de Ville, du fronton du centre jusque et y compris la grande salle d'assemblée en retour d'équerre.

Les adjudicataires s'étaient engagés à fournir une somme de 10.000 livres qui serait déposée entre les mains de la personne désignée par les

Elus ; il ne devait leur être rien payé avant qu'ils n'aient fait des ouvrages ou amas de matériaux pour une valeur de 20.000 livres ; alors seulement ils recevraient 10.000 livres, pour être ainsi continué jusqu'à l'achèvement des travaux ; cependant il fallait qu'à ce moment il leur fût encore dû 20.000 livres, sur lesquelles ils recevraient 8.000 livres après réception, et 12.000 livres un an après, et sous condition de maintenir pendant cette année les bâtiments en bon état d'entretien.

Un mois à peine s'était écoulé, lorsque le 17 août 1682, le prix de 58.000 livres fut réduit à 48.300. Le duc d'Enghien (50), gouverneur de la province, trouvait inutile le cabinet qui devait être construit à l'extrémité de la salle des Etats.

Deux mois après, le 4 octobre 1682, il revenait au projet primitivement adopté, et pour son exécution les Etats achetaient, le 16 juillet 1683, une portion de maison sise rue Notre-Dame et appartenant à Pierre Hébert, maître tailleur d'habits ; elle était payée 3.500 livres.

Le 20 mars 1684, Claude Bernard, seigneur de la Salle (51), président à la chambre des Comptes, Prosper Bauyn (52), maître à la même chambre, et Jean Joly (53), vicomte Mayeur de Dijon, achetaient, au nom des Etats, une autre maison appartenant à Elisabeth Montaubin, veuve de François Saclier, marchand à Dijon, moyennant

3.500 livres et 260 livres d'indemnité aux locataires.

Le 7 juillet 1684, le duc gouverneur, revenant au projet du 17 août 1682, ne veut plus du cabinet pour la construction duquel les deux maisons avaient été achetées. Le prix de 58.000 livres est de nouveau réduit à 48.300, mais il est accordé 2.200 livres aux entrepreneurs, pour les modifications nécessitées par ce nouveau changement.

Dans l'intervalle, le 10 avril 1683, les Etats avaient chargé leur architecte de Noinville de diriger les travaux. La délibération qui le nommait lui accordait des honoraires de 120 livres par mois, pendant tout le temps de son séjour à Dijon ; ce temps devait être compté du jour de son départ de Paris, jusqu'à celui de son retour en cette ville.

Un peu après, le 14 août 1683, Jean Joly, mayeur de Dijon, et Rigoley (54), greffier en chef des Etats, étaient chargés de surveiller les travaux et spécialement d'ordonner les paiements après vérification faite par l'architecte.

Le 11 juillet 1686, les travaux étaient reçus par Anthoine Rouillier, en présence de Prosper Bauyn, ancien maître à la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse et élu du roi (55).

L'année précédente, Mansard, sur la demande

des Etats, leur avait envoyé les plans de la colonnade, du fronton et du vestibule de la salle, auquel on accédait par un escalier à double rampe ayant son entrée dans la cour (56).

L'adjudication, fixée au 28 août 1685, était tranchée, le 31 du même mois, au profit de Lambert, entrepreneur (57), moyennant la somme de 50.000 livres. Les travaux devaient être terminés le 1er mai 1688.

Le devis du 20 août 1686 s'exprime ainsi relativement aux sculptures :

« Sera faite la sculpture de deux trophées « d'armes de rondes-bosses au-dessus du fron- « ton, ayant onze pieds et demy de large et au- « tant de hault, comme aussy le bas-relief dans « le fronton, et sous le plafond de la corniche, « dans les modelures des fleurs de lys, dans les « cazes des soleils, au-dessus du cintre de la « grande porte une console et deux trophées à « droite et à gauche, sous le plafond entre les « chapiteaux, des ornements comme il est mar- « qué au modèle, au dessus des retables, à droite « et à gauche des petits trophées, et dans les « retables des bas-reliefs, et au dessous des reta- « bles des consoles avec tous les autres orne- « ments qui paraissent dans le dessin de cette « façade ; sera faite aussy la sculpture pour « la porte tant par le dehors que par le dedans, « comme aussy les figures dans les niches, et

« au-dessus des portes depuis le dessous de la
« clef jusqu'au dessus de l'architrave, les armes
« du Roy (58) et ensemble toutes les sculptures
« qui paraissent pour le dessin tant du dehors
« que du dedans. »

Le dallage du vestibule était formé d'une bande de pierre le long des murs, et deux bandes le traversaient vis-à-vis les pilastres ; le reste était rempli de carreaux de pierre noire de Vitteaux et de pierre rouge de Dijon.

Ces travaux furent reçus le 13 octobre 1689.

Le 8 octobre 1690, Noinville achetait encore de Philibert Barollet, bourgeois à Dijon, une maison située près de la nouvelle salle, afin de dégager la façade du bâtiment nouveau.

Tout en surveillant les travaux de l'escalier et du vestibule, Noinville s'occupait du mobilier de la salle, terminée depuis deux ans.

Le 5 juillet 1688, une première adjudication est faite au profit de René Pommier, maître menuisier, pour une somme de 10.900 livres : l'année suivante, le 27 août 1689, une seconde adjudication donne à Bernard Rollin, maître sculpteur à Dijon, la fourniture des bancs, formes et gradins de la salle, moyennant le prix de 4.300 livres.

Les travaux devaient, avant leur réception, fixée au 4 novembre 1690, être examinés par trois experts : de Noinville pour les Etats,

Dubois (59), sculpteur, pour l'adjudicataire, et Pierre Lambert, architecte, pour décider en cas de partage entre les deux autres.

Le 22 août 1692, Etienne Masson, sculpteur à Dijon, est chargé de faire onze fauteuils en noyer, pour la somme de 1.800 livres. Reçus le 12 novembre 1693, ils sont remis à Pierre Blondel, maître tapissier à Dijon, qui, par adjudication du 23 décembre 1693, avait été chargé de les garnir en toile bleue, ainsi que les bancs destinés aux représentants des trois ordres et aux officiers du gouverneur. Il recevait pour ce travail 1.600 livres, et devait les livrer au mois de mars 1694.

Philippe Behacle, entrepreneur de la manufacture royale de tapisserie de Beauvais (60), recevait la commande de 160 aunes de tapisserie bleue ornée des armes de Bourgogne, pour recouvrir tous les fauteuils et bancs livrés précédemment. Il lui était payé 9.280 livres pour ces tapisseries (61) qu'il devait faire remettre le 1er avril 1700 à l'hôtel du prince de Condé, afin qu'elles pussent être placées dans la nouvelle salle où les Etats devaient tenir leur première assemblée au mois de juin suivant.

Enfin les murs de la salle étaient tendus de tapisserie en verdures au-dessus des gradins et un dais sous lequel devait être placé le fauteuil du prince de Condé, était dressé sur l'estrade.

Ce dais n'était probablement que provisoire, car quelques années plus tard, le 24 novembre 1717, le comte de Bissy (62) était chargé d'acheter le velours nécessaire pour en faire un autre; c'était du velours de Gènes bleu, parsemé de fleurs de lys d'or et orné des armes du Roy, de celles de monseigneur le Duc et de celles de la province, le tout en broderies d'or.

Le comte de Bissy devait en outre faire faire un portrait du roi avec cadre en bois doré pour être placé sur la pente du dais.

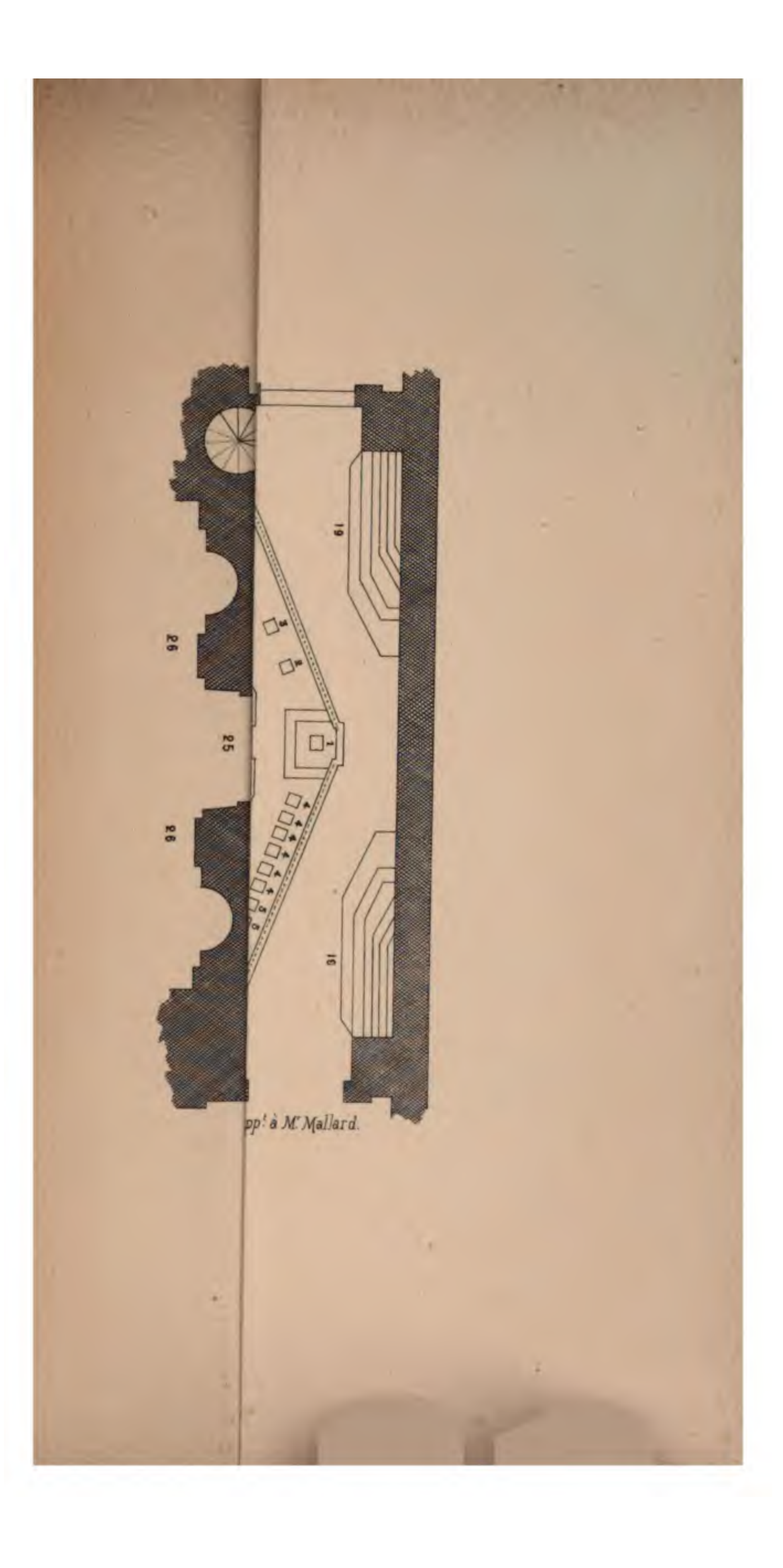
L'année suivante, 22 novembre 1718, Claude-Alexandre Pignant, marchand à Dijon, était déclaré adjudicataire, moyennant 260 livres, pour la confection de la housse destinée à recouvrir le dais; elle était en cadis bleu refoulé et doublée de toile de boucazin bleue; le couvre-ciel était en toile cirée.

En même temps, Maurice Robert, serrurier à Dijon, confectionnait une armature en fer destinée à supporter la housse qui devait recouvrir le dais sans le toucher; il lui était payé 60 livres.

Pour terminer l'ornementation de la salle, Jean-Baptiste Veneault reçut le 29 janvier 1701 l'ordre de peindre des écussons représentant les armes des villes principales de la province ayant entrée aux Etats. Il leur fut payé 10 sols pour chaque écusson.

LÉGENDE

1. S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, prince de Condé, gouverneur.
2. M. le Premier Président du Parlement de Bourgogne.
3. M. l'Intendant de la Province de Bourgogne et Bresse.
4. MM. les lieutenants-généraux au gouvernement de Bourgogne.
5. Les deux trésoriers de France.
6. Mgr l'évêque d'Autun, président du Clergé.
7. Mgr l'évêque de Dijon.
8. Mgr l'évêque de Chalon-sur-Saône.
9. Mgr l'évêque d'Auxerre.
10. Mgr l'évêque de Mâcon.
11. R. P. E. D. M. l'abbé général de Cîteaux.
12. Le Clergé.
13. Le président de la Noblesse.
14. La Noblesse.
15. M. le Maire de Dijon, président du Tiers-Etat.
16. Le Tiers-Etat.
17. Les Bureaux des Etats.
18. Parquet, banquettes réservées aux dames et au public.
19. Estrades pour la suite et la maison du prince.
20. Escalier du Clergé.
21. Escalier de la Noblesse.
22. Escaliers du Tiers-Etat.
23. Colonnes qui soutiennent la tribune.
24. Escalier de la tribune.
25. Entrée de la salle.
26. Salle d'Assemblée.


19
26
25
26
ppt à Mr Mallard.

III

Le 23 juin 1700, les Etats se réunissaient pour la première fois dans leur nouvelle salle, mais l'inauguration (63) n'eut véritablement lieu que trois ans plus tard, le 20 juin 1703 (64) : le cérémonial observé lors de l'ouverture des Etats de cette année fut consigné en tête des décrets de la session pour servir de règle aux réunions futures.

Ce procès-verbal signé par Henry (de Tassy), évêque, comte de Chalon (65), Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay (66), et Baudot, maire de Dijon (67), s'exprime ainsi :

Le Roy, ayant convoqué les Etats pour le 20me juin 1703 (68), Monseigneur le Duc serait arrivé à Dijon le 18me du dit mois sur les cinq heures après midy ; lorsque S. A. S. fut reposée, une demie-heure après son arrivée, M. Lombard, premier secrétaire de S. A. S., ayant averty MM. les Elus qui estaient assemblés en leur chambre ou ils tiennent leur séance ordinaire au fond de la salle des gardes du Logis du Roy (69), les dits sieurs Elus seraient sortys, M. l'abbé Fyot (70), élu de l'église à leur teste, en habit long et bonnet, M. le marquis de Lassay, élu de la noblesse, à sa gauche ; MM. Gagne (71), président en la

Chambre des comptes, et Montbéliard (72), maître en la ditte Chambre, députés d'icelle en robbes noires, M. Baudot, maire de Dijon, et M. Sonoys (73), Elus du Tiers-Etat ; aussy en robbes noires, MM. Rigoley et Julien, secrétaires, et Chartraire (74), trésorier des Etats, en manteaux, les trois conseils et les deux sindiqs en robbes. Ils trouvèrent à la porte des antichambres M. de Turin, gentilhomme de S. A. S. qui les conduisit avec M. Lombard jusques à la chambre où était S. A. S. Monseigneur le Duc, et lorsqu'ils y furent arrivés, S. A. S. s'avança pour les recevoir ; M. l'abbé Fyot, ayant un gand à la main gauche et la droite nue, fit un très-beau discours, pour remercier S. A. S. de la protection qu'elle avait donnée aux dits sieurs Elus, lequel estant finy, les dits sieurs Elus se seraient retirés dans leur Chamhre dans le même ordre qu'ils avaient été reçeus.

Incontinant après, MM. les Alcades complimentèrent S. A. S par M. d'Anchement (75), chanoine de l'église cathédrale d'Autun, étant en manteau long et bonnet carré.

Et le 20me du dit mois de Juin 1703, jour indiqué pour l'ouverture de la scéance des dits Etats, en la ville de Dijon, tout estant preparé pour la faire en la grande salle construite aux frais des dits Etats, MM. de l'Eglise se sont rendus chacun en particulier dans l'église de la Sainte-Chapelle (76), où ils ont pris leur scéance dans les formes hautes et basses du chœur de la ditte église à droite, ayant seulement des carreaux sous leurs genoux, M. l'Evèsque de Chalon en camail et rochet, M. l'abbé de Citeaux (77), en ses habits ordinaires, et le reste en manteaux longs et bonnets.

MM. du Tiers-Etat s'estant pareillement rendus chacun en particulier dans la ditte église, ont pris leur scéance dans trois rangs de formes preparées, couvertes de tapisserie à fleurs de lys, étant de costé et d'autre depuis les formes du chœur jusqu'aux degrés de l'hostel, M. Baudot,

maire de Dijon à leur teste, en robbe de satin violet à droite du costé de l'église, tous les autres maires des villes aussy en robbes de satin violet, suivant leurs rangs, et les Echévins ou seconds députez en robbes de moire violet, chacun des dits députez étant près du maire de la mèsme ville, M. Sonoys, maire de la ville de Nuis, Elu du Tiers-Etat était à la teste des formes du costé gauche et du costé de MM. de la noblesse, ayant les députés de la mèsme ville à son costé; tous les dits sieurs du Tiers-Etat avaient des chapeaux et non des bonnets, comme aussy les députés de Charolles, Mascon et Bar-sur-Seine qui estaient aussy en robbes violettes.

Les officiers des Etats se rendirent aussy chacun en particulier en la ditte église, MM. Rigoley et Julien, secrétaires en chef des dits Etats en robbes noires prirent place sur une forme disposée de la mèsme manière au costé droit et du costé de MM. de l'Eglise, au dessous de celle ou estait M. Baudot, maire de Dijon, le long des degrés de l'autel de la ditte église, M. Chartraire, trésorier des Etats en manteau noir, MM. Guillaume (78), Petit et Boillot (79), conseils, Guenichot (80) et Davot (81), sindiqs des dits Etats en robbes noires, prirent place sur une forme disposée de la mèsme manière au costé gauche au dessous de celle ou était M. Sonoys.

Les nommés Perdrisot, Goujon, Bresson et Couturier, huissiers des dits Etats, en habits noirs et cravates, ayans des baguettes à la main, estant debout plus avancés, scavoir deux à la teste de la forme ou estoient les dits sieurs Rigoley et Julien, secrétaires des dits Etats, et les deux autres aussy à la teste de la forme ou estoient les dits sieurs Chartraire, Guillaume, Petit, Boillot, Guenichot et Davot.

Sur les neuf heures du matin, M. Bouchu (82), premier Président du Parlement de Dijon et M. Ferrand (83), intendant de la province, se rendirent au logis du Roy ayans des robbes noires et des chapeaux, comme aussy MM. Tai-

sand (84) et Turrel (85), trésoriers de France, ayans leurs habits d'honneur qui sont des robbes de velours noir et des chapeaux couverts de velours avec des cordons d'or et tous MM. de la noblesse ; pas un de MM. les lieutenants généraux pour le Roy au dit pays ne s'est trouvé à la dite assemblée.

S. A. S. Monseigneur le Duc sortit du logis du Roy précédée par la mareschaussée de Dijon, estant sous les armes, le sieur Dejussey (86), prévost général à leur teste, avec les autres officiers de la ditte mareschaussée ; après la ditte mareschaussée marchaient les gardes de la porte, le sieur Frasans (87), cadet à leur teste que S. A. S. avait nommé pour les commander en l'abscence du sieur Grégoire leur capitaine, après les gardes de la porte marchaient les gardes de S. A. S. ayans à leur teste le sieur. . . . . . exempt à la réserve de quatre des dits gardes qui marchaient à costé de S. A. S., après eux les valets de pied, ayans à leur teste un officier de S. A. S., ensuite les pages, tous testes nues, précédés par M. de Saint-Prix, leur gouverneur.

Tous MM. de la noblesse en corps suivis de M. le Marquis de Lassay leur Elu, immédiatement après S. A. S. qui avait quatre de ses gardes marchant à ses costés, M. Bouchu, premier président, à sa droite, et M. Ferrand, intendant à sa gauche.

Après eux, MM. Taisand et Turrel, trésoriers de France, M. Sanguin, capitaine des gardes, M. Dexaintrailles (88), premier écuyer de S. A. S., M. Lombard, premier secrétaire de S. A. S. et après eux, quelques autres de ses officiers.

S. A. S. se rendit en cet ordre en l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, la compagnie franche du château qui avait gardé les portes de l'Eglise et du palais des Estats estait rangée en haye à la porte de la ditte église tambour battant, la mareschaussée entra dans la nef et se rangea en une double haye près la porte de l'entrée, ensuite les

gardes de la porte aussy dans la nef, firent une double haye au-dessus de la mareschaussée jusqu'à la porte du chœur, les gardes de S. A. S., ses valets de pied, ses pages et la noblesse qui les précédait entrèrent dans le chœur, ou MM. de la noblesse prirent leurs places dans les formes hautes et basse à gauche, M. le marquis de Lassay à leur teste, de l'autre costé de M. l'evèsque de Chalon, ils eurent tous des carreaux sous leurs genoux.

S. A. S. fut reçeue par MM. les doyen et chanoines de la ditte église avec la croix, et revêstus de leurs ornemens de l'église ; s'étant mise à genoux sur un carreau, ayant auprès d'elle le sieur Blanchet, son aumônier en surplis et manteau, M. Maleteste (89), doyen des chanoines de la ditte église luy présenta la croix pour l'adorer, et ensuite luy fit un beau compliment, après quoy S. A. S. entra dans la ditte église au milieu des hayes de la mareschaussée et des gardes de la porte, tandys que les orgues jouaient et que l'on chantait le *Te Deum* en musique ; elle se mit sur un prié Dieu posé dans le chœur, à la teste, entre les formes ou estaient MM. de l'église et de la noblesse, directement au milieu d'eux et avancé des dittes formes d'un pied, le prié Dieu couvert d'un grand tapys de velours cramoisy qui débordait fort loin de part et d'autre, et autant en avant qu'en arrière, ayant un carreau sous ses genoux et un sur le prié Dieu avec un fauteuil de pareille étoffe de velours cramoisy derrier elle.

Aux deux coins et hors du dit tapis, derrier S. A. S., M. Bouchu à la droite et M. Ferrand à la gauche, se mirent à genoux sur des carreaux, MM. Taisand et Turrel, trésoriers de France, dérrier eux aussy à genoux et sans carreaux.

Les gardes de S. A. S. se rangèrent en haye derrière Elle, entre les formes de la ditte église. à la réserve de ceux qui étaient auprès d'elle qui y restèrent, ses valets de pied et ses pages se mirent à genoux aux deux costés de l'autel le long des degrés comme il est marqué dans le

plan (90), scavoir les pages entre E et F, leur gouverneur à leur teste et les valets de pied plus loin, entre F et G, ayant à leur teste un officier de S. A. S., le sieur Blanchet aumosuier de S. A. S, resta auprès d'elle.

M. le doyen de la Sainte Chapelle célébra une messe du Saint-Esprit qui fut chantée par la musique qui estait dans les tribunes de la ditte église avec les ceremonies ordinaires, laquelle étant finie.

Les quatre huissiers des Etats, deux d'un costé et deux de l'autre, sortirent du chœur par les portes des ailes qui sont dans le chœur, suivis des officiers des Etats et de tout le corps du Tiers-Etats, pour se rendre par les dites ailes dans la nef de la ditte église, le corps de l'église et celuy de la noblesse sortirent par la porte du chœur à la nef ou tout le corps des Etats se rangea en la manière suivante, sçavoir les quatre huissiers des Etats marchaient tous quatre de front, les sieurs Guenichot et Davot, procureurs sindiqs marchant à costé l'un de l'autre, ensuite les sieurs Guillaume, Petit et Boillot, en mèsme ligne, après eux le sieur Chartraire, trésorier des Etats ; les sieurs Rigoley et Julien, secrétaires des Etats, marchaient ensuite, et après eux MM. du Tiers-Etat, ayans à leur teste M. Baudot, maire de Dijon, accompagné de ses deux échevins, l'un à droite et l'autre à gauche un peu derrier le sieur Baudot. M. Sonoys, maire de la ville de Nuis, Elu du Tiers-Etat, marchait à gauche du dit sieur Baudot et sur la même ligne, tous les maires ensuite à la droite, l'un après l'autre selon leur rang, et les échevins ou députés de chaque ville à la gauche du maire de chacune des dittes villes.

Après le Tiers Etat venaient MM. du corps de l'église à droite, et MM. du corps de la noblesse à gauche, marchant tous deux à deux, celuy de l'église ayans à sa teste M. l'évesque de Chalon, et celuy de la noblesse M. le marquis de Lassay, leur élu, qui marchait à còsté de M. l'évêque de Chalon.

En cet ordre, le corps des dits Etats sortit de la ditte

église à la porte de laquelle les sergens du maire de Dijon se mirent et marchèrent avant les huissiers des dits Etats jusqu'au palais des Etats ou estant arrivés, ils trouvèrent la compagnie franche du château rangée sur une ligne du costé de la place tambour battant ; estans entrés dans le palais, les sergens du maire de Dijon demeurèrent dans le vestibule, et les quatre huissiers des Etats entrèrent dans la partie de la salle qui est entre la porte et la scéance dont ils ouvrirent les quatre portes par ou le corps des dits Etats devait entrer ; la cinquième fut ouverte par deux gardes de S. A. S. pour laisser passer les officiers des Etats étant le chemin pour aller au parquet bas, ou ils se placèrent et la ditte porte ayant ésté fermée, elle fut de rechef ouverte, lorsque S. A. S. parut ; les trois corps se rangèrent, sçavoir M. l'évesque de Chalon à la droite, au respec du fond de la salle dans un fauteuil couvert en tout et sur les bras d'une tapisserie à fond bleu semée de fleurs de lys avec les armes de la province au dos. M. l'abbé de Citeaux dans un pareil fauteuil, le reste du clergé sur les formes destinées aux dittes scéances couvertes de pareils tapis bleu, semés de lys avec les armes de la province, MM. de la noblesse à gauche, M. le marquis de Lassay dans un pareil fauteuil vis à vis M. l'Evesque de Chalon, et le reste de la noblesse sur des formes aussy destinées à leur scéance, couvertes de pareils tapis, MM. du Tiers-Etat dans le milieu de part et d'autre du passage qui entre dans le milieu de la ditte scéance sur des bans hauts destinés pour eux, M. le maire de Dijon dans un pareil fauteuil que MM. de Chalon et de Lassay à droite du costé de MM. de l'église et sur la forme joignant, ses deux échevins, sur la mèsme forme le maire d'Autun (91) et son échevin, à gauche du costé de MM. de la noblesse, M. le maire de Nuis (92), élu du Tiers Etat ayant deux bras fixés en la ditte forme couverts de pareils tapis, sur la mèsme forme le maire de Beaune et celuy de Chalon et entre eux sur la mèsme forme les députés des dittes villes de Beaune et de

Chalon, le reste du Tiers-Etat sur les autres formes qui estaient toutes couvertes de pareils tapis à ceux de l'église et de la noblesse, chaque maire ayant près de luy son député, sur la plus haute desquelles formes estaient les députés des comtés de Charolles et de Mascon, et du costé de la noblesse ceux du comté de Bar-sur-Seine.

Les officiers des Etats s'estaient rendus à leur parquet par le passage du milieu, les sieurs Rigoley et Julien, secrétaires des dits Etats à leur bureau à droite du costé de MM. de l'église au bas des places de M. le premier président et de M. l'Intendant, ledit bureau était couvert d'un tapys et la forme ou ils étaient assis estait couverte d'une tapisserie pareille à celles des autres séances : « Nota. — « *La première fois il faudra mettre sur la table un tapis* « *pareil aux tapisseries* » : les commis des dits sieurs Rigoley et Julien estaient de l'autre costé du dit bureau sur un banc couvert de tapisserie, sur la forme à gauche de celle des secrétaires était M. Chartraire, trésorier des dits Etats, les conseils à droite au bas de MM. de l'église, et les sindiqs à gauche au bas de MM. de la noblesse.

La tribune, le parterre et les places derrier la balustrade qui est dérrier le fauteuil de S. A. S. estaient remplies de plusieurs personnes qui n'estaient pas du corps des dits Etats.

Pendant cette marche, et que le corps des dits Etats se plaçait ainsy dans la salle de leur palais, on chantait un motet en musique dans l'église de la Sainte-Chapelle, et quand S. A. S. sçeut que MM. des Etats estaient près d'être placés, elle sortit de la ditte église précédée de la mareschaussée, des gardes de la porte, de ses gardes, des valets de pied, des pages et autres officiers dans le mèsme ordre qu'elle était venue, à la réserve de MM. de la noblesse qui s'estaient rendus en la salle des dits Etats, et dans cet ordre, se rendit au palais des dits Etats ou la mareschaussée et les gardes de la porte se rangèrent en double haye et dans le vestibule ou ils demeurèrent, les

gardes de la porte au dessus de la mareschaussée plus près de la porte qui entre dans la salle et la mareschaussée plus près de celle de la rue ; les gardes de S. A. S. entrèrent en la partie de la salle qui est entre la porte et la scéance ou ils se rangèrent en double haye ; plusieurs autres des gardes de S. A. S, ayans esté commandés pour garder et conserver l'ordre dans le dedans de la ditte scéance ; S. A. S. estant entrée suivie de MM. Bouchu et Ferrand, de MM. les trésoriers et de ses officiers, se rendit par le degré du milieu au lieu ou estait préparé un fauteuil de velours bleu parsemé de fleurs de lys d'or sous un dais en la pente duquel estait attaché le portrait du Roy, le dit fauteuil élevé sur une estrade de deux degrés, couverte d'un tapis, MM. Bouchu et Ferrand montèrent par le degré du costé de MM. de l'église, MM. les trésoriers par le degré de MM. de la noblesse et les officiers de S. A. S. par le même degré ; S. A. S. s'estant assize dans son fauteuil M. Bouchu s'assit dans un fauteuil couvert de tapisserie bleue semé de fleurs de lys et les armes de S. M. au dos d'iceluy, le dit fauteuil à droite de S. A. S. distant de deux pieds du premier degré de l'estrade ou estait S. A. S. ; M. Ferrand dans un pareil fauteuil joignant ; de l'autre costé à gauche de S. A. S., MM Taisant et Turrel trésoriers, dans des fauteuils pareils, à la réserve que les bras estaient de bois et n'estaient pas couverts de tapisserie, éloignés de la ditte estrade de la distance de près de deux fauteuils, dans lequel espace MM. les lieutenants généraux pour le Roy dans la ditte province auraient siegés dans des fauteuils pareils à ceux de MM. Bouchu et Ferrand, et auraient montés par le degré à gauche du costé de MM. de la noblesse s'ils s'y estaient trouvés ; M. Sanguin, capitaine des gardes de S. A. S., M. Dexaintrailles, son premier écuyer, et M Lombard, son premier secrétaire sur le banc derrier S. A. S.

La scéance ainsy réglée, M. Taisant, trésorier de France, après avoir demandé à S. A. S. sy elle souhaittait que l'on

commençea, a fait un discours et a présenté à S. A. S. les lettres pour la convocation des dits Etats que S. A. S. luy dit de remettre au sieur Rigoley, secrétaire des Etats qui a fait la lecture, laquelle estant achevée, S. A. S. a asseuré les Etats de la bonté du Roy, et de l'affection qu'elle avait en particulier pour leur rendre service; ensuite M. Bouchu, premier président, ayant salué S. A. S. a fait une très-belle harangue, laquelle étant finie, M. Ferrand intendant de cette province a présenté à S. A. S. la commission qu'il avait pour assister à la tenue des dits Etats pour les requérir d'accorder au Roy le don gratuit; S. A. S. luy ayant dit de la remettre au dit sieur Rigoley, il en a fait la lecture, après laquelle mondit sieur Ferrand, ayant aussy salué S. A. S. a fait un très beau discours, et après luy M. l'evesque de Chalon qui a parlé pour la province et adressé la parole à S. A. S. luy disant Monseigneur et V. A. S.

Touttes les dittes harangues finies, S. A. S. a levé la scéance et elle est retournée au Logis du Roy par la porte qui entre de la salle du palais des Etats dans son appartement, le corps des dits Etats étant demeuré en scéance.

Peu de temps après, les dits Etats en corps et précédés des quatre huissiers ayant à leur teste M. l'évesque de Chalon en camail et rochet à la droite, M. le marquis de Lassay, élu de la noblesse à la gauche et au milieu d'eux un peu derrier, M. Baudot, maire de Dijon, en robbe violette, après eux le reste du corps des Etats confusément, se sont rendus au Logis du Roy ou ils ont esté receus, tous les gardes de S. A. S. estant sous les armes, à la porte du dit Logis du Roy, par M. de Saint-Prix, gentilhomme de S. A. S. ; à la porte de la salle des gardes par M de Turin, autre gentilhomme, et à la porte des deux antichambres par M. Dexaintrailles, et par eux conduits à la chambre de S. A. S qui s'avança plusieurs pas pour les recevoir. M. l'evêsque de Chalon un gand à la main gauche et la main droite nue, fit une très belle harangue après

laquelle les dits Etats se sont retirés dans le mèsme ordre qu'ils avaient été receus, S. A. S. les ayant reconduit jusqu'à la porte de sa chambre.

Le mesme jour, à trois heures de relevée, les trois corps de l'église, de la noblesse et du tiers-état s'assemblèrent chacun en une chambre séparée au couvent des Pères Cordeliers (93) de la mèsme ville de Dijon, en la manière accoutumée ou ayans nommés séparément en chaque chambre celuy qu'ils avaient choisys pour Elu pendant la triannalité prochaine, elles ont fait chacune en particulier une députation de six personnes pour présenter à S. A. S. la personne qu'elles avaient nommées, et les dittes chambres ont continué leur scéance de la mèsme manière jusqu'au 9me du mois de juillet

Le mardi, dixième dudit mois, sur les neuf heures du matin, les trois corps se sont assemblés pour tenir la conférence dans la salle du palais des Etats, en bas, depuis le balustre du parquet des officiers des Etats jusques à l'endroit ou était la scéance du Tiers-Etat lors de l'ouverture dans lequel espace la scéance a esté disposée en la manière suivante :

Au dessus contre le balustre, M. l'évesque de Chalon en camail, rochet et bonnet a esté assis du costé droit dans un fauteuil qu'il occupait lors de l'ouverture des Etats et le reste du clergé sur quatre formes disposées du mèsme costé droit et pareilles à celles qu'ils avaient à l'ouverture des Etats ; tout joignant M. l'evèsque de Chalon à gauche sur la mèsme ligne M. le marquis de Lassay, Eleu de la noblesse, dans un fauteuil pareil à celuy de M. l'evèsque de Chalon, à son costé et sur la mèsme ligne et dans un pareil fauteuil M. le comte de Foudras (94) nommé Elu de la noblesse pour la triannalité suivante, le reste de la noblesse du costé gauche sur quatre formes pareilles à celles de l'église et disposées de la même manière.

Au milieu et entre lesdits sieurs de l'église et de la noblesse, estait une table longue couverte d'un grand tapis

au bas de laquelle, à quelque distance, immédiatement devant MM. de Chalon et de Lassay était assis M. Baudot maire de Dijon, dans le fauteuil qu'il avait eu à l'ouverture des Etats, pareil à ceux de MM. de Chalon et de Lassay; M. Sonoys, maire de Nuits, élu du Tiers Etat était assis dans le bout d'une forme à gauche ou estaient infixés deux bras et avant que le reste du Tiers Etat fut placé les deux échevins de Dijon qui accompagnaient M. Baudot auraient prétendu devoir prendre leur scéance sur la première forme à droitte joignant le fauteuil du dit sieur Baudot (attendu, disaient-ils, qu'ils estaient placés de la mesme manière dans la chambre du Tiers Etat,) ce qui leur ayant esté contesté par le maire d'Autun qui aurait prétendu que cette première place luy devait estre accordée comme estant le premier des maires après Dijon, et le Tiers Etat n'ayans pu juger cette contestation, MM. de l'église et de la noblesse auraient ordonné que les dits Echevins de Dijon seraient assis sur deux chèses qui auraient estés aportées à cet effet à droite et à gauche du dit sieur Baudot et tout joignant son fauteuil et un peu derrier et ce par provision. Ensuite de quoy, tout le reste du Tiers Etat se serait assis tant sur la forme ou estait M. Sonoys, maire de Nuis, Elu du Tiers Etat, que sur les unes et autres formes disposées à droitte et à gauche du fauteuil du dit sieur Baudot et couvertes des mesmes tapis qui avaient servis pour l'ouverture des Etats, le dit sieur Baudot et tous ceux du Tiers Etat avaient les mesmes habits qu'ils avaient á l'ouverture des dits Etats.

Au costé de la table qui estait entre MM. de l'église et de la noblesse estaient assis dans le haut bout de part et d'autre les sieurs Rigoley et Julien, secrétaires des dits Etats sur deux chaises à dos couvertes de tapisserie, à leurs costés et le long de la ditte table estaient assis les commis des dits greffiers sur des bans couverts de tapisserie.

Nota. — *Il faudra pour la première fois couvrir les*

dits bureau, chaises et bans de tapisserie à fleurs de lys.

Au bas de MM. de l'église entre les formes des dits sieurs de l'église et celles du Tiers Etat, le sieur Chartraire, tresorier des dits Etats estait assis sur une chaise pareille à celles des secrétaires.

Plus haut sur l'élévation ou estait la scéance du Tiers Etat lors de l'ouverture du costé de l'église estaient assis les sieurs Guillaume Petit et Boillot, conseils des dits Etats sur des chaises pareilles à celles des dits secrétaires.

De l'autre costé, sur la mèsme élévation, à gauche estait un banc couvert de tapisserie destiné pour la scéance des sieurs Guenichot et Davot, procureurs sindiqs des dits Etats qui ne se sont point placés, mais sur une forme qui estait derrier les conseils de la province.

Derrière les chaises des conseils et le banc des procureurs sindiqs estaient des bancs couverts de tapisserie pour MM. les Alcades du Tiers Etat.

La scéance ainsy disposée, les commis des greffiers ayans commancé de faire la lecture des délibérations qui avaient esté formées dans les chambres pendant la scéance des dits Etats, et estant à celle au sujet des Alcades de MM. de l'église, le sieur Bretagne, Prieur de Valcroissant (95), aurait prétendu d'avoir la prescéance sur le sieur Bergerot (96) qui n'estait qu'un simple député d'une église collegiale, et luy au contraire qu'ayant esté nommé le premier en la chambre de MM. de l'église, et autres raisons par luy alleguées, sa nomination devait avoir lieu sur laquelle contestation ayant esté opiné par MM. de la noblesse et du Tiers Etat il aurait esté dit que le dit sieur Bergerot aurait la prescéance par provision, sauf aux partyes de se pourvoir au principal comme elles jugeraient à propos, ensuitte de quoy, les dits commis des greffiers ont fait la lecture pendant la ditte scéance et pendant celle tenue le mesme jour de relevée dans le mesme ordre de

touttes les délibérations qui avaient esté formées dans les chambres pendant la scéance des dits Etats, sur lesquelles on forma les décrets et dernières décisions sur toutes les affaires traittées dans les dits Etats, après quoy M. l'evesque de Chalon a pris et reçeu le serment de M. Legoux (97). doyen de Chalon, nommé élu de l'église pour la triannalité prochaine, de M. le comte de Foudras, nommé élu pour la noblesse, de M. Delaramisse (98) maire de la ville de Saint-Jean-de-Losne, nommé élu du Tiers Etat, et de MM. de l'église, de la noblesse et du Tiers Etat qui ont estés nommés alcades pour la triannalité prochaine et du sieur Seguin commis et nommé à la Recette du Bailliage de Dijon.

Ensuitte de quoy les dits Etats ont levé leur scéance et se sont rendus au Logis du Roy dans la gallerie qui prend à la salle des gardes ou ils se sont assemblés et rangés comme ils étaient lorsqu'ils vinrent faire leur compliment à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc après l'ouverture des dits Etats, dans lequel ordre, et précédés des officiers de Son Altesse Serenissime pareils à ceux qui les avaient receus à la harangue faitte après l'ouverture des Etats, ils se sont rendus dans la chambre de Son Altesse Serenissime ou M. l'evesque de Chalon a fait un très beau discours après lequel lesdits Etats se sont retirés dans le mésme ordre et les mêsmes cérémonies qui furent faittes après l'ouverture des dits Etats.

Peu de temps après, MM. les nouveaux élus estant entrés en leur chambre et ayans tenu leur première scéance, MM. Joly (99) et Jacob (100), maitres en la chambre des comptes ayans présenté leur commission qu'ils avaient de la ditte chambre des comptes pour assister aux scéances de celle de MM. les Elus pendant la triannalité prochaine ils ont requis que lecture en fut faitte, pendant laquelle lecture ils ont esté debout, et laquelle estant finie, M. Legoux, élu de l'église, a pris et receu le serment des dits sieurs Joly et Jacob et leur a dit de prendre la scéance

ordinaire de MM. les députés de la chambre des comptes

Une demie heure ou environ après mes dits sieurs les Elus sont allés complimenter son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc, ce qui fut exécuté par M. Legoux ayant un manteau long, un bonnet, un gand à la main gauche et l'autre descouverte ; les dits sieurs Elus ont été receus et reconduits avec les mêsmes cérémonies que lors du compliment de MM. les Elus à l'arrivée de Son Altesse Sérénissime.

Le cérémonial réglé le 20 juin 1703 fut exactement suivi, tel qu'il vient d'être rapporté, à chaque tenue des Etats, jusqu'à la dernière assemblée qui eut lieu le 12 novembre 1787.

Les Elus nommés à cette époque pour la triennalité qui commençait étaient Mgr Jean-Baptiste Duchilleau (101), évêque et comte de Chalon, le vicomte de Bourbon-Busset (102), premier gentilhomme de Mgr le comte d'Artois, mestre de camp d'infanterie et M. Gueneau d'Aumont (103), maire de Semur-en-Auxois.

C'est à eux que devait, trois ans plus tard, incomber le soin de remettre tous les titres et papiers de la province aux administrateurs des départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, en vertu du décret du 10 juillet 1790, qui supprimait définitivement les Etats.

IV

Trente ans s'étaient écoulés depuis l'inauguration de la salle des Etats, lorsqu'en 1730, ceux-ci prirent la résolution de continuer l'aile de leur palais le long de la rue Condé, ouverte en 1721 (104).

Cette résolution était due à l'initiative du prince de Condé (105) qui, non seulement avait agréé les travaux, mais les avait ordonnés, comme semble l'indiquer sa lettre du 17 avril 1731, par laquelle il donne l'ordre d'activer leur exécution.

Les plans et devis avaient été demandés à Gabriel (106), architecte et ingénieur du roi, mais avant même qu'ils n'aient été remis aux Etats, ceux-ci, pour se conformer aux ordres du prince de Condé, désignent, le 25 avril 1731, leur trésorier général, Chartraire de Montigny (107), pour acheter les maisons et emplacements nécessaires aux constructions projetées. On devait, dit la délibération, faire un escalier, un greffe, le portail d'entrée et autres bâtiments et logements pour la sûreté et conservation des

titres et papiers de la province et la desserte du palais et des Chambres des Etats.

Le même jour. Chartraire de Montigny est chargé de faire un emprunt de 150,000 livres qui devait être consenti moyennant une rente au denier vingt au profit des prêteurs, avec hypothèque sur tous les biens et revenus de la province pendant quinze ans.

Les plans remis par Gabriel le 30 juin 1731 et après modifications le 21 juin 1732 (108) furent approuvés le 14 mai 1733. Les travaux étaient évalués à 93,827 livres 17 sols 10 deniers, ou à 74,095 livres 18 sols 8 deniers, selon qu'on les exécuterait en entier ou en partie seulement. Dans le devis étaient comprises, la démolition du perron *qui avance dans la place au devant du pavillon de la salle des Etats, et la réparation des murs de face de ce pavillon qui étaient cachés par l'escalier*. Le dessous du nouvel escalier devait être aménagé pour y installer le greffe et les archives.

Pour remplir la mission qui lui avait été confiée, Chartraire de Montigny achète, le 21 septembre 1731, une maison sise rue Condé, et appartenant à Jean Lebeaud, bourgeois à Paris, moyennant 11,600 livres ; le 28 décembre de la même année, une maison sise rue Condé, appartenant à Louis Regnault, chanoine honoraire à la cathédrale (109) de Dijon, moyennant

15,548 livres, par contrat reçu Cazotte, notaire à Dijon (110), et enfin, le 17 mai 1733, une autre maison sise rue cy-devant Porte-au-Lyon et actuellement rue de Condé, et appartenant à Jean Cothenot de Mailly (111), conseiller au Parlement, moyennant 14,000 livres.

Le 27 août 1733, après les publications ordinaires faites à Beaune, Chalon, Tournus, Mâcon, Lyon, Besançon, Montbard, Semur, Arnay-le-Duc, Avallon, Châtillon, Auxonne et Dijon, les travaux sont adjugés à Gauthier, ingénieur-architecte, pour la somme de 90,000 livres (112).

La surveillance en était confiée à Pierre Le Mousseux, architecte à Dijon, qui, aux termes d'une délibération du 1er octobre 1733, devait recevoir des appointements annuels de 2,000 livres.

Le 5 octobre 1735, Chartraire de Montigny dut acheter une autre maison appartenant à l'hôpital de Notre-Dame de la Charité et du Saint-Esprit (113) et située grande rue Notre-Dame, près de celle de M. Cothenot de Mailly. Elle était vendue 13,000 livres par Le Belin (114), maître ordinaire à la Chambre des comptes, fondé de pouvoir des administrateurs de l'hôpital. Le revenu de cette somme, soit 650 livres, devait être versé le 1er septembre de chaque année entre les mains du receveur de l'hôpital.

Le 10 janvier 1737, les archives étant installées dans les salles qui leur avaient été aménagées

sous l'escalier, des portes de fer y sont placées, pour mettre les titres et papiers de la province à l'abri du danger d'un incendie (115).

Le 13 juillet suivant, Pierre Lucas, fondeur à Paris, recevait la commande de 22 écussons droits et 8 rampants en cuivre ciselé et verni, pour être placés aux rampes, tribunes et balcons de l'escalier (116). Ils portaient les armes de la province et celles du prince de Condé et devaient être payés 60 livres chacun. Quelques jours après la conclusion du marché, le 29 juillet 1737, et sur la demande des Elus, Lucas s'engagea à ajouter, sans augmentation de prix, le cordon de la Toison d'or (117) aux armes du duc.

Le modèle des écussons avait été donné par Le Mousseux : ils furent livrés le 1er octobre, et payés par Chartraire de Montigny le 22 novembre 1737. A la même époque, Dropfy, maître marbrier à Paris, recevait une somme de 1,590 livres pour une grande cheminée en marbre de Rance pour la salle des Elus et une autre somme de 1,500 livres pour une plaque en marbre noir, placée au dessus de la porte d'entrée du palais.

L'escalier étant terminé, Gabriel Barbier, maître serrurier à Dijon, fut chargé de faire une grille en fer pour fermer la grande arcade servant d'entrée. Commandée le 5 février 1738, elle devait être placée le 1er avril, mais elle ne put

être examinée et reçue par le Mousseux que le 18 septembre : elle fut payée 285 livres.

Les travaux avaient duré cinq ans, ils furent reçus le 23 avril 1738, par Théodore Bouchin de Grandmont (118), président à la Chambre des comptes, et député à la Chambre des Elus.

Quelques années après l'inauguration de la salle des Etats, ceux-ci avaient fait installer une chapelle à leur usage dans une des chambres du rez-de-chaussée. Consacrée le 18 décembre 1712 (119), elle fut pourvue d'un chapelain le 13 juin 1715 : il lui était alloué une somme annuelle de 200 livres.

Le premier nommé fut Jean Godran, chanoine de la Sainte-Chapelle : il remplit ces fonctions jusqu'à son décès, le 20 août 1746 (120).

Les Etats ne trouvant pas cette chapelle en rapport avec le reste de leur palais, résolurent d'en faire construire une autre, plus grande et plus somptueuse à l'extrémité de leur salle de réunion.

Sur la proposition de l'abbé de Perrigny, élu du clergé (121), Chartraire de Montigny est chargé, le 14 août 1736, d'acheter les maisons et terrains nécessaires à la construction, et Le Mousseux est désigné pour diriger les travaux.

Le 11 septembre suivant, Chartraire de Montigny achète, moyennant 9,300 livres, la maison appartenant à Jean Boyer, marchand à Dijon,

et Jeanne Passenard, sa femme : elle était située rue Notre-Dame, à côté de celle dite de l'arbre de Jessé (122) ; le 12 janvier 1737, il achetait encore pour 8,000 livres une autre maison appartenant à Michel de Villiers (123), ancien substitut du Procureur-général à la Chambre des comptes.

Il n'y eut pas, pour la chapelle, d'adjudication comme pour les travaux précédents : il semble résulter d'un mémoire du 23 avril 1739, que l'architecte Le Mousseux achetait les matériaux et les faisait ensuite employer par les ouvriers qu'il dirigeait. Ces travaux s'élevèrent à 32,000 livres environ. Claude Saint-Père (124), maître sculpteur, reçut 2,832 livres pour les ornements en pierre dont les modèles avaient été donnés par François Barbe, sculpteur à Paris : en outre il fut alloué une gratification de 500 livres aux ouvriers qui, pressés par l'époque de la tenue des Etats, avaient travaillé à la lumière.

Le pavé formé de pierres blanches et noires en lozanges coûta 924 livres.

Dropfy, maître marbrier à Paris, reçut 2,930 livres pour l'autel en marbre.

La nouvelle chapelle fut consacrée le 24 avril 1739 (125), par Henry-François de la Briffe (126), vicaire-général de l'évêque de Dijon (127), bien que les travaux intérieurs ne fussent pas encore

terminés. Le 17 mai 1742 seulement, Philippe Ledreux (128), architecte, et Jacques Verbeck (129), sculpteur du roi, furent chargés de faire les sculptures en bois destinées à l'ornementation de la chapelle (130).

L'architecte Le Jolivet (131) ne donna les plans des stalles que le 4 avril 1757.

LE QUARTIE 1776

Baillage

Emplacement du Logis du Ro

Cour du Logis du Ro

Place Royale

à M.r J.r Garnier.

V

Lorsque les Etats avaient ordonné, en 1730, la construction du grand escalier, leur projet n'était pas de s'en tenir là. Ils voulaient continuer leur palais le long de la rue Condé, afin d'y installer les appartements des Elus des trois ordres.

Sur leurs indications, Le Mousseux avait, en 1736, dressé un plan grandiose et tout à fait monumental. L'entrée principale, placée rue du Bourg, donnait accès dans une première cour en hémicycle : à son extrémité, un portail situé sur l'emplacement actuel de l'escalier de la salle de Flore faisait communiquer la première cour avec la seconde.

Il est probable que les dépenses précédemment faites pour l'escalier et la chapelle avaient absorbé les ressources disponibles, car, pendant plus de trente ans, le projet présenté par Le Mousseux semble complètement abandonné.

Les Etats n'y avaient cependant pas renoncé ; dans cet intervalle, ils achetèrent plusieurs maisons dont la démolition était nécessaire pour les constructions projetées.

Le 21 mars 1744, ils achètent, pour le prix de 13.500 livres, la maison dite de l'arbre de Jessé, sise rue Notre-Dame, et appartenant à Philibert Godard et demoiselle Baudin, sa femme. Le 1er juin 1745, Simon Valot, bourgeois à Dijon, et Louise Carrelet, sa femme, vendent aux Elus, moyennant 11,000 livres, une maison située rue Porte-au-Lion. Enfin, le 13 février 1770, la province achète encore deux autres maisons, sises rue Notre-Dame, et appartenant au sieur Belot (132), marchand à Dijon, moyennant 30,000 livres.

Deux mois avant cette dernière acquisition, Le Jolivet avait été chargé, le 19 décembre 1769, de revoir les plans présentés en 1736, et d'en refaire d'autres si cela était nécessaire. Il les remit l'année suivante, et reçut, pour ce travail, 1245 livres, le 18 décembre 1771.

Le projet présenté par lui, moins considérable comme étendue que celui de Le Mousseux, était beaucoup plus beau, et montrait que son auteur était un homme de goût en même temps qu'un bon architecte.

L'entrée principale, reportée rue Notre-Dame, se composait d'un portail orné de quatre colonnes cannelées, entre lesquelles étaient placées deux statues. Il était surmonté d'un attique supportant cinq statues : celle du centre représentait un guerrier en costume romain, ayant à la main

le bâton de commandement; les autres rappelaient les ducs de Bourgogne (133); des écussons placés à leur côté reproduisaient leurs devises (134) : *Moult me tarde. — Ie le tiens. — Ie frape ainsy. — Ie l'ai emprins*, 1476.

Le fronton orné de guirlandes de fleurs et de fruits portait l'inscription L. XV. R. C. Un bas-relief ornait le haut de la porte, au-dessus de laquelle étaient les mots : *Palais des Etats.*

Le bâtiment, à peu près semblable comme importance à ce qu'il est aujourd'hui, se développait de chaque côté du portail, mais la façade était bien plus ornementée.

Entre les fenêtres du premier étage se trouvaient quatorze statues allégoriques, représentant les villes de Bar-sur-Seine, Seurre, Châtillon, Montbard, Chalon, Saint-Jean-de-Losne, Autun, Beaune, Nuits, Semur, Avallon, Auxonne, Auxerre et Charolles. Elles étaient accompagnées d'écussons aux armes de chaque ville (135).

Le plan de Le Jolivet ayant été approuvé par les Etats, ceux-ci demandent au roi l'autorisation d'acheter les maisons et terrains nécessaires à son exécution.

Cette autorisation est donnée par lettres patentes du 17 mars 1771, enregistrées au Parlement le 4 juillet suivant.

Le 28 décembre 1771, une première vente est

faite par Claude Bonamour, médecin à Arnay, et Anne Delatroche, sa femme, d'une maison située rue Porte-au-Lion, moyennant 6,000 livres.

Quelques mois après, le 16 mai 1772, les Etats votent une première somme de 45,000 livres.

Le 1er février 1773, Claude Rousselot, secrétaire des Etats (136), achète, moyennant 23,000 livres, la maison de Didière Boissat, Ve Challié, et deux autres appartenant au couvent des Feuillants de Fontaine-lès-Dijon, pour le prix de 9,542 livres (137).

Le 18 décembre 1773, les travaux sont adjugés à Saint-Père, architecte à Dijon.

Quelques jours après, les 30 et 31 décembre, trois nouvelles ventes sont consenties au profit de la province, par Augustin Foucherot, négociant à Dijon, pour 42,000 livres, Pierre Humberdot, marchand épicier à Dijon, pour 16,000 livres et Guyette-Goujon, Ve de Claude Devenet (138), conseiller à la Chambre des comptes, pour 16,400 livres.

Deux ans plus tard, le 19 mai 1775, la somme de 45,000 livres votée en 1772 est portée à 65,000, mais quelques jours après, le 27 mai, les Etats effrayés de voir que les fondations seules avaient coûté plus de 20,000 livres, et trouvant le plan de Le Jolivet trop somptueux et trop coûteux, annulent l'adjudication faite à Saint-

Père, le 18 décembre 1773, et demandent de nouveaux plans à Gauthey (139) et Dumorey, ingénieurs de la province, en leur recommandant de supprimer toutes les décorations trop fastueuses.

Leurs plans, présentés le 12 janvier 1776, sont approuvés le 29 du même mois ; le même jour, l'adjudication des travaux est faite à Edme-Nicolas Machureau, maître entrepreneur à Dijon, pour 150,000 livres.

Le 15 février suivant, Dumorey achète, moyennant 6,970 livres et selon l'estimation qu'il en avait faite, la maison du sieur Clerc, avocat, scelleur à la chancellerie, qui avait refusé de s'entendre avec la province pour le prix à lui payer.

Le 13 et le 18 mai, Philippe Jarrin, procureur-syndic des Etats, achète encore la maison de Claude Bernard (140), avocat, scelleur à la chancellerie, pour 6,970 livres et celle de Denis Canquoin et Jeanne Borthon, sa femme, pour 16,200 livres.

Le plan de Gauthey et Dumorey ne fut pas exécuté tel qu'ils l'avaient donné : le 24 décembre 1776, l'entrepreneur reçut l'ordre de supprimer le fronton du portail et de le remplacer par un attique décoré de quatre pilastres, afin de dissimuler les cheminées ; il devait en outre placer au-dessus de l'attique un cartouche avec les armes de la province et le manteau

ducal : il était accompagné de deux cornes d'abondance avec fleurs et fruits ; deux trophées ornaient les extrémités du bâtiment (141).

Le 22 novembre 1777, une dernière vente était faite par Etienne Trenard, maître pâtissier à Dijon, pour 14,000 livres.

Les travaux étant terminés, M. Vaillant de Meixmoron (142) est cha[illegible]é, le 20 juillet 1779, de leur réception : il y procède le 15 janvier 1780, en présence de Dumorey, Gauthey et Machureau.

Un an auparavant, l[illegible] janvier 1779, Vaillant de Meixmoron avait reçu les travaux faits pour les écuries et les remises placées derrière la chapelle, avec entrée sur la rue Notre-Dame. L'adjudication avait été faite le 3 janvier 1778, pour une somme de 16,288 livres (143).

VI

Lorsque les Etats avaient annulé, le 27 mai 1775, le marché passé deux ans avant avec l'architecte Saint-Père, la principale raison qui les avait déterminés à agir ainsi était la crainte d'engager la province dans des dépenses exagérées, mais ce n'était pas la seule (144).

Dans le premier projet, les pièces du rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame devaient servir à faire des bureaux et la grande salle du premier était destinée à l'école de dessin, fondée par les Etats en 1766 (145), sur la demande de François Devosge (146), et installée provisoirement dans la galerie de Bellegarde (147).

Les Etats voulant modifier ce premier projet, afin d'avoir une salle des fêtes, décident, le 12 janvier 1776, la construction d'un nouveau bâtiment semblable à celui qui formait la grande salle de réunion et lui faisant face.

Un devis, présenté le 4 juin 1776, est suivi d'une adjudication tranchée le 8 du même mois pour 100,000 livres, au profit de Machureau maître entrepreneur, mais elle ne fut pas exécutée.

Quelques années plus tard, les 16 et 21 avril 1782, Le Jolivet présente de nouveaux plans : ils comprenaient le projet d'achèvement de l'aile du palais en prolongation de la partie déjà existante où était l'escalier du gouverneur, avec retour sur la rue de la Sainte-Chapelle jusqu'au premier *pilier buttant* de cette église.

Il était dit, dans le devis, que les sculptures seraient faites par les meilleurs élèves de l'école de dessin (148) ; les lucarnes devaient être surmontées de fleurs de lys en plomb, du poids de vingt et une livres chacune.

Le 23 avril les Etats approuvent ces plans, mais il était nécessaire, pour leur exécution, d'obtenir du roi une partie du terrain dépendant de la cour de son logis. Des lettres patentes du 29 mai concèdent ce terrain à la province, à charge par elle de réserver dans les bâtiments à construire un logement pour le capitaine des gardes du gouverneur (149) et un autre pour un de ses gentilshommes.

Ces lettres ayant été enregistrées au Parlement le 3 juillet, l'adjudication des travaux a lieu le 15 du même mois, sous la surveillance de Jomard (150) et Gautier (151), maîtres à la Chambre des comptes, Henri Maulbon d'Arbaumont (152), trésorier de France, élu du roi, et Rousselot, greffier en chef des Etats.

Cette adjudication (153) tranchée au profit de

Saint-Père, architecte, et Duléu, entrepreneur, moyennant 189,000 livres (154), comprenait la démolition du portail du Logis du Roi construit par Noinville en 1686, et celle de l'ancienne grille de la Cour des Etats.

Le 22 août 1782, au moment où les travaux allaient commencer, la Chambre de ville de Dijon demanda aux Elus de lui céder le portail pour être placé à la porte Guillaume (155). Ceux-ci, par une délibération du 10 septembre, firent droit à la demande qui leur avait été adressée, mais à condition que la nouvelle porte serait appelée Porte de Condé et qu'on y placerait d'un côté les armes du Roi, et de l'autre, celles de S. A. S. Mgr le Prince de Condé.

Le 17 septembre, le maire remercia les Elus (156), mais les dimensions de l'édifice étaient trop restreintes pour une porte de ville ; le projet fut abandonné et fit place à celui qui a été exécuté et existe encore aujourd'hui.

Le 14 décembre, la Chambre du Conseil et de police de la ville de Dijon donne l'autorisation d'élever les constructions projetées et en fixe l'alignement.

Le mois suivant, 2 janvier 1783, Bernard de Chanteau (157) est désigné par les Etats pour acheter les maisons dont la démolition était nécessaire ; il s'en occupe immédiatement. Le 27 du même mois, il achète, pour le prix de 48,000 li-

vres, une maison, sise place Royale, appartenant à Marguerite Charderon, veuve de Claude Leprince, officier des gardes de S. A. le Prince de Condé. Deux jours après, le 29 janvier, Guillaume Leprince, chanoine de la Sainte-Chapelle, fondé de pouvoirs du doyen et du chapitre, vend à Bernard de Chanteau une maison appartenant au chapitre, moyennant 3,000 livres : elle avait été bâtie en 1718, et on avait dû pour sa construction supprimer une guérite formant l'angle des cuisines.

Enfin le 10 février, une dernière vente est consentie par Ligeret de Beauvais (158), avocat au Parlement : celui-ci n'avait pas accepté tout d'abord le prix offert par Bernard de Chanteau ; à la suite d'une consultation donnée le 4 janvier 1783 par Ranfer (159), Virely (160) et Arnoult (161), Conseils des Etats, l'ingénieur Gauthey avait été chargé d'estimer la maison à démolir ; il procède à cet examen le 3 février, et le lendemain 4 fixe l'indemnité à 20,000 livres, somme qui fut acceptée par Ligeret de Beauvais.

Tout en dirigeant les travaux, Le Jolivet s'occupait de la grille qui devait fermer la cour du palais. Le plan présenté par lui, ayant été approuvé le 3 février 1783, il passe un marché le lendemain avec Meignier dit Nantua, serrurier, pour la grille elle-même, moyennant

15,000 livres, et un autre le 15 avril pour le soubassement, avec Duleu, pour 1,200 livres.

La dorure des différentes parties de la grille, houppes, lances, culots à leur base, fleurs de lys, fleurons des pilastres, rubans des faisceaux et celle des balcons du nouveau pavillon, coûta 2,284 livres (162).

Elle fut reçue le 26 janvier 1785.

Au centre de la grille avaient été construites les deux guérites, telles qu'elles existent aujourd'hui (163).

Le 9 décembre 1782, le Prince de Condé, sur la demande des Etats, avait permis de placer cinq paratonnerres sur les divers bâtiments du palais (164).

Le 27 du même mois, sur le rapport de Guyton de Morveau (165), l'Académie de Dijon approuve les devis présentés par Le Jolivet, et le 9 janvier 1784, il est décidé que les paratonnerres seront placés, un sur la tour de la Terrasse, un sur la tour de Bar, un sur le bâtiment de la rue Notre-Dame et un sur chacune des ailes du palais ; en outre la commission de l'Académie (166) est chargée de surveiller les travaux. Pour leur exécution, il fut payé 3,048 livres à Bonin, maître fondeur, Muteau, maître serrurier, Trélanne, maître charpentier, Ouvrard et Millière, maîtres couvreurs.

Les travaux terminés furent reçus le

10 av[illegible]ril 1786 par Girard Labrely (167), secrétaire en chef des Etats, qui en avait été chargé le 17 [illegible]rier. Il alloua aux entrepreneurs 17,648 livr[illegible] d'augmentation pour les indemniser des c[illegible]ements ordonnés pendant la construction.

VII

Le 12 janvier 1776, les Etats avaient décidé que la grande salle destinée à l'école de dessin serait aménagée pour en faire une salle des fêtes.

Ce ne fut cependant que deux ans après, le 14 mai 1778, que l'on s'occupa des travaux nécessités par ce changement de destination. Dumorey et Devosge présentent leurs plans et devis le 1er avril 1780.

La salle devait être ornée d'une suite de grands tableaux représentant les victoires du Grand Condé. Les portes étaient surmontées de deux écussons d'armoiries avec ornements en bas-relief, reproduisant les armes du gouverneur et celles de la province. Quatorze trophées d'armes étaient placés au-dessus des fenêtres avec une inscription rappelant le nom et la date des batailles auxquelles avaient assisté les princes de Condé. Enfin des niches pratiquées dans les murs entre les fenêtres devaient recevoir des statues.

Ce projet fut probablement abandonné, car le

2 janvier 1783, les Etats, sans en tenir compte, décidèrent que l'on devra, sans retard, s'occuper des travaux dont il avait été question pour la première fois en 1778.

Le 6 février 1783, Le Jolivet présente les dessins de la décoration complète de la salle ; ils sont approuvés le lendemain, et le 11 du même mois, Bernard de Chanteau, secrétaire en chef des Etats, passe divers marchés pour leur exécution, avec Duleu et Saint-Père, maîtres entrepreneurs, Dupin et Baffert, plâtriers, Lambert, peintre, et Petit, menuisier (168).

Le projet de Le Jolivet différait sur plusieurs points de celui de Dumorey. Il supprimait les niches et les statues autour de la salle qui était peinte en imitation de marbre ; le plafond devait représenter un ciel légèrement chargé de nuages. Il conservait les trophées placées au-dessus des portes et des fenêtres ; de chaque côté des deux portes devaient être placés quatre figures en terre cuite, représentant : — la France couronnant de lauriers l'écusson de la maison de Condé, — la Bourgogne tenant le médaillon de S. A. S. — la Renommée publiant les actions glorieuses désignées par les trophées des fenêtres, — l'Histoire inscrivant les mêmes faits.

Pour éclairer la salle, on devait placer dans les trumeaux, entre les fenêtres, douze grands candélabres formés de faisceaux de lances au milieu

desquels des tiges de lys et des branches de lauriers portaient les bougies (169).

Tous ces embellissements furent exécutés pendant la construction des bâtiments neufs et la réception des travaux eut lieu à la même époque.

Le palais des Etats était terminé ; plus de cent ans s'étaient écoulés depuis le jour ou Louis XIV, par ses lettres patentes du 9 août 1681, avait concédé à la province les terrains nécessaires aux premières constructions ; les Etats pouvaient à bon droit être fiers de leur œuvre, mais il ne devaient pas en jouir longtemps ; quelques années plus tard la Révolution allait les chasser de ce palais qu'ils avaient édifié avec tant de soins et de persévérance (170).

Voici la description qu'en donne un manuscrit de l'époque conservé à la Bibliothèque de Dijon (171).

« Le grand escalier qui conduit à la salle de l'ouverture des Etats, dessiné par M. Gabriel, est de la plus grande beauté (172), parfaitement éclairé par de grandes croisées, décoré de sculptures d'un bon goût, et de quatre statues placées aux quatre angles de la cage de l'escalier, deux de chaque côté de la porte de l'antichambre et les deux autres vis-à-vis ; ces quatre statues moulées sur l'antique et placées là par les soins de M. Devosges, professeur à l'école gratuite de

EXPLICATION DES LETTRES

POUR CE QUI DÉPEND DE LA PROVINCE

a. Chapelle des Etats.
b. Bureau des Alcades.
c. Chambre du Clergé.
d. Chambre de la Noblesse.
e. Chambre du Tiers-Etat.
f. Chambre des Elus.
g. Archives.
h. Escalier de la salle des Etats.
i. Appartement de l'Elu du Clergé.
k. Logement du Concierge.
l. Appartem^t de l'Elu de la Noblesse.
m. Appartem^t de l'Elu du Tiers-Etat.
n. Loge des Suisses.
o. Bureau des Vingtièmes.
p. Ecurie et Remises.
q. Latrines.
r. Passage.
s. Bâtiments neufs pour les Bureaux.

EXPLICATION DES CHIFFRES

POUR CE QUI DÉPEND DU ROY

1. Appartements.
2. Jardin.
3. Ecurie.
4. Offices.
5. Lingerie.
6. Cuisine du commun.
7. Sommelerie.
8. Remises.
9. Piquerie et Rôtisserie.
10. Pâtisserie.
11. Cuisine du Prince.
12. Nouveau Poulallier.
13. Bûcher.
14. Charbonier.
15. Glacière neuve.
16. Escalier du Prince.
17. Passage.
18. Escalier du Concierge.

peinture et sculpture sont l'Antinoüs, le Bacchus, le Faune et la Vénus de Médicis. Dans la salle d'entrée qui donne sur la place Royale et sert de vestibule à la grande salle des Etats, on voit deux grandes statues en pierre, la Justice et la Vigilance, par Masson (173). Cette salle servait autrefois pour des concerts (174). La salle des Etats est très vaste : le fond est occupé par l'estrade du gouverneur ; au-dessus de la porte est une tribune qui occupe toute la largeur de la salle et qui est supportée par plusieurs colonnes corinthiennes (175).

« Toutes les cheminées des appartements (176) du prince gouverneur sont de Dubois dans le style de Lepautre (177).

« Dans la chapelle des Elus on voit sur l'autel une descente de croix peinte par Jouvenet (178).

« Dans le salon de l'appartement de l'Elu du clergé on voit une copie de l'Ecole d'Athènes (179), envoyée de Rome par Gagnereau (180); ce tableau a treize pieds de long sur huit à neuf de hauteur. On voit dans le même salon, l'Hymen, l'Ecole de l'Amour et le Triomphe de l'Amour (181), par le même peintre.

« Dans le salon de l'appartement de la noblesse est un grand tableau représentant l'Enlèvement des Sabines (182) copié d'après Pierre de Cortonne (183) et envoyé de Rome par Naigeon (184). Ce tableau est de même grandeur que le précé-

dent : le cadre a près de neuf pouces de largeur et est d'une grande beauté pour la sculpture. Sur une console ou table à pied doré, est placé un groupe en terre cuite représentant le Prince de Condé relevé par son fils à la bataille de Senef, au moment où il venait d'avoir son cheval tué sous lui ; ce groupe est de ..... (185), élève de l'école de peinture et sculpture. Ce salon est richement décoré et orné de cinq belles glaces : l'antichambre est fort grande et ornée de quatre glaces et de quatre dessus de portes assez bien peints.

« Les nouveaux bâtiments du Palais des Etats ont été construits en 1778 et 1779 par M. Gauthey, ingénieur en chef de la province. Dans la première salle en haut en montant par l'escalier neuf, on voit sur un poële, une vestale en terre cuite qui tient le feu sacré ; c'est la copie de celle deM. Falconnet (186). Dans la seconde salle qui sert d'antichambre à celle des festins est la Junon (187), sculptée à Rome par Bertrand (188) d'après l'antique. Cette statue est en marbre et a été envoyée en 1773. Le piédestal a cinq pieds de haut. De la salle de Junon on entre dans la salle à manger ou des festins, qui a quatre-vingt-quatorze pieds de longueur sur trente-cinq de large et vingt de hauteur. Le plafond peint à fresque représente un ciel avec les armes de Condé au milieu, environnées d'une

gloire : au-dessus des portes et des fenêtres sont des trophées de guerre et les noms des quatorze victoires remportées par le grand Condé ; la salle est éclairée par quatorze croisées dont sept sur la rue Notre-Dame et sept sur la cour neuve du Palais des Etats ; au-dessus des deux croisées du milieu, de chaque côté, on lit les noms des deux victoires remportées par le Prince de Condé actuel, celle de Gruningen, le 20 août 1762, et celle de Frïedeberg, le 30 août 1762. Entre les fenêtres sont des candélabres au nombre de douze, six de chaque côté ; ce sont trois rangs de lys : le premier au-dessus en porte quinze, le second vingt et le troisième vingt-cinq ; on met dans chaque lys une bougie, ce qui fait en tout 720 bougies qui sont toutes allumées, non comprises une centaine d'autres qui sont sur la table quant on donne à manger au prince et lors de la distribution des prix de peinture, sculpture, dessin, etc., qui se fait tous les ans dans cette salle (189). Un faisceau de lances et de piques adossé au mur sert à attacher ensemble tous ces lys qui sont en fer blanc peint ; la place ordinaire du prince est au-dessous du nom de la bataille de Gruningen ; c'est là où on lui dresse un dais, la salle alors est ornée et chaque fenêtre est décorée de rideaux de taffetas cramoisi (190) relevés à l'italienne en festons avec des glands, ce qui fait un très bel effet. Aux quatre coins de

la salle sont quatre statues ou quatre groupes posés sur quatre piédestaux, dont deux sont des poëles ; les deux premiers en entrant sont, à gauche, une Renommée et à droite, la Bourgogne couronnant le portrait du prince de Condé que lui présente un génie ; les deux autres sont, à droite, la statue en pied de M. Désormeaux (191), historiographe de la maison de Condé, il est assis, son livre est porté par un génie ; à gauche, la France couronnant les armes de Condé ; ces statues sont assises et en terre cuite.

« Au fond de la salle des festins est celle d'Apollon, de même grandeur et de même forme que celle de Junon. On y voit la statue de l'Apollon pithien (192), sculptée en marbre blanc à Rome par C. Renaud (193) et envoyée en 1779. Elle est élevée sur un piédestal semblable à celui de la Junon. Ces deux statues placées vis-à-vis les portes qui sont aux deux extrémités de la salle des festins sont en face l'une de l'autre : l'antique y est rendu avec une extrême fidélité.

« C'était M. Gabriel (194) qui avait décoré l'aile du logis du Roi qui est au couchant où se trouve la salle des Etats dont il a été parlé plus haut. M. Le Jolivet fils, pour construire l'aile qui est du côté du levant et le bâtiment en retour qui règne jusqu'à la Sainte-Chapelle a suivi pour l'extérieur les dessins de M. Gabriel C'est dans

cette partie qu'est le Museum. On y monte par l'escalier du Prince qui est dans l'angle à droite de la grande cour ; dans la première salle on remarque un grand tableau envoyé de Rome, représentant la bataille de Senef (195) par Gagnereau : dans ce tableau superbe qui a dix pieds et demi de large sur neuf de hauteur, le peintre a rendu le moment où le grand Condé renversé avec son cheval qui vient d'avoir la jambe cassée par un boulet de canon est relevé par le duc d'Enghien, son fils ; ce tableau doit être placé dans un des quatre grands panneaux qui décorent la salle (196). Ces panneaux seront remplis successivement par des tableaux qui seront envoyés par les peintres de l'école de Dijon qui étudient à Rome. Prudhon de Cluny doit envoyer bientôt, à cet effet, un tableau de même grandeur que celui de Gagnereau dont le sujet sera la bataille de Rocroy (197).

« Ces tableaux sont dans le goût de l'école de Lombardie.

« Dans un coin de la même salle est une statue en plâtre qui n'a pu, faute de place, être mise dans la salle des statues : c'est le berger Colinet jouant de trois instruments à la fois.

« Sur la cheminée qui est de marbre (198) on voit un tableau : c'est le portrait de Louis XV en pied, d'après Carle Vanloo (199). Sur la même cheminée sont l'Amour et Psyché,

deux bustes en marbre d'après l'antique (200).

« La salle suivante est celle des statues : elle est éclairée par cinq grandes fenêtres dont trois donnent sur la place Royale et sont décorées de colonnes et de balcons comme celles de la pièce qui sert d'antichambre à la salle d'ouverture des Etats dont il a été question précédemment.

« On remarque dans cette salle en commençant par la gauche, à côté de la porte, l'Apollon pithien, plâtre moulé sur l'antique ; le Laocoom (201), groupe en plâtre également moulé sur l'antique et envoyé de Rome ; Démosthènes (202), buste en marbre, d'après l'antique, par Bertrand ; une Amazone (203), statue en plâtre, moulée sur l'antique ; Bacchus (204), buste en marbre, d'après l'antique, par Bertrand ; le petit Faune, statue en plâtre moulée sur l'antique ; le Gladiateur, statue en marbre (205), d'après l'antique, par Petitot (206) de Langres, envoyée en 1786 ; Ariane (207), buste en marbre, d'après l'antique par Bertrand ; Junon, statue en plâtre, moulée sur l'antique ; Antinoüs (208), statue en plâtre, moulée sur l'antique ; le Discobole, statue en plâtre, moulée sur l'antique ; un Prêtre égyptien, statue en plâtre, moulée sur l'antique ; Vénus de Médicis, statue en marbre (209), d'après l'antique, par Bertrand, envoyée en 1787 ; Alexandre mourant (210), buste en marbre, d'après l'antique, par Bertrand ; Adonis (211),

statue en plâtre, moulée sur l'antique, nouvellement découvert en Italie ; Melpomène, faussement appelée la Vénus à la triste pensée, plâtre moulé sur l'antique.

« Les bustes sont posés sur des gaînes. Toutes les statues qui sont dans cette salle et qui sont en plâtre moulées sur l'antique, doivent être successivement remplacées par d'autres de marbre qui seront exécutées à Rome par les élèves de l'Ecole.

« Le plafond de la même salle orné de roses et aux quatre angles de quatre médaillons ovales en bas-reliefs, faits par Marlaix, sculpteur (212), est rempli par un grand tableau allégorique, peint sur toile à Rome et envoyé par Prudhon (213) ; c'est la copie du Triomphe de la gloire (214), plafond de la galerie du palais du cardinal Albani (215), peint par Pierre de Cortonne. Le peintre n'a changé que l'écusson des armes de ce cardinal qu'il a remplacé par celui de la province. Il représente la Bourgogne assise sur un nuage couronnée par la gloire, l'immortalité lui présente une couronne ; plus bas sont les trois Parques et le Temps : la Victoire descend des cieux en apportant des faisceaux de lauriers et des attributs militaires ; au bas du plafond et au-dessous des fenêtres, en forme de frise, sont douze bas-reliefs exécutés par différents élèves de l'école dont les sujets sont, en commençant

comme pour les statues, savoir (216) : 1° le Sacrifice d'Iphigénie ; 2° Combat de Trajan avec les Daces ; 3° Trajan qui accorde la paix aux Parthes ; 4° l'Apothéose ou le mariage d'un vieillard ; 5° Minerve qui préside aux arts ; 6° les Muses ; 7° le Repas ou triclinium ; 8° la noce Aldobrandine ; 9° le Mariage et la Nativité ; 10° Vénus sur les eaux ; 11° Danse lacédémonienne ; 12° la Bonne aventure ou la Marchande d'amours.

« Enfin les portes des deux salles précédentes au nombre de quatre sont décorées de bas-reliefs de sculpture arabesque avec les cadres dans le même goût, mais d'une délicatesse et d'un fini admirables (217) ; la salle des statues peut avoir quarante-huit à cinquante pieds en carré.

« De là on passe dans la salle de l'école de dessin (218) dont une partie sert pour le travail d'après nature ; cette salle est belle et bien éclairée (219), on y voit plusieurs bons morceaux d'études.

« Le cabinet de M. Devosges, directeur et professeur de l'école, est ensuite : on y voit plusieurs morceaux moulés sur l'antique, notamment le Gladiateur, la Vénus de Médicis, l'Appoline, l'Amour du Capitole ou l'Hymen, un squelette moulé sur le corps humain, la Flore du Capitole et une infinité de bustes. Ce cabinet renferme au moins quatre à cinq cents morceaux de diffé-

rents genres qui servent de modèle aux jeunes élèves qui sont toujours en très grand nombre. A la suite du cabinet des modèles est l'appartement du directeur qui est le plus honnête, le plus modeste, le meilleur des hommes (220). »

VIII

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux se réunissent à Versailles (221) : six semaines plus tard, le 17 juin, sur la proposition d'un avocat de Châteauroux, député du Berry, nommé Legrand (222), ils prennent le nom d'Assemblée nationale. Dès ce moment, on voit commencer les attaques contre le pouvoir royal et l'ancienne autonomie des provinces.

Le 20 octobre, un décret de l'Assemblée nationale décide qu'il sera sursis à toutes convocations des Etats jusqu'à ce qu'elle ait déterminé, avec l'acceptation du roi, le mode des convocations à venir.

Le 15 janvier 1790, l'organisation provinciale disparaît pour faire place à la nouvelle division par départements (223).

Le 7 juin, Guyton de Morveau, nommé procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, invite les Élus (224), alors en exercice, à remettre les titres et papiers de la province aux nouveaux administrateurs (225) du dépar-

tement qui doivent entrer en fonctions le 16 du même mois.

Le lendemain les Élus, délibérant sur la lettre de Guyton de Morveau, décident que, provisoirement, on ne remettra aucun papier aux administrateurs, mais que le roi sera prié de désigner deux commissaires par chaque administration, pour être chargés de faire, d'après ses instructions, la remise des propriétés mobilières et immobilières et de tout ce qui concerne l'administration de l'ancienne province.

Mais il est spécifié dans la délibération que les pièces originales resteront déposées au greffe des Etats et qu'il n'en sera délivré que des copies.

En même temps, des lettres signées par les Elus Jean-Baptiste Duchilleau, évêque et comte de Chalon, vicomte de Bourbon-Busset et Gueneau d'Aumont, maire de Semur, font connaître cette décision au comte de Saint-Priest (226), ministre de l'intérieur, et à Necker (227), garde des sceaux.

Malgré leurs demandes réitérées, et deux nouvelles délibérations des 17 et 26 juin, les Elus ne purent obtenir la nomination des commissaires qu'ils avaient demandés.

Le 7 juillet, une nouvelle demande des administrateurs étant restée sans résultat, l'Assemblée nationale, par un décret du 10 (228) du même mois, rendu sur la proposition de Vol-

fius (229), supprime définitivement les Etats et enjoint aux Elus d'avoir à rendre compte de leur administration aux commissaires qui seront nommés dans les trois départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Le 20 juillet, une dernière délibération des Elus décide que leurs séances seront suspendues le 22 du même mois, sauf à les reprendre si cela était nécessaire pour la clôture de leur gestion : en même temps, ils désignent leur secrétaire en chef pour remettre tous les titres et papiers et en prendre décharge.

Quelque temps après, Pioche-Fer Bernard (de Saintes) (230) et Bourdon (de l'Oise) (231), commissaires de la République, s'installent dans les anciens appartements des gouverneurs, et le Palais des Etats devient la Maison nationale (232).

Le 21 juillet 1790, le directoire de district décide que tous les bâtiments occupés par l'administration départementale seront amodiés.

En 1804, une partie est affectée à la sixième cohorte de la Légion d'honneur (233); ces cohortes ayant été supprimées par décret du 28 février 1809, les salles devenues vacantes sont concédées à la ville qui devra payer à la Légion d'honneur une rente annuelle de 5,000 francs. Malgré cette concession, les divers services de la Mairie restèrent longtemps encore dans l'ancien hôtel Rollin (234).

Le 2 février 1831, une ordonnance royale autorisait l'Etat à vendre à la ville les bâtiments provenant de l'ancienne sénatorerie (235) : l'acte de vente était passé le 19 avril 1831, moyennant une somme de 120,381 francs, d'après l'estimation faite par P. Ouvrard et Caumont (236), architectes, et Duleu, entrepreneur.

Trois mois après, le 11 juillet 1831, la Mairie était définitivement installée telle qu'elle est aujourd'hui (237).

Quelques années plus tard, le Conseil municipal se préoccupa du projet d'achèvement du Palais par la construction d'un grand bâtiment parallèlement au théâtre (238) bâti en 1810. Heureusement, les propositions faites par M. Darcy (239), rapporteur, à la séance du 3 mai 1836, ne furent pas acceptées. « Là, disait-il, se trouve un vaste emplacement qui n'offre guère à la vue que des pans de murs délabrés : la ville en tire de faibles revenus : enfin, nous ne croyons pas que l'archéologie protège ces ruines, car les démolitions à opérer s'adresseront à des bâtiments que l'art ou les traditions n'engagent point à respecter : ils comprennent les cuisines du château des Ducs, un pavillon carré portant le nom de Tour de Bar et le dernier mur de la Sainte-Chapelle.

M. Darcy ne parlait ni en archéologue ni en homme de goût : les cuisines qui datent du XVe

siècle sont un beau spécimen des constructions de cette époque (240), et la Tour de Bar rappelle aux Dijonnais la captivité de René d'Anjou, duc de Bar (241), fait prisonnier par Philippe le Bon à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431.

En présence des protestations de la Commission départementale des Antiquités et des polémiques engagées dans les journaux de l'époque, le Conseil municipal ajourna sa décision : quelque temps après, les édifices dont la destruction étaient demandée étaient classés parmi les monuments historiques (242) : les plans primitifs étaient modifiés (243) et les travaux étaient exécutés tels qu'ils existent aujourd'hui dans le cours des années 1851 à 1856.

La première pierre fut posée le 15 août 1852, jour de la fête nationale, par Jean-Alexandre-Romain Fortuné, baron de Bry (244), préfet de la Côte-d'Or, et Louis André, maire de Dijon (245). M. le curé de Notre-Dame (246), accompagné de tout le clergé de la paroisse, se rendit sur les chantiers pour bénir les travaux.

Dans la pierre qui venait d'être posée, on avait pratiqué une entaille dans laquelle M. André plaça un petit coffret en plomb renfermant des pièces de monnaie au millésime de 1852, représentant tout le système monétaire de la France : on y joignit une copie du procès-verbal de la

cérémonie et une plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

LE 15 AOUT MIL HUIT CENT CINQUANTE-DEUX,
SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS NAPOLÉON,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PAR LA VOLONTÉ DU PEUPLE
QUI LUI A DONNÉ 7,500,000 SUFFRAGES,
M. JEAN-ALEXANDRE-ROMAIN-FORTUNÉ, BARON DE BRY,
PRÉFET DE LA COTE-D'OR,
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE
DE L'AILE ORIENTALE DE L'HOTEL DE VILLE
(ANCIEN PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE)

M. LOUIS ANDRÉ, MAIRE.
MM. JANVIER-AUGUSTE GAULIN ET THÉODORE-MICHEL
VERNIER, ADJOINTS.
M. LOUIS BELIN, ARCHITECTE.

Ces travaux coûtèrent 259,659 francs et furent reçus dans le cours des années 1855, 1856, 1857 par MM. André, Maire, Vernier (247), Gaulin (248) et Lejeas (249), adjoints alors en exercice.

NOTES

(1) Le palais des ducs de Bourgogne existait dès le xe siècle. Réparé, ou plutôt reconstruit presque entièrement par Philippe le Hardi, il fut continué par Jean sans Peur et Philippe le Bon qui, en 1443, fit élever la tour de la terrasse. Les combles du palais étaient très élevés : on voit encore aujourd'hui sur une des faces de la tour les arêtiers en pierre qui servaient à soutenir la toiture. Plusieurs incendies y occasionnèrent des dégâts considérables en 1417, 1473 et 1502.

A l'époque où commencent les constructions du Palais des Etats, il ne restait plus que la tour de la terrasse, la salle des gardes, la tour de Bar et les cuisines (COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*).

(2) Jusqu'à la fin du xviie siècle, le bureau des finances et la chambre du domaine étaient deux juridictions distinctes. Réunies en 1703, par une déclaration du roi, elles ne formèrent plus qu'une seule administration : une de ses attributions était de surveiller les bâtiments faisant partie du domaine royal. Parmi les constructions élevées par ordre du bureau des finances, on doit faire figurer l'ancienne salle de Rocroy, grand corps de bâtiment qui, partant de la tour de la Terrasse, venait jusqu'à l'emplacement actuel de la grille, la galerie de Bellegarde ainsi que l'escalier la desservant et conduisant à la Sainte-Chapelle et enfin le bâtiment sur la place des Ducs. Construit probablement à la même époque que la salle des Etats, il fut aménagé de 1748 à 1750 pour faire, à l'usage du prince de Condé, et sur sa demande, un appartement moins vaste que celui qu'il occupait.

(3) Charles IX vint à Dijon le 22 mai 1564, Henri III le 31 janvier 1575, Louis XIII le 31 janvier 1629 et Louis XIV les 16 mars 1650 et 6 novembre 1658.

(4) Sous les ducs de la première race qui n'avaient pas de seigneuries hors de la province, la Bourgogne était gouvernée par les princes eux-mêmes; elle ne commença à avoir des gouverneurs que sous Philippe de Rouvre. Le dernier d'entre eux fut Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Paris en 1736, mort au château de Chantilly le 13 mai 1818. Ayant émigré après la prise de la Bastille, il forma avec le comte d'Artois l'armée connue sous le nom d'armée de Condé.

(5) On nommait pays d'Etats les provinces qui, en vertu des traités de réunion à la couronne, avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes; celles qui ne jouissaient pas de ce privilège et dépendaient directement de l'autorité royale étaient dites pays d'élections.

(6) La chambre du clergé se compose des évêques d'Autun, Chalon, Dijon, Auxerre et Mâcon, de dix-neuf abbés commandataires et réguliers, de vingt-deux doyens et députés des chapitres et de soixante-douze prieurs.

La chambre de la noblesse comprend tous les gentilshommes ayant fait preuve de noblesse pendant quatre générations. Mais ils n'ont voix délibérative que s'ils sont possesseurs de fiefs dans la province et qu'ils en ont justifié par la prestation de foi et hommage.

La chambre du Tiers-Etat est composée des maires et des députés des villes de la province ; celle de Dijon y est représentée par son vicomte maïeur, président-né de la chambre et élu perpétuel et par deux échevins : chacune des villes dont le maire a droit à l'élection y a deux députés ; les autres n'en ont qu'un. Quatorze villes composent ce qu'on appelle la *Grande Roue*, c'est-à-dire que leurs maires ont droit à l'élection les uns après les autres.

Les autres villes sont dites de *Petite Roue*. En outre, les Comtés du Mâconnais, du Charollais et de Bar-sur-Seine ont deux députés et ceux d'Auxonne et d'Auxerre chacun un.

L'assemblée entière comprenait 460 personnes environ.

(7) La réunion des Etats durait ordinairement une quinzaine de jours ; lorsque chacun des ordres avait délibéré séparément sur toutes les questions à étudier, ils se réunissaient ; si deux chambres étaient du même avis, il y avait décret, dont l'exécution était renvoyée aux Elus (*Dict. de Moreri*).

(8) Jusqu'à Louis XI, les assemblées des Etats étaient annuelles; plus tard, la date des convocations fut irrégulière ; à l'époque de la session, chacun des membres recevait une lettre de cachet individuelle ; à dater du 20 décembre 1668, elles eurent lieu tous les trois ans (Dom Plancher, *Histoire du Duché de Bourgogne*).

(9) La chambre des Elus est composée : 1° de l'élu du clergé choisi alternativement parmi les évêques, les abbés et les doyens; 2° de l'élu de la noblesse, pris indistinctement parmi les gentilshommes reçus ; 3° de l'élu du Tiers-Etat désigné à tour de rôle parmi les villes de Grande Roue et du maire de Dijon élu perpétuel, qui à eux deux n'avaient qu'une voix ; 4° de l'élu du roi, sorte de commissaire royal dont le titre, après avoir été érigé en office, fut racheté par la province et réuni au bureau des finances; 5° de quatre, puis ensuite de deux membres de la Chambre des comptes qui de même que le Tiers-Etat ne disposaient que d'une voix.

(10) L'élu du roi, précédemment élu du duc, avait été institué le 14 mars 1412 par Jean sans Peur qui voulait, disait-il, avoir une personne pour lui faire connaître comment et à quoi étaient employés les aides qui lui étaient accordés par les Etats généraux (Dom Plancher, *Histoire de Bourg.*).

(11) La chambre des comptes entérine et vérifie tous les édits et déclarations du roi qui concernent son domaine et ses finances; elle fait l'enregistrement des lettres d'anoblissement, de naturalité, de légitimation, d'amortissement, de dons, de pensions, d'érection de terres en marquisats, comtés, etc. Elle enregistre aussi, mais après le Parlement, les provisions des gouverneurs (Courtépée, *Descrip. du Duché de Bourgogne*).

La chambre des comptes remarquable par son portail, œuvre de Dubois, était située sur l'emplacement actuel de la chambre correctionnelle du tribunal civil.

(12) Pierre de Saint-Julien, né vers 1520, à Baleure, hameau d'Etrigny (Saône-et-Loire), mourut le 20 mars 1593. Chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, puis de la cathédrale de Chalon et de Saint-Vincent de Mâcon, il fut élu doyen à Chalon en 1583 (Garnier et Muteau, *Gal. Bourg.*).

(13) Philippe III dit le Hardi, deuxième fils de Louis IX et de Marguerite de Provence, naquit en 1245 et mourut en 1285 à Perpignan.

(14) Le roi Jean le Bon ayant épousé Jeanne de Boulogne, mère de Philippe de Rouvre, fut son tuteur et à la mort de ce prince, son héritier ; il devint ainsi maître de la Bourgogne ; par ses lettres patentes datées de son château du Louvre, près Paris, de novembre 1361, il ordonna que le Duché serait réuni à la couronne de France (Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, preuves).

(15) Philippe, dit de Rouvre, parce qu'il était né dans ce pays, dernier duc de la première race royale, fit son testament le 21 novembre 1361 et mourut quelques jours après au château de Rouvre, près Dijon, à l'âge de 16 ans ; il fut inhumé dans le sanctuaire de l'abbaye de Cîteaux ; le 1er juillet de la même année, il avait épousé Marguerite, fille de Louis III, comte de Flandre : celle-ci se remaria le 19 juin 1369 avec Philippe de France, dit le Hardi, qui devint duc de Bourgogne et chef de la seconde race royale (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*).

(16) Eudes IV, onzième duc de la première race, s'engagea, par une loi particulière, pour lui et ses successeurs, à jurer publiquement, à leur avènement au duché, de garder les libertés, franchises, immunités, chartres et privilèges de la ville de Dijon. Cette chartre fut donnée au château de Montbard, le vendredi après la fête de saint Barthélemy, apôtre (24 août), l'an 1334 (Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*).

(17) L'abbaye de Saint-Bénigne établie par saint Grégoire, seizième évêque de Langres, fut consacrée en 535. L'église qui tombait en ruines fut réédifiée par l'abbé Guillaume et consacrée en 1106 ; ruinée à nouveau par la chute d'une tour en 1271, elle fut reconstruite par l'abbé Hugues et terminée en 1288. C'est à saint Bénigne qu'était gardé l'anneau Ducal acheté 15,000 livres par Philippe le Hardi (Courtépée, *Descript. du Duché de Bourgogne*).

(18) Jehan, par la grâce de Dieu, Roy de France, scavoir faisons à tous présens et à venir, que aujourd'huy nous avons confermé promis et juré sur les sains Evangiles estans sur le grant Autel de l'église de Saint-Bénigne de Dijon, tenir et garder fermement les libertez, franchises, immunitez, chartres, privilèges et confirmations d'ycelles, données et octroyées de nos devanciers Ducs de Bourgogne aux Maïeur, Eschevins et Habitans de nostre dite ville de Dijon, si comme elles sont escriptes ; et aussi les dits

Maïeur et Habitans de nostre dite ville, estans tous en nostre présence en ladite église jurèrent qu'ils nous seront loyaux subjets et vrays obéissans et garderont nostre personne et tous nos droits envers tous et contre tous, et nous leur avons octroyé et octroyons par ces présentes, que nos hoirs et successeurs en nostre dit duché de Bourgoingne, jureront et seront tenus jurer publiquement, en la dite église de Saint-Bénigne de Dijon, en leur premier advenement au dit duché, qu'ils garderont et feront tenir et garder les dites libertez, franchises, immunitez, chartres, privilèges et confirmations d'ycelles, ainsy comme elles sont escriptes, et plus à plein contenues ez lettres et ez chartres données de nos dits devanciers Ducs de Bourgoingne aux Habitans de nostre dite ville de Dijon, et à ce faire et fermement tenir et garder perpétuellement, nous obligeons espécialement et expressément nous et nos hoirs nos successeurs, et tous ceulx qui auront cause de nous, en nostre dit Duché; et promettons en bonne foy, les dites choses tenir et garder fermement, à toujours, sans venir en contre par nous ni par autre. Et pour que ce soit chose ferme et estable, à toujours, nous avons fait mettre notre séél à ces présentes lettres. Donné à Dijon le xxiiie jour de décembre l'an de grâce 1361, Ainsi signé: par le roi, Blanchet (Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*).

(19) Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Scavoir faisons, que nous qui par expérience avons veu et sceu, les mœurs et les conditions de nostre très-chier fils Philippe, duc de Thouraine, qui continuellement a esté avec nous depuis nostre prise jusques aujourd'hui, et désirans pourvoir au bon gouvernement de nostre duchié de Bourgoingne, et des subjets d'icelle, y cellui nostre fils avons fait et establi, faisons et establissons nostre lieutenant dessus tous autres de la dite duchié et li avons donné et donnons plein pouvoir et authorité de y faire tout ce que à nostre fils Lieutenant peut et doit appartenir, tant en fait de justice et de grâce eslargir, comme au fait de la guerre et généralement tout ce que nous y ferions si présens y estions, et nous avons ferme et agréable tout ce que par luy y sera fait et exercé, et le confermerons se mestier est. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séél en ces présentes lettres.

Donné à Talant sur Dijon, le xxviie jour de Juing, l'an de grâce

mil ccc soixante-trois (Dom Plancher, *Histoire de Bourg.*, preuves).

(20) Jean le Bon, vaincu à Poitiers, par le prince de Galles, le 19 septembre 1356, fut emmené prisonnier en Angleterre. Malgré le serment prêté le 23 décembre 1361 et l'opposition des Etats, il établit en Bourgogne les mêmes impôts que dans les autres provinces, pour payer sa rançon fixée à trois millions d'écus d'or.

(21) L'acte de donation, daté de Germigny-sur-Marne, du 6 septembre 1363, mettait le duché de Bourgogne en dehors du domaine royal, et l'aliénait définitivement au profit de Philippe le Hardi et de ses descendants; le duc y était qualifié de premier pair de France (De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*).

(22) Philibert Paillart, né à Beaune, mort vers 1366, fut un des otages donnés aux Anglais par Philippe de Rouvre, à la suite du traité de Guillon-en-Auxois, conclu le 10 mars 1359; les Anglais quittèrent la Bourgogne qu'ils avaient entièrement ravagée; moyennant la promesse de leur payer 200.000 moutons d'or, soit environ deux millions deux cent mille francs.

(23) Quand le duc de Bourgogne fait son entrée à Dijon, le maire et quelques échevins vont au-devant assez loin, et aprez le clergé proche de la ville, et M. de Saint-Etienne lui donne à baiser les reliques, puis va descendre à Saint-Bénigne où aprez avoir fait ses prières, il jure les privilèges.

Lors l'abbé lui dit : « Mon trez roudoutable seigneur, Monseigneur le Duc Philippe à qui Dieu pardoint, ordonna cet annel pour le bailler par celui qui serait abbé de céans, au tems que lui viendrait nouvel Duc, pour prendre possession de sa duchié, et lui mettre au doigt en signe de ce qu'il prend et épouse nouvellement sa sagneurerie et pour en ensuivre sa bonne et notable ordonnance, en icelui signe, je vous le mets au doigt, en bon lieu, et en bonne étreinte que Dieu vous doin et M. Saint-Bénigne, de vostre pays de Bourgogne, qu'il vous doint si bien gouverner à votre honneur et au bien de votre peuple que vous en acquerez la joie de Paradis. »

De là mon dit Seigneur s'en va à sa Chapelle où il est reçu baisant les reliques et jurant les privilèges; les doyen et chanoines lui jurent fidélité, lesquels il reçoit en hommage l'es baisant l'un après l'autre et baisant aussi Madame la Duchesse à la joue

(PTOLOMÉE, *Véritable connaissance des temps*. — Année 1696).

(24) Jehan Poissenot, maire de 1364 à 1365. On le retrouve dans les mêmes fonctions en 1369-1370 et 1395-1396.

(25) Le duc, après avoir écouté le maire, fit répondre par son chancelier : « Messieurs, Monseigneur le duc, que vous voyez ici présent, en cette église a fait examiner par son conseil les chartres qui contiennent vos franchises et vos libertés. Voulant suivre l'exemple des ducs ses predécesseurs, il va jurer ici devant Dieu et sur les saints Evangiles qu'il tiendra et gardera fidèlement, et fera tenir et garder par ses officiers, les libertés, privilèges, immunités, franchises, que les ducs de Bourgogne ont accordés par leurs chartres, aux maire, échevins et commune de Dijon et de la manière qu'ils ont été accordés par ces mêmes chartres, qu'il confirme par les patentes qu'il en fera délivrer. Mais aussi, vous, maire, échevins et procureur de la commune de Dijon, vous promettrez à Monseigneur le Duc, et jurerez de garder et faire garder et conserver tous les droits qu'il a et doit avoir en la ville et banlieue de Dijon, ainsi qu'ils sont rapportés dans les mêmes chartres qui contiennent vos privilèges ; de rendre à Monseigneur le Duc toute l'obéissance que vous lui devez, et de lui donner un acte scellé du sceau de votre commune qui contiendra vos promesses et vos engagements (DE BARANTE, *Histoire des Ducs de Bourgogne*).

(26) A l'époque de son avènement au duché, Philippe le Hardi prend pour armes : *écartelé au 1er et 4me de France*, c'est-à-dire *d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componée* (composée) *d'argent et de gueules que l'on appelle Bourgogne moderne et au 2me et 3me de Bourgogne ancien qui est bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules; il surmonte l'écu d'une couronne fleurdelisée.*

(27) Les bailliages tirent leur origine des baillis des ducs qui rendaient la justice en leur nom. L'érection de cette magistrature remonte à 1190. Philippe-Auguste l'avait établie pour diminuer la puissance des seigneurs. Longtemps leur autorité fut considérable, mais peu à peu ils perdirent la plus grande partie de leurs attributions (COURTÉPÉE, *Descrip. du Duché de Bourgogne*).

(28) En 1564, Charles IX décida que l'année commencerait au 1er janvier ; cette modification explique la différence de dates de certains faits antérieurs à 1564. Quelques auteurs fixent la mort de Charles le Téméraire en 1476, d'autres en 1477.

(29) Une croix fut élevée à la place où l'on retrouva le corps du duc Charles ; on lisait sur le piédestal :

Ici, l'an l'incarnation,
Mil quatre cent septante six,
Veille de l'Apparition,
Fut le Duc de Bourgogne occis
Et en bataille ici transis (percé)
Une croix fut mis pour mémoire
René de Lorraine, merci
Rendant à Dieu de sa victoire.

En 1833, la ville de Dijon a acheté, pour être placé au Musée (n° 424), un tableau de François-Alexandre Pernot, représentant une vue de Nancy ; on voit au premier plan le monument de Charles le Téméraire.

Un vers numéral contemporain indique l'année et le jour de la mort de Charles, c'est-à-dire le jour des Rois 1476 :

VULPE LEO CECIDIT : REX IBI CLAMO BIBIT

Le renard a vaincu le lion : c'est le cas de crier : le roi boit : Faites sortir toutes les lettres romaines de ce vers et additionnez-les, vous aurez VVLLCCIIXIICLMII=MCCCLLLXVVIIIIII=1476 (Rossignol, *Hist. de Bourgogne*).

(30) Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, naquit à Bruxelles le 13 février 1457. Mariée en avril 1477, avec Maximilien d'Autriche, fils de Frédéric III, empereur d'Allemagne, elle mourut le 27 mars 1482 des suites d'une chute de cheval.

(31) Jean IV de Chalon, prince d'Orange, appartenait à une branche des comtes de Bourgogne ; il descendait de Jean, dernier comte de Chalon qui, en 1237, avait échangé son comté avec Hugues IV, duc de Bourgogne, contre la seigneurie de Salins et autres terres, mais en conservant le titre de comte et le nom de Chalon pour lui et ses descendants.

(32) Jean de Chalon, comptant sur les promesses de Louis XI, était entré en Bourgogne, mais la lettre du roi au baron de Craon montrait bien qu'il n'était que le chef fictif de l'expédition : « Monsieur le Comte, mon ami, écrivait le roi, j'ai reçu vos lettres et les bonnes nouvelles que vous m'avez fait savoir, dont je vous re-

mercie autant que je puis. Maintenant, il est temps de déployer vos cinq sens de nature, pour mettre le duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour ce, avec votre bande et le gouverneur de Champagne, si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dans les pays et gardez-les. Si cher que vous m'aimez, faites y tenir aux gens de guerre meilleur ordre encore que si vous étiez dedans Paris. Remontrez à ceux du pays que je veux les mieux traiter et garder que nuls de mon royaume, et qu'au regard de ma filleule, j'ai intention de parachever le mariage que j'ai fait déjà traiter de M. le Dauphin et d'elle. M. le Comte, j'entends que vous n'entrerez aux dits pays et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc de Bourgogne soit mort : pourtant, je vous prie, que vous me serviez ainsi que j'en ai fiance et adieu.

Ecrit au Plessis-du-Parc le 9 janvier (de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*).

(33) Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, était fils de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, Meillant et Preuilli, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, et d'Anne de Beuil. C'était, dit M. de Barante, un vaillant et diligent homme de guerre très sage dans le conseil : Nommé gouverneur de Bourgogne à la place de Georges de la Trémoille, sire de Craon, il se conduisit si adroitement qu'il réduisit la province sous l'obéissance de Louis XI. Il mourut à Tours le 21 février 1481.

(34) Georges de la Trémoille, baron de Craon, était fils de Georges de la Trémoille, grand Réformateur des Eaux et Forêts sous Charles VI, et de Catherine de l'Isle. Surnommé le Terrible, il était, dit M. Rossignol, un homme actif, ambitieux, d'une dureté inflexible et d'une avidité sans bornes.

Nommé gouverneur de Bourgogne aussitôt après la réunion du duché à la couronne, il chercha à soumettre les pays restés fidèles à Marie de Bourgogne. Battu par les Francs-Comtois, il fut forcé de lever le siège de Dôle. Le roi lui retira son gouvernement, *tant pour ce cas*, dit Philippe de Comines, *que pour les grandes pilleries qu'il avait faites, qui à la vérité étaient excessives.*

(35) De par le Roy : Chiers et bien amez, nous avons sceu l'inconvénient advenu à beauf-frère de Bourgoingne, dont nous déplait ; et pour ce se ainsi estoit que sa personne feust prinse ou mort, que Dieu de vueille, vous savez que vous estez de la coronne et du royaulme, et aussi que sa fille est notre prochaine pa-

rente et fillole, à qui nous vouldrons garder son droit en toute façon comme le nôtre propre, et que faire le devons. Parquoy vous advisons, que à nulle main, ne soubz autre ne vous mectés fors en la notre, et nous y garderons le droit de notre dite filole, comme dit est. Et de votre voulonté nous advertissés, ensemble de vos affaires s'aucunes en avez, pour y pourveoir en manières que vous serés contens.

Donné au Plessis-du-Parc le IX janvier, ainsi signé Loys et du secrétaire J. Mesme (*Correspondance de la mairie de Dijon*).

(36) La députation envoyée par le roi se composait de Jean d'Amboise, évêque de Langres, du prince d'Orange, seigneur d'Arlay, de Georges de la Trémoille, comte de Ligny, seigneur de Craon, de Charles d'Amboise, comte de Brienne, seigneur de Charenton et de Chaumont, gouverneur de Champagne (Richard, *Tablettes historiques*, 1760).

(37) Entre autres choses, est-il dit dans les lettres patentes d'Arras, avons confirmé et confirmons par ces présentes, tous les privilèges qui ont esté octroyez à nos dits subjets d'iceulx pays, tant par feuz noz prédécesseurs Roys de France, que par les ducz de Bourgoingne, voulons et octroyons de nos dictes grâces et auctorité, par ces dites présentes, que de toutes les choses dessus dictes, les dictz gens des trois estatz joyssent plainement et paisiblement à toujours sans aucun destourbier ou empêchement (*Ordonnances des rois de France*, tome VIII).

(38) Ces lettres patentes furent confirmées par Charles VIII à Tours le 8 mars 1483, et à Blois au mois de novembre suivant ; à Paris par Louis XII en juillet 1498, et par François I[er] en mars 1514 ; à Fontainebleau par Henri II, en janvier 1547.

(39) Tous les souverains successeurs de Louis XI faisaient le même serment, lors de leur première entrée à Dijon ; cependant Louis XIII, le 31 janvier 1629, se borna à promettre de donner des lettres de confirmation des privilèges, sans prêter le serment habituel.

(40) Louis XI, à peine maître de la Bourgogne, songea à fortifier Dijon et à y faire construire un château fort. Commencé au mois d'août 1478, il est continué par Charles VIII et achevé, en 1512, sous le règne de Louis XII (Peignot, *le Château de Dijon*).

(41) Les intendants, agents royaux chargés de veiller dans les provinces à l'administration de la justice, de la police et des

finances, furent créés par Henri II. En 1781, la province acheta pour les loger l'hôtel construit en 1753 par Lenoir, dit le Romain, pour le Président au Parlement Bénigne Bouhier, marquis de Lantenay. Depuis le 17 mai 1800, il est devenu l'hôtel de la Préfecture.

(42) Les Etats furent réunis à Saint-Bénigne en 1548, à Saint-Etienne en 1551, 1554, 1557, 1561, 1563, 1575, 1578, 1587 et 1599, aux Jacobins en 1576, au Logis-du-Roi en 1570 et 1577, et aux Cordeliers depuis 1602.

(43) La maison des Elus avait un mur mitoyen avec la chambre des Trésoriers de France ; elle devait occuper l'emplacement de la porte d'entrée du Tribunal civil.

(44) La famille Julien, originaire de Pouilly-en-Auxois, portait : *d'azur au lion d'or lampassé de gueules*. La branche à laquelle appartenait Benoit Julien s'était établie dans le Chalonnais au commencement du XVIe siècle. Elle a fourni un député aux Etats-Généraux de Blois, en 1576, trois Elus du Tiers en 1581, 1639 et 1671, et deux Trésoriers du chapitre de la cathédrale (Beaune et d'Arbaumont, *la Noblesse aux Etats*).

(45) Le 3 mai 1681, le roi ordonna la démolition de toutes les maisons qui se trouvaient en avant de son logis, afin d'agrandir la place qui s'y trouvait. Nommée d'abord place du Chatel, puis Saint-Christophe, et enfin Saint-Barthélemy depuis le 24 août 1572, cette place servait de carrefour à la rue du Palais, qui se prolongeait jusque-là, et à la rue de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui rue Rameau. Le reste de l'espace occupé aujourd'hui par la place d'Armes comprenait un îlot de maisons de forme triangulaire, confiné au nord par la rue de la Sainte-Chapelle, à l'ouest par la rue du Palais prolongée et le débouché de la rue Saint-Fiacre, aujourd'hui rue Vauban, à l'est par une rue s'embranchant sur celle du Palais et aboutissant à celle de la Sainte-Chapelle, à la hauteur de l'entrée de la cour de Bar.

Commencés le 3 juillet 1682 par Pierre Lambert, entrepreneur, les travaux furent terminés en 1686. Noinville avait donné les plans, dont l'exécution coûta 220,000 livres. La place prit alors le nom de place Royale.

Les 26 et 27 septembre 1725, on y éleva la statue de Louis XIV par le Hongre ; elle fut renversée les 14 et 15 août 1792.

(46) Les divers services de la Monnaie avaient été installés dans les bâtiments neufs dès qu'ils avaient été prêts.

En 1710, un violent incendie y ayant éclaté, le prince de Condé déclare que la Monnaie devra immédiatement être transférée ailleurs.

Le 22 janvier 1711, les officiers de la Monnaie achètent une maison située place Saint-Michel, appartenant à Benoit Berthier, fils mineur de feu J. Berthier, conseiller au Parlement ; elle fut payée 27,000 livres.

Le 10 mai suivant, la nouvelle installation était terminée.

La Monnaie fut supprimée le 30 octobre 1757 ; en 1772 et 1774 les Etats demandèrent inutilement son rétablissement.

Le 3 mai 1775, Rousselot, secrétaire des Etats, fut chargé de vendre l'hôtel, qui fut racheté par les Etats moyennant 18,000 livres.

(47) De Noinville, élève de J.-H. Mansart, construisit à Dijon, en 1686, la place Royale, en 1697, le portail (élevé jusqu'au niveau de l'œil-de-bœuf), de la grande salle de l'hôpital, lequel ne fut achevé qu'en 1842. On lui doit aussi l'église Saint-Etienne de la même ville, qui ne fut terminée qu'en 1721, et la décoration de la salle des séances de l'Académie (LANCE, *Dict. des Architectes français*).

(48) Mansart (Jules Hardouin dit) fils de Raphaël Hardouin, peintre ordinaire du roi, et de Marie Gaulthier, nièce de François Mansart, naquit à Paris le 16 avril 1686. Elève de son oncle, il devint intendant, puis bientôt inspecteur des bâtiments royaux. On lui doit la grande façade du château le Versailles, le palais de Marly et l'hôtel des Invalides. Nommé chevalier de Saint-Michel, comte de Sagonne, baron de Jouy, seigneur de Neuilly, Augy-s.-Bois, Chateau-s.-Alier et Vende, il portait : *d'azur à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or surmonté d'un soleil de même et accosté de deux aigles affrontés regardant un soleil d'or*. Il mourut à Marly le 18 mai 1708 à l'âge de 63 ans (LANCE, *Dict. des Architectes français*).

(49) La première enchère fut faite par Pâris, maître maçon, pour 75,300 livres. Noinville trouvant ce chiffre exagéré le réduit à 66,000 livres et renvoie l'adjudication au surlendemain : Jean Millot offre alors 64,000 livres, Pierre Lambert 62,000, Etienne Daviot, couvreur, 61,500, Bénigne Magran, maçon, 58,000 livres, René Pommier, maître charpentier, 60,000, Jean Chemenot, architecte, 59,000, et enfin Etienne Saret, 38,000.

(50) Louis II, prince de Condé, connu sous le nom de Grand Condé, naquit à Paris en 1628. Appelé duc d'Enghien du vivant de son père, il remporta à 22 ans la victoire de Rocroy en 1643. Nommé gouverneur de Bourgogne en 1646, il mourut à Fontainebleau en 1686.

(51) Claude Bernard, sieur de La Salle, conseiller, puis président à la chambre des comptes, mourut le 27 mai 1685, il portait : *de gueules, à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur et accompagné en chef d'un cornet d'or, embouché, virolé et enguiché d'azur posé au canton senestre* (d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des Comptes*).

(52) Prosper Bauyn, seigneur de Bévy, conseiller maître à la chambre des comptes, mort le 29 décembre 1688, portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois mains couchées et ouvertes d'argent* (*Armorial*).

(53) Jean Joly, maître à la Chambre des comptes en 1623, vicomte-mayeur de Dijon en 1667, 1681, 1687, était fils d'Edme Joly, qui fut maire de Dijon en 1605, 1614 et 1615 (*Armorial*).

(54) Claude Rigoley, seigneur de Mipont et Puligny, fut pendant 36 ans secrétaire en chef des Etats. Nommé le 24 avril 1712 premier président à la Chambre des Comptes, il mourut à Paris en 1716, et fut inhumé à Saint-Sulpice. Il portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un faisan aussi d'or* (*Armorial*).

(55) Le 12 mai 1686, sur la proposition du prince de Condé, les Etats avaient commandé un buste du roi au sculpteur Antoine Coisevaux, professeur à l'Académie royale, demeurant à Paris, hôtel des Gobelins. Ce buste, destiné à la salle des Etats, devait être en marbre blanc et coûter 2,200 livres : il était, dit le procès-verbal de réception, très ressemblant.

Dans le même moment, de Noinville était chargé d'élever un portail monumental pour servir d'entrée à la cour du Logis du Roi : il fut démoli en 1782.

(56) L'escalier était placé en avant de la colonnade : on pénétrait dans le vestibule par la grande porte placée sous cette colonnade : il était fermé par une grille enlevée le 28 juillet 1727, et vendue à Claude Allard, serrurier, pour 112 livres.

(57) Les enchères furent les suivantes : Nicolas Saut, entrepreneur, 80,000 livres ; Claude Lapoton, maçon, 78,000 ; Pierre

Lambert, entrepreneur, 76,000; Etienne Masson, sculpteur, 74,000; Pierre Lambert, 73,000; Jean Despiot, blanchisseur, 70,000; Jean Moreau, tailleur de pierres, 68,000; Etienne Masson, 60,000; Lambert, 59,000; Jean Rigolier, bourgeois, à Auxonne, 58,000; Claude Clamonnet, 56,000; Lambert, 55,500; Claude Muttinot, entrepreneur, 55,000, en se réservant de prendre la pierre à Asnières et Norges; Guillaume Auprestre, serrurier, 54,000; Lambert, 53,000; Multinot, 52,000; et Lambert, 50,000.

(58) On voit encore au-dessus de la porte de la salle des Etats l'écusson dont les armes ont été détruites à la Révolution.

(59) Jean Dubois, né à Dijon, en 1626, mourut dans la même ville, le 27 novembre 1694 : fameux sculpteur et habile architecte, il contribua beaucoup à décorer les monuments de sa ville natale. On lui doit le groupe en pierre de l'Assomption qui existait autrefois à Notre-Dame. Enlevé de cette église lors de sa restauration, il a été replacé dernièrement dans la chapelle dite de l'Assomption. Dubois est aussi l'auteur du groupe de la Visitation de la Vierge à sainte Elisabeth, qui surmonte le maître autel de l'hospice Sainte-Anne. Sa fille fut la mère du poète Piron.

(60) Louis Hinart ayant conçu le projet d'établir des ateliers de tapisseries « de la manière de celles de Flandre, » obtint du roi en 1664 un subside de 10,000 livres destiné aux premiers achats, et un autre de 30,000 pour la construction d'un local. La nouvelle manufacture ne prit réellement son essor qu'à partir de 1684, sous l'habile direction du tapissier tournaisien Philippe Behacle, qui mourut en 1704. La marque de la manufacture était: *un cœur rouge avec un pal blanc au milieu et deux B.* (Eug. Muntz, *la Tapisserie*).

(61) Le 29 juillet 1766, les anciennes tapisseries furent remplacées à la suite d'un marché passé avec Christophe Chaupinaux, Jean Chassagne et Antoine Durand, entrepreneurs de la manufacture d'Aubusson. Ils reçurent 4,780 livres pour 215 aunes avec broderies et ornements, et 32 aunes de tapisserie unie.

(62) Jacques de Thiard, marquis de Bissy, lieutenant général, gouverneur d'Auxonne, élu de la noblesse en 1715, était fils de Claude, comte de Bissy, gouverneur des Trois Evêchés; il portait : *d'or à trois écrevisses de gueules* (*Armorial*).

(63) Avant l'inauguration de la nouvelle salle, le sieur Eliot, concierge du logis du roi, avait été chargé par les Elus de toutes

les fournitures nécessaires pour leur chauffage et leur éclairage.

Il devait fournir 30 moules de bois à 3 livres, dont 5 moules pour la salle des gardes qui n'était chauffée que pendant les gelées, et 200 fagots à 40 sols le cent. Tous les jours de séance il devait y avoir 3 chandelles neuves sur le bureau de Messieurs, 2 sur la table des greffiers, une dans la lanterne au-dessus de la porte de la chambre, et 2 dans la salle. Chacune devait peser un quart de livre.

Il était alloué au sieur Eliot 30 livres pour la servante qui devait ouvrir et fermer les portes et allumer les feux. Elle avait droit en outre aux restes de chandelles et aux cendres.

Si, disait le marché, MM. les Elus veulent de la bougie au lieu de chandelle, il sera payé un supplément de 20 livres.

En 1701, Eliot ayant refusé de continuer le service dont il était chargé, les Etats, par une délibération du 1er décembre 1701, désignèrent leur architecte, de Noinville, pour le remplacer : il devait leur fournir tout ce qui serait nécessaire pour la somme de 230 livres par an.

(64) C'est par erreur que M. Clément-Janin, dans sa brochure intitulée : *La salle des Etats de Bourgogne*, donne la date de 1713 comme étant celle de la première réunion.

(65) Henry-Félix de Tassy, frère de Félix de Tassy, premier chirurgien de Louis XIV, fut nommé évêque de Digne en 1675. Transféré à l'évêché de Chalon en 1677, il fut Elu du clergé en 1688 ; il mourut dans sa ville épiscopale le 11 novembre 1711, à l'âge de 72 ans.

(66) Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, lieutenant général au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, acheta la seigneurie de Sermesse en 1697, ce qui lui donna entrée aux Etats la même année ; il portait : *écartelé aux 1 et 4 tranché d'or et de gueules aux 2 et 3 d'azur au lion d'or couronné de même* (*La noblesse aux Etats*).

(67) Baudot François, né à Dijon, le 8 janvier 1638, mourut dans la même ville le 4 avril 1711. Il fut maître des comptes, puis maire de 1694 à 1703 : archéologue distingué et bon administrateur. La Monnoye l'avait surnommé : « Les délices du gouvernement et du peuple. » Il portait : *d'azur à une ancre d'argent et une fasce de gueules chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout* (*Armorial*).

(68) Des procès-verbaux particuliers de chacun des trois ordres, il résulte que le 20 juin 1703, les Etats étaient composés de la manière suivante :

Chambre du Clergé siégeant au couvent des Cordeliers, sous la présidence de Mgr l'évêque de Chalon ; M. Lavoyer, abbé de Cîteaux ; M. Fyot, abbé de Saint-Etienne de Dijon ; M. de Manadant, abbé de Fontenay ; M. Blondel, abbé de Marcilly ; M. du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud ; M. Maleteste, doyen de l'église de la Sainte-Chapelle du Roy, à Dijon ; M. Legoux, conseiller clerc au Parlement de Dijon, doyen de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon ; M. Lorenchet, doyen de l'église collégiale de Beaune ; M. David, conseiller clerc, doyen de l'église collégiale de Saulieu ; M. Morelet, doyen de l'église de Vergy, transférée à Nuys ; M. Gauvain, doyen de la chapelle aux Riches de Dijon, M. Benoist, chanoine député de l'église cathédrale d'Autun : M. Bureau, chanoine de l'église cathédrale de Chalon ; M. Robinet, chanoine, député de l'église cathédrale d'Auxerre ; M. Bazin, chanoine, député de l'église de la Sainte-Chapelle du Roy de Dijon ; M. Buchey, chanoine, député du chapitre de l'église collégiale de Beaune ; M. Joly, chanoine, député du chapitre de l'église collégiale de Nuys ; M. Vildieu, député de l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun ; M. Bouquillot, chanoine, député du chapitre de l'église d'Avallon, lequel a protesté de prendre la scéance avant le sieur Vildieu comme du passé, et a le sieur Vildieu protesté du contraire ; M. Voisenet, chanoine, député de l'église collégiale de Saint-Andoche de Saulieu ; M. de Requelenne, chanoine, député du chapitre de l'église de la Chappelotte aux Riches de Dijon ; M. Bergeret, chanoine, député du chapitre de l'église collégiale de Saint-Etienne de Dijon ; M. Le Blanc, chanoine, député du chapitre de l'église collégiale de Cuisery ; M. Jacquinot, élu et député des Elus du Charollais ; M. Comeau, prieur régulier de Saint-Jacques d'Arnay-le-Duc ; M. Bretagne, prieur régulier de Val-Croisant ; dom Charles de Roslin, prieur de Saint-Bénigne de Dijon ; dom Abraham Savin, prieur de l'abbaye de Moustier-Saint-Jean ; dom Jean Babinet, prieur de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun ; dom Antoine Reynaud, prieur de Saint-Marcel-les-Chalon ; dom Jean-Baptiste Despierre, prieur de l'abbaye de Saint-Seyne ; dom Guy Buisson, prieur de l'abbaye de Flavigny ; dom Gilbert Mangenet, prieur de Saint-Marcel-de-Chalon ; dom

Hubert Maillard, prieur de Saint-Germain d'Auxerre ; dom Laurent Aimé, prieur de Fontenet ; dom Alphonse-Bénigne Soucelier, prieur, député de l'abbaye de la Bussière ; vénérable Aubin de Junié, prieur de Saint-Symphorien d'Autun, ordre de Saint-Augustin ; vénérable Joseph Le Maistre, prieur, député de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, ordre de Saint-Augustin ; vénérable Bernard Panet, prieur de Notre-Dame d'Oigny, ordre de Saint-Augustin ; vénérable Guillaume Mouchy, prieur de Saint-Jean-de-Semur, ordre de Saint-Augustin : dom Languet, député de l'abbaye de la Ferté ; M. Joly, prieur de Saint-Laurent-les-Chalon.

Chambre de la noblesse siégeant au couvent des Cordeliers, sous la présidence de M. le marquis de Lassay :

Bailliage de Dijon : M. Anthoine de Cléron-Saffres, seigneur de Villy ; M. Anthoine de Riollet, seigneur de Morteuil ; M. Anthoine Colin, seigneur de Flavignerot ; M Bernard B anot, seigneur du Bornay ; M. Claude Milletot, seigneur de Villy ; M. Jacques Guillaume de Frazans, seigneur de Saint-Romain ; M Prudent-Tabourot, seigneur de Véronne ; M. Jacques Berbis, seigneur de Longecourt ; M. Jean-Baptiste Millière, seigneur d'Aiserey ; M. Philippe Richard, seigneur de Grandmont , M Bénigne Berbis, seigneur d'Esbarres ; M. Claude Regnier, seigneur en partie de Couchey ; M. Nicolas Comeau, seigneur du Bassin et de Senecey ; M. François du Montet, seigneur d'Attée.

Bailliage d'Autun : M. Pierre Berbis, seigneur de Dracy et Grangy ; M. Jean Morelet, seigneur de Morelet ; M. Philippe de Jaucourt, seigneur du Vaux et de Brazey ; M. Bénigne Jacquot de Trémont, seigneur de Vesigneux et Courtois ; M. Anthoine de La Tour Paulat, seigneur de la Faye ; M. Jacques de Ganay, seigneur des Champs ; M. Jean-Anthoine Magnien, seigneur de Chailly ; M. Claude de Fautrières, seigneur de Chailly et de Montregard.

Bailliage de Chalon : M. Louis de Foudras, seigneur de Demigny ; M. Louis de Foudras fils ; M. Louis de la Rode, seigneur de Charnay ; M. Philippe de Brancion-Visargent, seigneur de Visargent ; M. Jean-Baptiste de la Mare, seigneur d'Aluze ; M. Jean Berbis, seigneur de Molaise-sur-la-Seille ; M. Joseph de Xaintrailles, seigneur des Montots ; M. Gabriel du Montet, seigneur

de Villargeau ; M. Gaspard de Beaurepaire, seigneur de Beaurepaire.

Bailliage d'Auxois : M. Anthoine Roland de Sercey, seigneur d'Arconcey ; M. Charles de Vichy, seigneur en partie de Savigny ; M. Jacques Savot, seigneur d'Oigny et de Thorisseau ; M. Nicolas de Frazans, seigneur de Turcey ; M. Charles Févret, seigneur de Verrey-sous-Drée ; M. Hélie de Jaucourt, seigneur de Chazelles ; M. Pierre Damas, seigneur de Cormaillon ; M. François Bernard de Sayve, seigneur de la Motte-de-Thil ; M. François du Faur de Pibrac, seigneur de Marigny ; M. Louis de Vienne, seigneur de Chateauneuf.

Bailliage de Châtillon : M. Anthoine de Chastenay, seigneur de Bricon ; M. César Cattin, seigneur de Villotte ; M. Amé de Rabutin, seigneur de Bussy ; M. Jacques de la Cousse d'Arcelot, seigneur d'Arcelot ; M. François de Clugny, seigneur de Thenissey ; M. Charles de Clugny, seigneur d'Aisy ; M. Bertrand de Médard, seigneur de Villiers-sur-Suize.

Comté de Charollais : M. Pierre de Carbonnet, seigneur de la Motte-des-Bois ; M. Ponthus-Joseph de Grandchamp, seigneur de la Tannerette ; M. Claude-Marie de Fautrières, seigneur de Courthenay ; M. Hugues de Mathieu d'Essertines, seigneur de Champvigny ; M. François Durand de Fontenet, seigneur de la Forêt-Ronde ; M. Philippe de Thomassin, seigneur de Bourgueil ; M. Jean de Thésut, seigneur de Ragy ; M. François de Royer, seigneur de Saint-Micault.

Comté de Mâconnais : M. Regné de Drée, seigneur du Moulin-ez-Bois ; M. Anthoine Desbois, seigneur de Choiseau ; M. Jean-Joseph de Berthet, seigneur de Gorze et Senecey.

Comté d'Auxerre ; M. Charles de la Rivière, seigneur de Quincy.

Comté de Bar-sur-Seine : M. François Tyard, seigneur de Chalmoison et Quemigny.

Chambre du Tiers-Etat, sous la présidence de M. Baudot, vicomte mayeur de Dijon. — Dijon : Claude Delaloge, écuyer, 1er échevin, et Vautier, 2me échevin. — Autun : Pierre Balard, maire d'Autun, et André Thiroux, procureur du roi. — Beaune : Simon Tribolet, maire, et Gombault, échevin. — Chalon : Clergier, 1er échevin, et Duruisseau, procureur du roi. — Nuys : Jean Pourcher, procureur du roi au grenier à sel, échevin, et Antoine

Perdriset, procureur du roi. — Saint-Jean-de-Losne : Jacques de la Ramisse, maire, et Jacques Charpy. — Semur-en-Auxois : Michel Potot, maire, et Pasquier, échevin. — Avallon : Claude Champion, maire, et Jean de Mesvres, avocat. — Montbard : Jean Nadault, maire, et Maurice Boussoux, procureur du roi. — Châtillon : Jean-François de Jouard, maire, et Jacques Lequint, 1er échevin. — Auxonne. Jean Pelletier, maire, et Tascher, 1er échevin. — Seurre : Louis Batard, maire, et Ferret, échevin. — Auxerre : Jean Baudesson, maire, et Robin, avocat. — Arnay-le-Duc : Jean-Baptiste Nicole, maire, et Andoche Ténard, 1er échevin. — Noyers : Pierre Boyer. — Saulieu : Michel Develle, maire, et Andoche Voisenet, échevin. — Flavigny : Jacques Béguin, maire, et Loisier, échevin. — Talant : André Pacot, maire, et Jean Joyot. — Mirebeau : Claude Demartinécourt. — Montréal (aucun). — Marsigny : Jean Jacquet, maire. — Bourbon-Lancy : Philippe Chatenoux du Brouillard, maire. — Semur-en-Auxois (aucun). — Vitteaux : Alexandre Derepas, maire, et André Rameau, échevin. — Cuiseaux : Jean Cristin, médecin. — Comté de Charollais : Delatroche, maire de Paray, et Tabourot. — Comté du Mâconnais : Pierre Desvignes et Gérard Perrier. — Comté de Bar-sur-Seine : Richard Breton et Claude Vétu.

Les villes de Montcenis, Saint-Laurent-les-Chalon, Louhans, Verdun, Cuiserey, Saint-Brice, Vermanton et Seignelay n'ont envoyé aucun député.

(69) C'est la salle qui forme aujourd'hui l'escalier de la mairie.

(70) Claude Fyot de la Marche, comte de Bosjan, né à Dijon, le 9 octobre 1630, mourut en cette ville le 17 avril 1721. Prieur de Pontailler en 1644, aumônier ordinaire du roi en 1651, il fut nommé abbé de Saint-Etienne de Dijon en 1662 et conseiller d'honneur au Parlement : il fut Elu du Clergé en 1674 et 1700. Il est l'auteur de l'histoire de l'église de Saint-Etienne, ouvrage remarquable par son exactitude. Il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même* (Gal. Bourg., — *La noblesse aux Etats*).

(71) Gagne Jean-Baptiste, seigneur de Pouilly, Villars,... etc... fils d'Antoine Bernard Gagne de Perrigny, fut nommé président à la chambre des comptes le 29 juin 1685 ; il portait : *d'azur à trois molettes d'éperon colletées d'or* (*Armorial*).

(72) Gueneau de Montbeillard appartenait à une famille origi-

naire de Semur et de Montbard qui a formé trois branches, celles des Gueneau de Montbeillard, Gueneau de Mussy et Gueneau d'Aumont; elle portait : *d'azur à un chevron abaissé d'or, accompagné de trois étoiles d'argent posées 1 et 2 et en pointe d'une rose de même tigée et feuillée aussi d'argent, soutenue d'un croissant de même* (Mallard et Nadault de Buffon, *Mémoires pour servir à l'hist. de Montbard*).

(73) Sonois Félix, conseiller du roi et maire perpétuel de la ville de Nuits, portait : *de gueules à une rivière d'argent dans laquelle nage une oie de même* (*Armorial de Bourg.*).

(74) François Chartraire, comte de Montigny, seigneur de Bierre et Marcelois, conseiller laïque au Parlement, le 25 juin 1692, fut nommé trésorier général des Etats en remplacement de son père; il mourut le 21 août 1728 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre; il portait : *de gueules à une tour d'or* (Palliot, *Parlement de Bourgogne*).

(75) D'Anchemant, Denis, chanoine de l'église d'Autun, en 1696. Cette famille portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois rocs d'échec de même*; alias : *de trois anilles ou fers de moulin*. Après avoir subi deux condamnations comme usurpatrice de noblesse, elle fut définitivement maintenue en 1669 et 1698 (*La Noblesse aux Etats*).

(76) Fondée par Hugues III, sixième duc de la première race royale, en 1172, la Sainte-Chapelle fut dotée de nombreux privilèges et enrichie de trésors considérables par les ducs et les rois.

A l'ouverture de chaque session des Etats, une messe solennelle y était chantée.

Fermée le 8 janvier 1791, elle servit, pendant la révolution, de prison et d'écurie, après avoir été dépouillée de tous les objets d'art qui la décoraient. Echappée par miracle à une destruction complète, elle devait disparaître en 1802 par les soins d'une administration ignorante et peu soucieuse des anciennes gloires de la province.

(77) L'abbé de Cîteaux, alors en fonctions, doit être Nicolas Larcher, né à Beaune, qui fut élu abbé le 27 mars 1692. Nommé conseiller au Parlement le 18 novembre de la même année, il mourut à Cîteaux le 14 mars 1712. Sur sa demande, un arrêt du conseil avait décidé qu'aux Etats, l'abbé de Cîteaux siégerait im-

médiatement après les évêques, dans le même rang, sur la même ligne et sans distinction de siège ; il portait : *aux 1er et 4e de Citeaux ; aux 2 et 3 d'azur à trois fasces ondées d'or, surmontées d'un arc-en-ciel de même* (Palliot, *Parlement de Bourgogne*).

(78) Guillaume Gabriel, né à Dijon le 12 mai 1632, mourut dans la même ville le 20 septembre 1717. Il fut avocat au Parlement, conseiller de la province et substitut du procureur général pendant cinquante et un an ; il portait : *d'azur à la croix pattée, alaisée d'or, embrassée dans deux palmes de même* (Gal. Bourg., *La Noblesse aux Etats*).

(79) Boillot, Hubert-Joseph, conseiller du roy, substitut du Procureur général au Parlement, portait : *d'azur à un chicot ou bâton écoté, alaizé, posé en fasce d'or, accompagné en chef d'une fleur de lys de jardin, sans tige, accostée de deux estoiles et en pointe d'un aigle, le tout d'or* (d'Hozier, *Armorial*).

(80) Guenichot, Nicolas, syndic des Etats, portait : *d'or à une croix de sable* (d'Hozier, *Armorial*).

(81) Davot, Gabriel, né à Auxonne le 13 mars 1677, substitut du Procureur général le 15 mars 1698, mourut subitement, le 12 août 1743, dans le cabinet de M. de Saint-Contest, intendant de Bourgogne, avec lequel il discutait une affaire importante. Il fut professeur à l'Université de droit de Dijon (Girault, *Essais sur Dijon*).

(82) Pierre Bouchu, seigneur de Pluvié, conseiller au Parlement, fut nommé premier Président le 27 juin 1693 en remplacement de Nicolas Bruslart, décédé, et exerça ces fonctions pendant 22 ans ; il mourut le 28 août 1715 et fut inhumé dans la chapelle des Carmes ; il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un lion d'or* (Palliot et Petitot, *Parl. de Bourg.*).

(83) François-Antoine Ferrand, intendant en 1694, est l'auteur de plusieurs mémoires sur la noblesse, la maréchaussée et les villes de la province de Bourgogne ; en 1707, il fut nommé intendant de Bretagne (Courtépée).

(84) Pierre Taisand, avocat, puis trésorier de France, naquit à Dijon, le 7 janvier 1644, et mourut le 12 mars 1715 ; il fut inhumé à Saint-Etienne. Malgré ses fonctions de trésorier, il s'occupait de jurisprudence et publia un commentaire de la Coutume de Bourgogne ; il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné en*

chef de deux perles d'argent, et en pointe d'une rose de même, le chevron sommé d'une trangle d'or surmontée de deux étoiles rayonnantes de même (GIRAULT, *Essais et Armorial de la Ch. des Comptes*).

(85) Isaac Turrel, arrière petit-fils de Pierre Turrel, médecin ordinaire de Henri II, fut nommé trésorier général le 6 novembre 1687, et exerça ces fonctions pendant plus de vingt-six ans ; il portait : *d'azur à une tour d'argent, accompagnée de deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, et soutenue d'une motte de sinople* (*Armorial de la Ch. des Comptes*).

(86) Claude Thibaut de Jussey reçu aux Etats, en 1688, prévôt général des maréchaussées de Bourgogne et Bresse, portait : *de gueules à trois tours crénelées d'or et maçonnées de sable* (*La Noblesse aux Etats*).

(87) La famille de Frasans, originaire du comté de Bourgogne, remonte à Girard de Frasans, anobli par Philippe le Bon en 1437 ; elle portait : *d'or au cerf de gueules sommé sans nombre* (*La Noblesse aux Etats*).

(88) En 1669, François Nicolas et Joseph de Xaintrailles obtinrent un arrêt du Conseil qui, annulant une sentence de l'intendant de Tours, les maintenait dans les qualités de nobles et écuyers. En 1685, l'un d'eux, Joseph, acheta les seigneureries des Montots et de Navilly, ce qui lui donna entrée aux Etats. Il fut Elu de la noblesse en 1688. Il portait : *d'argent à la croix alaisée de gueules* (*La Noblesse aux Etats*).

(89) Jacques Maleteste, né à Dijon en 1629, était fils d'un maire de cette ville. Chanoine de la Sainte-Chapelle, il devint doyen du chapitre le 30 janvier 1692. Il mourut le 3 janvier 1706 et fut inhumé dans le chœur de la chapelle. Il portait : *de gueules à un croissant d'argent et un chef d'or* (GAL. BOURG., *Armorial*).

(90) Le plan dont il est question dans le procès-verbal n'a pu être retrouvé.

(91) Pierre Ballard, receveur des Etats au bailliage d'Autun, portait : *d'or à un aigle à deux testes de sable, chargé sur son estomac d'un écusson d'azur, surchargé de trois quintefeuilles d'or, deux et une* (D'HOZIER, *Armorial*).

(92) Sonois Félix, maire perpétuel de Nuits, élu du Tiers Etat.

(93) Le couvent des Cordeliers fut fondé en 1243, et leur cha-

pelle consacrée en 1371. Rebâtie en 1651, elle fut consacrée à nouveau en 1680, par Henry-Félix de Tassy, évêque de Chalon. On y voyait autrefois la chapelle des Brulart, où les premiers présidents de ce nom ont été inhumés, et celle des Legouz de la Berchère. Ce qui en reste aujourd'hui sert de magasin à un négociant en vins.

(94) Louis de Foudras, comte de Demigny, seigneur de Maupart et de Crusilles en partie, capitaine dans les gardes françaises, en 1691, ne laissa que deux filles : en lui s'éteignit la première branche de la famille qui remonte à Hugues de Foudras, en 1080. Il portait : *d'azur à trois fasces d'argent* (*La noblesse aux Etats*).

(95) Le prieuré de Val-Croisant fut fondé près de Saulieu, en 1216, par Guillaume de Mont-Saint-Jean : il dépendait du grand prieuré du Val des Choux, près de Saint-Seine. Le sieur Bretagne dont il est parlé dans le procès-verbal est probablement dom François Bretagne, dernier prieur régulier, mort en 1721 (Courtépée).

(96) Bergerot Philippe, prévost et chanoine de Saint-Etienne de Dijon, portait : *d'azur à une brebis paisante d'argent, et un chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules* (d'Hozier, *Armorial*).

(97) Jean Legouz, doyen de l'église cathédrale de Chalon, prieur commendataire de Baume-la-Roche, fut nommé conseiller clerc au Parlement, le 15 décembre 1687 ; il portait : *de gueules à une croix endenchée d'or, accostée de quatre fers de lances d'argent* (Palliot, *Parlement de Bourgogne*).

(98) Jacques de la Ramise, grenetier au grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne, maire de cette ville, mourut en 1709 ; il portait : *d'azur au pigeon ramier d'argent portant en son bec un rameau d'olivier de sinople* ; on trouve aussi comme armes de la famille : *d'argent au ramier de sable..., etc..., et de gueules au ramier d'argent..., etc...* (*Armorial*).

(99) François Joly, seigneur de Bévy, maître ordinaire le 22 avril 1682, fut reçu le 2 juin suivant et exerça ces fonctions pendant vingt-six ans, il portait : *Ecartelé au premier et quatrième d'azur au chef d'or, aux deuxième et troisième d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles aussi d'or et en pointe d'une tête d'enfant de carnation chevelée d'or* (*Armorial*).

(100) Marc-Antoine Jacob, seigneur de Courgy et la Motte de Quetigny, maître ordinaire le 26 juillet 1685, mourut dans l'exercice de ses fonctions, en 1719 ; il portait : *d'azur à un cœur d'or surmonté d'une couronne aussi d'or et accosté de deux palmes de même* (*Armorial*).

(101) Jean-Baptiste du Chilleàu, né au château de Charrière, diocèse de Saintes, le 7 octobre 1735, après avoir été aumônier de la reine et vicaire général de Metz, fut sacré évêque de Chalon-sur-Saône, le 30 décembre 1781. Il fut reçu conseiller d'honneur ecclésiastique au Parlement le 17 février 1785. Elu du clergé en 1787, il se retira en Suisse pendant la Révolution. Nommé à l'archevêché de Tours en 1817, il est mort en 1824 ; il portait : *de sable à trois brebis d'argent* (DES MARCHES, *Parlement de Bourgogne*).

(102) La famille de Bourbon-Busset porte : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules périe en bande, qui est de Bourbon et au chef d'argent qui est d'une croix potencée, et contre-potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même qui est de Bouillon-Jérusalem* (*La noblesse aux Etats*).

(103) Gueneau d'Aumont fut secrétaire de l'assemblée de la noblesse du Bailliage d'Auxois, réunie le 28 mars 1789 pour l'élection des députés aux Etats Généraux. Il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même, posées 1 et 2 et en pointe d'une rose d'or feuillée de même et soutenue d'un croissant d'argent*. A la même famille appartiennent les Gueneau de Mussy et Gueneau de Montbelliard. (*La noblesse aux Etats*).

(104) Avant 1680, il n'y avait à Dijon, pour se rendre du quartier de la porte Guillaume au Logis du roi, que la seule rue des Forges, rue étroite et sinueuse, étranglée dans tout son parcours, et bordée de maisons en bois occupées par une population ouvrière. Cette rue commençait au coin du Miroir et finissait à la rue Notre-Dame. Un peu avant son point d'intersection, se trouvait à droite une petite rue courbe dite rue Porte aux Lions qui bornait le palais à l'ouest et débouchait sur la place Saint-Christophe, située en avant du Logis du roi. Le 17 juillet 1720, la chambre de ville, dans le but d'éviter les dangers d'un incendie dans cette rue des Forges, dont les maisons en bois menaçaient ruine et se touchaient par le haut, décide l'ouverture de la rue Condé.

(105) Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, naquit à Versailles, en 1692. Nommé gouverneur de Bourgogne, le 4 mars 1710, il mourut à Chantilly, en 1740.

(106) Gabriel-Jacques-Jules, écuyer, seigneur de Bernay, Mezières et autres lieux, naquit à Paris le 6 avril 1667 : nommé premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume en 1716, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1722, inspecteur des bâtiments du roi en 1734 et inspecteur général en 1737, il mourut à Paris, le 1er avril 1742 (LANCE, *Dict. des architectes*).

(107) Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire de Bourbonne, comte de Montigny, né le 8 avril 1713, mourut à Dijon le 24 novembre 1760. il portait : *de gueules à une tour d'or.*

(108) Dans le devis de 1732, figurait la démolition d'une partie de l'ancien mur de Dijon. Partant de l'emplacement actuel du portail sur la rue Condé, il traversait la cour en travers pour aller jusqu'à la rue des Forges, et faisait retour sur cette rue jusqu'à la chapelle : les fouilles firent découvrir des statues, des bases de colonnes, des corniches, des frises, des draperies et autres ornements qui paraissaient avoir fait partie d'un temple (COURTÉPÉE).

(109) L'ancienne église Saint-Etienne fut élevée en 343 : rebâtie en 1045 par Garnier de Mailly, et en 1141 par Geoffroy, évêque de Langres, elle fut réparée en 1665 et consacrée le 5 août 1685, par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, mais le portail ne fut achevé qu'en 1721, sur les dessins de Noinville. Erigée en collégiale en 1613, elle devint cathédrale en 1731. Le titre d'abbé de Saint-Etienne fut supprimé et attribué à l'évêque de Dijon (COURTÉPÉE).

(110) Le notaire Cazotte est probablement le père du poète Cazotte, né à Dijon le 7 octobre 1719 : son acte de naissance, inscrit sur les registres de l'église Saint-Etienne, dit en effet qu'il était fils de Bernard Cazotte, commis-greffier des Etats, notaire à Dijon, et de Demoiselle Marie Taupin.

(111) Jean Cothenot de Mailly, conseiller au Parlement, le 26 mars 1724, et précédemment trésorier au bureau des finances, portait : *d'azur à deux chevrons d'or, le second surmonté d'une étoile d'argent, un croissant aussi d'argent en pointe, surmonté d'une rose d'or* (PALLIOT et PETITOT, *Parl. de Bourg.*).

(112) Les enchères furent les suivantes : François Gauthier, 110,000 livres ; François Guyot, 107,000 ; Gauthier, 105,000 ;

Guyot, 100,000; Gauthier, 98,000; Guyot, 97,000; Gauthier, 96,000; Guyot, 95,000; Gauthier, 94,000; Guyot, 93,000; Gauthier, 90,000.

(113) Les administrateurs de l'hôpital alors en exercice étaient: Jean Bouhier, conseiller du roi, président à mortier au Parlement, président du bureau; Jean-Pierre Burteur, conseiller au Parlement; Estienne-François Champion de Nansouty, conseiller; Marc-Antoine de Clugny, conseiller; Estienne Boulanger, trésorier de la généralité de Bourgogne; Estienne-Albert Prinstet, avocat au Parlement, premier échevin; Claude Sordet, procureur au Parlement; Clerget, substitut du procureur général à la chambre des Comptes; Benoist Brunon, bourgeois; François Roche, avocat, et Pierre Goujon, échevin.

(114) Claude Le Belin, conseiller maître à la Chambre des Comptes en 1694, eut deux fils qui furent tous deux maîtres à la même Chambre; Anselme, le 27 août 1718, et André, le 11 février 1729: il succédait à son père; c'est l'un d'eux qui était fondé de pouvoir des administrateurs de l'hôpital (*Armorial de la Chambre des Comptes*).

(115) Les portes de fer existent encore aujourd'hui dans les salles disposées sous l'escalier pour servir aux archives municipales.

(116) On voit encore dans les rampes et balcons de l'escalier des vides qui marquent la place qu'occupaient les écussons.

(117) L'ordre de la Toison-d'Or fut institué à Bruges, en 1429, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, suivant quelques auteurs, en l'honneur de Marie de Crumbrugge, sa maîtresse, dont les cheveux roux avaient été l'objet de quelques railleries et, suivant d'autres, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal. Cet ordre existe encore en Espagne et en Autriche.

(118) Paul-Joseph-Théodore Bouchin de Grandmont, président à la Chambre des Comptes, le 13 mars 1726, portait *d'azur à un bouc et un chien affrontés d'argent, accompagnés d'une étoile de même en chef et d'un croissant aussi d'argent en pointe* (*Armorial de la Chambre des Comptes*).

(119) Etienne-Cleste Delapine, prestre-secrétaire de Mgr l'évêque duc de Langres, pair de France, sçavoir faisons qu'en conséquence de la permission accordée par mon dit seigneur évêque à Messieurs les Elus des Etats généraux de Bourgogne, d'avoir une chapelle à leur usage sous la salle des Etats, nous serions

transporté le jeudy dix-huitième décembre mil sept cent douze, à la réquisition de M. l'abbé de Druys, élu du Clergé de la province, dans le logis du Roy, en vertu de la commission qu'il a pleut à Monseigneur l'évêque duc de Langres de nous donner, en datte du seizième juin mil sept cent onze, ou estans nous aurions visité le lieu destiné par Messieurs les Elus des Etats généraux, pour leur servir de chapelle, dans lequel j'ay trouvé un autel dressé suivant les règles prescrittes par l'église et la ditte chapelle en bon état déçament tenue, en lieu convenable et pourveue de toutes les choses nécessaires au service divin et à la célébration des saints mistères et entrant dans les pieux désirs de Messieurs les Elus des Etats de Bourgogne, nous aurions commencé la cérémonie de la bénédiction de la ditte chapelle, sous l'invocation de la Très-Sainte Vierge, et observé toutes les cérémonies prescrites par le rituel du diocèze de Langres en pareil cas, à la fin de laquelle nous aurions offert le saint sacrifice de la messe, qu'au surplus nous aurions averti mes dits sieurs les Elus, qu'on ne pourrait conserver dans la ditte chapelle le Très-Saint Sacrement dans un ciboire, ni y faire de l'eau bénite avec aspersion, après quoy nous nous serions retiré ; en foy de quoy nous aurions signé le présent procès-verbal de notre main, et y avons apposé le sceau des armes de mon dit seigneur l'évêque, duc de Langres, pair de France, et le tout en présence de M. Julien, premier secrétaire des dits Etats généraux de Bourgogne, de MM. Thierry et Cazotte, et du sieur Dubois, prestre, qui nous a assisté dans la dite cérémonie qui ont tous signé l'original du présent procès-verbal.

Signé : L'abbé de Druys, Julien, Thierry, Cazotte et Delapine, secrétaire de l'Evêché.

(120) Jean Godran fut remplacé par Barbuot, chanoine de la cathédrale, qui mourut le 8 décembre 1777 et fut remplacé le lendemain par Fevret, chanoine de la cathédrale : celui-ci ayant donné sa démission le 8 décembre 1785, l'abbé Blachère, chanoine de la Sainte-Chapelle, fut nommé à sa place et resta en fonctions jusqu'à la Révolution.

(121) Gagne de Perrigny, abbé de Châtillon et de Livry, chanoine de Notre-Dame de Paris, fut élu du Clergé de 1727 à 1736.

(122) La maison de l'arbre de Jessé tirait son nom d'une belle

croix en bronze, placée au milieu du cimetière Notre-Dame et appelée Croix de Jessé : la rue du même nom se prolongeait le long du cimetière Notre-Dame jusqu'à la rue Verrerie (MILSAND, *Les rues de Dijon*).

(123) Michel de Villiers, substitut à la Chambre des Comptes, fut nommé le 25 juin et reçu le 9 juillet 1699 (*Armorial*).

(124) Claude Saint-Père, sculpteur, fils de Jean et de Reine Truchetet, naquit à Dijon, le 20 avril 1705 (Saint-Philibert). De son mariage avec Charlotte Devosge, il eut un fils, Charles, né à Dijon, le 10 février 1738 (Saint-Michel). Il mourut le 13 décembre 1780, et fut inhumé à Saint-Michel, dans le caveau sous le portail, en présence de François Devosge, professeur à l'Académie de dessin de Dijon, et Joseph Didot, ses gendres.

Charles, son fils, architecte, épousa demoiselle Marie Moline, dont il eut un fils, Claude, né le 11 février 1771 (Saint-Médard). Il mourut le 28 février 1791 et fut inhumé en présence de Claude, son fils, et d'Anatole Devosge, son neveu.

Claude, fils du précédent, épousa Lucile Gillotte, et mourut à Dijon, le 22 juillet 1854, dans sa maison de la rue des Godrans, qui appartient aujourd'hui à son petit-fils M. Gabriel Saint-Père, à qui nous devons tous ces renseignements.

Architecte et professeur d'architecture à l'Ecole de Dijon, Claude Saint-Père conçut l'heureuse idée de reconstituer les tombeaux des ducs de Bourgogne, dont la destruction avait été ordonnée par une délibération du conseil général de la commune de Dijon, du 8 août 1793.

Il racheta des revendeurs, entre les mains desquels ils étaient tombés, tous les fragments qu'il put retrouver.

Après plusieurs tentatives infructueuses, il obtint, en 1818, du Conseil général, les fonds nécessaires à la restauration, et, sous l'administration du préfet Girardin, 25,000 francs environ y furent employés.

On voulait d'abord placer les tombeaux à la cathédrale, mais comme il n'y avait pas d'emplacement convenable, il fut décidé qu'ils seraient réédifiés dans l'ancienne salle des gardes qui fut donnée au Musée, et ouverte au public en 1827.

Les Dijonnais ne peuvent qu'être reconnaissants à M. Saint-Père de sa persévérance et des efforts qu'il a dû faire pour arri-

ver à la restauration d'un des plus beaux ouvrages de sculpture du moyen âge.

Il fut heureusement secondé, dans son entreprise, par MM. Moreau de Dijon, et Marion de Semur : le premier fut chargé de la restauration des figures ; le second des parties d'architecture et d'ornements ; ces divers ouvrages ont été rétablis avec un soin, une habileté et une perfection, qui ne laissent rien à désirer (Catalogue du Musée de Dijon).

(125) Cejourd'hui 24 avril 1739, nous, François de la Briffe, prêtre, licencié de Sorbonne, abbé de Sainte-Marie d'Aubazine, vicaire général de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de Dijon, assisté des sieurs Laurent Dard, mépartiste de Saint-Pierre, promoteur général du diocèse de Dijon, Jean Sage, mépartiste de Saint-Michel, Bernard Millot, mépartiste de Saint-Philibert, Antoine-Bernard Mallogé, chanoine de Saint-Jean, aumônier et secrétaire de mon dit seigneur, évêque de Dijon, témoins soussignés, avons procédé à la bénédiction de la chapelle des Etats, sous le vocable de Saint-Louis, ensuite du procès-verbal de la ditte chapelle, en datte du 11 du présent mois d'avril : la bénédiction faite suivant les cérémonies prescrites dans le rituel, en présence de messire Claude-Aimé-François Gagne de Perrigny, abbé commandataire de Notre-Dame de Châtillon, élu du Clergé, messire Charles-Louis de Montsaulnin, comte de Montal, baron de Saint-Brieuc, seigneur de Thotes, lieutenant général des armées du roi élu de la noblesse, M. Paul-Théodore Bouchin de Grandmont, président à la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, député de la Chambre, pour entrer à celle de Messieurs les Elus : Me Toussaint de Pizé, conseiller du roy, maître ordinaire à la Chambre des Comptes ; M. Gilles-Germain Richard de Ruffey, président à la Chambre des Comptes, élu du roi aux Etats ; M. Jean-Pierre Burteur, conseiller au Parlement de Bourgogne, vicomte mayeur de Dijon ; M. Nicolas Pourcher, maire perpétuel de la ville de Nuits, élu du Tiers-Etat ; M. Claude-Denis Rigoley, écuyer, seigneur de Mipont, secrétaire en chef des Etats ; M. Charles Bernard, écuyer, seigneur de Blancey, aussi secrétaire en chef des Etats ; MM. Jean Rouget et Nicolas Pourchet, procureurs syndics des Etats, aussi témoins soussignés.

Après la bénédiction nous avons célébré la sainte messe dans la dite chapelle.

Donné à Dijon sous notre seing, celui du secrétaire de l'évêché, et le sceau du dit évêque, les jour, mois et an que dessus.

Signé : De la Briffe, vicaire général ; Millot, Rouget, Sage, Perchet, Dard, et plus bas ; par ordre : Mallogé.

(126) François de la Briffe, abbé d'Aubazine, doyen de la Chapelle-au-Riche, fut élu du Clergé en 1748.

(127) Jean Bouhier, né à Dijon, exerça jusqu'en 1703 la charge de conseiller clerc au Parlement de Bourgogne. Elu du Clergé en 1721, chancelier de l'Université de Dijon en 1723, il fut désigné dès 1726 pour le siège épiscopal de Dijon, dont l'érection venait d'être décidée par le pape Benoît XIII.

L'érection canonique de l'évêché n'eut lieu que le 8 avril 1731. Sacré à Paris, le 16 septembre, il fit sa première entrée comme évêque au mois de novembre suivant, démissionnaire en 1743, en faveur de son neveu Claude Bouhier, il mourut à Dijon le 15 octobre 1744 et fut inhumé à Saint-Etienne. Il portait *d'azur au bœuf passant d'or* (Dumay, *Les évêques de Dijon*).

(128) Ledreux construisit, sur ses dessins, la salle de spectacle de Compiègne : admis à l'Académie d'architecture, le 24 mars 1742, il mourut en 1752 (Lance : *Dict. des architectes*).

(129) Verbeck, Jacques, sculpteur, agréé à l'Académie le 31 janvier 1733, mourut à Paris, le 10 décembre 1771. Il prit part aux expositions de l'Académie royale et exposa, en 1737, Minerve, enseignant et couronnant les Beaux-Arts, et en 1739, Minerve et ses attributs (Bellier de la Chavignerie, *Dict. des artistes*).

(130) Le 16 juin 1745, sur la demande de M. Jean Rouget, procureur syndic des Etats, Mgr Claude Bouhier, deuxième évêque de Dijon, renouvela la permission accordée précédemment de faire célébrer la messe dans la chapelle des Elus, après s'être fait représenter les titres de la chapelle.

Dans les comptes relatifs à la chapelle, on trouve que le 15 novembre 1743, Louis Lamotte, marchand doreur à Paris, rue de la Verrerie, à l'enseigne du Maître de Tout, fournit 4 chandeliers et une croix en bronze doré, d'or moulu, ornés des armes de la province, moyennant 1500 livres.

(131) Le Jolivet, Charles-Joseph, architecte, né à Dijon en 1727, mourut à Paris victime de la Révolution en 1794.

(132) Bernard Belot, négociant et banquier, anobli comme secrétaire du Roi en 1782, avait épousé, le 28 octobre 1770,

Nicole Lenoir, sœur de l'architecte Lenoir dit le Romain : son oncle, Michel Belot, conseiller du Roi, était directeur de la Monnaie de Dijon ; son fils Bernard-Charles Belot fut premier adjoint à Dijon, de 1831 à 1835 ; il siégea au conseil général jusqu'en 1842, et mourut à Gevrey-Chambertin, le 16 octobre 1846. C'était un esprit largement ouvert à toutes les idées ; sciences, arts, lettres, philosophie, il embrassait tout, mais en homme pratique non moins qu'en dilettante. Ce jugement est porté sur lui par un de ses descendants qui a hérité de ses qualités et que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos amis.

(133) Philippe le Hardi, né à Pontoise le 15 janvier 1341, épousa, le 19 juin 1369, Marguerite de Flandre, veuve de Philippe de Rouvre, et mourut le 27 avril 1404.

Jean-sans-Peur, né à Dijon le 28 mai 1371, épousa, à Cambrai, Marguerite de Bavière, le 12 avril 1385, et fut assassiné à Montereau le 10 septembre 1419.

Philippe le Bon, né le 30 juin 1396, épousa en juin 1409, Michelle de France, fille de Charles VI ; le 30 novembre 1424, Bonne d'Artois, et le 10 janvier 1429, Isabelle de Portugal. Il mourut le 15 juin 1467.

Charles le Téméraire, né à Dijon le 10 novembre 1433, épousa, en 1439, Catherine de France, fille de Charles VII ; le 30 octobre 1454, Isabelle de Bourbon, et en 1468, Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre ; il mourut à Nancy, le 5 janvier 1477.

(134) *Moult me tarde* était la devise de Philippe le Hardi : *Je le tiens*, celle de Jean-sans-Peur : *Je frappe ainsy* et *je l'ai emprins* celles de Charles le Téméraire.

A l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, Philippe le Bon avait pris celle *de Aultre n'auray* (J. de Champeaux, *Devises et cris de guerre*).

(135) Les armoiries des villes étaient les suivantes :

Bar-sur-Seine. — *De gueules à deux bars adossés, d'argent, parti de Champagne.*

Seurre. — *D'azur, semé de roses d'argent, à un lion couronné d'or, brochant sur le semé.* — D'Hozier dit que ce lion est d'argent comme les roses et que les noms de Jésus et de Marie se lisent en lettres d'or autour de l'écu : M. Pautet blasonne les

armes : *d'azur au lion passant d'or, brochant sur onze quintefeuilles du même posées en orle ou abyme.*

Châtillon. — *De gueules à un château de quatre tours crénelées d'argent, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable* : une autre description ajoute : *accompagnées en chef de trois fleurs de lys d'or.* Selon M. Pautet, le château est à deux tours seulement, mais sommé de tourelles de même métal.

Montbard. — *Coupé, au premier d'azur, à une fleur de lys d'or, parti de Bourgogne ancienne : au deuxième d'azur à deux bars adossés, d'or.* Ces armoiries ont été accordées à la ville de Montbard le 12 août 1376 par lettres patentes du duc Philippe le Hardi, datées de Beaune. — D'Hozier dit que les armes sont d'azur à deux barbeaux d'argent adossés.

Chalon-sur-Saône. — *D'azur à trois annelets d'or.* Ces armes furent modifiées après 1815, en mémoire de la résistance opposée par la ville aux alliés ; le décret qui les modifiait, confirmé par lettres patentes du 6 septembre 1831, les indique ainsi : *d'azur à trois annelets d'or, avec une champagne cousue de gueules chargée de la décoration de la Légion d'honneur au naturel.*

Saint-Jean-de-Losne. — *Coupé au premier de Bourgogne moderne, parti de Bourgogne ancienne : au deuxième de gueules à un fermail d'or.* Par le même motif que pour Chalon, un décret impérial du 22 mai 1815, confirmé par les lettres patentes du roi Louis-Philippe I, du 1er octobre 1831, les modifia ainsi : *Ecartelé au premier et quatrième d'azur, à la bordure componée d'argent et de gueules chargés, savoir : le premier quartier d'un aigle d'or, le quatrième d'un casque aussi d'or ; aux deuxième et troisième bandés d'azur et d'or à la bordure de gueules, le tout soutenu d'une champagne d'azur chargée d'un fermail d'or, auquel est suspendue la décoration de la Légion d'honneur, couleurs naturelles.*

Autun. — *D'or au lion grimpant de gueules, au chef de Bourgogne ancienne qui était d'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules.*

Primitivement, elles étaient chargées d'un porc d'argent, puis de trois serpents courbés en cercle et se mordant la queue, aussi d'argent.

Selon Palliot elles étaient : *coupé au premier de Bourgogne ancienne ; au deuxième d'argent à un lion léopardé de gueules ;*

une autre description donne : *d'argent à trois guires enlacées, de gueules, au chef d'azur, chargé de deux têtes de lion affrontées, d'or.*

Beaune. — *D'azur à une Notre-Dame d'argent, tenant à la main dextre un pampre de sinople, avec son raisin de sable, et portant sur le bras senestre l'enfant Jésus, qui tient sur sa main dextre un monde d'or, sommé de la croix du même, les têtes radiées d'or, la robe frangée de même.*

Ces armes datent de 1540. Avant et depuis 1203 elles étaient : *d'azur à une Bellone d'argent portant à sa main dextre une épée haute du même et ayant la main senestre sur le cœur.*

Nuits.— *Bandé d'or et d'azur, de six pièces, au chef de gueules soutenu d'argent, chargé de trois quintefeuilles* (selon d'autres de trois besans du second émail).

Semur. — *D'azur à une tour crénelée d'argent, chargée d'un écusson de Bourgogne* (selon d'autres le champ serait de gueules).

Avallon. — *D'azur à une tour d'argent maçonnée de sable*: Devise : Esto nobis, Domine, turris fortitudinis (Selon d'autres, la tour est posée sur un rocher et la devise est Turris Avallonis).

Auxonne. — *Mi-parti au premier d'azur à la croix ancrée d'argent ; au deuxième, coupé en chef de Bourgogne moderne, et en pointe de Bourgogne ancienne.*

Auxerre. — *D'azur semé de billettes d'or, au lion grimpant de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur les billettes.*

Charolles. — *De gueules à un lion d'or* (Selon d'autres, *au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or*).

Tous ces renseignements sont extraits de l'*Armorial national de France*, par H. Traversier et Vaïsse.

(136) Nicolas-Claude Rousselot, maître à la Chambre des comptes, le 18 juin 1745, fut aussi secrétaire en chef des Etats ; il exerça les fonctions de vicomte-mayeur de Dijon de 1763 à 1770. Il portait : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'une pensée tigée et feuillée de..... et accompagnée en chef d'une gloire et en pointe d'un mouton passant.....* (*Armorial de la Ch. des Comptes*).

(137) Le prieuré des Feuillants fut fondé en 1614 et bâti sur l'emplacement du château de Tesselin le Roux, père de saint Bernard. Le 6 janvier 1614, Roger de Bellegarde posa la première pierre au nom de la reine Anne d'Autriche. A l'époque de

la vente faite aux Etats, le prieur était dom Jacques Brun de Saint-Roch, et le procureur dom Guillaume-Martial Etienne, de Saint-Etienne.

(138) Claude Devenet, conseiller auditeur le 20 novembre 1722, mourut le 29 mai 1751, et fut remplacé par son fils (*Armorial*).

(139) Emilland-Marie Gauthey, né à Chalon-sur-Saône le 3 décembre 1732, d'abord professeur à l'école des ponts et chaussées, fut nommé sous-ingénieur de Bourgogne en 1758, inspecteur général des ponts et chaussées en 1791, il mourut le 14 juillet 1807 (*Gal. Bourg.*).

(140) Claude Bernard, avocat au Parlement, portait : *de gueules à une bande d'or, chargée de trois étoiles d'azur et un cor de chasse d'or posé en chef* (D'HOZIER, *Armorial*).

(141) C'est le plan qui a été exécuté.

(142) Jean-Baptiste-Charles Vaillant de Meixmoron exerçait depuis dix-sept ans l'office de maître des comptes lorsqu'il fut nommé président le 15 janvier 1777 ; dix ans après, il résignait en faveur de son fils. Il portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois merlettes de même* (*Armorial de la Chambre des Comptes*).

(143) Le portail de la cour des écuries forme aujourd'hui l'entrée de la maison occupée par M. Masson, tapissier.

(144) L'estimation faite à cette époque évaluait les travaux à 1,100,000 livres, et les experts pensaient qu'ils pourraient aller à 1,200,000.

(145) Après avoir fondé l'école de dessin en 1766, les Etats lui donnèrent un règlement l'année suivante, 30 décembre 1767, et fixèrent les honoraires de M. Devosges à 1,800 livres ; deux ans après, ils sont portés à 2,400, et un décret du 20 décembre 1769 décide que tous les ans des prix seront distribués aux élèves de l'école ; il y avait deux médailles d'or et une de vermeil gravées par Duvivier, graveur du roi.

Installée dans la galerie de Bellegarde, l'école fut transférée en 1785 dans les bâtiments récemment construits, et un logement fut donné à Devosges à la suite de la grande salle de dessin. Depuis 1833, elle a occupé les salles où elle se trouve aujourd'hui.

(146) François Devosges, né à Gray (Haute-Saône), le 25 janvie 1732, d'après les registres de cette ville, était fils de Claude-

François Devosge et de Philippa Lefebvre; son père vint se fixer à Dijon et y mourut le 5 décembre 1777; il fut inhumé dans le caveau sous le portail de l'église Saint-Michel, en présence de son fils et de son neveu, Charles Saint-Père; il était âgé de 80 ans.

Le 10 décembre 1764, François Devosges épousa une cousine germaine de son père, Marie Saint-Père, fille de Claude Saint-Père et de Charlotte Devosges.

De ce mariage il eut quatre fils : 1° Claude, né le 20 janvier 1765, mort en bas-âge; 2° Charles, né le 30 mars 1768, mort le 26 janvier 1786; 3° Anathoile (*sic*), né le 13 janvier 1770, mort le 8 décembre 1850, et qui fut directeur de l'école, et 4° François, né le 4 juin 1773, mort le premier jour complémentaire an III (17 septembre 1795).

C'est à l'occasion de la mort de son fils Charles qu'il reçut une lettre de Prudhon rapportée plus loin (V. note 220).

Dès l'âge de 14 ans, il manifesta les plus grandes dispositions artistiques. Admis au nombre des élèves de Guillaume Coustou, il ne tarda pas à justifier les espérances que son professeur fondait sur lui; il avait à peine 18 ans lorsqu'il eut le malheur d'être atteint de la cataracte. Opéré sans succès une première fois, il s'adressa à l'oculiste Daviel, et grâce à lui recouvra la vue, mais d'une façon trop incomplète pour continuer ses études comme statuaire; il n'eut plus alors d'autre désir que de se livrer exclusivement à la peinture.

Après être resté quelque temps à Paris, dans l'atelier de J.-B. Despatys, il revint à Dijon, où il fonda l'école de dessin. Encouragé par Legouz de Gerland, il fut assez heureux pour voir ses efforts couronnés de succès, et obtint des Etats l'institution des prix de Rome pour les élèves de l'école à laquelle il consacra le reste de sa vie.

Il mourut le 22 décembre 1811. Sa femme, Marie Saint-Père, était morte dix ans auparavant, le 3 germinal an IX (24 mars 1801).

Le musée de Dijon possède son portrait par Prudhon (n° 701), et son buste par Rude (n° 1,076).

(147) Roger de Saint-Lary et de Termes, nommé Grand écuyer de France, pair et duc de Bellegarde, par Henri III, devint lieutenant du roi en Bourgogne, à l'avénement de Louis XIII; il fut ensuite gouverneur de la province, de 1619 à 1631, époque à laquelle son gouvernement lui fut retiré à cause de son attache-

ment à Gaston d'Orléans, frère du roi. Il mourut le 13 juillet 1646 à l'âge de 83 ans, et fut inhumé dans la chapelle du collège Godran, dont il était bienfaiteur.

C'est à lui qu'on doit la construction de la galerie qui porte son nom et forme aujourd'hui une des salles du musée. C'est en 1836 qu'elle a été éclairée par le haut.

(148) Le piédestal, qu'on voit encore aujourd'hui dans le fronton, supportait un buste du prince de Condé, il a été détruit à la révolution.

(149) Le logement du capitaine des gardes était placé près de la galerie de Bellegarde, dans les salles qui se trouvent aujourd'hui au-dessus du corps de garde, dans la cour de Bar.

(150) Barthélemy-Simon Jomard, maître ordinaire le 1er décembre 1752, mourut en 1788 ; il portait : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, et en pointe de trois roses d'argent* (*Armorial de la Ch. des Comptes*).

(151) Gautier de Brevant, Jean-Bernard, maître ordinaire, le 11 janvier 1755, exerça ses fonctions jusqu'à la Révolution. Cette famille, encore existante, porte : *d'argent, au chevron d'or accompagné de trois abeilles de sable* (*Armorial de la Ch. des comptes*).

(152) Henry Maulbon d'Arbaumont, trésorier de France, fut nommé Elu du Roi le 8 avril 1780, et prêta serment en cette qualité le 12 mars de l'année suivante. Né à Joinville en 1713, il épousa, le 2 février 1750, Pierrette, fille de Jean-Nicolas Boisot, professeur à l'Université de Dijon : il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, celui de la pointe surmonté d'un hêtre de sinople* (*Armorial de la Ch. des comptes*).

(153) Les travaux commencèrent le vendredi 30 août par la démolition du mur de clôture : le lundi 2 septembre quarante ouvriers sont envoyés pour faire disparaître au plus vite le bâtiment où logeait le concierge : celui-ci, qui n'avait été prévenu que le samedi 31, dut déménager pendant la nuit.

(154) Les enchères furent les suivantes : Ch. Saint-Père offre 220,000 livres ; Maire, entrepreneur, à Nuits, 215,000 ; Jacques Caristie, 205,000 ; Ch. Saint-Père, 204,000 et Duleu 189,000.

(155) Lettre du Maire de Dijon aux Elus des Etats de Bourgogne : Messieurs, La construction de l'aile du Logis du Roy, dont la

délivrance sera incessament tranchée, occasionnera la démolition de la porte actuelle d'entrée qui est regardée de tous les connaisseurs comme un superbe monument d'architecture, il serait fâcheux qu'elle fût totalement détruite, et les citoyens de tous les ordres demandent par acclamation qu'elle soit placée à la porte Guillaume. C'est dans cette circonstance, Messieurs, et en supposant que dans vos projets elle ne soit pas destinée à un autre objet, que nous prenons la liberté de vous en former la demande. L'intérêt particulier que vous avez pris dans tous les tems à la ville, les soins constans que vous donnés à sa décoration, nous donnent lieu de compter sur cette nouvelle marque de votre bienfaisance, en nous mettant à même, par l'abandon que vous voudrez bien nous faire de ce portique, qui serait démoli avec précaution, de profiter de cette unique occasion pour décorer la principale porte de cette ville, qui est celle par où les roys et S. A. S. Monseigneur le prince de Condé font leurs entrées.

Nous sommes..., etc. (*Corresp. de la Mairie*).

Le maire alors en exercice était Guillaume Raviot, élu le 16 janvier 1770.

(156) Messieurs, Nous avons reçu votre délibération du 10 de ce mois concernant l'ancien portique de la maison du Roy : l'abandon que vous avés bien voulu nous en faire, pour être reconstruit à la principale entrée de cette ville, remplit les vœux du public et les nôtres et en nous invitant à changer le nom de cette porte pour luy donner celui de Condé, vous avés bien pensé, Messieurs, que vous trouveriez parmi nous les mêmes dispositions à saisir cette nouvelle occasion de rappeler à nos concitoyens un nom si chéri, et que rien ne nous flatterait davantage que cet édifice devînt un monument qui atteste à la postérité notre amour pour S. A. S. Elle saura aussi, et nous n'oublierons jamais que c'est à vous à qui nous en sommes redevables.

Nous sommes.... (*Corresp. de la Mairie*).

(157) André-Jean-Baptiste Bernard, seigneur de Chanteau, secrétaire des Etats, y était entré en 1745 : il portait *de gueules à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée en chef d'un cornet d'or, embouché, virolé et enguiché d'azur, posé au canton senestre* (*Arm. de la Ch. des comptes*).

(158) Sébastien Ligeret de Beauvais, reçu avocat au Parlement le 5 juin 1755, habitait alors rue Saint-Etienne (partie de la rue

Chabot-Charny entre la place Saint-Etienne et la rue de l'Ecole-de-Droit). De son mariage avec Jeanne Belot, il eut un fils, François, né le 8 janvier 1768. Nommé en 1795 au Conseil des Anciens, il y siégea jusqu'à sa mort survenue au cours de la session, le 19 brumaire an VI (12 novembre 1797). Sa femme lui survécut pendant de longues années et mourut à Dijon le 15 février 1848, dans la maison lui appartenant rue des Bons-Enfants, n° 1.

François Ligeret de Beauvais, fils de Sébastien, eut de son mariage avec Jeanne-Jacquette Ligeret, un fils, Sébastien-Jean-Baptiste, mort à l'âge de 16 ans, le 16 mai 1813, et deux filles. Il mourut à Francheville, canton de Saint-Seine, le 16 février 1821.

L'une de ses filles Jeanne-Françoise épousa, le 10 décembre 1821, à Dijon, Jean-Baptiste Trumet de Fontarce, avocat à la Cour royale à Paris, fils d'Edme-Antoine Trumet, président du tribunal de Bar-sur-Seine, et de Catherine-Adélaïde Petel. La seconde, Jeanne-Claudine, épousa à Dijon, le 9 janvier 1827, Joseph Melchior Portalis de Luket, avocat à la Cour royale à Paris, fils de Melchior-Toussaint-Ange-André baron Portalis et de Marie-Marguerite-Victorine Portalis.

La famille est encore représentée aujourd'hui par M. Armand Trumet de Fontarce, qui habite Paris et est encore propriétaire de la maison où mourut son arrière-grand'mère, Jeanne Belot.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Arthur Deroye qui a épousé une petite-fille de Jean Ligeret du Cloiseau, cousin de Ligeret de Beauvais.

La biographie de Leipzig confond par erreur Ligeret de Beauvais avec son homonyme François Ligeret, né à Athée-sous-Moutier-Saint-Jean, en 1760, avocat au bailliage de Semur, juge en 1790, et suppléant à la Convention en 1792. Nommé par le représentant en mission, Pioche-Fer Bernard, de Saintes, accusateur public au tribunal criminel en germinal an II, il prit les noms de Figue Potiron, et reçut le surnom de Tigre. Nommé procureur syndic du département, il fut révoqué par Calès, le 19 brumaire an III.

(159) Simon Ranfer, reçu avocat au Parlement le 21 juillet 1729, conseil de la province, avocat du Roi au bureau des finances, acquit de Lebelin d'Arcy les terre et seigneurie de Bretenières, et en reprit le fief le 4 mai 1757. Il mourut à Dijon, le 15 novembre 1788. Il portait : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en*

chef d'un croissant de même et en pointe d'un chevron d'or.

De son mariage contracté le 8 novembre 1739 avec Marie-Geneviève Vaudremont, naquit à Dijon, le 20 octobre 1740, Pierre-Bernard, maître des comptes en 1762, maire de Dijon en 1802, et qui mourut, le 26 janvier 1806, du typhus qu'il avait pris en visitant les prisonniers de guerre de la caserne des Capucins, alors ravagée par l'épidémie.

(160) Simon Virely, né à Beaune, le 6 décembre 1733, fils d'Antoine et d'Antoinette Loppin, fut reçu avocat au Parlement le 5 juillet 1755 : devenu conseiller à la cour d'appel de Dijon, il mourut le 19 juin 1810, rue Portelle, dans la maison portant le n° 1754.

La rue Portelle était la partie de la rue Amiral-Roussin comprise entre la rue Vauban et la place Saint-Georges.

(161) Jean-Marie Arnoult, doyen de l'université et conseil des Etats, fut anobli en 1782 : il portait : *d'azur à un arc tendu d'argent, mis en pal et accompagné de quatre flèches de même, deux de chaque côté, posées aussi en pal, l'une au-dessus de l'autre, la pointe en haut* (*Arm. de la Ch. des C.*).

(162) La grille a été redorée en 1847. Ce travail coûta 763 francs.

(163) En 1833, les guérites furent reconstruites : on ne conserva que la calotte sphérique formant toiture ; le devis était de 3,800 fr. pour chacune. Philippe Bourdeaux, entrepreneur, fut déclaré adjudicataire pour la somme de 3,350 fr.

(164) L'invention du paratonnerre était encore toute récente. Elle date de 1752 et est due à Benjamin Franklin, né à Boston, en 1706, mort en 1790.

(165) Guyton de Morveau, Louis-Bernard, né à Dijon, le 4 janvier 1737, mourut à Paris, le 2 janvier 1816. Avocat général au Parlement, il obtint de la province la fondation de cours de chimie, minéralogie et matière médicale ; lui-même occupa la chaire de chimie pendant douze ans sans cesser ses fonctions au Parlement. Nommé procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, il fut élu député en 1791, et passa ensuite à la Convention (*Galerie bourguignonne*).

(166) L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, fut fondée par Hector-Bernard Pouffier, conseiller au Parlement, né à Dijon, en 1658, et mort le 17 mars 1736. Créée par une des clauses de son testament du 1er octobre 1725, elle fut constituée

par lettres patentes de juin 1740. La première séance eut lieu le 13 janvier 1741. En 1774, l'Académie acheta l'hôtel de Grammont, mais il lui fut enlevé à la Révolution et affecté plus tard à l'Université par décret du 11 décembre 1808. C'est aujourd'hui le siège des facultés des lettres et des sciences.

(167) Balthazard-Jean-Pierre Girard de Labrely, fils de Jean-Louis Girard de Labrely, directeur général des domaines du Roy en Provence et de Anne de Bonfils, naquit en 1732, à Buis-les-Baronnies (Drôme). Contrôleur des domaines du Roy dans le Mâconnais, le 25 août 1752, il fut nommé secrétaire des Etats particuliers du Comté en 1766, et en fut procureur syndic jusqu'en 1785. Le 14 décembre de cette même année, il obtint la charge de secrétaire en chef des Etats de Bourgogne en remplacement de Bernard de Chanteau. Il resta en fonctions jusqu'à la Révolution et mourut le 27 avril 1815, dans son domaine de Fuissé-lès-Mâcon.

De son mariage contracté à Mâcon en 1757, avec Marguerite Le Gressier, il eut un fils qui eut lui-même trois enfants.

L'un deux, Louis-Auguste Girard de Labrely, épousa, en 1831, Anne Mercier de Mercey, fille de François Mercier de Mercey, ancien conseiller au Parlement de Bourgogne.

Les armes de la famille sont: *d'or à un chevron de gueules, accompagné de trois coquilles de sable, posées deux et un.*

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Galopin Girard de Labrely, juge-suppléant, à Châtillon-sur-Seine, dont le secrétaire en chef des Etats est le trisaïeul.

(168) Dans le courant de cette même année, le bureau des finances ordonnait divers travaux ayant pour but d'embellir le nouveau palais, et faisait restaurer la façade du logis du Roi pour la rendre semblable aux bâtiments construits par ordre des Etats.

Les Elus avaient écrit au contrôleur général des finances Lefebvre d'Ormesson d'Amboile, pour le prier d'ordonner, disaient-ils dans leur lettre « que la façade soit arrangée de manière qu'elle ne fasse point disparate avec les deux ailes qui leur appartenaient. »

Le bâtiment était en effet en fort mauvais état et les sculptures n'étaient même pas faites.

Ce n'est que le 4 juillet 1783, que Paul Barollet, sculpteur, fut chargé de faire, au centre de la façade, le couronnement, les armes de France et l'ornement du cadran de l'horloge.

On dut remplacer les pierres à sculpter qui avaient été calcinées par le temps.

C'est à cette même époque que fut fait un passage couvert pour aller de l'escalier de la galerie de Bellegarde à la chapelle particulière du prince de Condé dans la Sainte-Chapelle : il a été démoli en 1852.

(169) Le 11 décembre 1783, Edme Dubois, serrurier à Dijon, fut chargé de la confection des candélabres, moyennant 3,300 liv.

(170) C'est à cette époque que Le Jolivet fut chargé par les Elus de faire un dessin représentant l'ensemble du Palais des Etats. Ce dessin, classé au Musée sous le n° 630, a été donné en 1840 par M. Vionnois, juge au tribunal de Montpellier. Il a été gravé par les frères Varin, en 1784, pour être distribué à tous les membres des Etats.

(171) Ce manuscrit fait partie du fonds Baudot, n° 112. D'après l'indication portée en tête de la première page, il serait l'œuvre de M. Violet, bien que la première partie soit de la main de M. Baudot qui a ajouté de nombreuses notes.

L'auteur du manuscrit n'est pas, comme on l'a cru, le prieur Violet, chanoine de Saint-Jean, mais un de ses neveux, Antoine-François Violet, fils posthume de André Violet, premier président au présidial et gouverneur de la chancellerie en Bourgogne, et de Jacqueline Marie Madeleine Luce Colas.

Il naquit à Dijon le 31 mars 1767, et eut pour parrain son oncle le prieur, qui mourut le 11 juin 1779, à l'âge de 86 ans, laissant plus de soixante volumes manuscrits de mémoires sur tous les faits ou événements arrivés à Dijon de son temps.

Antoine-François Violet mourut à Bligny-sous-Beaune, le 23 janvier 1840. Il avait épousé Catherine Perrault de Montrevost.

(172) En février 1812, le sénateur titulaire (comte Lespinasse), à qui cette portion du palais appartient à présent, a fait ouvrir une porte à côté de la grande pour servir d'entrée au grand escalier et se réserver le passage par où l'on entre dans la cour : cette disposition produit un effet très ridicule. (Note de M. Baudot.)

(173) L'artiste auteur des statues est peut-être François Masson, sculpteur, né à la Vieille-Lyre (Eure), en 1745, élève de G. Coustou, mort à Paris, le 18 décembre 1807.

(174) Il y a un concert public où on m'a fait aller malgré moi : j'avais un pressentiment qu'il ne serait pas des meilleurs, et cela

ne s'est trouvé que trop véritable ; la salle était magnifique, l'assemblée belle et nombreuse, et le concert aurait été beau s'il y avait eu des musiciens : on pouvait dire que c'était un charivari noté (*Lettres du baron de Polnitz*, 20 mars 1732).

Le 11 mars 1750, il y eut une première séance d'un concert établi au logis du Roy où l'on entrera par abonnements qui seront de 48 francs pour les hommes, autant pour les dames, et les demoiselles ne paieront pas (Dumay, *Mercure Dijonnais*, p. 38).

Le lundi 17 janvier 1774, on fit l'ouverture du concert dit des Amateurs dans une des salles du Palais des Etats : il réussit assez bien, malgré les propos qui se sont tenus et qui ont fait retirer quelques demoiselles qui devaient y chanter. Mlle Rabiot, jeune demoiselle de douze à treize ans, y toucha du clavessin (sic) avec beaucoup de succez et Mlle Marlet, fille du directeur de la marque de cuirs, y chanta plusieurs ariettes. Les abonnements sont d'un louys pour les hommes et les dames y sont reçues gratis. Si on peut parvenir à vaincre certains préjugés trop reçus à Dijon, le concert se soutiendra et fera même une véritable école de musique. (Dumay, *Mercure Dijonnais*, p. 260.)

Le concert ne dura que trois ans.

(175) On remarque, dans la salle au-dessous de l'antichambre de la grande salle d'assemblée des Etats, une horloge faite par l'artiste qui en a fait une aussi à Lyon : elle marque le cours des planètes, les phases de la lune, et est fort digne d'attention (Note de M. Baudot).

(176) Dans une des antichambres de l'appartement du prince est un grand tableau de Van der Meulen, représentant la bataille de Rocroy. Depuis la révolution de juillet 1789, les volontaires nationaux de Dijon ont déchiré ce tableau à coups de sabre ; les appartements ont été occupés par l'administration du département et le logis du Roi a pris le nom de maison nationale (Note de M. Baudot.)

(177) Lepautre, Antoine, né à Paris en 1614, mourut dans la même ville en 1691. Vingt ans avant, en 1671, il avait été nommé architecte du Roi et de Monsieur, et membre de l'Académie d'architecture (Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des Artistes*).

(178) Jean Jouvenet dit le Grand, un des quinze enfants de Laurent Jouvenet, né à Rouen, en avril 1644, mourut à Paris le 5 avril 1717 et fut inhumé à Saint-Sulpice : professeur à l'école

des Beaux-Arts le 29 novembre 1681, recteur le 31 décembre 1707, il fut directeur de 1705 à 1708 (BELLIER DE LA CHAVIGNERAIE, *Dict. des Artistes*).

On ne sait pas exactement ce qu'est devenu ce tableau : il résulte d'une note de M. Maillard de Chambure, dans *Dijon ancien et moderne*, que, placé à la cathédrale, il aurait été, sur la demande de Devosges, réintégré au Musée, et on aurait donné à la cathédrale une copie du même tableau faite sous les yeux de Jouvenet : cependant, la catalogue du musée (nº 336) ne fait mention que d'une copie qui serait placée dans la chapelle de la Visitation : il n'est plus question de l'original.

(179) Le 13 juillet 1779, Gagnereaux fut chargé par les Elus de faire cette copie placée aujourd'hui à la Bibliothèque de la Cour d'appel.

On voit chez M. Meney, rue Chapelotte, nº 1449, une copie de l'école d'Athènes, de Raphaël, grand tableau qui, dans la vente de la maison, en 178..., a été estimé 1,200 livres. On en voit une autre copie chez M. Nicaise, rue du Petit-Potet, nº 1727, apportée de Rome par l'abbé Nicaise, mort en 1701, et beaucoup plus estimée que la précédente. (Note de M. Baudot.)

Cette copie, faite par Carlo Napolitano pour l'abbé Nicaise, est actuellement au Musee (nº 50). Celle qui appartenait à M. Meney a été léguée par lui à la ville en 1844 : elle est placée dans un des salons de la Préfecture.

(180) Gagnereaux Bénigne naquit à Dijon le 24 septembre 1756. Elève de l'école de Dijon, il remporta un prix le 15 septembre 1776 et partit pour Rome au mois de décembre suivant. Il se signala bientôt par son talent remarquable et reçut des Etats la commande de plusieurs tableaux destinés à l'ornementation de leur palais. En 1795, il avait commencé un tableau représentant une bacchanale, lorsqu'il mourut à Florence à l'âge de 39 ans. En 1834, ce tableau a été donné au musée par M. de Saint-Mesmin, qui était conservateur : il l'avait reçu lui-même de B.-C. Gagnereaux, frère du peintre (*Cat.*, nº 298). Celui-ci a vendu au musée, moyennant 1,600 francs, un autre tableau de son frère : Soramus et Servilie (*Cat.*, nº 295). Le portrait de Gagnereaux, classé sous le nº 299, est une copie faite en 1879 par Panini, d'après l'original, peint par Gagnereaux lui-même : il a été donné, en 1879, par M. Chevrot, architecte à Dijon, petit-neveu du peintre.

(181) Copie faite par Gagnereaux, d'après Barocci (Frederico) ou Fiori d'Urbino, peintre et graveur, né à Urlino en 1528, mort à Rome le 30 septembre 1612 (*Cat.*, n° 7).

(182) Copie envoyée par Naigeon en 1779 (*Cat.*, n° 10).

(183) Berettini (Pietro) da Cortona dit Pierre de Cortone, né à Cortona (Toscane), en 1596, mourut à Rome en 1669.

(184) Naigeon Jean-Claude, né à Dijon le 12 décembre 1753, mourut dans la même ville le 11 janvier 1832, d'une attaque de choléra. Elève de l'école et pensionné de Rome, il travailla avec ardeur et à son retour fut nommé conservateur du musée du Luxembourg. Chassé de Paris par la Révolution, il revint à Dijon où il fut pendant vingt ans professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. Le musée de Dijon possède de lui l'*Education de l'Amour*, d'après Barocci (n° 8) et l'*Hymen brûlant les flèches de l'Amour*, d'après René (Guido) dit le Guide (n° 45). Ces deux tableaux sont peut-être ceux que Violet attribue à Gagnereaux sous les titres de l'*Ecole de l'Amour* et l'*Hymen*.

(185) Bornier, Nicolas, né à Bourberain, le 26 juillet 1762, mourut à Dijon le 17 octobre 1829. Pensionné par les Etats en 1789, il fut professeur à l'école de Dijon depuis 1808, jusqu'à sa mort. Il est probable qu'à la Révolution, il sauva de la destruction le groupe dont il était l'auteur, car il le donna au musée en 1808 (*Cat.*, n° 954).

Le Mercure dit l'Antinous du Belvédère (*Cat.*, n° 953) et le buste du prince de Condé (*Cat.*, n° 956) sont dus à Bornier.

(186) Falconnet, Etienne-Maurice, né à Paris en 1716, mourut le 24 janvier 1791. Elève de Lemoyne, il fut reçu à l'Académie le 31 août 1754 et fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts (Bellier de la Chavigneraie).

(187) Copie d'une statue antique placée autrefois dans les jardins du palais Cesi, près du Vatican, où elle passait pour une amazone (*Cat.*, n° 943).

(188) Bertrand Antoine-Henri, né à Langres en 1759, mourut dans la même ville en 1734. Elève de Devosges, pensionné des Etats en 1731, il fut l'ami intime de Prud'hon et ne quitta l'Italie qu'en 1789.

(189) L'école comptait 150 élèves environ, divisés en 8 classes ; le 16 mai 1775, le prince de Condé présida la distribution qui eut lieu dans la grande salle des Cordeliers (*Alm. de la prov. de Bourg.*)

(190) Les rideaux coûtèrent 8,432 livres.

(191) Joseph-Louis Ripault-Désormeaux, né à Orléans en 1724, mourut en 1793. Il fut bibliothécaire du prince de Condé, historiographe de la maison de Bourbon et membre de l'Académie des Inscriptions.

(192) Le 13 juillet 1779, Renaud fut chargé de faire cette copie en marbre, d'après une statue antique trouvée au xvᵉ siècle à Campo d'Anzo, à douze lieues de Rome, dans les ruines d'Antium (*Cat.* nº 1070).

(193) Renaud Claude, né à Spoix, le 24 avril 1756, fut pensionné des Etats en 1777. En 1779, il envoya à Dijon une statue en plâtre représentant Cléopâtre mourante. En quittant Rome, il se rendit à Florence, où il fut professeur de sculpture. Devosges avait de lui la plus haute opinion.

C'est peut-être ce sculpteur qui se trouve dans la liste des 50 personnes qui ont pris le fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille en 1790. On lit dans cette liste : Renaud, sculpteur, professeur à l'Académie royale, né à Dijon, en Bourgogne, pensionnaire des Etats, établi à Marseille depuis six ans. Parmi les autres on remarque : Julien Feissolle, modèle de l'Académie et beaucoup de peintres, sculpteurs, etc. (Note de M. Baudot).

(194) M. François Gabriel est arrivé à Dijon le 6 juin 1727, jour des opérations relatives au projet du canal de Bourgogne (Note de M. Baudot).

(195) Ce tableau, classé au musée sous le nº 296, fut payé à Gagnereaux 4,800 livres. Le cadre en bois sculpté coûta 291 livres. La bataille de Senef, qu'il représente, fut gagnée par le grand Condé sur le prince d'Orange, le 11 août 1674. Un peu plus d'un siècle après, le 2 juillet 1794, Marceau y remportait une nouvelle victoire sur les Autrichiens.

(196) Au mois de mai 1791, on a placé, de l'autre côté de la cheminée, un autre tableau du même peintre, représentant le passage du Rhin (*Cat.*, nº 297) par le grand Condé, près de Tolhuy, le 12 juin 1672. Ce tableau de même grandeur que le précédent, est plus beau encore et plus précieux, tant par un dessin plus correct que par une plus parfaite intelligence dans la disposition (Note de M. Baudot).

(197) Ce tableau ne fut jamais exécuté.

(198) La cheminée de la salle de Condé, œuvre de Jérôme

Marlet, était du Louis XVI le plus pur : elle fut détruite lors de l'organisation du musée pour faciliter le placement des tableaux.

(199) Charles-André Van Loo, appelé plus communément Carle Van Loo, né à Nice (Etats Sardes), en 1705, mourut à Paris en 1765. Le musée possède de lui (n° 386) un portrait de Louis XV : c'est peut-être celui dont parle l'auteur du manuscrit.

(200) Ces deux bustes, offerts par leur auteur Antoine-Henri Bertrand, sont classés au musée sous les n°s 945 et 946 : il en parle dans sa lettre à Devosges, du 28 mars 1786 (voir la note 220).

(201) Ce groupe fut acheté par les Elus en 1780 après la mort du célèbre Raphaël Mengs à qui il avait appartenu (*Cat.*, n° 1119).

(202) Classé sous le n° 949.

(203) Statue en plâtre moulée sur une statue en marbre qui se voyait à la Villa Mattéi sur le mont Cœlius à Rome, lorsque Clément XIV la fit placer au Vatican (*Cat.*, n° 1124).

(204) Ce buste offert par Bertrand aux Etats en 1786 est classé sous le n° 947.

(205) Copie en marbre faite en 1786, sur une statue antique œuvre d'Agacias d'Ephèse, trouvée au commencement du XVIIe siècle à Antina (*Cat.*, n° 1,062).

(206) Petitot, Pierre, né à Langres en 1760, mourut à Paris en 1840.

(207) Buste offert par Bertrand en 1786 (*Cat.*, n° 948).

(208) Statue achetée par les Etats après la mort de Raphaël Mengs (*Cat.*, n° 1,120).

(209) Copie faite en 1787, et envoyée la même année : Bertrand l'offrit aux Etats qui, pour le remercier, lui accordèrent une indemnité de 3,600 livres (*Cat.*, n° 944).

(210) Buste classé sous le n° 950.

(211) La statue originale fut trouvée vers la fin du XVIIIe siècle à Centocelle, à trois lieues de Rome (*Cat.*, n° 1,122).

(212) Jérôme Marlet, sculpteur et conservateur du musée en 1806, mourut à Dijon le 14 novembre 1810, à l'âge de 81 ans, étant encore en fonctions.

(213) Prudhon, Pierre-Paul, né à Cluny (Saône-et-Loire), le 4 avril 1758, mourut à Paris le 16 février 1823. Fils d'un maçon mort peu de temps après sa naissance, il fut placé chez les moines

de Cluny. Frappés de ses dispositions extraordinaires, ils le recommandèrent à l'évêque de Mâcon, qui l'envoya à l'école de Dijon en 1774. Pensionné en 1784, il partit pour Rome, mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'y rester: il revint à Paris, où il vécut longtemps pauvre et ignoré. Un dessin représentant la Vérité descendant des cieux et conduite par la Sagesse attira l'attention sur lui. Il fut chargé d'exécuter en grand cette composition pour le plafond de la salle des gardes du château de Saint-Cloud, puis il reçut la commande d'un plafond pour la salle des antiques au musée du Louvre, et d'un grand tableau représentant la Justice et la Vengeance divines poursuivant le crime. Ce dernier ouvrage lui valut la décoration de la Légion d'honneur et quelques années après, il entrait à l'Institut (*Cat. du Musée*).

Le musée possède (n° 988) un buste de Prudhon : il lui a été donné en 1849, par son auteur Pierre-Paul Darbois, né à Dijon le 11 janvier 1785, mort le 30 septembre 1861. Elève de Devosges, il fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et conservateur-adjoint du musée. Il est l'auteur de la statue de Minerve qui orne la façade de l'Hôtel de Ville : il l'avait offerte à la ville, mais il lui fut donné une indemnité de 1,000 fr. Elle fut placée le 5 décembre 1844.

A l'Hôtel de Ville se trouve un portrait de Prudhon fait par Charles Fournier, né à Salmaise en 1803 et mort à Birknead (Angleterre), en 1854.

(214) Le plafond est une copie libre faite d'après le tableau de Pierre de Cortone qui est au palais Barberini à Rome Il fut fait en 1786 aux frais de la province et comme condition attachée à la pension. Il fut placé le 18 octobre 1787 : le châssis sur lequel il est monté coûta 95 livres.

(215) Jean-François Albani, né en 1720, fut cardinal à 27 ans. Il mourut en 1803.

(216) Ces bas-reliefs ont été exécutés sous la direction de François Devosges, par MM. Borne, Giroux, Genret et Jeanbard, ses élèves, d'après les dessins tirés de la colonne Trajane, des fresques et d'autres monuments des arts de l'antiquité (*Cat.*, nos 992 à 1,003).

(217) Ces sculptures sont de Jérôme Marlet, ainsi que celles qui surmontent les portes de la salle précédente.

(218) Il est intéressant de connaître l'opinion de Devosges sur ses principaux élèves :

Gagnereaux a toujours montré les plus heureuses dispositions ; il est resté à Rome depuis la fin de sa pension où ses talents distingués lui ont mérité la considération de sa sainteté (Pie VI) et celle du Roi de Suède (Gustave III) pour lesquels il est chargé de différents ouvrages de peinture.

Renaud a tout ce qu'il faut pour faire un artiste célèbre ; le temps de sa pension fini, il s'est rendu à Florence, où il a exercé pendant quelque temps la place de professeur de sculpture ; il est actuellement à Marseille occupé à des travaux publics.

On peut juger des talents du sieur Naigeon par les ouvrages que la province a de lui : il est laborieux et a beaucoup de génie ; il est actuellement à Paris où il travaille pour se faire recevoir à l'Académie royale de peinture.

Bertrand est resté à Rome, où, depuis sa pension finie, il a exécuté les deux bustes de Bacchus et d'Ariane : il s'instruit de plus en plus et est fort considéré parmi les artistes.

Prudhon est organisé pour faire un grand artiste dans le genre gracieux.

(219) En novembre 1806, on transporta l'école de dessin dans l'ancienne église du collège des jésuites : ce local sera bien incommode et d'ailleurs éloigné du muséum ; on dit que le respectable professeur Devosges en est bien chagrin, mais il faut loger le général Veaux ; voilà le motif du déplacement de l'école de dessin (Note de M. Baudot). Antoine-Joseph Veaux, général de brigade, commandait le département de la Côte-d'Or.

(220) Une lettre de Prudhon et Bertrand, datée de Rome du 28 mars 1786, montre les bons rapports qui existaient entre le professeur et les élèves et fait bien connaître le caractère de Prudhon. L'original de cette lettre est déposé dans les cartons de la mairie : Nous devons à l'obligeance de M. La Mouche, ancien chef de bureau, la communication d'une copie faite par lui.

« A Monsieur, Monsieur De Voge, directeur de l'Académie de « peinture et sculpture au Palais des Etats à Dijon :

« Monsieur,

« Je crains de renouveller vos douleurs sur la perte que vous « avez fait, en vous témoignant combien j'y ai été sensible : sou-

« vent les regrets même de nos plus chers amis, loin d'apporter « quelques adoucissements à nos maux, nous rappellent un res- « souvenir qui rouvre toutes les playes de notre cœur, car en de « semblables malheurs, la fermeté et la constance disparaissent, « et bien longtemps après, on sent encore son cœur gémir et « soupirer.

« Je comtois, comme j'avais eu l'honneur de vous en prévenir, « pouvoir faire ou tout au moins commencer le portrait de Son « Eminence, pendant le tems que l'impression de ma toile mette- « roit à sécher ; mais lorsque j'ai été pour en obtenir la permis- « sion, Son Eminence m'a fait dire par son neveu ou son cousin « le chevalier de Bernis, que l'original qui est un tableau de huit « pieds ou environ étant dans son appartement il ne pouvait pas, « pendant le tems qu'il restoit à Rome, en laisser faire une copie ; « que dans le mois de juin où il se retire à Albane à cause du « mauvais air de Rome, on pourroit alors le copier à son aise ; « comme le tableau du plafond de Cortonne que demandent « MM. les Elus est un ouvrage considérable et de longue haleine, « je présume peu avoir assés de tems pour faire ce portrait n'en « ayant au plus que pour l'exécution de cette grande machine. « Je suis fâché de ne pouvoir remplir sitôt les intentions de « M. l'abbé de la Farre ; mais vous en voyez, monsieur, vous- « même l'impossibilité ! J'ai commencé une esquisse de mon « tableau afin de pouvoir le dessiner et l'ébaucher en grand plus « facilement et avec plus de justesse. A l'égard d'un aide, je ne « sais pas même si je pourrai en trouver ; enfin je verrai à faire « en tout pour le mieux, et je metterai tout mon zèle et mes soins « pour que la province ait lieu d'être satisfaite : Soyez, également « bien persuadé, monsieur, que quoique on ait pas fixé les frais « qui sont à faire pour l'exécution de ce tableau, je suis bien loin « d'abuser de la licence qu'on m'a accordé pour tout ce qui en « dépend. J'économiserai l'argent de la province comme si c'étoit « le mien propre. J'oubliois de vous demander quelles couleurs « et quelles armes il faut mettre sur les drapeaux que tient la « renommée.

« Le gouverneur de M. l'abbé de Bourbon, M. Tourlot, de « Dijon, nous a envoyé chercher et a témoigné vouloir nous ho- « norer de sa protection. J'avoue, Monsieur, que les protections « m'embarrassent plus qu'elles ne me plaisent, premièrement

« parce que je ne suis point courtisan, secondement parce qu'un
« artiste ne devroit avoir de protection que son talent. Et comme
« le mien n'est pas au point où je le désire, je ne me soucie pas
« qu'on me fasse connoître avant le tems; quelques fois même, c'est
« nuisible; un artiste dont on voit la marche et les progrès fait
« peu de sensation lorsqu'il paroît, habitué qu'on est de voir ce
« qu'il fait, on met peu de différence entre ce qu'il fesoit et ce
« qu'il sçait faire, au lieu qu'un homme qu'on ignore, dont on ne
« connoît point le mérite, lorsqu'il vient à le mettre au jour et que
« son talent n'est point ordinaire, il surprend tout le monde, on
« s'étonne de n'en avoir jamais entendu parler: ses progrès
« semblent être l'ouvrage d'un moment et on est émerveillé pour
« ainsi dire que la science lui soit venue ainsi tout d'un coup.
« Pour en revenir à M. l'abbé Tourlot, sans que j'en sçu rien il
« nous a engagé avec M. Lagrené un peu plus que je ne l'aurois
« désiré : il l'a prié d'écrire tous les trois mois aux Elus de Bour-
« gogne, soit en notre faveur, soit pour leur rendre compte de
« notre avancement: pour ce faire il faudrait lui montrer de nos
« ouvrages et de bonne foy je ne me sens point porté à cela.
« M. Lagrené a sa manière de voir et de faire qui ne cadre guère
« avec la mienne, par conséquend ses conseils ne peuvent pas
« m'être bons et alors à quoi sert d'avoir l'air de demander les
« avis d'une personne quand on est pas disposé à les suivre : du
« reste M. Lagrené est un homme aimable et qui aime à rendre
« service, j'ai été sensible à la manière obligeante avec laquelle
« il s'est offert à nous être util. Encore une chose, lorsqu'on con-
« noît beaucoup de gens auxquels on est obligé de faire sa cour
« on se gâte, on perd son caractère, sa façon de voir, on devient
« uniforme, petit, mesquin, en les fréquentant, on ne veut cher-
« cher qu'à leur plaire, et on ne fait plus que comme tout le
« monde, triste dénoûment ! Si les grands maîtres avoient agit de
« la sorte nous n'aurions rien à puiser dans leurs ouvrages. Un
« artiste qui étudie doit être libre, il doit opérer d'après les prin-
« cipes et d'après ses réflexions qui pour être profondes et solides
« ont besoin de solitude ; après cela lorsqu'il y est affermi, et
« qu'il a acquis le degré de talent dont il se croit capable, il peut
« se produire avec retenû car il risqueroit encore de maniérer
« son génie. Léonard de Vinci, cet Homère de la peinture qui au-
« roit donné des leçons à Raphaël, Michel-Ange et à tous les

« maîtres qui sont venûs avant et après lui, dit lui-même qu'un « artiste a besoin d'être tout entier à luy, que la solitude lui est « absolument nécessaire pour observer plus attentivement la « nature. Enfin ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut ou se ré- « soudre à ne rien sçavoir, en voyant le monde, fesant sa cour et « perdant son temps ; ou sacrifier le monde et ses flatteries « pernicieuses à la science et au plaisir de devenir un homme de « talent.

« A l'égard de ma femme qui vous a demandé des secours sans « m'en prévenir, venant d'en recevoir il y avoit peu de tems, cela « ne me fait point plaisir : je crains extrêmement, et n'aime point « abuser de la bonté des personnes qui se font un plaisir de nous « rendre service et je voudrais qu'elle pensât un peu comme moy. « Je lui avais écrit ma façon de penser à ce sujet, mais il me pa- « roît qu'elle y a fait peu d'attention, ce qui ne laisse pas de me « piquer contre elle : j'ose donc vous prier, Monsieur, de ne point « acquiescer si vite à sa demande, je vous en prie et ce sera « m'obliger que de ne le pas faire. »

« Monsieur, je profite du peu d'espace que m'a lessé prudon « pour vous remercier des bontés que vous avez eu pour moi et « pour vous en témoigner ma reconnaissance, je vous prie de « vouloir bien les continuer et ne pas m'oublier si je pouvoit en « quord servir en quelque chose la province et vous en particulier, « Monsieur, auquel je suis obligé de tout ce que je suis ; je « m'oqupe maintenant à faire quelque petite chose en attendant « quelques nouvelles dont j'aurai soin de vous donner avis, au cas « quel réussissent. J'ai fini une copie de l'amour du Vaticant qui « et un torse avec la tête je n'en ai copier que le buste et je lui « fait maintenant un pandant d'une pesiché de même grandeur : « j'ai quelques autres oqupation qui me sont très peu payée.

« Assuré de mon respec Madame votre épouse et votre famille, « et croyez, Mosieu, que nous sommes Prudon et moi, avec le « plus profond respec,

« Monsieur, vos très humbles et très « obéissant serviteur,

« Prudhon et Bertrand.

« Rome, ce 28 mars 1786. »

Le Cardinal dont parle Prudhon est très probablement François Joachim de Pierres, Cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome de 1769 à 1791 : l'abbé de la Farre qui avait demandé son portrait, doyen de la Sainte-Chapelle en 1778, fut élu du clergé en 1784.

François-Claude Turlot, qui avait offert sa protection à Prudhon, était un Dijonnais. Né à Dijon le 25 janvier 1745, il mourut à Paris le 21 décembre 1824. Chargé par Louis XVI de l'éducation de l'abbé de Bourbon, fils naturel de Louis XV, il devint en 1787 aumônier de Madame Victoire, tante du roi, et vicaire général à Nancy. La révolution l'ayant privé de tous ses biens, il n'eut, jusqu'à sa mort, d'autres ressources qu'une place modeste à la bibliothèque du roi.

(221) Réunis à Versailles le 5 mai 1789, les Etats Généraux comprenaient 1118 membres, dont 291 pour le clergé, 270 pour la noblesse et 557 pour le Tiers-Etat.

(222) Legrand, avocat au bailliage de Châteauroux, fut élu député du Tiers Etat dans le Berry. Entré dans les bureaux de l'assemblée, il proposa des mesures de rigueur contre les prêtres insermentés et s'occupa activement de la suppression des ordres religieux et des droits féodaux. Elu en septembre 1795 au conseil des Anciens, il y resta jusqu'en 1797, puis devint commissaire du directoire du département de l'Indre : au mois de décembre de la même année, il devint membre du corps législatif où il siégea jusqu'en 1803 (*Biographie de Leipzig*).

(223) La division par départements fut votée sur le rapport de Bureaux de Pusy, né à Port-sur-Saône en 1750 et mort en 1805. Député de la noblesse à l'assemblée constituante, il s'exila avec Lafayette et partagea sa captivité à Olmütz. Rentré en France après le 18 Brumaire, il fut successivement préfet de l'Allier, du Rhône et de Gênes. Son fils Maurice-Poivre Bureaux de Pusy, né à Paris en 1799, a été préfet et député sous Louis-Philippe et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848.

(224) Dijon, le 7 juin 1790.

Messieurs,

L'assemblée électorale du département de la Côte-d'Or m'ayant appelé à remplir les fonctions de Procureur général sindic de ce

département, j'ai l'honneur de vous prévenir en cette qualité, que MM. les administrateurs se proposent d'entrer en séance le 16 de ce mois, et de vous prier, Messieurs, de prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables pour accélérer la remise qui doit leur être faite des pièces et papiers relatifs à l'administration de ce département, conformément à la proclamation du Roi du 20 août dernier, sur le décret de l'Assemblée nationale du 28 décembre 1789. Il n'échappera pas, Messieurs, à votre sollicitude pour la chose publique combien il importe au maintien de l'ordre, qu'il y ait le moins d'interruption possible dans les opérations dont les nouveaux corps administratifs doivent reprendre la suite.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Messieurs
Votre très humble et très obéissant serviteur,
De Morveau.

(225) Les administrateurs du département étaient MM. Charles-Philibert Chamont, lieutenant général criminel du bailliage à Châtillon ; Pierre Rolle, procureur au même bailliage ; Jean-Baptiste Rochet, notaire à Voulaine ; Nicolas Couturier, négociant et maire à Saint-Broin ; Claude Ravelet, bourgeois à Aisey-le-Duc ; François Beau, marchand à Larrey ; Louis Béguin, maire à Baigneux ; Charles-François Petit, maire à Montbard ; Bonnet l'aîné, maire à Saulieu ; Jean-Frédéric Vincent de Surenne, maire de Saint-Thibaut ; Jean-Baptiste-Bernard Gautherin, maire à Flavigny ; Edme-Bénigne Guéniot, lieutenant criminel à Semur ; Pierre-Bénigne Gallois, bourgeois à Montigny ; Jean-Baptiste Petitjean, maire de Beaumont ; Honoré Chauvot, maire de Gemeaux ; Jean-François Chaussier, maire de Curtil ; Nicolas Martin, maire à Genlis ; Jacques Minard, avocat à Dijon ; Bernard Navier, avocat à Dijon ; Bernard Gillotte, avocat à Nuits ; Denis Lamblin, maire à Fixin ; Louis Moingeon, avocat à Arnay-le-Duc ; Nicolas Denys-Cattin, Procureur du Roy du bailliage ; Juste Rameau, maire à Memont ; Jean Jobard, maire d'Arconcey ; Emiland-Etienne Blanot, maire à Liarnois ; Vivant Mugneret, bourgeois à Beaune ; Michel Edouard, avocat à Beaune ; Arbey, maire de Bligny-sur-Ouche ; Claude Virely, maire d'Ecutigny ; Laurent Maldent, négociant à Savigny ; Thomas-Antoine Gelot, officier municipal à Seurre ; Pierre-Antoine Michault, maire de Tichey ;

François Pignon, maire de Prugnière ; Antoine Hernoux, lieutenant civil à Saint-Jean-de-Lône ; Jean-Etienne Chenevois, avocat à Auxonne (*Journal patriotique de la Côte-d'Or*, 1790, n° 21).

(226) François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest, né à Grenoble en 1735, fut ministre plénipotentiaire à Lisbonne et ambassadeur à Constantinople de 1768 à 1783. Nommé ministre de l'intérieur, il fut renvoyé avec Necker, mais rappelé peu après. Dénoncé par Mirabeau, il donna sa démission le 23 décembre 1790, et émigra. Rentré en France en 1814, il fut nommé pair de France, et mourut en 1821.

(227) Jacques Necker, fils d'un régent du collège de Genève, naquit en cette ville en 1732. Venu jeune à Paris il entra comme commis chez le banquier Terlusson, et gagna rapidement une fortune considérable. Protégé par le marquis de Pezay, il devint directeur du Trésor public et conseiller-adjoint au contrôleur général Taboureau, puis directeur général des finances en mai 1778. Exilé en 1787, il est rappelé l'année suivante. Renvoyé à nouveau le 11 juillet 1789, il est rappelé par l'Assemblée nationale le 16 du même mois, mais il dut se retirer au mois d'août 1790 ; il alla résider à Coppet (Suisse), et mourut à Genève, le 9 avril 1804.

(228) L'Assemblée nationale sur le rapport qui lui a été fait par son comité des finances des différends qui se sont élevés entre les administrateurs du département de Saône-et-Loire et ceux du département de la Côte-d'Or, d'une part, et les ci-devant Etats Généraux du duché de Bourgogne, d'autre part, au sujet de la suite des travaux publics et notamment du parachèvement du canal de Charolois, et autres objets d'administration, a décrété et décrète ce qui suit :

1° Conséquemment aux décrets concernant les administrations particulières des anciennes provinces d'Etats, l'administration ci-devant confiée aux Etats Généraux du duché de Bourgogne, Comté et pays adjacents, demeure entièrement révoquée, et il sera fait défense aux dits Etats de s'immiscer directement ni indirectement dans aucune partie de la dite administration.

2° Les Elus des Etats de Bourgogne rendront compte sans délai, aux commissaires qui seront nommés dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne : premièrement de la position où se trouvent actuellement toutes les parties de leur

administration; secondement de l'état actuel de tous les ouvrages publics dont ils étaient ordonnateurs; troisièmement de l'état des finances qu'ils ont reçues et employées aux dits ouvrages, et généralement de tous les objets dont ils étaient responsables aux ci-devant Etats de Bourgogne, sans aucune exception.

3° Les dits Elus remettront aussi incessamment et sans délai, aux commissaires des départements tous les rôles d'imposition, registres, plans, cartes, devis et mémoires, et généralement tous les titres et papiers dont ils sont dépositaires, notamment ceux concernant le canal de Charolois, ensemble tous les meubles et effets appartenant aux ci-devant Etats de Bourgogne, le tout sans aucune exception ni réserve.

4° Il sera enjoint à l'ingénieur en chef des ci-devant Etats Généraux de Bourgogne, ainsi qu'à tous les employés sous ses ordres et à tous adjudicataires d'ouvrages publics, ordonnés par les dits ci-devant Etats Généraux, notamment à ceux des ouvrages relatifs aux canaux et à la navigation des rivières de Bourgogne, de reconnaître l'autorité du nouveau corps administratif et de lui obéir respectivement pour toutes les parties dont les dits administrateurs particuliers se trouvent actuellement chargés. (*Gazette nationale*, n° 192, 11 juillet 1790).

(229) Alexandre-Eugène Volfius, né à Dijon, le 17 juin 1763, fils de Jean-François et de Marie Pélissonnier, était avocat au bailliage de Dijon, lorsqu'il fut élu député du Tiers Etat en 1789. Le 10 novembre 1790, il proposa à l'Assemblée de rappeler tous les ministres et ambassadeurs que la France entretenait près des puissances étrangères, à cause du dédain qu'on leur témoignait.

Nommé juge suppléant au tribunal de Dijon, le 17 frimaire an VI, il refusa la place de juge titulaire, le 24 thermidor an VII, et mourut à Dijon, conseiller de préfecture, le 16 thermidor an XIII (4 août 1805).

Son frère, Jean-Baptiste Volfius, né à Dijon le 7 avril 1734, fut évêque constitutionnel de la Côte-d'Or du 13 mars 1791 au 14 octobre 1801. Il mourut dans la même ville le 8 février 1822.

(230) Bernard-Adrien Antoine, originaire de Saintes, fut nommé député à l'assemblée nationale en 1791. Passé à la Convention, il prit les noms de Pioche Fer; il vota la mort du roi et demanda son exécution à bref délai. Après avoir été envoyé dans la Côte-d'Or « *pour y mettre la terreur à l'ordre du jour,* » il re-

vint à la Convention et fut nommé membre du comité de sûreté générale. Arrêté le 28 mai 1795, il fut remis en liberté le 4 brumaire an IV (*Biographie de Leipzig*).

(231) Bourdon, député de l'Oise à la Convention, fut ensuite membre du Conseil des Cinq-Cents. Déporté à Cayenne après le 18 fructidor an V, il mourut peu après à Synamary.

(232) Par un arrêté en date du 11 vendémiaire an V, l'administrateur du département de la Côte-d'Or ordonna, pour le 15 frimaire, la vente aux enchères des objets précieux ayant appartenu aux Etats de Bourgogne; la vente produisit une somme de 30,136 livres 17 sols.

Dans le cours des années précédentes et pour se conformer aux prescriptions du décret du 19 juin 1790, on avait fait disparaître tout ce qui rappelait l'ancien régime

Le 2 décembre 1790, Devosges est chargé de faire des écussons pour les différentes portes : rue Condé, la Justice et ses attributs; rue Notre-Dame, la Philosophie ou la Prudence; et sur la porte de l'école de dessin, le génie de la peinture et de la sculpture.

Duleu reçoit 60 livres pour avoir abattu le buste du prince de Condé placé au fronton du muséum.

Maire, serrurier, Dulaquet, Boutreux et Bernard, sont chargés d'enlever les écussons en fer de l'escalier, les fleurs de lys des deux pavillons et les armoiries du fronton du palais et de la grande salle des Etats.

(233) A l'origine, la Légion d'honneur, instituée par Bonaparte, premier consul, le 19 mai 1802, se composait de seize cohortes ayant chacune son chancelier et son chef-lieu : chaque cohorte comptait sept grands-officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires. Une dotation en domaines nationaux ou en biens situés à l'étranger était affectée au service des traitements attachés à chaque grade.

(234) En 1500, les magistrats municipaux de Dijon ayant appris que Gaspard de Talaru allait mettre en vente l'hôtel dont sa femme Marguerite avait hérité de son père, Guillaume Rollin, seigneur de Beauchamp, lui firent des offres que celui-ci accepta immédiatement. Le marché fut conclu le 9 décembre au prix de 3,175 livres, par acte reçu Gastereaul, notaire à Dijon.

Construit par Nicolas Rollin vers 1440, cet hôtel avait coûté 15 à 20,000 livres.

La Mairie n'y fut installée définitivement qu'en 1511 et y resta jusqu'en 1831. Elle venait à peine de l'abandonner lorsque le Conseil général en fit l'acquisition pour y placer les archives, par acte reçu Chevalier, notaire à Dijon, le 18 avril 1833, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3,000 fr. (GARNIER, *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon*).

(235) Créées en 1803, les sénatoreries étaient des circonscriptions territoriales attribuées à des sénateurs choisis par le chef du gouvernement, et produisaient un revenu de 20 à 25,000 fr. Un sénateur avait dans sa sénatorerie la préséance sur toutes les autorités locales.

(236) Caumont Jacques, élève de l'école de Dijon, naquit en cette ville le 24 mars 1785 et mourut le 9 septembre 1859 ; on lui doit la construction du château de Velars-sur-Ouche (LANCE, *Dict. des Architectes*).

(237) C'est à cette époque que furent placées dans la salle des appariteurs les statues de la Justice, la Loi, la Force, et la Gloire qui, précédemment, ornaient la salle d'entrée de l'hôtel Rollin.

L'écusson qui s'élève au milieu des sculptures du fronton à subi les variations politiques de ce siècle. Avant la Révolution, on y voyait les fleurs de lys, qui firent place à l'aigle impérial, pour reparaître à la Restauration; le gouvernement de juillet les remplaça, le 19 décembre 1838, par un coq d'or sur champ d'azur; le 8 août 1853, le sculpteur Moreau fut chargé d'y placer un aigle; ce travail lui fut payé 371 fr. Brisé en 1870, il fut remplacé par les lettres R. F., avec la date 4 septembre 1870; enfin, en 1874, on supprima tout emblème gouvernemental, et on y plaça l'ancien écusson de la ville, qui y est encore aujourd'hui.

En 1876, M. Belin, architecte, présenta un projet de perron pour l'Hôtel de Ville : conservé au Musée (nº 224) il ne fut pas exécuté.

(238) Commencé en 1810 sur les plans de Jacques Cellerier, né à Dijon le 11 novembre 1742 et mort à Paris le 27 mars 1814, le théâtre occupe l'emplacement, non de la Sainte-Chapelle comme on le dit souvent, mais du cloître et des maisons canoniales. Les travaux interrompus pendant les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration, furent repris en 1822. L'inauguration eut lieu le 4 novembre 1828 (CHABEUF, *Louis Bertrand et le Romantisme à Dijon*, note 115).

(239) Henri-Philibert-Gaspard Darcy, né à Dijon le 21 prairial an XI (10 juin 1803), était fils de Joseph-François-Jacques-Lazare-Gaspard Darcy, receveur de l'enregistrement à Chanceaux, Arcis-sur-Aube et Dijon, et de Agathe-Angélique Serdet, fille de Jacques Serdet, ancien procureur au Parlement. Après avoir fait ses études au collège de Dijon, il entra un des premiers à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1823. Nommé ingénieur à Lons-le-Saunier en 1826, il fut transféré à Dijon dans les mêmes fonctions l'année suivante. Chargé du service d'ingénieur en chef de deuxième classe, il conçut et exécuta le projet des fontaines publiques de Dijon, dont les travaux furent commencés le 21 avril 1838, et terminés le 6 septembre 1840. Lors du tracé du chemin de fer de Paris à Lyon, il rendit un nouveau et non moins signalé service à sa ville natale.

Nommé en mars 1849 ingénieur en chef à Bourges, il fut envoyé à Paris le 30 mai 1850, en qualité d'inspecteur divisionnaire, grade correspondant à celui d'inspecteur général de troisième classe : il mourut à Paris le 2 janvier 1858, sans laisser d'enfants de son mariage avec Mme Henriette Carey, contracté à Dijon le 29 septembre 1828.

Trois jours après sa mort, le 5 janvier 1858, un arrêté du maire de Dijon donnait le nom de place Darcy au vaste carrefour qui conduit à la gare et que domine le réservoir des eaux amenées à Dijon par Henri Darcy (Chabeuf, *Louis Bertrand et le Romantisme à Dijon*, note 15).

(240) Les cuisines de Dijon sont avec celles du château de Montreuil-Bellay, près Saumur, le seul exemple du XVe siècle que je connaisse en France (De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*).

(241) La tour de Bar s'appelait autrefois tour Brancion. En 1431, René d'Anjou duc de Bar, ayant disputé la Lorraine au comte de Vaudemont, celui-ci demanda du secours au duc de Bourgogne, qui lui envoya 4000 hommes. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville, René d'Anjou fut emmené au château de Talant et ensuite à Dijon. Renfermé dans la tour qui porte aujourd'hui son nom, il y resta jusqu'au traité d'Arras du 21 septembre 1435.

(242) En 1855, le conseil municipal regrettait encore la décision qui avait été prise relativement à la tour de Bar :

Considérant, est-il dit dans la délibération du 29 mai 1855, que

cet édifice a été classé parmi les monuments historiques, et qu'à ce titre, sa conservation a été imposée à la ville par l'autorité supérieure, lors de la construction de l'aile orientale du Palais ;

Considérant que dans ces circonstances les réparations importantes que nécessite la conservation de ce prétendu monument ne devraient pas rester à la charge de la ville,

Le Conseil a voté une somme de 11,036 fr. 36 c. pour les réparations et a invité le maire à se faire rembourser la somme par le ministère de l'intérieur.

(243) Il est regrettable qu'on n'ait pas conservé le bâtiment annexe des cuisines qui les reliait à la tour de Bar, et dans lequel se trouvait le puits dont on voit aujourd'hui l'emplacement à l'angle du mur des cuisines.

(244) Jean-Alexandre-Romain Fortuné, baron de Bry, précédemment préfet des Deux-Sèvres, fut nommé à Dijon le 7 mars 1851 : installé le 11 avril suivant, il resta en fonctions jusqu'au 11 novembre 1865 et fut remplacé par le baron Jeannin, préfet de la Moselle.

Lors de la pose de la première pierre, il était accompagné de MM. Georges-René Toscan, secrétaire général, Eugène-Simon Bertrand Soleilhet, Paul-Jacques Guillemot, et Henri-Lucien Kock, conseillers de préfecture.

La première pierre est placée à l'angle de la place Rameau et de la rue Lamonnoye.

(245) André Louis, nommé maire de Dijon le 21 février 1849, fut installé le 23 du même mois. Confirmé dans ses fonctions par décrets du 24 juillet 1852 et du 14 juin 1855, il mourut en exercice le 14 juin 1856.

Il était accompagné, lors de la pose de la première pierre, de ses deux adjoints MM. Gaulin et Vernier, et de tous les membres du Conseil municipal.

(246) Nicolas-Antoine-Amédée Gillet de Challonge, né à Beaune le 10 décembre 1810, fut ordonné prêtre à Dijon le 13 juin 1835. Vicaire général de Mgr Rey, du 8 avril 1838 au 22 juin suivant, il fut nommé curé de Notre-Dame le 17 avril 1842 : démissionnaire le 14 février 1871, il se retira à Pernant (Côte-d'Or). M. l'abbé de Challonge est chanoine honoraire de la cathédrale.

(247) Vernier Théodore-Michel, avocat à Dijon, fut nommé adjoint au maire en remplacement de M. Lombard, le 24 janvier

1852. Nommé député de la Côte-d'Or le 1er mars suivant, il devint maire de Dijon le 25 juin 1856. Nommé conseiller d'État en 1863, il fut remplacé par M. Liégeard, dans les fonctions de maire, et, comme député, aux élections des 13-14 décembre 1863, par M. Joseph Magnin, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France et vice-président du Sénat.

(248) Gaulin Auguste-Janvier, né à Paris le 1er janvier 1797, fils de Antoine et d'Aline Gabet, mourut à Dijon le 12 août 1875.

Nommé adjoint en remplacement de M. Moussier, le 24 janvier 1852, il resta en exercice jusqu'au 25 juillet 1856. Il avait déjà rempli les mêmes fonctions de 1840 à 1842.

(249) Martin-Alfred Léjéas, né à Dijon le 12 vendémiaire an XIII (4 octobre 1802) de Jean-Louis Léjéas, receveur général du département, et de Bernarde-Antoinette Damotte, fut nommé adjoint le 25 juillet 1856. Démissionnaire en 1861, il mourut sans alliance le 1er novembre 1862.

ADDITION A LA NOTICE

SUR TROIS SCEAUX CISTERCIENS

Il résulte d'une communication qu'a bien voulu nous faire M. Chalmandrier, instituteur à Gilly-les-Cîteaux et membre de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, que Pierre Nivelle a prodigué ses emblêmes héraldiques — le rencontre de cerf surmonté de la croix — à l'intérieur du château abbatial de Gilly, où ils entrent abondamment dans la décoration de deux salles ; le type de la croix varie quelque peu d'une pièce à l'autre, mais sans altérer le caractère de ce qu'on peut considérer comme la signature monumentale de Pierre Nivelle. Ce fait corrobore singulièrement l'attribution que nous avons faite à celui-ci des carreaux émaillés du même lieu.

Quant à la substitution d'une étoile à la croix dans ces derniers, elle n'en devient que plus difficile à expliquer ; nous inclinerions à penser que se conformant aux principes de convenance artistique si énergiquement affirmés par saint Bernard, Pierre Nivelle n'a pas voulu que la croix employée sans scrupule dans la décoration

des murailles fût foulée aux pieds dans un carrelage.

Enfin, un autre membre de la Société, M. Louis Mallard, nous a communiqué un livre acheté par lui à la vente Tarnier de Dijon, en mars 1890. — *Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian.... A Lyon*, par Paul Frellon, M . DC . XV, in-f° qui porte sur les plats la marque de Pierre Nivelle au temps où il était simple religieux à Cîteaux ; c'est un médaillon ovale de cinq centimètres de haut, sans caractère héraldique déterminé, et de même que dans les carreaux de Gilly, les emblèmes ne sont pas inscrits dans un écu. Ici le rencontre de cerf supporte non une croix, mais un crucifix planté entre les bois ; autour, entre deux filets, l'inscription suivante : F . PETRVS . NIVELLIVS — CISTERCII. RELIGIOSVS.

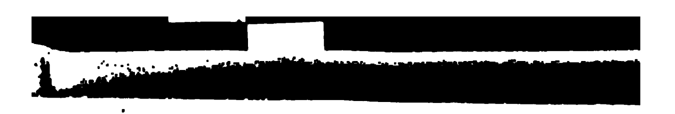
Ce fer est reproduit d'après une reliure appartenant à la Bibliothèque nationale, dans le *Nouvel armorial du Bibliophile*, par Guigard, tome Ier. Le même ouvrage donne aussi celui dont se servit Pierre Nivelle, quand il fut devenu abbé de Cîteaux ; il porta alors de Cîteaux écartelé de ses armes personnelles avec les accessoires ecclésiastiques ordinaires.

H. C.

TABLE DES MATIÈRES

DIJON, IMP. DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65

24








SPES · IN · LABORE
DARANTIERE



DATE DUE			

